This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1907-1908

CLVIII[e] ANNÉE

6[e] SÉRIE — TOME V

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[ie]

18, RUE DES GLACIS, 18

1908

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

950355

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Digitized by Google

950355

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1907-1908

CLVIIIe ANNÉE

6e SÉRIE — TOME V

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1908

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 1908

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

PAR M. C. MILLOT

MESSIEURS,

Le Montyon lorrain qui fit de l'Académie de Stanislas la dispensatrice de ses libéralités en faveur de la vertu ne pouvait manquer d'avoir des imitateurs dans une ville renommée pour sa charité. Aussi le nombre croissant des récompenses affectées aux actes de dévouement filial ou maternel met de plus en plus votre rapporteur dans la nécessité de réduire sa tâche à la sécheresse d'un palmarès.

Puisse néanmoins l'énumération sommaire de tant de vertus cachées et de cruelles infortunes si vaillamment supportées faire naître en votre cœur l'émotion, la sympathie, l'admiration même qu'ont éprouvées au cours de leurs enquêtes les membres de votre commission !

Digitized by Google

Mme Vagnier (1), née Thérèse Henry, le 10 mars 1828, à Colroy-la-Grande (Vosges), habite Nancy depuis 1855. Elle a tenu avec son mari un commerce d'épicerie, rue de la Commanderie. Quelques petites économies réalisées par le travail et la bonne conduite des époux ont été épuisées par la maladie de M. Vagnier, que sa femme a soigné avec tout son dévouement pendant quatre ans. Devenue veuve, elle a recueilli chez elle un neveu malade et sa femme qu'elle a entourés aussi des meilleurs soins et qui lui ont laissé, en mourant, une pauvre petite fille délicate à élever.

Cette digne femme, continuant son œuvre de dévouement, avait fait de cette enfant une bonne ouvrière qui travaillait pour aider sa vieille tante. Atteinte, elle aussi, de la maladie de ses parents, elle a dû renoncer à l'atelier et partage le dernier morceau de pain de Mme Vagnier, âgée aujourd'hui de plus de quatre-vingts ans et qui, jusqu'ici, n'a été secourue de personne, bien qu'elle ne possède pour toute ressource qu'un modeste revenu viager de 500 francs.

L'Académie accorde à Mme Vagnier un prix de 250 francs sur la fondation Gouy.

Plus jeune et par conséquent moins à plaindre, Mme veuve Urbain (2), née Marie-Julia Marlier, le 22 juin 1862, à Germiny, aujourd'hui habitant Nancy, n'en a pas moins mérité l'attention de l'Académie pour son dévouement maternel.

---

(1) Faubourg Stanislas, 58.

(2) Rue du Haut-Bourgeois, 12.

Digitized by Google

Son mari ne travaillant plus et toujours malade a été soigné par elle pendant quatorze ans ; il est mort le 23 octobre 1900. Mère de cinq enfants, elle a pu placer ses deux petites filles aux Orphelines de la Providence (l'une des deux est morte depuis), mais les trois garçons sont restés à sa charge ; elle a réussi à les élever sans autre ressource qu'un salaire de 75 centimes à 1 franc par jour que lui rapporte son feston. L'aîné, il est vrai, âgé aujourd'hui de dix-huit ans, est ouvrier tapissier et gagne 2 francs par jour, mais les deux autres sont encore trop jeunes pour venir en aide à leur mère : ils vont à l'école municipale des Cordeliers et le directeur est content d'eux.

Mme Urbain ne se plaint pas et reconnaît que d'autres peuvent être plus malheureuses, elle a de la fierté et du courage et n'a jamais rien demandé. Elle ne refusera pas la somme de 150 francs, prélevée sur la fondation Gouy, que lui alloue l'Académie comme un témoignage d'estime.

Plus infortunée, en effet, est Mme Garnier (1), âgée de soixante-sept ans. Depuis quatre ans son mari septuagénaire est entièrement paralysé : bon ouvrier, il était resté trente-cinq ans dans la même maison. Ils ont une fille idiote, âgée de quarante-trois ans, qui ne leur est d'aucun secours, ayant elle-même besoin de soins. A cette double charge est venue s'en ajouter une troisième : une petite-fille de Mme Garnier, amputée, couverte de plaies incurables, est morte en

(1) Rue de la Charité, 23.

Digitized by Google

1906, après avoir été soignée pendant deux ans et demi par sa grand'mère qui l'avait prise chez elle. La pauvre enfant demandait chaque jour un pansement très long et très délicat, qui consommait beaucoup de linge. Pour subvenir à tant de charges, Mme Garnier n'avait que son courage et son activité. Elle fait quelques ménages en ville pendant les heures où les siens ne réclament pas ses services. Ses enfants ne l'ont jamais aidée : les parents de la petite Germaine, infortunés eux-mêmes, ne le pouvaient pas. Le courage et le dévouement maternel de Mme Garnier sont récompensés par une somme de 250 francs, prise sur la fondation Gouy.

Un don de 150 francs, à titre d'encouragement, prélevé également sur la fondation Gouy, est accordé à Mme Dupré, âgée de quarante-huit ans, dont la situation est digne d'intérêt(1). Son mari s'est noyé accidentellement il y a onze ans, lui laissant huit enfants encore jeunes. Sans aucune ressource, Mme Dupré ne se découragea pas et les a tous bien élevés. Un fils et trois filles sont mariés, mais ne peuvent aider leur mère et les plus jeunes. Une fille de vingt ans travaille sans gagner encore beaucoup, un fils est soldat à Nancy, deux autres enfin, de dix-sept et de treize ans, rapportent à leur mère 2f50 et 50 centimes par jour. Quant à elle, des limes qu'elle fait à la maison lui sont payées 1 franc la douzaine et lui valent à peu près 6 francs par semaine. Ce n'est donc pas la misère

(1) Rue de la Garenne, 89.

Digitized by Google

et les enfants grandissant amélioreront encore la situation de cette intéressante famille.

Bien autrement malheureuse est Mme Fournier(1), née Marie Bélin, âgée de quarante-trois ans. Pupille de l'Assistance publique, elle épousa Louis Fournier, orphelin comme elle, élevé également par l'Assistance publique. Ils eurent deux filles, puis le père, après deux années de maladie, mourut en 1900, laissant sa femme atteinte du même mal que lui. Depuis lors, ce fut, pour la pauvre femme, une lutte continuelle contre la maladie et la misère. Plusieurs fois elle faillit succomber. Malgré tout, son dévouement à ses deux filles est admirable : celles-ci, toujours propres, sont bien élevées. L'aînée a treize ans et gagne maintenant 10 francs par mois, mais elle n'est pas d'une santé bien brillante ; la plus jeune a neuf ans et travaille bien en classe. A son dévouement maternel, Mme Fournier a toujours ajouté une grande dignité, même aux instants de la plus pressante détresse ; aujourd'hui, le moindre effort qu'elle ferait pour travailler abrégerait sa vie déjà bien compromise.

L'Académie prend sur la fondation Gouy une somme de 200 francs pour la remettre à Mme Fournier.

Après le dévouement maternel, voici la piété filiale.

Mlle Marguerite Bureaux est à peine âgée de quinze ans ; elle est l'aînée de treize enfants dont sept sont

(1) Rue des Près, 14 *bis*.

Digitized by Google

vivants et habitent avec les parents une des maisons construites par le bureau de bienfaisance à la Teulotte, rue de la Colline. Cette jeune fille est seule à pouvoir aider ses parents; un fils qui vient d'entrer en apprentissage n'est pas encore payé, les autres sont âgés de neuf ans à deux ans et demi, un huitième enfant est attendu. Le père gagne par jour 3f50 à la tannerie Luc, la mère coud des chemises d'homme à la machine, qui lui sont payées 2f50 la douzaine, à peine 20 centimes la pièce. La jeune Marguerite aide à la fois sa mère dans les travaux de confection et dans ceux du ménage, très bien tenu d'ailleurs; mais sa tâche, quoique gaiement accomplie, est lourde pour une fillette dont la santé n'est pas satisfaisante. Elle a dû, l'an dernier, suivre un traitement au sanatorium de Lay-Saint-Christophe qui lui a procuré un soulagement notable, ce n'est pas encore la guérison. Pour lui permettre un second séjour à cet établissement, l'Académie lui alloue, sur le prix de Goussaincourt, une somme de 200 francs.

Mlle Maria Méhul, âgée de trente-sept ans, habite Mazerulles avec son frère atteint de paralysie, qu'elle soigne d'une façon dévouée et sans beaucoup de ressources, son petit patrimoine ayant été à peu près absorbé par des procès nés du remariage de sa mère. Un petit commerce de laiterie l'aidait à vivre, de nouvelles pertes ont transformé cette situation déjà peu enviable en une infortune véritable. Une somme de 100 francs, prélevée également sur le prix de Goussaincourt, viendra en aide à Mlle Méhul.

Digitized by Google

200 francs, encore disponibles sur le prix Gouy, sont donnés à Mlle Urbain, née à Metz en 1856. La famille Urbain est venue se fixer à Nancy aussitôt après la guerre. Le père, menuisier à la Compagnie de l'Est, est mort le 8 octobre dernier à l'âge de quatre-vingt-trois ans. La mère avait succombé en 1874 après avoir mis au monde neuf enfants, dont cinq étaient encore vivants. Mlle Adèle, alors âgée de dix-sept ans, se trouva seule pour conduire le ménage de son père et pour s'occuper des autres enfants. Elle suffit à tout, ajoutant encore au bien-être commun ses gains personnels. Un fils se maria, puis un second, puis un troisième, l'autre mourut. Les charges auraient dû devenir moins lourdes, mais le père dut cesser le travail à soixante-dix-sept ans et ne reçut plus qu'une pension de 1f25 par jour. On résolut alors d'aller habiter Laxou pour vivre à moins de frais, mais les gains de la jeune fille diminuèrent et une opération qu'elle dut subir à l'hôpital les interrompit tout à fait. L'Académie ne pouvait manquer d'être touchée de la façon dont Mlle Urbain accomplit son devoir sans défaillance.

Mlle Marguerite Picard, lingère(1), a été jugée digne de recevoir le prix Cardin-Roussel de 200 francs. Née à Nancy en 1883, elle a déjà subi d'affreux malheurs et rempli vaillamment de pénibles devoirs. Son père a déserté le foyer familial, un premier frère est mort dans de tristes circonstances, un autre qui subvenait

(1) Rue du Ruisseau, 25.

Digitized by Google

quelque peu aux besoins du ménage s'est marié et ne donne plus de ses nouvelles. Ainsi Mlle Picard reste le seul soutien d'une mère épuisée par l'âge et par le chagrin, de sa tante infirme et d'une jeune sœur, pauvre fillette de sept ans, affligée de tares héréditaires qui la rendent pour toujours incapable de gagner sa vie. Levée de bonne heure, prolongeant son travail bien avant dans la nuit, Mlle Marguerite, âgée de vingt-cinq ans, entoure ces pauvres infirmes des soins les plus affectueux et leur prodigue toutes ses forces et tout son cœur.

Mlle Clémentine Heilmann, née en 1859 à Niederlauterbach, ancien département du Bas-Rhin, habite Nancy avec son vieux père(1). François Heilmann est venu dans notre ville en 1882. Il a travaillé chez un entrepreneur jusqu'en 1904, mais depuis quatre ans sa santé ne lui permet plus aucun travail. La mère est morte en 1903. Outre Clémentine, la famille compte encore deux fils, bons ouvriers; mais eux-mêmes, chargés de famille, ne peuvent rien faire pour leur père. Mlle Heilmann est donc le seul soutien du vieillard malade, âgé aujourd'hui de soixante-treize ans. Elle travaille depuis vingt-cinq ans dans une fabrique de bonneterie et gagne de 1f75 à 2 francs par jour. On y fait son éloge et la Société industrielle de l'Est lui a décerné une médaille d'argent en 1906. L'Académie lui attribue le prix Mangeon de 100 francs.

Elle consacre également le montant du prix La-

(1) Rue Marie-Leczinska.

Digitized by Google

chasse, s'élevant à 100 francs, à Mlle Berthe Hefter, qui habite avec sa famille rue de la Hache(1). Assez estropiée pour ne pouvoir marcher qu'avec un appareil qu'elle porte continuellement, la pauvre jeune fille a dû renoncer aux espoirs que ses compagnes demandent à la vie, et l'Académie a voulu lui donner un peu de joie en récompense de sa douceur et de son ardeur au travail, attestées par ses patrons et ses camarades d'atelier.

Mais qu'est-ce que cela auprès du navrant récit que j'ai maintenant à vous faire?

C'est l'histoire très touchante et très simple d'un pauvre jeune homme et de sa sœur qui, à l'heure de l'épreuve et de la détresse, ont su faire courageusement tout leur devoir avec une discrétion qu'ils auraient voulu garder jusqu'au dernier jour de leur vie, mais à laquelle l'Académie tient à rendre un hommage mérité.

Eugène Colas est né à Nancy en 1864; à l'âge de quatorze ans, il entrait au service de Mme Richier-Raison dans les fonctions de commis de magasin. Son père était comptable dans la même maison, à la prospérité de laquelle il contribua durant trente-huit ans, par son intelligente activité. En 1892, M. Colas père mourut presque subitement, laissant à ses enfants le soin de leur mère âgée. Jusqu'en 1901, tout alla bien. Mais Eugène fut atteint alors d'une arthrite sèche, compliquée d'atrophie musculaire qui le cloua sur un

(1) N° 60.

Digitized by Google

lit de souffrance et lui interdit de reprendre du service dans la maison où il travaillait depuis vingt-trois ans. La mort de son frère, voyageur de commerce, vint aggraver la détresse qui se faisait déjà sentir. Sa sœur Amélie, âgée aujourd'hui de quarante-neuf ans, dut soutenir le poids de ces épreuves successives, subvenir aux besoins urgents d'une mère septuagénaire, toujours malade, et d'un frère incapable d'aucun travail; tout cela malgré une santé des plus précaires que les privations et le surmenage n'ont fait que miner chaque jour davantage.

Je m'empresse de dire pourtant que, jusqu'à sa mort, en janvier 1905, Mme Richier-Raison sut reconnaître les services que lui avait rendus la famille Colas, par une allocation de 150 francs par mois. Mais depuis quatre ans cette source bienfaisante est tarie. Le pauvre Eugène voulut s'essayer, au prix d'efforts inouïs, à tracer de ses mains endolories quelques copies pour le bureau des hypothèques, qui lui étaient payées 75 centimes par journée de 5 heures du matin à 10 heures du soir. A côté de lui, sa sœur poussait fiévreusement l'aiguille pour un gain de 1f25 à 1f50 par jour, tandis que la mère, impuissante et accablée de chagrin, se voit en outre atteinte d'un mal implacable. Mais voilà que depuis un mois la maladie a triomphé de l'énergie du pauvre Eugène, il a dû renvoyer ses livres de copie et la famille, à bout de forces, de santé et de ressources, est réduite à se confier désormais en la compassion des personnes qui veulent bien prendre sous leur protection la cause de ce qu'il y a de plus douloureusement attristant : la souffrance

Digitized by Google

et la misère aux prises avec le désespoir de ne pouvoir satisfaire un ardent désir de dévouement filial.

L'Académie, émue par tant d'infortune et de courage, accorde à Mlle Amélie Colas(1) le prix Chassignet de 1 500 francs, indivisible d'ailleurs, d'après la volonté du testateur.

L'année dernière, l'Académie disposait en faveur du jeune Charles Collignon(2) d'une somme de 200 francs prise sur la fondation Gouy. Cet enfant de treize ans, d'une santé délicate, entoure son père, veuf, aveugle et paralytique, de soins affectueux vraiment exceptionnels. Il l'habille, le tient propre — s'occupant du linge, faisant seul le ménage et la cuisine — puis il le promène en ville, le préservant avec attention de tout accident et ne voulant confier à personne une si chère existence. A leur vue, on pense naturellement à Antigone, mais, Dieu merci, l'honnête M. Collignon n'a pas à se reprocher les forfaits d'Œdipe.

Ces braves gens ne sont pas riches; le fils aîné, encore au régiment, ne sera libéré qu'au mois de septembre. Pour leur venir en aide en attendant, et pour récompenser de nouveau le jeune Charles dont la piété filiale ne s'est pas démentie, l'Académie lui alloue les 100 francs du prix biennal fondé par M. de Goussaincourt et destiné à l'auteur d'un acte de dévouement, jeune homme ou jeune fille.

Enfin, M. de Goussaincourt a fondé, depuis deux

(1) Rue du Pont-Mouja, 27.

(2) Rue Stanislas, 30.

Digitized by Google

ans, un prix de 100 francs pour récompenser le plus dévoué des infirmiers militaires de l'hôpital de Nancy. Le lauréat de cette année est le sergent Castille, désigné tout particulièrement par ses chefs supérieurs, M. le médecin principal de 1re classe Lèques, chef de l'hôpital, et M. le médecin-inspecteur Benech, directeur du service de santé du 20e corps d'armée. Le sergent Castille, qui s'est fait remarquer par la constance de son zèle et son dévouement dans ses multiples et difficiles fonctions, a contracté la fièvre scarlatine dans son service auprès des malades contagieux.

J'ai fini, messieurs, ma triste mais consolante énumération; j'y ajouterai seulement une remarque, ou plutôt un dernier éloge.

Nos enquêteurs n'ont constaté chez les vaillantes personnes qu'ils ont visitées aucun sentiment de jalousie ou de haine envers ceux qui pourraient leur sembler les heureux de la terre. L'envie a cela de bon, a-t-on dit, qu'elle fait le tourment de ceux qui s'y abandonnent. Voilà un tourment que nos lauréates se gardent bien d'ajouter à leurs généreux soucis; et à qui s'en étonnerait, elles montreraient leurs vieux parents propres, bien soignés, leurs enfants parfaitement élevés, et diraient comme Cornélie, mère des Gracques : « Voilà mes bijoux et mes ornements. »

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR LE PRIX STANISLAS DE GUAITA

PAR M. ALEXANDRE DE ROCHE DU TEILLOY

MESSIEURS,

Un rapport sur le prix Guaita devrait n'inspirer à l'Académie de Stanislas que des idées gaies et souriantes, puisqu'elle a reçu l'enviable mission de signaler, de consacrer, à son aube, le talent naissant des jeunes poètes dont s'égaie coquettement le printemps tardif de notre austère Lorraine. Mais est-il possible de ne pas nous émouvoir au souvenir de l'un de nos derniers lauréats dont la couronne tressée par vos mains décore maintenant la tombe prématurée ?

Les belles feuilles toujours vertes
Qui gardent les noms de vieillir

avaient éclairé d'une radieuse fierté le candide front d'Alexandre de Metz Noblat, le fils de notre cher confrère, qui perpétuait dignement un des noms les plus illustres de notre compagnie, sa joie s'épa-

Digitized by Google

nouissait dans une lettre qu'il écrivait à son vieux professeur, en daignant le remercier d'avoir contribué à développer en lui l'amour des bonnes lettres. Sans mériter ce compliment, car le talent est héréditaire dans sa famille, j'en faisais vanité.

Hélas ! ce ne fut pas seulement le jeune Marcellus que l'ancêtre d'Auguste pleurait d'avance dans les vers mélancoliques du tendre Virgile :

> Ostendent terris hunc tantum fata, neque ultra
> Esse sinent.

Ce devait être aussi la race si fine, mais si fugitive, de ceux dont l'âme trop embrasée, le cœur trop palpitant, usent vite et consument les forces d'un corps offert en holocauste. Ils disparaissent

> Comme on laisse en passant son ombre sur un mur,

a dit le miséricordieux Albert Glatigny ; mais cette ombre, sombre d'abord, prend, sans s'effacer, avec le temps une sorte d'éclat qui attire les yeux et inspire le respect :

> Aimez ce que jamais on ne verra deux fois,

s'écriait Alfred de Vigny : quoique les roses ne vivent que l'espace d'un matin, le printemps suivant nous en rend d'aussi étincelantes, tandis que jamais ne renaît plus une âme pareille à la personne aimée, admirée, œuvre d'art unique que Dieu n'avait produite qu'à un seul exemplaire.

Messieurs, ne nous laissons pas entraîner à ces pen-

Digitized by Google

sées tristes qui risquent d'enlever le courage de vivre. Remercions plutôt notre province qui, pour distraire, sinon pour consoler notre deuil, s'empresse de nous fournir un autre jeune poète, digne aussi d'être couronné. Les baisers que donnent les parents à leurs derniers enfants, quand la mort a ravi l'aîné, ne font pas oublier l'enfant perdu, mais, forcément, ne laissent pas inactif leur besoin d'aimer ; malheur, au contraire, au père, à la mère qui pleurent un fils unique !

Un jeune cadet s'offre à nous, gentiment, nous tend une main affectueuse ; son regard est vif, avec une teinte de tristesse qu'il a su prendre pour convenir à notre état d'âme ; sa voix, bien que très vivante, s'adoucit sur un ton mineur, qui nous charme, sans que nous consentions à être égayés. Une douce mélancolie, dirait Alfred de Musset, voile les perfections de cette âme tendre et délicate. C'est encore Nancy qui nous le donne.

Le recueil de poésies que M. Georges Garnier vous présente dans un ravissant volume où la maison Berger-Levrault et Cie, une fois de plus, a mis tous ses soins, — car là, tout fait honneur à la Lorraine, — est intitulé *Vers l'Idéal.* Voilà un titre plein de promesses, énergique, où ressort et rebondit, non sans un légitime orgueil, ce qu'un psychologue anglais appelle le muscle de la volonté ! comme chez les héros et les héroïnes de Corneille. L'auteur, trop modeste, aurait pu signaler à votre sympathique attention ses deux précédents ouvrages : *Au Fil de l'heure* et *Échos et Reflets,* car c'est comme une trilogie : le poète adolescent s'est

Digitized by Google

laissé d'abord vivre au hasard des rencontres, se plaisant, par exemple, à railler avec une légère irrévérence les

Universitaires
Lecteurs assidus des *Débats*
Politiques et littéraires,
Ironiques et délicats.

Les années s'avancent ; observateur moins malin et plus attentif, il écoute et s'étonne, s'enchante au spectacle des choses. *Échos et Reflets*, titre juste du deuxième volume ; mais l'âme ne s'est pas assez repliée sur elle-même, n'a pas encore ressenti vivement le choc des passions. Entre ces deux premiers recueils et le troisième, *Vers l'Idéal*, remarquons la même différence qui éclate entre *Odes et Ballades*, *Les Orientales* et *Les Feuilles d'automne*, *Les Voix intérieures*. Évolution significative, qui peut se produire dans chacun de nous ; mais, chez ceux qu'Apollon n'a pas daigné transporter sur Pégase dans le chœur des muses, elle se passe silencieusement et obscurément en prose.

Vers l'Idéal, fière ambition, belle carrière à parcourir dans les flots d'une poussière qui ne salit pas, en évitant la borne où risquent de se briser les automobiles, au terme de laquelle brille de loin et se conquiert la palme noble du triomphe ! Ainsi, grâce aux coureurs, ne s'éteint point le flambeau de la vie. Nous surtout, messieurs, absorbés, quelquefois accablés, par les devoirs du métier qu'exerce notre main laborieuse, nous avons besoin des poètes pour nous égayer, nous élever, et nous les payons, à bon marché, par l'hom-

Digitized by Google

mage d'une couronne. Mais la poésie a maintenant des adversaires.

La *Correspondance russe* rapporte que le comte Tolstoï écrivait récemment au paysan Govrilaf : « Je suis d'avis que le mot qui doit servir d'expression à la pensée, à la vérité et à l'esprit, est quelque chose de si important, que l'on peut considérer comme un crime de le contraindre à la mesure et au rythme. Cela me donne l'impression d'un paysan qui, tout en poussant sa charrue, danserait et fausserait ainsi la droite ligne du sillon qu'il trace. A mon avis, rimer est une superstition stupide, même quand on le fait bien ; mais, quand le vers, comme chez nos poétereaux, est mauvais et vide, la poésie n'est plus qu'une inutile et ridicule occupation. »

Ce langage, prétend le *Journal des Débats,* est celui de la science même, pour qui la poésie est une forme primitive et aujourd'hui régressive de langage. Cette assertion me semble une calomnie ; en tout cas, il n'y a qu'à répondre au comte Tolstoï, en s'appropriant la poésie d'Alfred de Musset :

J'aime surtout les vers, cette langue immortelle,
C'est peut-être un blasphème, et je le dis tout bas ;
Mais je l'aime à la rage. Elle a cela pour elle
Qu'elle nous vient de Dieu, qu'elle est limpide et belle,
Que le monde l'entend et ne la parle pas.

« La pensée n'est qu'un éclair au milieu d'une longue nuit ; mais c'est cet éclair qui est tout », a dit un géomètre nancéien, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française, Henri Poincaré ; et le plus

Digitized by Google

rapide, mais le plus brillant de ces éclairs, c'est la poésie.

M. Georges Garnier n'a pas eu de concurrents : victoire facile, murmurera peut-être un de ceux qui dédaigent et voudraient chasser de notre République, à l'exemple de Platon, les poètes, ces *divins menteurs*. Mais l'Académie avait le droit, le devoir, de ne pas décerner le prix, s'il ne lui paraissait pas mérité. Votre commission, dont vous avez, à l'unanimité, ratifié le jugement, n'en a pas eu l'idée un instant. Sans prétendre que M. Georges Garnier ait déjà atteint le sommet du Parnasse, qu'il ait, comme dirait Scarron d'après Horace,

De son front audacieux
Déjà cogné les cieux,

elle l'a amplement jugé digne de satisfaire les goûts de Stanislas de Guaita et remplir les intentions de sa famille. Je sais, mieux que personne, ayant longtemps travaillé avec lui, combien Guaita se montrait difficile autant pour les autres que pour lui-même. Entêté de poésie, il s'en délectait ; de très bonne heure, l'écolier me traduisait en vers les morceaux de poètes latins que je lui donnais en versions : Lucrèce, Lucain et Juvénal, surtout, le captivaient. J'ai conservé ces heureux essais. Tel avait été d'ailleurs le début de Victor Hugo ; et, à ce propos, il est permis de regretter que notre jeune poète n'ait pas inséré dans ses œuvres quelques traductions, si propres à former le talent. Corneille, La Fontaine, Molière, Boileau, Racine, n'avaient

Digitized by Google

pas fait autrement. Peut-être, d'ailleurs, ces féconds exercices sont-ils restés dans le tiroir de M. Georges Garnier.

Le temps me manque pour étaler la variété des sujets qui ont inspiré *Vers l'Idéal,* où sont célébrés, plus encore que les beaux yeux, les fronts purs, nobles, fiers, qui souvent y resplendissent ; comme si la nature avait fait moins de beaux fronts que de beaux yeux. Le poète a beaucoup voyagé ; il a eu raison. En nous décrivant les pays *dont le ciel est d'azur,* comme Chateaubriand, comme Lamartine, comme Maurice Barrès, l'auteur de l'*Hymne au soleil* a regardé, aimé l'Italie, que notre tant regretté ami Émile Gebhart nous décrivait, il y a près de cinquante ans, à la Conférence Stanislas, s'écriant, après l'Achate de Virgile :

Italiam ! Italiam !

mais aussi, comme eux, Georges Garnier n'en a que plus tendrement aimé et adroitement décrit ensuite sa terre natale ; après l'auteur des *Harmonies,* il a pu dire :

et mon cœur n'est pas là !

Combien les Lorrains, peut-être par la force du contraste et le besoin de se réjouir, de se ranimer, sont aptes et prompts à rechercher, à comprendre, à aimer le Midi, l'Espagne, l'Italie, la Grèce ! Depuis Claude Gelée qui fut aussi habile que Prométhée à dérober les rayons du soleil, jusqu'à Charles Benoit, Alfred Mézières, Eugène Gandar, Edmond About, Émile Geb-

Digitized by Google

hart, Maxime Collignon, Louis Madelin, Joseph Laurent, Maurice Barrès, et le plus récent, l'un des plus expressifs, Louis Bertrand, tant de Lorrains ont visité, célébré, chanté la Grèce et l'Italie ; mais tous aussi, par cela même, — et Georges Garnier fait comme eux, — ils sont restés ou devenus des amis passionnés de la Lorraine, des *Mosellans*. Telle la sémillante Parisienne, Gérard d'Houville, la digne fille de Jose-Maria de Heredia, après s'être éblouie de Florence, de Venise, de Rome, de la Crète, revient décrire avec amour Versailles, le quai Voltaire, le parvis de Notre-Dame !

Louis Bertrand a beau dire dans la *Revue des Deux Mondes :* « Que cette ferveur me sera facile et comme je me sens prêt à l'aimer, cette Grèce ardente, moi qui, dans ma Lorraine natale, ai passé toute mon enfance maussade à rêver du soleil derrière un poêle ! » cessera-t-il d'aimer sa province ? Lorrain est resté plus que jamais Georges Garnier, aussi cordialement que Louis Madelin, l'auteur des *Croquis lorrains :*

Vos hivers sont boueux, nuageux et maussades,
Et vos chemins ont dû, trop souvent, retentir
De galops de chevaux et de cris d'embuscades
Pour que de trésors d'art ils se puissent fleurir.

Ceux que vous nourrissez de vos cultures graves
Sont des silencieux pondérés et prudents
Dont les roses, malgré leurs aromes sauvages,
Au goût de bien des cœurs poussent trop en dedans.

Et pourtant, en quels lieux plus chers à ma tristesse
Pourrais-je désormais chercher à l'abriter ?
Quels horizons plus doux, avec délicatesse,
Du matin jusqu'au soir la pourraient dorloter ?

Digitized by Google

Et c'est la pièce qui termine *Vers l'Idéal*. Revenir dans son pays natal, retrouver Cornimont, Gérardmer, berceau de sa famille, où le poète a passé toutes ses vacances dès sa tendre enfance, revoir ses lacs, ses sapins, la maison des ancêtres, les parents, les amis et le clocher gris de l'antique église, c'est donc, au moins, approcher de l'idéal ! Mais, dira-t-on, c'est un procédé lamartinien :

Oui, je reviens vers vous, berceau de mon enfance !

Non, messieurs, écoutons là un cri du cœur. Emile Gebhart a dû lire avec attendrissement ces derniers vers de son concitoyen. La nature, d'ailleurs, lui rend avec plaisir l'amour qu'il a pour elle, en prêtant à ses vers ses plus riantes couleurs, ses parfums les plus suaves.

C'est bon d'aimer la nature, mais pas trop, de peur que cette passion ne nous détourne de nos semblables : il ne faut pas oublier que l'homme est avant tout un être sociable, ζῶον πολιτικόν. « Oui, écrivait un pénétrant moraliste dans le *Journal des Débats,* l'homme qui aime (il aurait pu ajouter : qui a seul le droit de tant aimer) la nature d'un amour achevé, c'est le sage d'un âge mûr qui a beaucoup vécu de la vie des idées, qui a vu succomber celles qu'il aimait le plus, et qui demande au silence d'une nature solitaire l'oubli des maux amers de la société. C'est Cicéron, à Tusculum, plaignant Rome asservie et comparant son déclin orageux au soleil qu'il voit à l'horizon se coucher. « En nos temps, écrivait ce grand homme, les hommes

Digitized by Google

« nous ont appris à leur préférer les choses et la nature. » Mot triste, mais bien vrai. »

Hippolyte Rigault pensait ainsi en 1858 ; mais nous n'en sommes pas là, et c'est aux jeunes, par leur activité, de nous empêcher d'y tomber. « Ceux-là, a dit un grand philosophe moderne, doivent vivre avec les vivants. » Pour bien jouer ce rôle utile, la jeunesse a besoin de ne point s'isoler, de rechercher la gaieté qui donne de la force. Ernest Renan n'avait pas assez d'âge, à dix-sept ans, quand il écrivait en 1850 : « Après ces moments de tension où m'a porté l'excès de la critique, j'éprouve une inexprimable consolation à me reporter sur la simple nature. » L'auteur de *Vers l'Idéal* manque aussi de gaieté, il aurait dû suivre plus souvent le conseil de Denys Caton :

> Interpone tuis interdum gaudia curis,
> Ut possis animo quemvis sufferre laborem.

Souhaitons-lui de vraies joies, inspirant à l'âme l'allégresse qui suscite le courage et l'énergie. La juvénile société littéraire dont il fait partie, si pleine d'entrain et débordante de vitalité, devra lui en inspirer le désir et la lui communiquer.

Est-il permis, maintenant, de faire entendre aux oreilles du triomphateur le son railleur de la petite flûte aigre dont les narquois Romains tempéraient la joie du général vainqueur ? Il le faut, ne serait-ce que pour prouver avec quel soin a été lu et épluché le volume du candidat. Passons donc aux reproches, comme dans un examen, une soutenance. M. Georges

Digitized by Google

Garnier semble affecter de mêler des néologismes à des archaïsmes. Passe encore pour ceux-ci. Ainsi l'Académie de Stanislas, non moins puriste que l'Académie de Richelieu, ne permet pas, surtout en poésie, *ligotter,* mot dont on ne sait pas s'il prend un ou deux *t;* Littré ne l'admet point, même dans son supplément, ce mot, si peu digne d'être français et qui n'a sa place que dans les procès-verbaux de la gendarmerie. Pourquoi *grand'oncle,* avec une apostrophe, quand il n'en faut pas même dans grand-tante? *A nouveau,* si usité aujourd'hui, a un tout autre sens que *de nouveau. Petit à petit,* malgré Voltaire, n'est admis que dans la chanson. Victor Hugo, plus classique qu'on ne le croit, et qu'il ne le croyait, n'aurait pas fait rimer la *rose* avec l'adjectif *rose. Clenche :* comme ce bon mot est doux à ma main et familier à mon oreille! mais, au delà de Bar-le-Duc et de Remiremont, il n'est peut-être pas plus compris ni connu que des *pesseaux,* un *tendelin,* une *charpagne,* une *chargantoire,* une *chanate* et une *débarrasseuse*(1),

(1) Vérification faite, le mot *clenche* n'est pas si spécialement lorrain qu'il me paraissait. A des personnes, de différentes conditions, venues à Nancy de diverses provinces : Ile-de-France, Bourgogne, Franche-Comté, Bretagne, Orléanais, Gascogne, etc., j'ai demandé si elles le connaissaient et l'employaient. Plusieurs ne l'avaient appris que récemment; la plupart le connaissaient vaguement, pour l'avoir entendu *dans les campagnes.* C'est à Paris qu'il semble le moins usité. MM. Arthur et Paul Desfeuilles ne le signalent pas dans leur *Lexique de la langue de Molière.* De fait, ce terme apparaît-il dans la conversation et l'écriture parisiennes? Est-il familier à François Coppée? *Clenque* a été employé par Rutebeuf. *Clenche* se trouve dans le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière (2e édition, La Haye et Rotterdam, 1701); il est reproduit dans le *Dictionnaire de Trévoux*

Digitized by Google

mots que d'ailleurs notre poète lorrain s'est gardé d'employer. *Éblouissamment* n'est pas plus français qu'*inlassablement*. Oh ! comme Molière raillerait ces grands adverbes ! Le poétique *zéphyr* réclame un *y* pour se distinguer du disgracieux et humide *zéphire* avec un *i* et un *e* muet. M. Garnier a raison de dire :

Je ne suis pas poète
Décadent,

mais, est-ce permis de rejeter au vers suivant *décadent ?* Malherbe et Boileau condamnent cet enjambement, comme ils condamneraient

la rue
Vivienne

(édition de 1734 à Nancy, chez Pierre Antoine). Il a changé souvent de forme, devient *clanche*, et même *clinche*. La *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1908, page 287, emploie *déclanchait*. Littré, en le faisant précéder du signe +, rapproche *clenche* du wallon *cliches*, de l'allemand *Klinke*, de l'anglais *clinch*, qui signifie *loquet*. L'Académie française ne s'est résignée à admettre *clenche* que dans la 7e édition de son dictionnaire, en 1878. Le *Dictionnaire général* d'Adolphe Hatzfeld, Arsène Darmesteter et Antoine Thomas, le plus récent de tous, écrit *clanche*, au mot *battant*, et ensuite *clenche*. Aucun exemple tiré d'un auteur classique ou romantique n'est jamais cité. Bref, le mot *clenche* ne semble guère avoir jamais obtenu ses grandes lettres de naturalisation. Le mot n'a eu vraiment cours que dans les provinces où le mode de fermeture des portes l'exigeait. Et ce mode ne se trouve plus que dans de vieilles maisons, là même où il était jadis général. Nulle part il n'est plus communément employé qu'en Lorraine, sans doute à cause de son origine germanique, sans que l'auditeur puisse juger du *milieu* où a été élevée, où vit la personne qui s'en est servie. Ne faut-il donc pas l'exclure de la langue poétique ?

Digitized by Google

d'Alfred de Musset, et

le misé-
rable civet de lièvre

que goûtait si fort Edmond About. Un artiste comme notre lauréat ne devrait point devenir *pratique*. Cet adjectif n'a pas le droit de pénétrer dans la langue littéraire.

L'aspect des archaïsmes ne manque pas d'être agréable. Ceux qui se hasardent ici raviraient La Fontaine, La Bruyère et Fénelon (du reste, cet esprit chimérique n'était pas moins tendre pour les néologismes); mais encore faudrait-il que ces archaïsmes fussent plus permanents, pour ne pas nuire à l'harmonie de l'ensemble. Ainsi, Malherbe aimait *magnifier;* La Fontaine nous montre des bras *gourds;* Baïf s'*essore* avec plaisir, et Chastelain, au quinzième siècle, s'*irradie; adipeux* fait bonne figure dans le vocabulaire technique du médecin Ambroise Paré; Rabelais n'a pas dédaigné *geindre,* mais en l'appliquant à un âne; *fiauves* et *coiraugeait* ne méritent guère d'être remis en honneur. Le prudent Horace ne réclame les vieux mots que quand l'usage l'exige, *si volet usus.* Et pourtant, quel plaisir de regarder, de prononcer des vers où sont enchâssés ces mots archaïques, comme d'antiques diamants de famille qui ont étincelé sur la main blanche et fine de nos aïeules! Continuez, jeunes gens, à commettre de ces jolis petits péchés véniels, mais sans abuser de la tolérance!

Voici une plus grosse querelle : M. Georges Gar-

Digitized by Google

nier, dans une pièce fort belle, d'une superbe envolée (tiens ! je me permets un néologisme !) a plaisir à montrer Zeus qui s'effare d'un frisson inconnu quand, de loin, il aperçoit l'oiseau noir, le *vautour,* enfonçant son bec jaune dans les entrailles de Prométhée. Le *vautour !* Oui, il est vrai que La Fontaine l'a cru ; après lui, Larousse, et presque tous ceux qui n'ont pas traduit le *Prométhée enchaîné* d'Eschyle ; mais le texte grec dit expressément que c'était le « chien ailé de Jupiter, l'aigle avide de carnage, Διὸς πτηνὸς κύων, διαφοινὸς ἀετός », supplice aussi douloureux, mais moins humiliant pour la victime. La confusion vient sans doute de Virgile, plus connu qu'Eschyle, qui, pour varier, dans la description des enfers, au sixième livre de l'*Énéide,* plaint le triste sort du géant Tityus, et représente un vautour lui rongeant le foie sans cesse renaissant

> ... rostroque immanis vultur obunco
> Immortale jecur tondens fecundaque pœnis
> Viscera.

On cite souvent ces vers en les appliquant à Prométhée. M. Georges Garnier, pour se justifier, dira que le mot *vautour* est plus sonore et plus harmonieux qu'*aigle,* si désagréable.

Mais, broutilles (un vieux mot de Saint-Simon !) que ces légers défauts qui n'ôtent rien à la dignité, au charme, à l'émotion des pensées et des sentiments, au bon ton, à l'élégance, à l'harmonie du style. J'aime à finir par un compliment : M. Garnier a dédaigné la

Digitized by Google

licence des décadents et n'a pas fait des vers comme ceux-ci, qui sont à la mode :

Ces enfants mangent
Une orange.

L'École de Nancy verra avec fierté ce nouvel acte de décentralisation. Un critique, très *averti,* mais trop parisien, Rachilde, en signalant, dans le *Mercure de France,* le *Rouet d'ivoire,* la nouvelle œuvre de notre brillant lauréat de l'an dernier, M. Émile Moselly, un Lorrain encore, écrivait récemment, comme avec un sourire pincé : « La mode est aux littérateurs régionalistes; il y a maintenant des écrivains bretons, languedociens, provençaux, alsaciens, lorrains. Ça partage la France en un tas de petits cénacles et nous ramène aux bons temps de la féodalité, des jeux floraux. »

— Eh bien ! tant mieux, madame.

« Le *Rouet d'ivoire,* continue-t-elle, c'est un peu monotone, un peu trop serré, trop morceau choisi pour la lecture, mais c'est bien présenté, bien écrit, propre, honnête, lorrain, quoi ! »

Emparons-nous de cette formule, mais en prononçant le *quoi!* d'un autre ton : « La poésie de Georges Garnier c'est lorrain, quoi ! » Molière ajouterait :

Je ne sais pas, pour moi, si chacun me ressemble,
Mais j'entends là-dessous un million de mots.
. . . . . .
Il est vrai qu'il dit plus de choses qu'il n'est gros.

Sur la proposition de la commission dont j'ai l'honneur d'être le rapporteur, vous avez, messieurs,

Digitized by Google

décerné, d'une voix unanime, le prix Stanislas de Guaita à M. Georges Garnier, né le 26 novembre 1881 à Nancy, où il fit au lycée de très brillantes études littéraires, licencié en droit, qui soutient si dignement un nom cher à tous les amis de l'Université de Nancy. Nous croyons savoir déjà que le lauréat fera de son prix un noble et généreux emploi.

Digitized by Google

L'ÉVOLUTION DE L'ÉVOLUTIONISME

PAR

M. G. LE MONNIER

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

L'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à siéger dans votre Compagnie, s'adressait moins à ma personnalité modeste qu'à l'institution à laquelle j'ai le très grand avantage d'être attaché. Je n'en ai pas moins ressenti une vive reconnaissance pour vos bienveillants suffrages. Si plusieurs de mes collègues, grâce à de savants travaux, m'ont précédé parmi vous, leur haute valeur personnelle fut le motif légitime de votre choix. En considérant le mince bagage de mes titres, je ne puis m'empêcher de penser que vous avez élu en moi le plus ancien des professeurs de notre Faculté des sciences, et j'accepte, avec une profonde gratitude, ce témoignage de votre estime pour ce corps si prospère, si vivant, si digne de toute votre sympathie.

Digitized by Google

Que ne puis-je, pour répondre à votre indulgent accueil, vous apporter, aujourd'hui, quelque étude originale propre à enrichir vos Mémoires d'une contribution intéressante! Cet effort, je n'oserais le tenter. Professeur vous m'avez pris, professeur vous me trouverez et, par-dessus le marché, vieux professeur capable, tout au plus, de mettre en regard la science qui florissait au temps de sa jeunesse et celle qui s'élabore aujourd'hui.

Il y a tout près de cinquante ans, une publication retentissante jetait l'émoi dans le monde des naturalistes, suscitant, parmi les savants, des discussions si passionnées, que leur écho franchissait bientôt l'enceinte des académies pour se répercuter chez tous les hommes d'étude et arriver, enfin, jusqu'au grand public. Charles Darwin venait par son livre sur l'*Origine des espèces* de raviver l'évolutionisme. Qu'est devenu ce mouvement un demi-siècle après son début ? Quel en fut le développement ? Quelles en furent les transformations et les conséquences ? Quelle fut, en un mot, pendant cette période, l'évolution de l'évolutionisme ? Voilà ce que je voudrais examiner, rapidement, devant vous, heureux si l'intérêt propre du sujet vous cache les lacunes et les imperfections de mon exposé.

Toute conception scientifique de l'origine du monde consiste dans la représentation des phases successives traversées par la nature et dans la recherche des lois qui régissent ces modifications, des causes prochaines qui les déterminent. Toute conception scientifique, à ce sujet, est donc, en quelque point, évolutioniste. Sans remonter à Aristote, sans même évoquer les sou-

Digitized by Google

venirs glorieux de Bernard de Palissy et de Léonard de Vinci, il est facile de constater qu'au dix-huitième siècle, de Maillet et Charles Bonnet, Maupertuis et Buffon ont clairement aperçu que la nature n'a pas été, dès son origine, ce que nous la voyons aujourd'hui, et ont cherché à deviner, plutôt qu'à décrire, la série de ses métamorphoses. Leurs conceptions nous paraissent, aujourd'hui, passablement nuageuses et la science moderne n'a rien retenu de leurs théories. Il faut convenir que, même à leur apparition, ces écrits n'ont pas fait grande impression sur les naturalistes de métier.

Ceux-ci étaient absorbés par de bien autres travaux. Les grands voyages scientifiques, l'exploration des profondeurs de la mer, l'étude, de plus en plus détaillée, des fossiles enfouis dans les couches terrestres, l'extension que l'emploi du microscope donnait à la connaissance des infiniment petits et aux notions sur la structure des êtres vivants apportaient à la science une si riche moisson de faits nouveaux, que les préoccupations théoriques disparaissaient devant la joie d'accumuler ces richesses, de les décrire et de les classer.

Sous la puissante impulsion des Linné, des Jussieu et des Cuvier, épris avant tout de précision et de clarté, ces études analytiques furent seules en faveur jusque vers le milieu du dix-neuvième siècle. Cette éclipse de l'esprit de synthèse ne pouvait être que temporaire. Plus devenait grand le nombre des espèces à classer, plus s'imposait à l'esprit l'évidence des rapports qui les lient les unes aux autres; plus s'enrichissaient les collections paléontologiques, plus apparaissaient pro-

Digitized by Google

fondes les différences entre les êtres disparus et nos compagnons actuels; plus, enfin, s'élargissaient les domaines de l'anatomie comparée et de l'embryologie, plus s'affermissait l'idée d'une loi dans l'évolution de la nature vivante. Il était impossible de se résigner indéfiniment au rôle discret de collecteur et de classificateur. La recherche devait forcément se tourner, à nouveau, vers l'étude des causes.

Aux environs de l'année 1860, le monde savant avait soif de synthèse et, malgré les protestations du positivisme comtiste, le retour aux spéculations philosophiques s'accentua rapidement. Huxley et Herbert Spencer en Angleterre, Hæckel en Allemagne, pour ne citer que les plus illustres, se prononcèrent avec ardeur pour les doctrines nouvelles. Si, en France, les adhésions furent plus lentes, les résistances plus opiniâtres, nous avons, depuis longtemps, rattrapé le temps perdu.

Darwin n'était pas seul à méditer sur ces hautes questions, puisque, il l'a raconté lui-même, la rédaction de son livre fut hâtée par l'imminence d'une publication semblable que préparait Wallace. Néanmoins, c'est bien à Darwin que revient l'honneur d'avoir donné l'éveil à l'évolutionisme moderne, et c'est bien sa pensée qui a marqué d'une empreinte personnelle le début de ce mouvement. Quelle fut, au juste, sa contribution ? Darwin nous a confié que ses réflexions eurent pour point de départ les remarques de son compatriote Malthus sur la disproportion entre le nombre des germes, qui aspirent à la vie, et les moyens d'existence mis à leur disposition. Les germes surabondent,

Digitized by Google

les moyens d'existence sont limités ; d'où lutte entre les individus, chacun cherchant à s'assurer l'espace et la nourriture nécessaires à son développement. C'est une lutte sans merci, car elle a pour sanction la mort des plus faibles ; c'est la *lutte pour la vie*.

A cette conception darwinienne de la lutte pour la vie, on a voulu opposer celle de l'*association pour la vie*. Un écrivain, que les savants n'ont guère occasion de citer, Pierre Kropotkine, le célèbre anarchiste, vient de publier un volume intitulé : *L'Entr'aide,* dont le premier chapitre est consacré à l'énumération des exemples d'animaux se rendant de mutuels services pour assurer leur existence, s'associant pour repousser les attaques de leurs ennemis. Déjà en 1902, mon collègue et ami le professeur Vuillemin, de notre Faculté de médecine, dans un discours aussi savant qu'élégant, avait montré combien sont fréquentes les associations entre animaux, entre végétaux et, même, entre espèces appartenant à deux règnes différents. Ces considérations ingénieuses ne sauraient infirmer ce qu'il y a de légitime et d'efficace dans la notion de lutte pour la vie. Pour curieux que soient les faits allégués, l'association ne saurait remplacer la lutte pour l'existence en qualité de premier moteur de l'évolution : elle n'expliquerait pas la disparition des formes mal adaptées. Si Kropotkine insiste sur les faits d'association chez les animaux, c'est en vue d'appuyer ses idées sociologiques personnelles sur l'assimilation, qu'il est de mode, aujourd'hui, d'accepter entre la biologie et la sociologie. Moins ambitieux et plus naturaliste, Vuillemin se borne à mettre en lu-

Digitized by Google

mière un côté des harmonies biologiques trop souvent laissé dans l'ombre ; il entend compléter le tableau de la nature bien plus que contester l'ensemble de la doctrine darwinienne.

Revenons donc à celle-ci. Réduite à ce premier principe de la survivance des plus aptes, la théorie de Darwin n'eût servi de rien pour expliquer l'origine des espèces ; mais l'auteur complète tout de suite sa pensée. Rompant avec l'idée traditionnelle de la fixité des espèces, il montre que chez les animaux et les plantes, qui nous sont le mieux connus, chez ceux qui partagent et entourent notre demeure, coopèrent à nos travaux ou nous fournissent les aliments journaliers, la variabilité de l'espèce se manifeste à chaque instant. Non seulement l'espèce est variable, mais ses variations sont susceptibles de prendre une amplitude considérable, si elles sont dirigées de façon à s'accumuler de génération en génération. A l'état domestique, cette accumulation est assurée par les soins de l'homme qui choisit comme reproducteurs les individus le mieux adaptés au but que l'éleveur veut atteindre ; c'est la méthode nommée *sélection*. Grâce à ce choix, les caractères d'abord faiblement esquissés s'accentuent et en même temps se fixent. En peut-il être de même dans la nature libre ? Oui, selon Darwin, grâce à la lutte pour la vie. Cette force, éliminant les faibles et conservant ceux qui sont mieux adaptés aux conditions du milieu, détermine une *sélection naturelle* aussi efficace que celle de nos éleveurs, bien plus puissante même si, au lieu de s'exercer pendant le court espace de quelques siècles, elle peut agir pendant les énormes

Digitized by Google

durées que l'on peut raisonnablement attribuer à la formation de notre faune et de notre flore actuelles.

Voilà la théorie constituée ; elle est rendue intelligible et acceptable par les nombreux exemples que Darwin analyse dans les deux volumes de la *Variation des animaux et des plantes,* mais elle n'est pas encore démontrée. Comme il arrive souvent dans les sciences physiques et dans les sciences naturelles, la vraie démonstration ne pourra se faire qu'*a posteriori.* Pour que l'hypothèse évolutioniste soit acceptée comme l'expression de la vérité, il faudra qu'elle soit confirmée par ce que nous savons des phases antérieures du développement animal et végétal, il faudra qu'elle aide à nous rendre compte de l'état actuel de la nature. Voilà l'épreuve décisive à laquelle il y a lieu de la soumettre avant de l'adopter définitivement.

Si les espèces sont issues les unes des autres par une différenciation progressive, les rapprochements que la classification opère entre elles, prennent une valeur objective. Le terme de *famille,* si communément employé pour désigner un groupe d'espèces offrant des traits communs, ne sera plus une expression métaphorique ; il signifiera une véritable communauté d'origine entre les membres d'une même famille. La classification idéale, que l'on s'était figurée d'abord sous la forme d'une série linéaire rangeant les espèces dans l'ordre de leur perfectionnement graduel, que l'on s'était représentée plus tard comme une sorte de carte géographique avec ses continents, ses archipels, ses îles isolées, va prendre un aspect nouveau. Ce sera un arbre généalogique : du tronc primitif figurant les

Digitized by Google

espèces premières, partiront des branches secondaires, qui elles-mêmes porteront des rameaux de plus en plus nombreux et menus jusqu'aux dernières brindilles qui figureront les espèces actuelles : une classification de ce genre est dite *phylogénétique*. Sa recherche devint, de bonne heure, l'objet des efforts les plus persévérants et les plus ingénieux de la part de tous les transformistes. Elle provoqua souvent, sur des points de détail, l'éclosion de travaux fort intéressants, et attira l'attention sur des idées jusque-là trop négligées. C'est à ces études, par exemple, que l'on dut de distinguer entre les ressemblances qui résultent simplement de l'adaptation à un mode de vie commun, et celles qui dévoilent un véritable lien de parenté.

Considérons un animal tel que le phoque. Par la forme générale de son corps allongé, l'effacement des épaules, la brièveté des membres, il ressemble aux types les plus répandus de poissons, mais par le caractère de sa dentition, par son pelage, par la structure de son squelette, il est étroitement apparenté aux carnassiers terrestres. Ces derniers caractères fixent sa place parmi les mammifères, auxquels il appartient, les autres lui ont été imposés par la nécessité de se mouvoir dans un fluide de densité élevée, car tous tendent à diminuer la résistance du milieu.

Le moment ne serait pas favorable pour examiner, même en raccourci, les innombrables travaux entrepris pour constituer une classification phylogénétique soit commune aux deux règnes animal et végétal, soit particulière à l'un d'eux. Qu'il me suffise de dire

Digitized by Google

qu'aucun des essais formulés jusqu'ici n'a obtenu l'assentiment général des naturalistes. Les transformistes convaincus, que cet échec afflige, mais ne déconcerte pas — rien ne déconcerte une foi ardente, — ont coutume de pallier leur déconvenue en invoquant l'insuffisance de nos connaissances paléontologiques. Ils pensent, non sans raison, que le mot de beaucoup d'énigmes posées par la nature vivante doit être cherché dans les états antérieurs de cette nature. C'est à l'étude des fossiles de nous faire connaître les véritables ancêtres des vivants, de nous montrer non pas seulement le résultat final de l'évolution organique, mais ses étapes successives. Suffisamment complète, cette science de la paléontologie nous révélerait les types simples du début de la vie, puis, d'âge en âge, les formes de plus en plus complexes et de plus en plus variées, nous conduirait enfin jusqu'aux espèces actuelles

A prendre les choses en gros, on pouvait, il y a un demi-siècle, trouver une certaine conformité entre ces vues générales et les faits alors connus. On enseignait que, pour les animaux comme pour les végétaux, les couches les plus anciennes du globe recélaient les empreintes d'organismes inférieurs, que dans les couches moyennes apparaissaient des types perfectionnés, quoique inférieurs aux formes contemporaines, que l'on rencontrait ces dernières seulement dans les couches les plus récentes. On se plaisait à trouver des ascendants de nos chevaux actuels dans ces *Palæotherium* dont la patte était munie de trois doigts presque égaux, tandis que l'*Hipparion* préparait le

Digitized by Google

passage au pied du cheval, où un seul doigt long et robuste sert à la marche, les deux autres étant réduits à de grêles bâtonnets sans utilité. En cent autres exemples, on notait des transitions plus ou moins graduées entre des faunes d'âges différents, et, si l'on n'était pas complètement satisfait des constatations faites, on conservait du moins l'espoir que des découvertes prochaines viendraient combler les vides et parachever le système. On ne doit pas être trop exigeant à l'égard de la paléontologie. Les archives de notre globe ne nous sont parvenues qu'à l'état fragmentaire. Il a fallu, pour que les restes d'une espèce disparue nous aient été conservés, à peu près complètement, des conditions rares, presque exceptionnelles. Les parties dures et imputrescibles auront pu résister, telles les coquilles, les os, les organes ligneux des plantes, mais combien d'animaux et même de végétaux qui sont entièrement formés de tissus tendres et délicats rapidement détruits dès que la vie cesse de les défendre! On a dit que le paléontologiste entreprend la lecture d'un manuscrit mutilé, auquel le plus grand nombre des pages a été arraché, bien peu, parmi celles qui restent, étant demeurées intactes. Il y a beaucoup de vrai dans cette comparaison et nous devons prendre notre parti de ces lacunes. Encore peut-on exiger, cependant, que les fragments conservés ne viennent pas contredire la marche générale du récit.

Nous avons admis, tout à l'heure, que les êtres vivants primitifs devaient être d'organisation simple et presque uniforme. Connaissons-nous d'une façon positive une faune assez ancienne pour répondre à cette

Digitized by Google

définition? Sans hésiter, il faut répondre négativement. Après avoir, à plusieurs reprises, reculé la date de ce que l'on croyait pouvoir appeler faune primitive, on regarde aujourd'hui comme faune la plus ancienne, celle que les géologues américains ont découverte dans les cañons de l'Amérique du Nord. Or, cet ensemble de débris animaux est bien loin de représenter des types d'une simplicité primitive. Il est formé d'annélides, de mollusques et surtout de crustacés, tous animaux d'une organisation déjà bien complexe. Trouvera-t-on plus ancien que cela ? Des géologues très informés en doutent et, pour des raisons fort plausibles, pensent qu'au-dessous de ces couches, on ne rencontrera plus que des terrains si profondément modifiés par la chaleur interne du globe et la pression des couches superposées, qu'ils ne sauraient nous livrer aucun fossile reconnaissable. Peut-être ont-ils tort de se montrer si pessimistes, tant de trouvailles inattendues ont été faites jadis qu'on peut bien encore espérer des chances favorables. Toujours est-il que ce premier point, l'existence d'un monde primitif simple, est et demeure une hypothèse, logiquement permise, mais dépourvue d'appui objectif.

Résignés à l'ignorance des formes primitives de la vie à la surface de la terre, nous pouvons, au moins, demander à la paléontologie de nous fournir des données positives sur l'origine de ces types qui, manquant totalement aux faunes les plus anciennement connues, ont nécessairement fait leur première apparition dans des temps accessibles à nos recherches. Les mammifères, par exemple, font complètement défaut dans les

Digitized by Google

terrains primitifs; ils sont au contraire nombreux et variés à l'époque tertiaire. Il semble donc légitime de chercher dans l'âge secondaire leurs premiers représentants, ceux qui ont dû former le passage entre les vertébrés de l'époque primaire et les mammifères. Vaine espérance !... Non seulement, jusqu'ici, un tel intermédiaire n'a pas été rencontré, mais ce que nous savons des vertébrés anciens nous les montre comme se perfectionnant dans leur propre type, et, pas du tout, comme se rapprochant des mammifères.

On peut sans doute imaginer un type de transition; ce ne sera qu'une hypothèse et nous voudrions des observations.

Pour un point, concernant le règne végétal, il semble que l'on soit arrivé à des résultats plus encourageants. Le passage entre les deux grands groupes des fougères et des phanérogames s'établit par des intermédiaires de plus en plus nombreux, et les découvertes de notre confrère et proche compatriote, M. Grand'Eury, ont, dans ces dernières années, grandement contribué à effacer la limite entre ces deux groupes. Ce n'est encore là qu'un point particulier; et qui nous dira d'où viennent les fougères elles-mêmes ? Qui nous enseignera l'origine des champignons ?

En résumé, l'étude des classifications nous persuade qu'entre les espèces il y a des rapports de parenté objectifs, celle de la paléontologie nous démontre qu'il y a eu des successions de faunes et de flores, ni l'une, ni l'autre ne nous font connaître les intermédiaires qui, d'après la théorie, auraient dû exister en la forme primitive et les formes dérivées. N'y aurait-il pas

Digitized by Google

quelque vice fondamental dans la conception darwinienne ? L'auteur a cru que les variations avaient dû être minimes au début et s'être accumulées par la vertu de la sélection naturelle. Cette vue a été critiquée ; on s'est demandé dans quelle mesure une très légère variation pouvait exercer une influence sensible dans la lutte pour la vie.

La singulière conformation qui grave, dans tous les esprits, le souvenir de la girafe, va nous permettre de préciser ce mode de critique. Chez la girafe, un cou d'une longueur démesurée, monté sur des pattes antérieures beaucoup plus élevées que le train de derrière, hausse la tête de l'animal au niveau du feuillage des arbres. La girafe peut ainsi brouter ces feuilles qui sont inaccessibles à tous les autres herbivores. Cela ne l'empêche pas, bien entendu, de prélever sa part de gazon, mais cela lui assure une nourriture que nul ne peut lui disputer. Il y a évidemment là un avantage qui a dû être fixé par la sélection naturelle. Serrons d'un peu plus près cette explication et reportons-nous au moment où, par une variation accidentelle, un ancêtre de la girafe s'est, pour la première fois, distingué par la longueur de son cou ; demandons-nous ce que cet accroissement très faible, de quelques millimètres au plus, a pu procurer d'avantages à l'individu qui le présentait. Cet avantage fut incontestablement bien mince, on ne voit même pas qu'il ait pu être sensible ; mais alors, il n'y a plus de raison pour lui attribuer une efficacité, et, si ce premier gain de taille n'a pas donné de prise au jeu de la sélection naturelle, il n'a pas été fixé, il n'a pas pu servir d'amorce à un gain

Digitized by Google

nouveau. Le cas considéré n'est pas justiciable de notre théorie. Trop souvent un raisonnement analogue détruira les explications darwinistes et s'opposera à l'assimilation tentée entre la sélection artificielle et la sélection naturelle. La première, guidée par la volonté humaine, par la prévision d'une intelligence, peut faire état de variations insignifiantes et les accumuler, la seconde ne saurait agir que sur des différences influençant, dès l'abord, les conditions de la vie.

Autre lacune : Darwin ne dit rien des causes qui peuvent faire naître la première variation, ou plutôt il se contente des légères différences individuelles que chacun constate entre les descendants des mêmes parents ; cela peut paraître insuffisant.

L'échec partiel des classifications phylogénétiques, celui des comparaisons paléontologiques, les imperfections que je viens d'indiquer, ont amené les transformistes à reporter leur attention sur un autre système évolutioniste demeuré longtemps dans l'oubli.

Dès le début du dix-neuvième siècle, Lamarck, dans sa *Philosophie zoologique,* posait les principes d'une théorie pleine de hardiesse ; son livre, assez mal digéré et lourdement écrit, avait passé presque inaperçu. Il ne venait pas à son heure, alors que le public scientifique était tout entier sous le charme de la claire et forte parole de Cuvier. De nos jours, les théories de Lamarck ont repris faveur.

Tout le monde sait que la répétition fréquente et énergique d'un même mouvement provoque, à la longue, le développement exagéré des muscles que ce mouvement met en action. Le bras qui, chez le for-

Digitized by Google

geron, manie le lourd marteau devient plus gros que celui qui se borne à fixer la tenaille. Généralisons ce fait, et admettons, en outre, que les modifications acquises de cette façon puissent se transmettre héréditairement de génération en génération ; si les conditions d'existence restent les mêmes, les caractères acquis iront en s'accentuant. L'organe progressivement accru prendra une importance qui changera complètement sa signification. Notre girafe de tout à l'heure s'expliquera beaucoup mieux dans ce dernier système. C'est activement, et non passivement, qu'à force de tendre le cou pour atteindre le feuillage des arbres, elle arrivera à l'étirer jusqu'aux proportions que nous lui connaissons.

Il va sans dire que, par un effet inverse quoique de même ordre, l'organe laissé dans une inaction permanente tendra à s'atrophier. Enfin, il ne répugne pas de penser que ces deux effets se combineront en se renforçant mutuellement. La nourriture employée au grossissement de l'organe actif sera prélevée, de préférence, sur l'organe oisif. C'est ce que l'on nomme le balancement organique. Les choses ainsi réglées, on pourra les résumer dans cette formule saisissante : *la fonction crée l'organe.*

La possibilité pour l'être vivant de modifier volontairement son organisme par un effort répété dans un sens invariable, tel est le premier des principes introduits par Lamarck, la transmission héréditaire des caractères acquis est le second. Nous ne pouvons examiner comment Lamarck et ses continuateurs ont cherché à tirer de ces principes l'explication de l'orga-

Digitized by Google

nisme tout entier. Un exemple suffira à montrer quelle est la direction de leurs pensées.

Des phénomènes qu'ils ont voulu expliquer, le plus curieux sans doute est le *mimétisme*. Un grand nombre d'animaux sont susceptibles de revêtir, temporairement ou d'une manière stable, une apparence qui, par la forme, par la couleur, ou par ces deux moyens à la fois, les différencie de leurs plus proches alliés et leur donne l'aspect d'objets tout à fait étrangers. Dans nombre de cas, ce déguisement semble tout à fait propre à dissimuler l'animal, soit au regard de ses ennemis, soit à l'attention des proies dont il cherche à s'emparer.

Rien n'est plus naturel que d'admettre que, si le lièvre des régions froides revêt en hiver une fourrure blanche, il échappera plus facilement aux carnassiers que si sa couleur ordinaire le signale de loin au milieu de la plaine couverte de neige. Le caméléon qui, placé au milieu du feuillage, devient vert et reste gris sur l'écorce sèche, pourra, grâce à ces changements de couleur, dresser une embuscade, où tomberont sûrement les insectes dont il se nourrit et dont il ne peut s'emparer que par surprise. Chez les insectes, les cas de mimétisme sont plus frappants encore.

Ils donnent aux uns l'apparence d'une brindille de bois mort, aux autres celle d'une feuille verte avec la dimension, la forme et jusqu'aux nervures qui complètent l'illusion.

Rien n'est amusant comme le défilé de toutes ces singularités, rien au premier abord de plus séduisant que l'explication lamarckienne de ces ruses offensives

Digitized by Google

ou défensives. Toutefois, si se déprenant de cet attrait, on considère le fond des choses, on ne tarde pas à éprouver quelque scrupule à prêter à des animaux d'ordre inférieur une réflexion profonde, une prévoyance lointaine. Il a fallu, sans doute, de multiples générations pour que la phyllie acquière l'apparence de feuille que nous lui connaissons, et les ancêtres, qui ont longuement préparé cette métamorphose, dépassaient, en sagesse, les plus perspicaces de nos législateurs humains. Et puis le dessein de modifier son corps pour l'amener à singer un objet tout différent, suppose que l'animal connaisse à chaque instant la forme de ce corps, qu'il puisse juger du succès de ses tentatives, rectifier celles qui s'égarent, insister sur celles qui tendent au but. Le plus habile de nos grimes ne peut *faire sa tête* sans l'aide d'un miroir. Les orthoptères n'ont pas, que je sache, pareil outil à leur disposition; leurs yeux, pas plus que les nôtres, ne sont capables de voir directement sur toutes les parties de leur corps. Comment donc une vulgaire sauterelle a-t-elle pu faire pour diriger et mener à bien une transformation dont la conception seule paraît déjà bien ardue pour son intelligence rudimentaire?

Il faut cependant se rendre à l'évidence et reconnaître que cette modification autocratique de l'organisme a séduit assez fortement certains esprits, pour qu'on ait voulu l'étendre jusqu'aux plantes elles-mêmes. On lit aujourd'hui, dans les ouvrages de savants botanistes, que telle plante *se hérisse* de poils raides et piquants pour se défendre contre les attaques de ses ennemis. Parfois même le langage devient encore plus affirmatif.

Digitized by Google

On rencontre des phrases telles que celle-ci : « Les services que l'animal rend aux fleurs sont presque toujours involontaires ; il faut que les fleurs *prennent des mesures* pour utiliser sa venue. » Ou bien encore : « Dans quelques cas, certaines fleurs de chaque inflorescence *se sacrifient* au bien-être général. » Phrases d'autant plus remarquables que le reproche d'être asservis à un anthropomorphisme étroit est celui que ces novateurs adressent le plus volontiers aux représentants des doctrines classiques.

Je n'ai du reste aucunement l'intention de prétendre que le lamarckisme tienne tout entier dans ces hardiesses que le darwinisme ne connaissait pas. A côté de ces théories aventureuses, les plus modernes transformistes ont voulu placer des faits établissant que, de nos jours encore, on peut assister à la naissance d'une espèce nouvelle. Ils ont montré que cet événement se produit tout autrement que ne le pensait Darwin, et qu'il est sous la dépendance des conditions extérieures. La doctrine nouvelle est le néo-lamarckisme, dont je voudrais maintenant esquisser les traits les plus frappants.

Un des premiers, M. Hugo de Vries, éminent botaniste hollandais, a découvert et décrit, sous le nom de *mutation,* une forme jusque-là inconnue apparaissant brusquement dans la descendance d'un type depuis longtemps fixé. Seule mérite le nom de mutation la forme nouvelle qui se reproduit fidèlement pendant plusieurs générations et qui, d'autre part, se distingue par des caractères nets et tranchés, de façon qu'on la reconnaisse sans hésitation. La mutation est donc tout

Digitized by Google

autre chose que la variation, par degrés insensibles, qu'avait admise le darwinisme. Elle fait surgir, d'emblée, un changement notable et définitif. Si elle se produisait fréquemment, ce serait le renversement total de la notion d'espèce; nos classifications n'auraient plus de sens, la science elle-même deviendrait impossible. Si, au contraire, cet étrange phénomène est constaté comme la conséquence de circonstances particulières, si, surtout, on parvient à préciser les conditions qui le déterminent, la mutation devient un point d'appui solide des doctrines transformistes.

L'histoire de nos végétaux cultivés, s'il nous était permis de la reconstituer en détail, nous fournirait, j'en suis convaincu, de nombreux exemples de mutation. Mais dans cet immense laboratoire biologique, que constituent l'agriculture et l'horticulture, les registres d'observations ne sont pas tenus avec une rigueur scientifique. L'obtenteur d'une forme nouvelle, plus pressé d'en tirer parti commercialement que soucieux d'éclairer les problèmes théoriques, ne garde pas de notes suffisantes sur l'origine de sa trouvaille. Suivant les idées à la mode, il présente la plante nouvelle comme un hybride, comme le résultat d'une sélection ou comme une introduction. Il n'est pas de questions plus obscures que celles qui se rattachent à l'origine des plantes cultivées. Un fait capital et sur lequel tout le monde est d'accord, c'est que la mutation se produit de préférence dans une culture où se rencontrent des monstruosités. Quand une plante est cultivée dans un milieu anormal, il arrive qu'elle s'écarte de sa forme habituelle. Les horticulteurs

Digitized by Google

disent qu'elle est *affolée,* et c'est alors qu'ils en peuvent obtenir des nouveautés. Un excès de nourriture semble être, assez souvent, l'origine de cet affolement. Dans la majorité des cas, la cause de l'affolement demeure mystérieuse et, avec elle, la première des conditions nécessaires à la mutation.

Un jeune savant français, M. Blaringhem, vient de fournir une bien remarquable contribution à l'étude de la mutation en déterminant expérimentalement l'affolement d'une plante et en faisant sortir de la plante ainsi affolée plusieurs espèces nouvelles. C'est sur le maïs qu'ont porté ces recherches. Tout le monde connaît cette graminée si répandue et si caractérisée. Elle se distingue parmi les plantes de sa famille par la disposition exceptionnelle de ses fleurs. Le maïs porte sur le même pied deux sortes de fleurs entièrement séparées : les fleurs mâles sont réunies en grand nombre sur les rameaux grêles d'une grappe qui se dresse au sommet de la tige principale ; les fleurs femelles forment, dans la région moyenne, quelques épis gros et peu nombreux.

M. Blaringhem a remarqué que la végétation de cette plante, quoiqu'elle s'accomplisse entièrement dans le court espace d'un été, présente deux périodes distinctes. Les premières semaines qui suivent la germination sont employées à une sorte de travail préparatoire par lequel la plante développe beaucoup ses racines et s'accroît fort peu. Au bout d'un mois environ, cette préparation est terminée et alors, sous l'influence d'une humidité et d'une chaleur suffisantes, toute la plante grandit rapidement et arrive à l'épa-

Digitized by Google

nouissement de ses fleurs, à la formation de ses fruits. Au début de cette seconde période, tous les organes de la plante sont ébauchés et leur nature est fixée, mais un peu auparavant cette détermination n'est pas encore complète et peut être influencée par des causes extérieures. Blaringhem a mis en œuvre, pour détourner la plante de sa voie normale, tantôt des blessures, tantôt des torsions de la tige qui modifient le cours des liquides nourriciers. Ces traitements appliqués pendant la seconde période du développement ne produisent aucun effet appréciable, s'ils sont modérés, et tuent la plante, s'ils sont trop énergiques. Il en est tout autrement si ces mêmes mutilations ont lieu pendant la première période, au moment où les fleurs vont s'organiser. Dans ce cas, la forme et la constitution des épis latéraux sont profondément altérées; de simples qu'ils devraient être, ils deviennent rameux; au lieu d'être exclusivement formés de fleurs femelles, ils présentent le plus irrégulier mélange des deux sexes.

Il était déjà intéressant d'avoir constaté l'effet d'une mutilation, convenablement et opportunément appliquée, comme cause de la production des monstruosités; mais ce n'était là qu'un premier pas. L'analogie de ces maïs monstrueux avec les plantes affolées n'était-elle que superficielle et de pure forme? Ou bien était-ce l'affolement générateur de mutations qui avait été obtenu? Pour en décider, Blaringhem a recueilli et semé les graines de ces maïs déformés, et parmi les pieds issus de ce semis, il a eu la joie de rencontrer un certain nombre de formes qui différaient notablement de la plante primitive par la taille, par la nuance des

Digitized by Google

feuilles, par le nombre des graines dans l'épi et, surtout, par la précocité. Ces formes nouvelles, resemées les années suivantes, se sont montrées parfaitement constantes, elles constituaient des mutations véritables.

Il y a donc eu, d'abord, production de formes monstrueuses, affolement de l'espèce, puis, parmi les descendants des plantes affolées, apparition de mutations stables. L'expérience de Blaringhem nous apporte donc quelque chose d'absolument nouveau; elle nous révèle la circonstance qui a déterminé l'affolement du maïs. Hugo de Vries avait rencontré fortuitement des plantes affolées d'où étaient nées des mutations; c'est volontairement que Blaringhem a dérangé l'équilibre dans lequel son maïs s'était installé et fixé depuis longtemps. Le procédé qu'il a employé est de ceux qui peuvent être facilement réalisés dans la nature. La morsure d'un insecte, le froissement sous le pied de l'animal de grande taille, peuvent produire une blessure équivalente à celles qu'il a mises en usage.

Cette très suggestive étude de Blaringhem est de date toute récente, elle n'a pas encore subi le contrôle de la critique, surtout, elle n'a pas pu produire les conséquences que l'on est en droit d'en attendre. Il n'est guère douteux qu'elle ne serve de point de départ à d'autres tentatives.

Par la direction générale de ses travaux, comme par ses méthodes expérimentales d'étude, le néo-lamarckisme diffère profondément du darwinisme pur et du lamarckisme primitif. Réalise-t-il la forme définitive des théories évolutionistes? Je suis loin de le penser, et, sans pouvoir dire quelle sera la tendance domi-

Digitized by Google

nante des doctrines futures, je ne doute pas qu'après la phase que nous traversons aujourd'hui, d'autres viendront qui ne lui céderont ni en originalité, ni en vigueur. Une chose cependant subsistera à travers ces changements, une chose que le siècle dernier aura vue naître : la forme scientifique de l'idée évolutioniste.

Il n'est pas téméraire d'affirmer que tous les naturalistes contemporains, quelle que soit la diversité de leurs opinions philosophiques, sont unanimes pour croire à l'incessante transformation du monde vivant. Tous savent que cette nature s'est modifiée dans le passé; tous pensent que les forces qui ont produit ces modifications subsistent de nos jours et que l'apparente fixité des espèces actuelles ne peut être qu'une illusion due à la brièveté de notre vie. Tous, donc, souhaitent de connaître les modalités de cette évolution et d'en pénétrer les causes, au moins les causes prochaines.

Désormais, la nature vivante sera conçue et étudiée comme étant en perpétuel changement. Le but des sciences biologiques ne sera plus seulement de dénombrer, dénommer et décrire un ensemble immense d'espèces vivantes ou disparues, désormais, et pour toujours, il s'agira de saisir dans le présent le mécanisme de l'évolution, d'appliquer les lois reconnues à l'interprétation du passé, peut-être à la prévision de l'avenir.

L'évolutionisme a évolué, il évolue sous nos yeux, il évoluera encore après nous; le reconnaître c'est simplement affirmer qu'il vit et qu'il vivra.

Digitized by Google

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. IMBEAUX

AU RÉCIPIENDAIRE

M. LE MONNIER

MONSIEUR,

C'est en effet un représentant, et des sciences, et de notre chère Faculté des sciences de Nancy, que notre Compagnie s'honore d'accueillir aujourd'hui en votre personne ; et puisque vous nous rappelez votre âge, qui vous fait le plus ancien des professeurs, laissez-moi dire que votre modestie n'a que trop attendu pour venir à nous. L'Académie de Stanislas est heureuse et fière de s'adjoindre des compétences dans toutes les branches des connaissances humaines. Elle sait, en effet — et je vais encore le prouver tout à l'heure — que toutes ces connaissances, jusques et y compris la philosophie, se donnent la main et s'enchaînent, ayant besoin les unes des autres, et elle sait aussi qu'à côté des belles-lettres, ces charmeuses de l'humanité, celle-ci a besoin des sciences pour être ses fidèles servantes, pour remplir le rôle de Marthe, pendant que Marie chante ou pleure à ses pieds.

Digitized by Google

Vous me permettrez, monsieur, en votre nom comme au mien, de remercier l'Académie de cette large part qu'elle fait aux sciences, puisque c'est à elles aussi que je dois moi-même d'être à ce fauteuil et d'avoir le plaisir de vous souhaiter la bienvenue. Et comment ne seriez-vous pas le bienvenu parmi nous, vous qui représentez la science la plus poétique et la plus charmante qui soit, vous qui venez à nous de la part des plantes, cette parure de la terre, de la part des fleurs, cette parure des plantes elles-mêmes? Sans leurs frondaisons verdoyantes, sans leurs floraisons multicolores, notre pauvre terre ne serait plus que cette boule toute nue dont parle le poète :

> Le monde serait propre et net comme une écuelle ;
> Mais le globe rasé, sans barbe ni cheveux,
> Comme un grand potiron roulerait dans les cieux.

Je ne sais plus, je l'avoue, et bien que je les aie étudiés à deux reprises, les noms de toutes les plantes qu'on rencontre dans nos campagnes lorraines. Pourtant j'ai toujours plaisir à les revoir, aussi bien les humbles gazons des prairies que les grands arbres des forêts. Chaque fois, je crois retrouver en eux de vieux amis, et il me semble même que, dans l'homme blanchi, ils reconnaissent et saluent au passage le petit garçon que son père conduisait jadis par la main au milieu d'eux, et à qui il disait leurs noms et leurs vertus.

Je vous envie, monsieur, d'être en rapport, j'allais dire — et pourquoi pas? — en conversation constante avec ces enracinés de notre sol, avec ces êtres qui,

Digitized by Google

cloués par les pieds à la terre, mais épanouissant librement dans l'air leurs chevelures, sont comme le trait d'union entre la matière inerte et la vie libre. Je m'imagine que

L'arbre mystérieux à qui parlent les vents

doit redire au botaniste quelque chose du murmure des feuilles, semblable à celui des vagues, quelque chose de la grande voix de la nature, qui sait si bien émouvoir à certaines heures le cœur de l'homme. Au printemps, qui dira combien cette voix se fait plus douce et plus éloquente encore ? Dans cette saison des amours végétales, chaque plante se revêt d'une robe d'épousailles, plus splendide, dit l'Écriture, que les tuniques de Salomon dans toute sa gloire, et c'est au fond de ces corolles étincelantes, de ces calices aux mille formes que se consomme le mystère de l'hymen fécondant, mystère troublé parfois, ou plutôt, dit-on, facilité par la visite d'une abeille ou d'un papillon. C'est pour célébrer ce mystère de sa perpétuité que la Nature s'entoure de tous ses charmes, exhale tous ses parfums, fait chanter tous ses oiseaux ; et l'on ne peut rien trouver sur cette terre de plus beau que cet épanouissement des fleurs, — rien, si ce n'est cette fleur de l'humanité qu'est la femme, fleur qui se pare aussi de toutes les grâces, à l'heure où cette même loi de l'amour universel l'épanouit à son tour pour lui faire porter son fruit.

Je ne m'attarderai pas à démontrer l'évidente utilité de la botanique. Comme vous le dites, monsieur, l'agriculture, nourrice de l'homme, fait de la terre

Digitized by Google

un vaste champ d'application de cette science ; l'industrie a besoin des bois, des textiles, des graines oléagineuses ; la médecine demande aux simples leurs propriétés curatives et en extrait les alcaloïdes, ces composés si complexes qui s'élaborent au sein des tissus végétaux et dont une dose infinitésimale produit sur l'homme et les animaux des effets d'empoisonnement violent, mais aussi, si on sait les calculer, de prolongation de la vie et d'adoucissement de la douleur.

Je voudrais seulement ici passer rapidement en revue les grandes phases de l'histoire de la botanique, afin d'arriver avec vous à l'une des plus récentes, à l'évolutionisme. La science qui nous occupe est toute moderne. Et cependant, je trouve dans un des premiers *Kräuterbuch* qui existent, celui du vieux Hiéronymus Bock, de 1539, la déclaration suivante écrite avec la plus grande naïveté : « Le premier botaniste fut Dieu tout-puissant et créateur, qui fut aussi le premier jardinier, planteur et cultivateur de toutes les espèces végétales simples. Sa puissance et sa sagesse infusées à Adam apprirent à celui-ci à les connaître toutes et à leur donner leurs véritables noms. Il eût été bien désirable qu'on eût pu conserver à toutes choses les noms ainsi à elles données judicieusement par notre premier père. » — Il est clair, en effet, que si la langue d'Adam et d'Ève avait été conservée à tous leurs fils, cela eût évité bien des efforts aux inventeurs du volapück et de l'espéranto, et aussi aux botanistes l'ennui de forger un nom pour chaque plante, de le mettre en latin pour le faire con-

Digitized by Google

naître à leurs collègues, et aussi d'hésiter souvent entre une vingtaine de dénominations pour désigner la même herbe.

Après ces deux botanistes de marque — auxquels nous ne disputerons pas la première place — notre bon Jérôme continue la liste par Caïn et ses fils, par Noé qui connut la vigne et, dit-on, un peu trop les propriétés de son fruit, par les Chaldéens, les Égyptiens, les Israélites, parmi lesquels une mention spéciale est due aux deux frères Jacob et Ésaü, ce dernier paraissant avoir été le parrain de l'espèce dénommée *Lens esculenta*. Si nous redevenons sérieux, nous arrivons à Aristote et à son élève Théophraste qui fit un tableau de quatre cent cinquante plantes; mais ils se perdent dans des considérations philosophiques sur la nature des végétaux, plutôt que d'en faire une description exacte. Après eux, on n'entend plus parler de la botanique jusqu'au médecin Dioscoride, le Pline des végétaux, qui sut guérir à l'époque où Locuste savait empoisonner, et qui écrivit en l'an 50 de notre ère son traité *De materia medica* où sont décrites huit cents espèces de plantes.

Les connaissances botaniques restèrent liées à la médecine jusqu'au dix-septième siècle. Au Moyen Age, elles sont aux mains des médecins arabes dont Ibn Sina, autrement dit Avicenne, est le plus célèbre, et des moines, notamment ceux de l'École de Salerne, qui traduisent Dioscoride et Galien, et Albert le Grand. Vers 1350, un certain Thomas Cantimpratensis termine son ouvrage *Liber de natura rerum*, qui fut très répandu aux quatorzième et quinzième

Digitized by Google

siècles, traduit en allemand par Conrad de Megenberg, sous le nom de *Buch der Natur,* et imprimé pour la première fois en 1475. Rappelons que la fameuse *Bible aux 42 lignes* de Gutenberg voyait le jour en 1462.

Deux autres ouvrages, d'auteurs inconnus, eurent aussi une grande vogue. Ce sont l'*Herbarius Moguntinus* ou *Aggregator practicus de simplicibus,* imprimé à Mayence en 1494, mais sans doute composé beaucoup plus tôt, et le *Ortus sanitatis* ou Jardin de la santé, qui, sous ce titre charmant, ne comprenait pas moins de 1 066 chapitres et qui eut 4 éditions latines (la dernière en 1517), 2 françaises, 14 allemandes, 1 hollandaise et 1 italienne. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ces ouvrages, qui sont surtout des compilations, ce sont les gravures : l'invention de la gravure sur bois ayant précédé d'une centaine d'années celle de l'imprimerie, il devenait possible, autrement que par la peinture, de représenter les plantes, et c'est dans le *Buch der Natur* qu'on trouve leurs premières figures. Faut-il ajouter qu'il y a loin de ces grossières images aux magnifiques photographies en couleur qu'on sait faire aujourd'hui ?

Au seizième siècle, les images deviennent exactes et les descriptions commencent à se faire d'après nature dans les livres d'Otto Brunfels, médecin à Berne (*Herbarum vivæ eicones,* 1530-1539), de notre Jérôme Bock de tout à l'heure, qui signait *Tragus* en latin, de Leonhard Fuchs (*New Kreuterbuch,* 1543). Puis on étudie plus spécialement les plantes de chaque pays : Valerius Cordus, d'Erfurt, celles d'Allemagne ;

Digitized by Google

Konrad Gesner, de Zurich, celles des Alpes; Rembertus Dadonæus, de Malines, Carolus Clusius, d'Arras, Mathias Lobelius, de Ryssel, celles de France et des Flandres; Pierandrea Mattioli, celles d'Italie et d'Asie, etc., etc. En même temps, les voyageurs Rheede, Rumpf, Kämpfer, font connaître les plantes exotiques, et les jardins botaniques, dont le premier fut établi à l'Université de Padoue en 1545, permettent de les cultiver. En 1568, Aldrovandi fonde le jardin de l'Université de Bologne qui devint universellement célèbre sous la direction de son successeur Cæsalpini. Les herbiers de ces deux savants sont encore conservés aujourd'hui; c'était leur maître commun, Luca Ghini, qui, étant *lector simplicium* à Bologne, avait créé le premier herbier connu, appelé alors *hortus vivus* ou *hortus siccus*. Je rappellerai même de cette époque que ce fut seulement en 1593 que la France eut son premier jardin botanique à l'Université de Montpellier : celui de notre ville, dont vous êtes, monsieur, le directeur depuis 1877, fut créé il y a juste cent cinquante ans, en vertu de lettres patentes du 19 juin 1758 par lesquelles le fondateur de notre Académie faisait don du terrain au Collège des médecins de Lorraine.

A Cæsalpini, le Malherbe de la botanique, on doit une première tentative de classification rationnelle : elle est basée sur les caractères du fruit et de la graine, et son livre *Libri sexdecim de plantis* distribue huit cent quarante espèces en quinze classes. Mais Cæsalpini ne connaît encore rien du vrai rôle de la fleur, et ce n'est qu'en 1694 que Camerarius, qui enseignait la méde-

Digitized by Google

cine à Tübingen, publie (*De sexu plantarum epistola*) le résultat de ses expériences sur l'action fécondante du pollen. La même année, le Français Tournefort, venant après les Anglais Morison et Ray et les Allemands Knaut et Rivinus, exposait dans les *Institutiones rei herbariæ* son fameux système de classification d'après les caractères de la fleur et surtout de la corolle. Enfin, Linné eut le mérite d'établir le dernier et le plus parfait des systèmes, celui de la *Méthode sexuelle* (1735), qui base les ordres sur les caractères du pistil et les classes sur ceux des étamines. Ajoutons que les magnifiques études du professeur d'Upsal et la découverte des lois fondamentales de la physiologie végétale étaient devenues possibles grâce à l'invention du microscope et à l'excellence des *lunettes* que construisait Antoine Leuwenhoeck.

Mais si brillantes que soient les théories linnéennes, elles ne donnaient pas encore la *méthode naturelle,* c'est-à-dire le groupement basé non plus sur un seul, mais bien sur l'ensemble de tous les caractères, et Linné le reconnaissait humblement : « J'ai travaillé pendant longtemps, dit-il, à découvrir la méthode naturelle; j'en ai obtenu bien des parties, mais je n'ai pu la terminer. » Cette gloire était réservée à Bernard de Jussieu, qui réalisa la classification en familles naturelles au jardin de Trianon et qui laissa à son élève Adanson et surtout à son neveu Antoine Laurent de Jussieu le soin de la faire connaître. En 1789, ce dernier publiait son *Genera plantaram,* et dans ces cahiers des États généraux des plantes il y avait aussi une révolution. Depuis lors, de Candolle,

Digitized by Google

Lindley, Endlicher, Brongniart, Bentham et Hooker, Van Tieghem et quelques autres ont pu perfectionner et compléter l'œuvre des de Jussieu ; celle-ci n'en est pas moins restée le tableau analytique vrai du monde végétal visible à l'œil nu. C'était à la même époque que Georges Cuvier établissait de son côté la classification naturelle du règne animal soit vivant, soit fossile, et c'est seulement après tous ces travaux des analystes que la synthèse peut tenter un vigoureux effort, et que les Lamarck, les Wallace, les Darwin, les Hæckel, les Vogt, les Huxley et leurs disciples peuvent venir greffer leurs découvertes et aussi, disons-le tout de suite, leurs hypothèses sur le magnifique monument bâti par leurs devanciers.

Et cependant à ce monument il manquait encore un étage, toute une classe d'êtres invisibles — il faut pour les déceler le microscope le plus puissant et même l'ultramicroscope inventé d'hier, — intermédiaires entre les plantes et les animalcules de l'ordre le plus infime, croissant non sur le sol, mais sur des milieux organiques et trop souvent dans les tissus vivants de l'homme ou des animaux. Or, voici quelque quarante ans que, venant après Ehrenberg, Dujardin et Davaine, notre immortel Pasteur commença à nous faire connaître ces champignons microscopiques, appelés schizomycètes, microbes ou bactéries, et établit l'importance de leur rôle dans le monde, importance énormément démesurée si on la compare à leur taille. Alors que les autres êtres créent en leurs corps des combinaisons organiques complexes, ceux-ci semblent avoir pour mission providentielle de décomposer, de

Digitized by Google

désintégrer ces combinaisons et de les ramener par la fermentation ou la putréfaction à des éléments minéraux simples, susceptibles de rentrer dans le torrent circulatoire de la vie universelle. Les microbes ont la puissance parce qu'ils ont le nombre, étant légions et même légions de légions. Ils sont les fossoyeurs de la nature vivante : ce sont eux qui réalisent cet engloutissement du géant par l'atome dont parle Victor Hugo, et c'est d'eux que ce poète dirait aujourd'hui ce qu'il disait du ver :

La création triste, aux entrailles profondes,
Porte deux Tout-Puissants, le Dieu qui fait les mondes,
Le ver qui les détruit.

Comme ces bactéries, que les disciples de Pasteur ont achevé de mettre en évidence, produisent aussi un grand nombre de nos maladies, voici que la médecine qui, ai-je dit, s'était séparée il y a deux siècles de l'histoire naturelle, doit s'en rapprocher aujourd'hui. Non seulement elle lui demande les causes des infections, mais elle espère puiser dans la sérothérapie le secret de les prévenir ou de les guérir. Vous n'avez pas oublié, monsieur, que vous aviez été élève de Pasteur à l'École normale, et je vous félicite d'avoir été le président du premier conseil d'administration de l'Institut sérothérapique de l'Est, et d'avoir coopéré si utilement à sa fondation.

Mais revenons à l'évolutionisme, que vous avez pris pour sujet et qui rappelle aux hommes de notre génération les luttes ardentes dont leur jeunesse a été témoin. Savant modeste autant que consciencieux,

Digitized by Google

vous vous êtes borné à nous dire très simplement, et sans vouloir aller au delà des faits scientifiques démontrés, les points que le darwinisme, le lamarckisme et le néo-lamarckisme ont pu établir touchant la transformation des espèces ; vous nous avez fait entrevoir, grâce aux quelques chaînons retrouvés, cette chaîne immense qui relierait entre elles toutes les espèces actuelles ou éteintes ; vous nous avez montré la nature en état de perpétuel devenir, les espèces se perfectionnant soit lentement, soit par saut brusque, suivant les lois de la *sélection naturelle,* suivant l'*utilité immédiate et personnelle,* ou suivant l'influence des agents extérieurs. Mais vous vous êtes arrêté là, et vous vous êtes souvenu du mot de Newton : « Physique, garde-toi de la métaphysique ! »

Darwin, Hæckel et leurs successeurs oublièrent ce conseil du grand homme qui, après avoir reconnu les mouvements des astres, ne s'était pas jeté, lui, dans de vaines spéculations pour en chercher la cause initiale, pour découvrir ce *primum movens* insaisissable et comme perdu dans les profondeurs

Du temple immense au plafond bleu.

Les transformistes voulurent expliquer non seulement l'évolution des espèces vivantes, mais encore l'origine de la vie ; au dogme créationiste, ils voulurent substituer le dogme de l'éternité de la matière et la foi en son incessant enfantement. « Dieu est une jolie hypothèse qui explique bien des choses », disait Laplace ; mais c'est une hypothèse que la science de l'homme ne peut ni infirmer, ni confirmer, et Darwin,

Digitized by Google

en en mettant une autre à la place de celle-ci, ne peut, pas plus que Lucrèce, pousser le cri de triomphe :

Nos exæquat victoria cœlo.

Le bruit que fit cette doctrine philosophique, donnée imprudemment comme conséquence des faits scientifiques, m'oblige, malgré mon incompétence, à en dire quelques mots, même après sa faillite apparente. Aujourd'hui si, malgré cinquante ans de recherches, le transformisme ne nous apporte comme preuves tangibles que le rapprochement des fougères et des phanérogames, que la formation d'espèces d'œnothères voisines de celles dont on est parti, et que la mutation de pieds de maïs affolés, il faut reconnaître que c'est une base bien maigre pour y appuyer une théorie aussi vaste et qui monte jusqu'au ciel.

Hæckel disait : « Le genre humain est un ramuscule du groupe des catarrhiniens : il s'est développé dans l'ancien monde et provient de singes de ce groupe depuis longtemps disparus. » Mais pour que l'homme, 22e et dernier degré de l'échelle — j'allais dire, comme en Chine, 22e honneur — ait la même origine que le singe, il faut admettre un 21e degré hypothétique, l'état *pithécoïde ;* puis supposer encore d'autres degrés qui manquent entre celui-ci et le 17e degré représentant les marsupiaux; et ainsi de suite jusqu'au premier ancêtre des êtres vivants, la *monère* ou l'*amibe,* qu'il faudrait, à présent et depuis Pasteur, faire descendre à son tour du plus infime microbe. Les difficultés sont telles qu'un évolutio-

Digitized by Google

niste de première marque, Wallace, se croit obligé d'admettre qu'à un moment donné une *cause inconnue* est venue douer d'intelligence le singe parvenu, en passe de devenir homme. Franchement, au lieu de cette origine roturière, je préfère me couronner moi-même roi de la création, et avec Lamartine me proclamer tout de go

Un dieu tombé qui se souvient des cieux.

Hypothèse pour hypothèse, celle-ci flatte du moins notre orgueil, et cet encens ne coûte pas cher à nous offrir.

Mais ce n'est pas tout. J'admets encore qu'après des millions et des millions d'années, les espèces animales et végétales aient pu se perfectionner au point de passer par phases successives de l'état de la plus informe des cellules à celui de l'être le plus parfait. Me voici reporté à cette première cellule vivante, et le problème, s'il s'est reculé, n'est pas résolu. Il faut savoir d'où vient la vie qui s'est infusée dans ce premier microbe, père de tous les êtres. Toute idée de génération spontanée étant aujourd'hui scientifiquement écartée, cette vie n'a pu s'engendrer d'elle-même : étincelle de je ne sais quel fluide, il a fallu une cause pour la faire jaillir. Or, s'il faut encore invoquer cette autre cause inconnue, disons le mot, cette force créatrice, j'aime autant supposer qu'elle a agi à la fois sur plusieurs espèces, et même qu'elle s'est manifestée à plusieurs reprises à la surface du globe.

Voilà donc en présence les deux solutions du pro-

Digitized by Google

blème. La vérité, à mon humble avis, c'est que la science ne pourra jamais prononcer, et que ce grand mystère des origines organiques est au-dessus des faits bornés et contingents qu'elle étudie. La science nous dit le *comment* des choses de la nature, elle ne peut nous en dire le *pourquoi*. Dans l'univers elle reconnaît des lois : telle cette grande voix de l'*ontogénie récapitulant la phylogénie,* et prouvant, non pas que les espèces sont passées en réalité par les étapes inférieures, mais seulement que les individus se développent suivant ce même plan et ce même ordre admirables qui se révèlent dans toute la nature. Mais de ces lois, la science ne peut remonter jusqu'à l'Intelligence qui semble les avoir conçues ; des effets elle ne peut remonter aux causes, à la Cause première. Voilà pourquoi un grand poète, le dernier-né de l'Académie française, s'écrie, désabusé :

O Science à chiffres futiles,
Sur l'univers que tu mutiles
Cueille des secrets inutiles !
Nous voulons l'éternel secret.

Et plus loin :

O Cause, ô Sphinx, ô toi qui mènes
Nos pauvres cervelles humaines,
Sous le tas noir des phénomènes,
C'est Toi que notre cœur veut voir !

J'admire avec vous, monsieur, l'effort gigantesque que les transformistes ont fait pour tout expliquer sans l'existence d'un Être suprême. Certes, comme dit encore Richepin, ils ont cogné des poings et du

Digitized by Google

cerveau au seuil de cette inouvrable porte, de cette éternelle barrière qui borne la raison humaine et qui n'est autre que le seuil de l'Infini. Mais si la science a tiré de cet effort quelques découvertes intéressantes, je crois bien que la philosophie n'y a rien gagné.

L'homme — et c'est sans doute ce qui le distingue le plus des autres êtres — ne semble pas pouvoir échapper à la hantise de l'Infini. Qu'est-ce donc que cet instinct déposé dans notre âme, que ce besoin de notre cœur de s'élever au-dessus de la terre ? Est-ce un simple mirage, une illusion enfantée par notre cerveau, ou, au contraire, un rudiment de relations avec un Créateur qui ne se dévoile que trop peu, et peut-être encore un souvenir atavique de relations antérieures avec un Dieu ? Je ne sais, et la science ne le sait pas non plus. Mais ce qui est certain, c'est qu'on ne peut être vraiment un homme sans être incessamment troublé par cet angoissant problème. Quand j'y pense, il me vient aux lèvres les vers admirables par lesquels Alfred de Musset nous crie son tourment, et je demanderai aux savants, quels qu'ils soient, et même à tous les hommes, la permission de conclure avec le poète, en les conviant à la prière :

Venez, rhéteurs païens, maîtres de la science,
Chrétiens des temps passés et rêveurs d'aujourd'hui,
Croyez-moi, la prière est un cri d'espérance.
. . . . . .
Si le ciel est désert, nous n'offensons personne,
Si quelqu'un nous entend, qu'il nous prenne en pitié !

Nous voici arrivés, monsieur, entraînés par votre sujet, jusqu'à ces temples sereins de la philosophie

Digitized by Google

où Lucrèce entraînait son ami Memmius, et d'où, dit-il, disparaissent les barrières du monde, tandis que brille une lumière toujours pure :

Mœnia mundi
Discedunt,..... semperque innubilus æther
Integit, et large diffuso lumine ridet.

De ces hauts sommets, je me reprocherais de vous faire redescendre sur la terre, même pour vous rappeler le beau rôle que vous avez joué tant dans les affaires municipales que dans les œuvres d'enseignement. Et cependant, serviteur moi-même de notre Ville, je ne puis oublier les services qu'administrateur prudent et dévoué, vous lui avez rendus. En pareille matière, il ne faut pas trop compter, monsieur, sur la reconnaissance populaire ; mais vous avez pour vous celle de tous vos élèves, présents et passés ; vous avez le témoignage de votre conscience et la satisfaction du devoir accompli ; vous avez la philosophie et la science. — Et puis, en ce moment même, le printemps ne vous apporte-t-il pas toutes les fleurs ?

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DE L'EXERCICE 1907-1908

PAR

LE LIEUTENANT-COLONEL LE JOINDRE

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

En vous présentant le compte rendu de vos travaux, celui auquel vous avez bien voulu confier les fonctions de secrétaire annuel a tout d'abord pour devoir de vous entretenir des confrères que vous avez perdus pendant l'exercice écoulé, ainsi que des nouveaux collaborateurs appelés à combler les vides creusés dans vos rangs. Le cadre de son rapport est forcément étroit : juste tribut de regrets aux premiers, souhaits confraternels de bienvenue aux seconds, brève énumération des travaux des uns et des autres, c'est à cela que se borne sa mission, et il n'y aurait pas lieu de l'étendre.

N'avez-vous pas, en effet, pour compléter le résumé que vous présente votre secrétaire, les rapports détaillés et compétents qui vous ont fait accueillir les candidatures, les études insérées ensuite dans les *Mémoires* de votre Compagnie, enfin, s'il s'agit des

Digitized by Google

membres disparus, les notices qui leur ont été consacrées ou les discours prononcés en leur honneur ?

A la place d'esquisses rapides, vous pouvez ainsi obtenir, à l'aide de ces documents, des portraits poussés plus à fond. Le compte rendu annuel n'en aura pas moins rempli un objet utile, celui de vous donner des repères, de situer les figures dans le temps et de montrer comment elles se groupent pendant la période considérée.

*
* *

Au cours du dernier exercice, l'Académie a perdu : un membre honoraire, M. Druon, qui avait passé dans cette classe à la fin de 1907 ; un membre titulaire, M. Schlagdenhauffen ; huit associés-correspondants nationaux, MM. Jalabert, Eugène Lefebvre, tous deux anciens titulaires, Pêtre, l'abbé Poirine, Henri Lefebvre, Léopold Quintard, Émile Gebhart et Alexandre de Metz-Noblat ; enfin un associé-correspondant étranger, M. le comte van der Straten-Ponthoz.

Vos choix se sont portés sur MM. Perdrizet et Arth, déjà associés-correspondants, pour remplir les deux vacances de titulaires. Vous avez, en outre, élu comme associés-correspondants nationaux MM. Armand Simonin, André Hallays, Georges Harmand, l'abbé Ingold, Louis Schaudel, Gaston May et Charles Sadoul.

Sur l'ensemble de l'Académie, il y a donc une réduction de quatre associés-correspondants : la diminution qui vous avait été signalée en 1907 n'a fait que s'aggraver.

*
* *

Digitized by Google

M. Henri Druon, proviseur honoraire, agrégé des classes supérieures, docteur ès lettres, né le 12 mai 1819, était le doyen d'âge de vos titulaires; il en était en même temps un des plus anciens, puisqu'il avait été nommé d'emblée à ce titre le 5 août 1881. Il fut président de votre Compagnie en 1889.

Bien que sa santé eût résisté aux atteintes de l'âge, celle-ci n'en exigeait pas moins certains ménagements, et l'assiduité à vos séances, surtout dans la mauvaise saison, n'était pas sans danger pour M. Druon; aussi vous avait-il renouvelé, en 1907, une demande de démission déjà formulée en 1900 et qu'il avait bien voulu, à cette époque, ajourner sur vos instances. Cette fois, il vous fallut céder, mais vous tîntes justement à décerner à votre vénéré confrère le titre de membre honoraire. Vous aviez d'ailleurs l'assurance qu'il resterait associé à vos travaux, qu'il conserverait, en particulier, la présidence de la commission des prix de vertu, tâche à laquelle il avait donné, depuis bien des années, son dévouement; il la continua, en effet, jusqu'à sa dernière heure, préparant encore, sur son lit de douleur, les dossiers des humbles, mais vaillants candidats dont il avait l'intention de défendre la cause.

La carrière de M. Druon a été tout entière consacrée à l'enseignement public. A sa sortie de l'École normale supérieure, en 1842, il débuta comme professeur de troisième au collège royal de Strasbourg; plus tard, nous le trouvons censeur au lycée de Nancy, proviseur à Châteauroux et enfin à Poitiers. C'est là qu'il se décide à prendre une retraite anticipée, pour se fixer à Nancy, où l'attiraient ses affections de famille

Digitized by Google

ainsi que le charme de votre ville. Libre de toute tâche imposée, il pouvait se donner plus complètement au culte des lettres qui avait été une des plus douces occupations de sa vie active.

La bibliographie complète des œuvres qu'il laisse est considérable ; publiées séparément ou insérées dans vos *Mémoires,* ainsi que dans d'autres recueils, dans le *Correspondant* notamment, où elles figurent d'habitude sans le nom de leur auteur, elles forment un ensemble aussi varié qu'important. Helléniste, latiniste passionné, critique pénétrant, ingénieux et délicat romancier, historien érudit, pédagogue éminent, il vit, à diverses reprises, l'Académie française lui décerner ses prix les plus recherchés. C'est ainsi que pour ses *Études sur la vie et sur les œuvres de Synésius* et la traduction complète des œuvres de ce grand évêque du quatrième siècle, il reçut, en 1879, le prix Langlois ; l'*Histoire de l'éducation des princes de la Maison des Bourbons de France* lui valut, en 1898, l'un des prix Bordin ; enfin, un prix Montyon fut attribué, en 1907, à son ouvrage sur *Fénelon, archevêque de Cambrai.*

Comme vous le voyez, la verdeur de sa belle intelligence était restée intacte ; les glaces de la vieillesse n'avaient pas davantage refroidi la chaleur de son cœur, ni affaibli sa pitié pour les pauvres et les déshérités dont il continua toujours à soulager les misères. La sérénité de sa fin fut admirable ; soutenu par la foi catholique qui avait été le guide indéfectible de toute sa vie, elle fut, comme l'a dit le poète, le « soir d'un beau jour ». M. Druon est mort le 3 mars 1908.

Digitized by Google

C'est également en pleine possession de ses facultés, voyant venir la mort avec un calme plein de courage, que le Dr FRÉDÉRIC SCHLAGDENHAUFFEN s'est éteint, le 16 juillet 1907, après une courte maladie ; peu de temps auparavant, il assistait encore à une de nos séances où nous étions heureux de l'entourer de notre respectueuse sympathie.

Né à Strasbourg en 1830, M. Schlagdenhauffen avait été reçu pharmacien de 1re classe en 1855 ; il avait ensuite conquis les diplômes de docteur ès sciences physiques et de docteur en médecine. Professeur agrégé à l'École de pharmacie, puis à celle de médecine de Strasbourg, il se trouvait dans cette ville lors de la guerre de 1870. Ses connaissances professionnelles éminentes et son dévouement patriotique, qui ne leur cédait en rien, ne trouvèrent que trop vite leur emploi sur la terre d'Alsace, théâtre de nos premières défaites ; sa belle conduite aux ambulances, pendant le siège de Strasbourg, lui valut même une proposition pour la Légion d'honneur. Après les funestes événements qui nous arrachèrent une partie de notre territoire, le professeur, qui avait repris son enseignement aux écoles libres de pharmacie et de médecine de Strasbourg et l'avait continué jusqu'à la date fatale de l'option — 1er octobre 1872 — quitta sa chère ville natale pour se fixer à Nancy, où il vint successivement occuper une chaire de notre Faculté et diriger l'École supérieure de pharmacie. Il remplit ces dernières fonctions du 15 octobre 1886 au 1er novembre 1900 ; l'honorariat fut alors le couronnement de cette belle carrière, rehaussée d'ailleurs par d'autres distinctions,

Digitized by Google

ainsi que par l'association à de nombreuses sociétés savantes, parmi lesquelles il convient de citer l'Académie de médecine.

C'est le 16 mars 1888 que votre Compagnie nommait le docteur Schlagdenhauffen associé-correspondant ; le 15 juillet 1904, elle l'accueillait comme membre titulaire.

En dehors de son enseignement hautement apprécié, votre confrère publia de nombreux mémoires et se livra à d'importantes recherches qui lui donnèrent une notoriété légitime dans la science. Lorsqu'il le présenta à vos suffrages, M. le Dr Hecht s'excusait — et je m'excuse bien plus, après lui — de ne pouvoir citer tous ces travaux qui concernent la chimie pure, la chimie appliquée à la médecine légale, les eaux minérales, les eaux potables, enfin les substances qu'à des titres divers la médecine emploie comme agents curatifs. « Déterminer avec rigueur la composition chimique des plantes indigènes ou exotiques qui appartiennent ou qu'on cherche à introduire dans la matière médicale, spécifier les parties de la plante les plus riches en tel ou tel élément, déceler les différences qui, au point de vue chimique, existent entre certaines plantes et d'autres qu'on cherche à leur substituer, telle a été l'œuvre de prédilection de M. Schlagdenhauffen. » Le docteur Hecht, au rapport duquel j'emprunte ces lignes, mentionne notamment les recherches sur un groupe important de végétaux utiles de l'Afrique tropicale, dont les kolas et la caféine extraite de la noix de kola. On est en droit de dire que le nom de M. Schlagdenhauffen et celui de

Digitized by Google

M. Heckel, son collaborateur dans les recherches en question, restent attachés à ces substances bienfaisantes.

Les travaux de ces deux savants leur ont d'ailleurs fait attribuer le prix Barbier, par l'Académie des sciences, en 1887. M. Schlagdenhauffen reçut de nouveau ce prix en 1899 pour l'étude du genre *Coronilla*. Il fut également lauréat de l'association scientifique des pharmaciens en 1878 et 1883.

Le 17 mars 1865, M. PHILIPPE JALABERT, alors doyen de la Faculté de droit de Nancy, fonctions qu'il remplit pendant quinze ans, de 1864 à 1879, fut admis comme membre titulaire par votre Compagnie. Sa nomination à la Faculté de Paris le fit passer dans la classe des associés-correspondants, le 9 janvier 1880.

M. Jalabert peut être appelé le fondateur de notre Faculté de droit, à laquelle le titre de doyen honoraire, qui lui fut conféré en 1880, ne cessa de le rattacher, en ajoutant un lien nouveau aux souvenirs qui l'unissaient à Nancy.

Les divers enseignements dont il fut chargé au cours de sa carrière, à Aix, Grenoble, Nancy et Paris, histoire et philosophie du droit, droit pénal, Code Napoléon, droit constitutionnel, mirent en évidence ses aptitudes hors de pair et ont laissé une trace durable dans les facultés où il fut successivement appelé à les donner.

Cette longue et utile carrière a pris fin le 11 octobre 1907.

Digitized by Google

M. Eugène Lefebvre, professeur honoraire au lycée de Versailles, décédé le 17 mars 1908, vous appartint comme associé-correspondant le 3 juillet 1867, comme titulaire, le 16 août 1869, et enfin de nouveau comme associé, le 6 novembre 1874, lorsque sa nomination au lycée Hoche l'appela à Versailles.

Lauréat du concours général pour la physique et la chimie, M. Lefebvre suivit avec succès les cours de l'École normale supérieure et soutint brillamment les épreuves de l'agrégation.

Tout en se consacrant à l'enseignement, votre confrère poursuivait des études remarquables sur les pétroles, la minéralogie, la cristallographie, la météorologie et collaborait à divers recueils scientifiques.

Son activité intellectuelle trouvait aussi à se dépenser dans des cours publics à l'hôtel de ville de Versailles, ainsi qu'à l'école normale supérieure de Saint-Cloud.

Devenu Versaillais d'adoption, il sut enfin réserver une partie de son temps aux fonctions communales, comme conseiller municipal et membre du conseil d'administration des hospices, et faire bénéficier de son concours diverses sociétés locales.

M. Gabriel Gravier, mort en 1907, était associé-correspondant depuis le 9 juillet 1875. Ses études se sont spécialement portées sur la géographie et l'histoire ; la Normandie y tient une place importante.

C'est ainsi qu'à côté de la *Cartographie de Madagascar* et d'un recueil d'opuscules de géographie, nous lui devons la *Découverte de l'Amérique par les Nor-*

Digitized by Google

mands au dixième siècle, les *Découvertes et établissementsde Cavelier de La Salle, de Rouen, dans l'Amérique du Nord,* la *Relation des voyages des dames religieuses ursulines de Rouen à la Nouvelle-Orléans.* Ces divers travaux présentent un intérêt sérieux, et ce n'est pas votre Compagnie qui fera un reproche à leur auteur d'avoir un culte particulier pour sa province.

Après l'annexion de la vaillante cité de Metz au nouvel empire allemand, l'Académie de Stanislas accueillit avec empressement les membres de l'académie messine qui venaient, déracinés, se soustraire, sur la terre restée française, à la domination du vainqueur. C'est dans ces conditions que M. Charles Pêtre, enfant de Metz, devint votre associé-correspondant, le 22 novembre 1872.

Sculpteur et statuaire de grand talent, il professa successivement à Metz et à Nancy, et se fixa enfin à Bourges où il fut d'abord directeur de l'École nationale des beaux-arts, puis conservateur du musée. Il est mort à la fin du mois d'octobre 1907.

Son ciseau fécond lui valut à diverses reprises des récompenses aux expositions de Metz et de Paris. Citons entre autres les statues des villes qui ornent le monument des victimes de la guerre à Lunéville, cinq tympans de la basilique Saint-Epvre, ainsi que diverses œuvres au musée de Nancy, la statue de Jeanne d'Arc à Neufchâteau, celle de dom Calmet à Commercy, le monument funéraire de Félix Maréchal, dernier maire français, à Metz, et enfin le maréchal Ney qui se dresse fièrement devant l'esplanade de

Digitized by Google

Metz, rappelant nos gloires à la malheureuse ville et lui donnant aussi, par ce souvenir du passé, confiance dans un avenir réparateur.

Pêtre est également représenté au musée du Luxembourg. Les œuvres variées qu'il a laissées montrent combien son art était à la fois correct, souple et plein de charme ; il savait trouver le trait juste qui résume une grande figure, qui traduit une haute pensée ou qui s'associe à une gracieuse allégorie.

En sollicitant vos suffrages, M. l'abbé Joseph Poirine s'excusait de n'avoir à vous présenter qu'un ouvrage qui n'avait trait ni à l'histoire, ni à la littérature, ni à l'art.

Le rapporteur de sa candidature, M. Druon, estimait néanmoins que les *Enseignements évangéliques* — c'était le sujet traité — constituaient une œuvre littéraire en même temps qu'une œuvre doctrinale et qu'à ce titre, il vous appartenait de l'apprécier ; ainsi qu'il le faisait observer, à l'abondance et à la justesse des développements, s'alliait l'accord parfait de l'expression avec la pensée, et le style donnait par sa distinction une valeur toute particulière à l'ouvrage. M. Druon faisait valoir en outre le talent de parole de M. l'abbé Poirine, véritable maître dans l'art de bien dire ; l'éloquence de la chaire n'a-t-elle pas comme celle du barreau accès parmi vous ? Vous partageâtes cette manière de voir en accueillant, le 6 mars 1896, la candidature qui vous était soumise.

M. l'abbé Poirine appartint d'abord au clergé paroissial ; c'est comme aumônier du lycée, fonctions

Digitized by Google

délicates qu'il avait acceptées avec dévouement, qu'il termina sa trop courte carrière. Après une longue maladie et de cruelles souffrances virilement et chrétiennement supportées, il est mort le 17 décembre dernier, chez son vieux père, instituteur en retraite, à Manonviller.

M. Henri Lefebvre, décédé le 18 février 1908, avait rempli avec distinction, pendant plusieurs années, les fonctions de contrôleur des contributions directes, mais avait dû quitter l'administration par suite du mauvais état de sa vue ; il vint alors se fixer à Nancy, sa ville natale, où son temps se partagea entre les œuvres catholiques et sociales et les études d'Archéologie et d'histoire.

Les *Mémoires* et le *Bulletin* de la Société d'Archéologie lorraine, dont il était un des membres les plus éclairés, contiennent un certain nombre de travaux et d'articles tous marqués au coin de la plus scrupuleuse exactitude et écrits dans un style agréable et attachant. *Manonville et ses seigneurs,* publié en 1891, le *Marquisat de Noviant-aux-Prés et ses origines,* écrit en 1894-1895, ont particulièrement retenu votre attention lorsque vous fîtes choix de M. Lefebvre, comme associé-correspondant, le 21 juin 1895.

Des travaux d'érudition analogues vous recommandaient M. Léopold Quintard à qui sont dues de nombreuses notices sur la numismatique et l'archéologie de votre province. Votre confrère était en même temps collectionneur émérite, amateur éclairé des arts,

Digitized by Google

peintre à ses heures. Grâce à lui et à son heureuse intervention, bien des objets qui font aujourd'hui l'ornement de nos musées ont pu être sauvés de la destruction, pour le plus grand profit de l'histoire locale. Vous lui avez donné le titre d'associé-correspondant le 20 janvier 1881.

M. Quintard, qui tenait à Nancy par de multiples attaches, venait d'être nommé président honoraire de la Société d'Archéologie et du comité du Musée lorrain, après en avoir exercé pendant plusieurs années la présidence effective. Il semble que les regrets que laisse cet homme de bien, franc et loyal, chrétien convaincu, soient encore augmentés par la soudaineté de la mort qui l'a enlevé d'une manière foudroyante à l'affection de sa famille et de ses amis, le 8 avril dernier.

La carrière brillante de M. Émile Gebhart s'est terminée à Paris, qu'il habitait déjà lorsque vous vous l'êtes associé, le 4 juillet 1902. Bien qu'éloigné de Nancy, il était toujours resté profondément attaché à sa ville d'origine ; il avait conservé la maison paternelle où il venait souvent se reposer de la vie tumultueuse de la capitale. Pendant ces séjours, il aimait à assister à vos séances et vous vous souvenez encore de la lecture qu'il voulut bien vous y faire de quelques pages de son *Sandro Botticelli,* récemment édité.

Né en 1839, M. Gebhart conquérait le diplôme de licencié ès lettres au sortir du lycée et, à la suite d'études de droit complètes, revenait aux lettres et se faisait recevoir docteur en 1860. Après une année

Digitized by Google

d'enseignement de la philosophie à Nice, il entrait à l'École d'Athènes en 1861. Nancy le reprit en 1865; il y occupa jusqu'à la fin de 1879, comme suppléant, puis comme titulaire, la chaire de littérature étrangère. C'est alors qu'il fut nommé professeur de langue et de littérature de l'Europe méridionale à la Sorbonne.

En 1895, il entrait à l'Académie des sciences morales et politiques, et, en 1904, l'Académie française, qui lui avait déjà décerné le prix d'éloquence et le prix Bordin, lui donnait le fauteuil rendu vacant par la mort de M. Gréard.

Son séjour en Grèce lui inspira plusieurs œuvres très goûtées. Mais il avait passé par Rome et l'Italie, qui devint pour lui une terre d'élection où il se sentit constamment attiré. Là naquit sa passion pour l'histoire et l'art de l'époque médiévale et surtout de la Renaissance, dont il suivit le développement des deux côtés des Alpes. Initiant sans effort le lecteur aux trésors de son érudition, également éloigné de l'indifférence du sceptique et de l'intolérance du sectaire, parce qu'il savait pénétrer les calculs des hommes et les mobiles de leurs actions, unissant dans ses appréciations une fine et indulgente ironie à une grande lucidité, il a fait revivre, dans ses ouvrages qui vous sont à tous présents, cette époque captivante du seizième siècle, à la fois si troublée, si opposée dans ses manifestations, mais si belle pour le génie humain. Et tout cela écrit — ou dit, car c'était un causeur exquis et un conférencier émérite — dans une langue vraiment française par le tact, la mesure, le sentiment exact

Digitized by Google

des proportions, en même temps que par le juste choix de l'expression.

Quant au caractère de l'homme qui sut se manifester au cours de sa carrière, il est ainsi dépeint par votre éminent confrère, M. Mézières, que je m'empresse de citer : « Quelle noble nature, quelle fierté, quelle indépendance de caractère ! Gebhart n'a jamais été le courtisan de personne. Il jugeait de trop haut les hommes et les choses pour s'astreindre aux petites capitulations de conscience. Il ne disait et il n'écrivait que ce qu'il croyait vrai. Ce n'est pas un mince honneur pour sa mémoire. Les lettrés regretteront en lui l'écrivain délicat. Tous les Français doivent regretter le parfait honnête homme qui a donné toute sa vie un si constant exemple de probité littéraire et morale. »

M. Gebhart était petit-neveu de Drouot ; son patriotisme témoignait de cette glorieuse origine.

Par son alliance avec une des plus anciennes familles messines, le comte VAN DER STRATEN-PONTHOZ avait été appelé à habiter Metz pendant de longues années. Membre de l'académie de cette ville, il avait demandé à faire partie de la vôtre et, le 15 décembre 1854, vous lui ouvriez vos rangs; c'est donc un de vos plus anciens associés-correspondants que vous venez de perdre cette année. Il avait été d'abord admis au titre national, puis il passa au titre étranger, lorsqu'il fixa définitivement sa résidence en Belgique.

M. van der Straten-Ponthoz est auteur d'études historiques, notamment sur *Charles le Bon, comte de*

Digitized by Google

Flandre, et de divers travaux concernant l'agriculture et le drainage.

Commencée par le doyen de nos membres titulaires, c'est par le plus jeune de nos confrères que se termine cette revue nécrologique.

M. Alexandre de Metz-Noblat n'appartenait à votre Compagnie que depuis le 15 février 1907, mais on peut dire que sa place y était marquée par avance. Son grand-père, qui en fut autrefois un membre éminent, et son père, notre distingué confrère, dont nous partageons aujourd'hui le deuil, ne semblaient-ils pas l'y appeler, tandis que le prix Stanislas de Guaita, que vous lui décernâtes en 1905, lui en entr'ouvrait pour ainsi dire les portes ?

Se destinant à la carrière des armes et ayant brillamment conquis l'épaulette à sa sortie de Saint-Cyr, M. Alexandre de Metz-Noblat vit s'évanouir bientôt son rêve d'avenir. Après quelques mois passés en Algérie, au 2e chasseurs d'Afrique, il lui fallut quitter, momentanément d'abord, et définitivement ensuite, le service militaire, qu'il aimait passionnément, pour chercher à vaincre le mal implacable qui s'était attaqué à sa constitution. La lutte fut longue, il la soutint sans se faire illusion, mais aussi sans faiblir ; après bien des années passées sous un ciel réputé favorable, hors de son pays et loin des siens, il rendit à Dieu cette âme que Dieu avait soutenue, grandie et élevée jusqu'à Lui. Il mourut le 17 mars 1908 ; il n'avait pas encore atteint l'âge de trente-deux ans.

Dans la nouvelle orientation qui s'était imposée à sa

Digitized by Google

vie, il chercha tout d'abord à appliquer les ressources de son esprit aux observations météorologiques et aux études médicales. Il y renonça, faute d'organisation matérielle, et se consacra à la poésie. Publiées dans le *Correspondant* et dans l'*Austrasie*, formant un recueil dont le titre *A l'ombre des Cyprès* (1) n'est que trop éloquent, ses œuvres poétiques se composent de pièces diverses de facture comme de sentiments. Nuancées et délicates, d'une fine observation, le plus souvent mélancoliques, atteignant parfois une grande élévation, elles sont surtout inspirées par la terre lorraine et ses paysages, les souvenirs de jeunesse et de famille, la vie intérieure et les consolations religieuses. On ne s'étonnera pas de trouver l'auteur, tout entier, dans un triple sonnet adressé à la Mort, où l'on sent vibrer à la fois l'âme d'un poète, d'un chrétien et d'un soldat.

Quelques nouvelles en prose également publiées par l'*Austrasie* complètent l'œuvre littéraire du jeune confrère dont nous déplorons la fin prématurée.

*
* *

La nomination de M. Paul Perdrizet, comme associé-correspondant, ne date que du 15 février 1907 et vous vous êtes empressés de le choisir pour remplir une des vacances qui s'étaient ouvertes parmi les titulaires. Vous avez ainsi pleinement apprécié les titres qu'il avait fait valoir ; ceux-ci vous ont été trop bien

(1) Ce recueil, dont la deuxième édition vient de paraître, est précédé d'une préface de notre confrère, M. Maurice Barrès, de l'Académie française.

Digitized by Google

exposés dans le compte rendu de l'année précédente pour que je vous les énumère à nouveau.

Permettez-moi cependant de vous rappeler la participation réitérée de l'ancien membre de l'École d'Athènes aux fouilles et recherches faites à Delphes, sous la direction de M. Homolle, ses missions en Macédoine, en Syrie, à Constantinople et, sur un terrain bien différent, en Angleterre. C'est M. Perdrizet qui a pu aussi organiser, auprès de notre Faculté à laquelle il appartient comme maître de conférences, un musée de moulages dont la création était depuis longtemps souhaitée et qui permet une étude de l'art depuis l'époque archaïque de la Grèce jusqu'à la période gallo-romaine. Nous espérons que, suivant les projets formés, cette collection atteindra progressivement des époques plus rapprochées ; nous espérons aussi que le cycle des études sur l'art, de M. Perdrizet, se poursuivra dans des conférences appelées au même succès que les premières.

Malgré l'ostracisme dont on tente de frapper l'éducation classique, elle a toujours trouvé d'ardents défenseurs. Des travaux comme ceux de M. Perdrizet ne peuvent que mettre en évidence la valeur et la beauté de la culture antique ; ils apportent un argument sérieux à ceux qui redoutent l'amoindrissement de l'âme française, si on lui fermait les sources grecque et latine, auxquelles elle s'est toujours abreuvée.

Les titres de haute valeur de M. Georges Arth sont d'un tout autre ordre et prouvent une fois de plus que

Digitized by Google

votre Compagnie se fait une règle d'accueillir tous les genres de mérite. M. Arth, directeur de l'institut chimique de Nancy, représente la science, dans une de ses branches les plus intéressantes et les plus utiles au point de vue des applications ; il était bien désigné pour remplacer parmi vous le regretté M. Schlagdenhauffen, qui l'avait présenté à vos suffrages, lorsque vous lui conférâtes, le 10 janvier 1902, le titre d'associé-correspondant. Sa nomination de titulaire est du 6 mars 1908.

Notre confrère, après avoir abordé avec succès l'étude du droit et conquis, en 1874, le diplôme de licencié, donna ensuite la préférence aux études scientifiques, lorsqu'il eut accompli son service militaire. Entré en 1875 au laboratoire de M. Forthomme, il est bientôt suppléant de préparateur de chimie générale, titulaire de cet emploi, chef des travaux chimiques et chargé du cours de chimie agricole et de chimie industrielle. Dans l'espace de quatorze ans, il a franchi tous les échelons de la hiérarchie qui précèdent le titulariat, en même temps qu'il conquérait les diplômes de licencié et de docteur ès sciences physiques. Professeur de chimie industrielle en 1894, il a été nommé directeur de l'institut chimique à la fin de 1899.

Ses travaux, ses découvertes et les mémoires auxquels ils ont donné lieu sont nombreux ; ils sont marqués au sceau de la plus grande rigueur scientifique. Son enseignement ne lui fait pas moins honneur ; il lui a, en particulier, inspiré la rédaction d'un *Recueil des procédés de dosage pour l'analyse des combustibles, des minerais, des fontes et des aciers ;* cet ouvrage,

Digitized by Google

devenu classique, faisait jusqu'alors défaut en France et notre région en apprécie tout spécialement la valeur. Dans le poste élevé qu'occupe M. Arth, nous sommes assurés de l'influence heureuse qu'il a sur les jeunes ingénieurs et étudiants qui viennent, en nombre croissant, se former à l'Université de Nancy.

M. Arth est originaire de l'Alsace, donc doublement Français, par naissance et par option.

Bien qu'éloigné de Nancy par ses occupations, M. Armand Simonin tient profondément à votre ville par ses attaches. Fils d'un distingué conseiller à la cour d'appel, il s'est aussi adonné à l'étude du droit, mais sans embrasser la carrière judiciaire. M. Simonin est inscrit au barreau de Paris.

Collaborateur de l'*Encyclopédie du droit français,* du *Recueil général des lois et arrêts de Sirey,* rédacteur à la *Gazette des Tribunaux,* il apporte une contribution sérieuse aux questions de jurisprudence. Il a en outre publié une étude aussi importante qu'utile sur la *Jurisprudence générale des assurances terrestres* et un travail sur les *Budgets français,* ce dernier en collaboration avec M. Bidoire. Membre de la Société d'Économie sociale, il est devenu votre associé-correspondant le 7 juin 1907.

M. André Hallays, en présentant sa candidature, se recommandait surtout d' « un modeste petit livre sur Nancy ». C'était une monographie complète, bien connue de tous ceux qui s'intéressent aux monuments

Digitized by Google

et à l'histoire de la ville et qui tient une place à part dans la collection des *Villes d'art célèbres*.

Il y joignait cependant d'autres publications qui témoignent de l'étendue et de la diversité de ses aptitudes et de ses goûts, ainsi que de la souplesse de son esprit pénétrant et critique.

En flânant — c'est le titre de plusieurs volumes — il vous promène à travers les idées, à travers les mœurs, à travers Paris, la France et l'Europe.

Beaumarchais et Sainte-Beuve font l'objet d'autres ouvrages.

Vous avez été heureux de reconnaître la valeur de cette œuvre si variée ; le 15 juillet 1907, vous avez associé à l'Académie fondée par Stanislas le fervent admirateur et, au besoin, défenseur de l'œuvre monumentale exécutée sous ce Roi.

Les études poursuivies par M. Georges Harmand, avocat, auquel vous avez donné vos suffrages le 19 juillet 1907, se rapportent à la propriété industrielle, littéraire et artistique. Il a pris part, comme représentant du ministère de l'instruction publique, à divers congrès nationaux et internationaux chargés de réglementer ces questions, ainsi qu'à des congrès des sociétés savantes. Membre du comité des travaux historiques, secrétaire de la section des sciences économiques et sociales de ce comité, membre des conseils judiciaires de la Société centrale des architectes français et de la caisse de défense mutuelle des architectes, votre nouveau confrère a exercé son activité sur un domaine spécial des plus étendus.

Digitized by Google

Ses travaux et notices figurent surtout dans les recueils des sociétés précitées ; ses idées y sont présentées dans un style clair et précis qui fait encore valoir les conclusions judicieuses de l'auteur.

M. l'abbé Pierre Ingold, associé-correspondant du 25 octobre 1907, retrouve dans votre Compagnie le souvenir de son père, M. Armand Ingold, ainsi que de son oncle, M. Bleicher. Une tradition de famille vient donc accompagner un mérite des plus distingués.

Appartenant à la congrégation de l'Oratoire, M. Ingold a consacré à cette société des travaux importants ; Alsacien — il habite actuellement Colmar — il a étudié l'histoire de sa province, au point de vue religieux ainsi qu'au point de vue civil et littéraire. On lui doit la publication des œuvres inédites de Grandidier sur l'Alsace qu'il a fait suivre d'un travail sur les manuscrits des anciennes maisons religieuses. Bien d'autres œuvres d'érudition seraient encore à signaler ; en 1904, la liste des publications dues à M. l'abbé Ingold dépassait déjà 130 numéros.

Enfin, il y a lieu de mentionner sa collaboration au *Bulletin critique* et aux *Annales de l'Oratoire,* ainsi qu'à la *Revue d'Alsace,* qu'il dirige actuellement. Souhaitons que la féconde activité de votre nouveau confrère s'étende à vos *Mémoires,* où il est assuré de trouver un accueil empressé pour ses travaux.

M. l'abbé Ingold est membre de plusieurs académies et sociétés savantes.

L'Alsace est aussi le berceau de M. Louis Schaudel,

Digitized by Google

receveur principal des douanes ; après l'annexion, sa famille se fixa en Lorraine, et son mariage à Nancy renforça les liens qui l'unissaient déjà au département de Meurthe-et-Moselle.

Il appartient à la Société d'Archéologie lorraine ainsi qu'à plusieurs autres sociétés littéraires et savantes, parmi lesquelles je citerai l'Académie de Savoie. Appelé à Chambéry par ses fonctions, les travaux d'érudition qui lui furent inspirés par la Savoie le firent recevoir par cette compagnie, dont il est actuellement secrétaire général-bibliothécaire.

Ses études historiques qui concernent l'Est, notamment la région peu fouillée de Montmédy, n'ont pas trouvé une moins favorable appréciation de votre part. Vous avez élu M. Schaudel associé-correspondant, le 6 décembre 1907, estimant, dans son œuvre, la conscience des recherches, la rigueur scientifique de l'argumentation, la clarté de l'exposition et la correction du style.

Ancien professeur de droit romain à Nancy, M. Gaston May avait auprès des étudiants un grand et légitime succès, grâce à l'originalité de son enseignement et à son sens des études historiques. C'est cet enseignement qu'il a condensé dans ses *Éléments de droit romain,* ouvrage très goûté et qui n'est pas étranger à sa nomination à la Faculté de Paris, où il est actuellement professeur titulaire.

Le savant professeur ne s'est pas borné au droit romain ; il a encore fait valoir la variété de ses aptitudes dans des cours d'histoire du droit, de droit

*

Digitized by Google

international public et privé, de droit constitutionnel, de procédure. De là un grand nombre de publications et qui ne s'étendent pas seulement au domaine du droit.

M. May est en effet un ami de la littérature et de l'histoire. A peine était-il nommé associé-correspondant, le 21 février, qu'il vous faisait parvenir une étude très documentée sur l'époque poignante de l'occupation allemande, à Nancy, après la guerre de 1870-1871. Vous avez revécu avec lui cette période qui semble si présente à ceux qui l'ont traversée, mais que les jeunes générations ne voient le plus souvent que dans les brumes du passé. Faut-il absolument les condamner et ne sont-elles pas en partie excusables, si, au lieu de raviver des souvenirs qui ne devraient pas s'éteindre, on les a endormies avec des théories pacifistes et leurrées avec les perspectives d'une vague humanité sans frontières ? M. May a donc fait œuvre utile en écrivant cette page douloureuse de notre histoire.

M. Charles Sadoul n'était pas un inconnu pour vous, lorsque vous en fîtes votre associé-correspondant, le 3 avril 1908 ; il avait en effet déjà reçu le prix Stanislas de Guaita, en 1906.

Directeur du *Pays lorrain* et de la *Revue lorraine illustrée,* collaborateur à la *Revue des traditions populaires,* bibliothécaire adjoint de la Société d'Archéologie lorraine, M. Sadoul est aussi l'auteur des *Traditions et vieilles histoires du pays lorrain,* des *Institutions judiciaires des duchés de Lorraine et de*

Digitized by Google

Bar, avant les réformes de Léopold, ainsi que de plusieurs tables très utiles concernant les travaux de sociétés savantes.

Nous espérons que la collaboration de M. Sadoul nous sera précieuse ; nous en avons pour gage celle qu'il donne aux revues qu'il a créées et où il sait charmer le lecteur, à la fois par la variété des sujets, par sa documentation précise ainsi que par l'agrément de ses descriptions et de ses récits.

*
* *

J'ai clos le relevé de nos mutations. Il me reste toutefois à vous rappeler les distinctions dont plusieurs de vos confrères ont été l'objet et à leur renouveler l'expression de vos félicitations.

M. le chanoine Jérôme, que Mgr l'évêque de Nancy tenait à associer de plus près à ses conseils, a été promu vicaire général.

M. Boyé, déjà vice-président de la Société d'Archéologie lorraine, vient d'être appelé à la présider. Il se trouvera donc simultanément à la tête de cette société et de votre Académie pendant un an, double tâche à laquelle son activité saura amplement satisfaire et sans qu'aucune des compagnies qui en bénéficieront soit tentée de porter envie à l'autre.

Tous ceux qui connaissent M. Collignon ont salué avec joie sa nomination dans la Légion d'honneur, juste récompense d'une carrière déjà longue vouée à l'enseignement et au culte des belles-lettres. Ce sont là des titres très distingués ; je devrais dire excep-

Digitized by Google

tionnels, si cette mention n'avait pas été trop souvent employée pour qualifier des services dont il s'agissait de voiler l'indigente brièveté.

Enfin, l'Académie française a réservé un de ses fauteuils à l'un des plus en vue de vos associés-correspondants, M. Poincaré, déjà membre de l'Académie des sciences. Malgré la perte de M. Gebhart, le nombre des membres de votre compagnie qui figurent parmi les Quarante continue donc à s'élever à sept, dont quatre au titre lorrain, chiffres dont vous avez légitimement le droit d'être fiers.

*
* *

Il me reste à parler des travaux présentés à vos séances ; la plupart d'entre eux ont trouvé place dans vos *Mémoires* (1). M. de Roche du Teilloy vous a donné un pendant à son étude sur Bangofsky, en vous communiquant les lettres d'un jeune officier de la Grande Armée, écrites d'Allemagne en 1813. A côté de la biographie du père G. Fournier, hydrographe et océanographe du dix-septième siècle, M. Thoulet vous a fait part de la préface de l'ouvrage qu'il publie sur l'analyse des fonds sous-marins actuels et anciens. Vous devez à M. Melin une étude sur la prospérité sociale, à M. Pfister l'histoire des couvents des Minimes et de la Visitation à Nancy, enfin à M. May le

(1) L'étude de M. Duvernoy sur « Jean Baudoin de Rosières-aux-Salines » et celle de M. Pascaud sur l' « Action provocatoire », figurent dans les *Mémoires* de 1906-1907, bien qu'elles aient été présentées à l'Académie postérieurement à la séance publique du 23 mai 1907.

Digitized by Google

travail sur l'occupation allemande auquel il a été fait précédemment allusion.

L'histoire très documentée et très complète des sapeurs-pompiers de Nancy vous a été lue par M. Mengin ; un chapitre a pu en être distrait en faveur de vos *Mémoires*. Cet extrait vous fera regretter davantage que l'ouvrage, qui a une autre destination, n'ait pas pu y figurer en entier.

M. de Metz-Noblat, si versé dans les questions d'armes portatives et de tir, vous a entretenus de la solution théorique d'une question pratique de chasse : « A quelle distance tirer la perdrix en battue ? » Cette étude est destinée à une revue cynégétique. Après avoir examiné les conditions particulières du tir en question, considéré comme très difficile, l'auteur conclut : « 53 mètres en avant et 35 en arrière, telles sont les distances en deçà desquelles le tireur pourra lancer utilement son coup de feu, ensemble 88 mètres que la compagnie en mouvement couvrira en six secondes environ. »

Le projet de dictionnaire biographique lorrain que M. Duvernoy vous avait soumis l'an dernier est étudié par une commission spéciale. Des types de notices vous ont été proposés par MM. Favier et Duvernoy. Ce n'est que le début d'une œuvre de longue haleine appelant le concours de bien des compétences et de beaucoup de bonnes volontés. L'exécution est digne de la sollicitude de l'Académie de Stanislas et sa réalisation lui ferait le plus grand honneur.

Enfin, je ne veux pas omettre l'envoi d'une spiri-

Digitized by Google

tuelle pièce de vers qui vous a été adressée par M. de Goussaincourt, à l'occasion de la fête des Rois.

Notre confrère n'exerçait dans cette poésie qu'une royauté éphémère. Si, cependant, la générosité fait partie des attributions souveraines, M. de Goussaincourt avait d'autres droits de ceindre la couronne que ceux que lui conférait la fève du gâteau traditionnel des Rois.

Son ardeur à encourager le bien vient en effet de lui inspirer la fondation d'un prix qui grossira la liste de ceux que l'Académie doit déjà à sa libéralité. Un prix biennal de 100 francs est désormais destiné à récompenser les contremaîtres, ouvriers et ouvrières de l'industrie, justifiant de trois ans au moins de services sans discontinuité chez le même patron ou dans le même établissement. Le concours s'étend aux départements de Meurthe-et-Moselle et des Ardennes.

C'est par un hommage de gratitude au bienfaiteur que je suis heureux de terminer ce compte rendu.

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ

le 18 juillet 1907

AUX OBSÈQUES

DE M. SCHLAGDENHAUFFEN

PAR M. LE Dr ED. IMBEAUX

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

La mort, qui nous avait un instant oubliés, vient de réclamer une proie : elle a cueilli d'une main rapide l'un des doyens de notre Compagnie, triomphe, hélas ! trop facile quand le poids des ans et d'un labeur incessant courbe déjà par avance le vieillard vers la tombe, si bas que la moindre secousse semble devoir suffire à l'y faire tomber !

Cette dernière secousse n'a ni surpris, ni inquiété le sage que nous pleurons : il savait sa journée arrivée à son terme, il la savait bien remplie, et il était tout prêt à laisser le soir de ce beau jour se fondre dans la nuit. Il savait aussi que tout crépuscule est suivi d'une nouvelle aurore, et il achevait doucement de vivre ici-bas, attendant cette vie de l'au-delà qui nous est inconnue,

Digitized by Google

mais que nous espérons toute pleine de lumière immortelle.....

Frédéric Schlagdenhauffen était né le 7 janvier 1830 à Strasbourg. Il avait fait toutes ses études dans cette ville, et il appartenait comme agrégé, depuis 1855 à l'École de pharmacie, et depuis 1869 à la Faculté de médecine, toutes deux si célèbres, de la capitale alsacienne. Comme les Tourdes, les Hecht, les Herrgott, les Bleicher, la tempête de 1870 déracina sa vie et transplanta le jeune professeur sur la terre lorraine, sœur et héritière de la terre d'Alsace. Nous le retrouvons donc en 1872 professeur de physique et de toxicologie à l'École de pharmacie, et en même temps professeur agrégé à la Faculté de médecine de Nancy. Il devient directeur de l'École supérieure de pharmacie le 15 octobre 1886 et garde ces hautes fonctions jusqu'à l'heure d'une retraite bien méritée, le 1er novembre 1900. Pourquoi devait-il avoir, moins d'un an après, la douleur de voir son successeur, notre très cher et très regretté collègue Bleicher, marquer de son sang cette chaire directoriale de l'École de pharmacie, comme pour la revêtir d'une pourpre sacrée qui témoigne encore mieux de l'immense dévouement de ses titulaires!

Le double enseignement de Schlagdenhauffen aux écoles de médecine et de pharmacie était loin de suffire à remplir sa vie : une activité scientifique étonnante s'y ajoute et laisse place encore au labeur du toxicologue aidant la justice dans ses recherches les plus délicates et de l'hygiéniste assidu à tous les conseils de salubrité de la ville et du département.

Digitized by Google

Il ne m'appartient pas d'apprécier l'œuvre du savant, à la fois physicien, botaniste, chimiste et thérapeute éminent. Mais je ne puis me lasser d'admirer la régularité saisissante avec laquelle chaque année il apporte à la science un nouveau tribut de recherches et de découvertes : le nombre des mémoires publiés par notre ami dans les revues compétentes est presque incalculable, et tous ont un but éminemment utile et philanthropique. Après s'être d'abord adonné à la haute physique, le jeune professeur s'oriente nettement vers les nouveautés de la chimie biologique, animale et végétale : il veut connaître toutes ces substances mystérieuses, ptomaïnes et alcaloïdes, que les corps vivants élaborent dans les replis les plus intimes de leurs tissus, et qui, à des doses infinitésimales, produisent sur d'autres êtres, soit de foudroyants empoisonnements, soit heureusement aussi de merveilleux effets de régénération de la vie ou d'adoucissement de la douleur.

Et voici qu'il y a déjà vingt-cinq ans Schlagdenhauffen et Heckel — dont les noms sont indissolublement liés, — guidés par l'expérience et l'instinct de je ne sais quelles peuplades ouest-africaines, découvrent les propriétés si bienfaisantes de la noix de kola. Voici qu'ils dotent l'humanité de ce nouveau pain à la puissance céntuplée, admirable médicament d'épargne qui soutient le cœur faiblissant et prolonge la vie aux plus extrêmes limites du possible. Heureux savants, qui avez assisté si longtemps au triomphe toujours croissant de votre belle découverte, je vous admire et je vous envie !...

Digitized by Google

Rien de ce qui touche à l'hygiène publique dans notre ville et dans notre pays n'était étranger au directeur de l'École de pharmacie. Nous le voyons s'associer dès 1883 aux travaux de la commission des logements insalubres de Nancy et à ceux plus importants encore du conseil central d'hygiène de Meurthe-et-Moselle : il est l'âme de ce conseil, et il en devient le président effectif à partir de 1900. C'est ainsi qu'il eut la tâche, mais aussi la joie, de diriger l'application de la nouvelle loi fondamentale de l'hygiène publique en France, la loi du 15 février 1902. Ces quelques mots suffiront pour faire comprendre quel rôle a joué dans ces circonstances le président du conseil d'hygiène, et quels éminents services il a rendus à Nancy et en Lorraine à la cause de la santé publique.

Mais, messieurs, notre confrère péchait par un excès de modestie. Vrai savant, ne sortant de sa chaire et de son laboratoire que pour visiter les établissements insalubres ou siéger dans les commissions et conseils qui se le disputaient, il ne pensait point aux honneurs que lui méritaient cent fois ses découvertes et son labeur. Notre Compagnie a été la première, quoique déjà tardivement, à le distinguer, en l'élisant associé-correspondant au début de 1888. Pourquoi resta-t-il seize ans avant d'être nommé membre titulaire ? Sa trop grande modestie, je le répète, peut seule expliquer le retard qu'il mit à se présenter à vos suffrages : aussi lui furent-ils acquis unanimement quand, en 1904, le vénérable vieillard daigna les solliciter.

Sans parler des autres sociétés françaises et étran-

Digitized by Google

gères qui avaient tenu à honneur de l'inscrire sur leurs tablettes, l'Académie de médecine élut en 1898 Schlagdenhauffen comme associé national. L'Académie des sciences l'avait couronné deux fois. Enfin, en 1893, la croix de la Légion d'honneur, si parcimonieusement donnée pourtant aux serviteurs de la science et de l'hygiène, était venue récompenser cette suite longue et incessante de travaux, de mérites et de services. Il est vrai qu'en 1870, le jeune professeur de Strasbourg avait été proposé pour la croix à la suite de son dévouement dans une ambulance des plus exposées; il avait fallu vingt-trois ans pour que le savant cueillît la récompense due à l'ambulancier!

Et maintenant, la mort a interrompu le travailleur infatigable! Il laisse sur sa table un mémoire inachevé que quelqu'un de ses nombreux élèves terminera sans doute un jour. Mais il laisse aussi une veuve qui ne pourra être consolée, et qui, digne Baucis de ce Philémon, est si frêle aujourd'hui qu'elle semble vouloir le suivre et ne point pouvoir être séparée de lui. Puisse pourtant cette moitié de lui-même être conservée à ses enfants et petits-enfants! Puisse-t-elle leur redire longtemps encore les vertus du père et de l'aïeul! Puisse du moins cette famille éplorée trouver dans les témoignages d'affection et d'estime, j'allais dire de vénération, que nous avions tous à l'Académie pour notre défunt confrère, un adoucissement à sa grande douleur!

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

HENRI DRUON

PAR LE Dr ED. IMBEAUX

INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES
PRÉSIDENT

Le plus bel éloge qu'on ait fait de notre beau pays, c'est de dire que tout homme, s'il n'avait la sienne, choisirait la France pour patrie. De même, le plus bel éloge que je puisse faire d'Henri Druon, c'est de rappeler la pensée qui me venait à l'esprit quand j'avais la bonne fortune de le rencontrer, et le souhait que je me faisais, à moi-même, d'avoir une vie aussi bien remplie, une vieillesse aussi digne, une philosophie aussi sereine que notre vénérable confrère. Et ce souhait, messieurs, je suis sûr que chacun de vous le forme encore avec moi, aujourd'hui qu'une mort calme et douce a couronné de son auréole cette longue et noble carrière.

Issu d'une vieille et honorable famille du Cambrésis, que la Révolution avait presque entièrement ruinée,

Digitized by Google

Henri Druon naquit le 12 mai 1819 au Cateau, non loin de ce palais dit encore « de Fénelon », qui avait été la résidence d'été des archevêques de Cambrai. Le plus illustre d'entre eux affectionnait cette résidence et il y avait composé plusieurs de ses écrits : à la Révolution, le jardin et ses terrasses furent transformés en promenade publique, et c'est là, à l'ombre du grand évêque aussi bien que des arbres séculaires qui avaient abrité ses méditations, qu'Henri fit ses premiers pas et passa doucement les heureuses années de son enfance. Il en resta comme imprégné du souvenir, j'allais dire de l'âme, de Fénelon, et s'il est vrai qu'à l'autre bout de la vie les impressions de notre jeunesse redeviennent les plus vives de toutes, c'est sans doute pour cela qu'à quatre-vingt-cinq ans Druon consacre son dernier livre au Cygne de Cambrai, et mérite avec lui une haute et dernière récompense.

Au Cateau, il s'était trouvé un bon et vieux prêtre qui avait consenti à faire commencer le latin et le grec au jeune homme. Malheureusement, soit que le prêtre devînt trop âgé, soit plutôt qu'il eût constaté un jour que l'élève en savait autant que le maître, cette éducation familiale dut avoir un terme, et Henri fut mis au collège royal de Cambrai. Là, ses succès furent tels, qu'ils rendirent jaloux un grand lycée de Paris, le lycée Saint-Louis, où, grâce à la bienveillante intervention d'un maître de pension parisien, il vint finir ses humanités. Il y rencontra, pour lui disputer la première place, un redoutable rival dans la personne du jeune Albert de Broglie, fils de l'ancien ministre de 1832. Nous trouvons leurs deux noms désormais associés

Digitized by Google

dans les palmarès du lycée et des concours généraux : mais qu'importait à Druon de perdre quelques lauriers, il avait gagné un ami ; et celui-ci l'ayant amené aux siens, il avait trouvé par surcroît dans ce noble milieu comme une seconde famille.

L'année 1839 voit entrer notre ami à l'École normale. L'école occupait encore les bâtiments du vieux collège du Plessis, dans la rue Saint-Jacques; mais dans ces vieux murs régnait un esprit nouveau. Le directeur n'était autre que Cousin, devenu ministre le 1er mars 1840. Disciple de Royer-Collard et de Maine de Biran et devenu le chef de la philosophie officielle, Cousin y avait relevé le drapeau du spiritualisme, que l'Université du premier Empire avait laissé supplanter par le sensualisme, et alors il ne s'était encore perdu ni

Dans les brouillards des rhéteurs allemands,

ni dans l'éclectisme qui, de tant de systèmes divers et parfois contradictoires, cherchait à composer je ne sais quel arlequin philosophique impossible à mettre et à maintenir debout. Quelles semences l'auteur du livre *Du Vrai, du Beau et du Bien* devait déposer dans des âmes comme celles d'Henri Druon, d'Émile Deschanel, de Lévêque (1), de Waddington et de tant d'autres !

(1) Lévêque, membre de l'Académie des sciences morales et politiques et professeur de philosophie au Collège de France, fut, à sa sortie de l'École d'Athènes, le premier professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Nancy.

Digitized by Google

J'aurai tout dit si j'ajoute que les collaborateurs de Cousin étaient Vacherot, directeur des études, Havet et Nisard, professeurs de français et de littérature, Gibon, de latin, Amédée Jacques et Émile Saisset, de philosophie, Wallon, d'histoire ancienne, Villemain et Jules Simon, répétiteurs. En 1840, la direction de l'école échut à Dubois, esprit libéral, qui, d'après ce que nous raconte Paul Janet, élève comme Campaux de la promotion 1841, apporta de sérieux adoucissements à la discipline rigoureuse de l'époque : « De son temps, dit Janet, si on ne découchait jamais, on put sortir le jeudi, de 4 à 8 heures, et en outre quatre fois par an les élèves eurent la permission de minuit pour aller au spectacle ! » Je voudrais bien voir ce que diraient les normaliens et même les polytechniciens d'aujourd'hui si on ne les laissait aller au théâtre qu'une fois par trimestre !

La sortie de l'École normale, en 1842, conduit Henri Druon à la carrière universitaire. Professeur de troisième d'abord à Angers pendant un an, puis au collège royal de Strasbourg jusqu'en 1849, il se distingue par son enseignement à la fois précis et attrayant : helléniste et latiniste distingué, il traduit en 1843 le *Criton* de Platon, et en 1845 la *Vie de Pompée,* de Plutarque. En 1846, il se fait remarquer par le beau discours qu'il prononce à la distribution des prix : il était clair dès lors que le jeune professeur ne resterait plus longtemps dans une chaire qu'il aimait, mais qui était trop modeste pour sa valeur. En 1849, il est appelé comme censeur au lycée de Nancy où il resta quatre ans, laissant à ses élèves un impérissable souvenir,

Digitized by Google

dont témoignent encore les rares survivants de cette époque. Ce fut à ce moment qu'il se laissa prendre, d'une part, au charme de notre ville, alors un peu morte, mais si gracieuse en sa parure à peine centenaire, et, d'autre part, aux qualités charmantes aussi, mais plus solides encore, de celle qui fut sa compagne dévouée et qu'il laisse aujourd'hui comme une moitié désemparée de lui-même.

Après une dernière année d'expérience comme censeur au lycée de Rouen, Druon devint proviseur en 1854. Envoyé partout où il y avait du bien à faire et un lycée, si je puis dire ainsi, à remonter, il va successivement à Rennes, à Cahors où il eut pour élève notre futur grand tribun Gambetta, à Saint-Omer où il eut aussi un élève brillant dans la personne de M. Ribot, à Châteauroux, enfin à Poitiers. Il était à Châteauroux quand son cœur eut à souffrir du déchirement de la patrie et, dans ces circonstances mêmes, il sut s'y rendre hautement utile : les blessés de l'armée de la Loire affluant dans cette ville, on convertit le lycée en ambulance, et pendant sept mois il y passa 4000 malades auxquels Druon et tous les siens se consacrèrent sans compter. Il faut savoir ce qu'était une ambulance à cette époque, où régnaient avec la *pourriture d'hôpital* tant d'épidémies redoutables, pour comprendre que ce dévouement n'allait ni sans péril ni sans courage.

A Poitiers, en 1880, une distinction dont la France me paraît bien avare pour son Université, la croix de la Légion d'honneur, vint récompenser un labeur de quarante années. Mais cette longue période fit aussi

Digitized by Google

penser à Druon que l'heure de la retraite devait sonner pour lui, si du moins il voulait ménager ses forces encore restantes, et les consacrer plus librement à la philosophie et aux belles-lettres, ces deux passions de sa vie, auxquelles, comme Cicéron, il demandait l'ornement de la prospérité et la consolation aux jours de malheur : « *Secundas res ornant, adversis perfugium ac solatium præbent.* »

Cette consolation, à laquelle il ajouta celle que donne une religion éclairée et pleine de divine espérance, notre ami en eut grand besoin, car les peines et les tristesses ne lui furent point épargnées. Hélas ! quelle est l'existence humaine qui en est dépourvue ? N'est-ce pas la plus longue qui y est le plus exposée, et n'est-ce pas le sort d'un grand chêne séculaire de voir se dessécher une à une et tomber autour de lui ses branches ?

Malgré leurs charmes, les rives du Clain ne purent retenir Druon à Poitiers. Notre ville, sa patrie d'adoption, l'attirait ; et c'est ainsi qu'il vint se fixer, pour le reste de sa vie, sur cette place d'Alliance qui, avec je ne sais quel parfum du passé, garde aux amants du calme une paix si propice à la retraite, et si bien à l'abri du tumulte toujours croissant de la cité grandissante. C'est alors que l'Académie lui ouvrit toutes grandes ses portes, et vous savez tous, messieurs, quelle place il a tenue pendant vingt-sept ans dans notre Compagnie, aussi bien que dans nos cœurs.

Si laborieuse et si consciencieuse qu'elle ait été, la tâche universitaire d'Henri Druon n'avait pas suffi à absorber son activité : l'éducateur se doublait non

Digitized by Google

seulement d'un philosophe, — ce qui est une association naturelle et nécessaire, — mais encore d'un historien scrupuleux et d'un romancier délicat. Agrégé des lettres dès 1843, il ne se presse pas, comme on le fait trop aujourd'hui, de prendre le titre de docteur : il se mûrit, et ce n'est qu'en 1859 qu'il présente deux brillantes thèses de doctorat, l'une sur la doctrine de Platon, qu'il avait tant étudiée, l'autre sur la vie et l'œuvre de l'évêque de Ptolémaïs, Synésius. Ce dernier ouvrage, qu'il publia peu de temps après *in extenso* et qui lui valut, en 1879, le prix Langlois à l'Académie française, avait exigé un travail considérable et toute la sagacité de l'helléniste qu'il était et qu'il fallait être pour traduire du grec de la décadence en bon français.

Mais l'étude approfondie que Druon fut ainsi amené à faire du quatrième siècle de notre ère, « cette grande époque de l'Église primitive », comme l'appelle Villemain, eut un retentissement marqué sur lui. « A pratiquer les grandes âmes des meilleurs siècles », suivant l'expression de Montaigne, notre âme ne prend-elle pas comme un reflet des leurs? Or, Synésius de Cyrène, dont Bossuet parle en disant « ce grand évêque », était le voisin et le contemporain de l'évêque d'Hippone, Augustin, le Platon chrétien. Tous deux avaient étudié à Alexandrie, auprès de ces philosophes mystiques qui, suivant le poète, avaient le désir, mais auxquels la foi avait manqué. Aussi tous deux, sentant le vague spiritualisme de l'École s'absorber en quelque sorte fatalement dans le dogme nouveau, s'étaient laissé porter un jour des sommets

Digitized by Google

les plus élevés de la raison humaine aux sublimités de l'Évangile. J'ai vu écrit quelque part que tout homme sérieux, en lisant saint Augustin, ne peut se retenir d'être entraîné par le souffle puissant qui anime ce grand esprit et qui l'a fait monter plus près du ciel qu'aucun autre mortel. Quoi d'étonnant dès lors que le disciple de Cousin ait été entraîné, lui aussi, et que nous retrouvions en lui cette alliance étroite du platonisme et du christianisme, si caractéristique de l'époque de Synésius, ou, si l'on veut, cette fusion de la sagesse du philosophe antique dans la foi et la vertu du chrétien le plus éclairé ?

Dans cette étude de l'âge d'or de la littérature chrétienne, Druon rencontra d'illustres devanciers, j'ai nommé Bossuet et Fénelon, et il se trouva que ces autres grands évêques d'une autre grande époque étaient aussi des éducateurs incomparables de la jeunesse. Je ne sais si les directrices de nos modernes lycées féminins s'inspirent encore du *Traité de l'éducation des filles;* mais je vois bien que notre ami, dans sa haute conscience, ne crut pouvoir mieux faire que de donner aux fils du peuple de France les mêmes principes d'éducation qu'avaient reçus le fils et le petit-fils de Louis XIV. Ce roi, comme jadis Constantin confiant son fils à Lactance, avait confié ses enfants aux deux plus grands prélats de son temps, et il est curieux de constater que c'est un de leurs disciples qui insuffle dans l'âme de Gambetta ce même amour du peuple, de la patrie et de l'humanité que Fénelon insufflait au duc de Bourgogne. Ah ! si ce Télémaque eût vécu, et si plus tard le Régent et Louis XV même

Digitized by Google

eussent eu pour précepteurs un Fénelon au lieu d'un Dubois ou d'un Villeroi, qui sait à quelle évolution pacifique et glorieuse la France eût pu être conduite par la sagesse de ses princes ! Voilà à quoi tient la destinée des nations ! Éducateurs du peuple de demain, songez aussi à votre responsabilité !

C'est une histoire complète de l'éducation des princes de la maison de France que Druon a présentée en 1897 : ces deux volumes lui valurent l'année suivante un des prix Bordin de l'Académie française. Au cours de la longue préparation de cet ouvrage, il donna la primeur de plusieurs extraits à notre Compagnie : c'est, en 1888, *De l'Enseignement politique donné par Bossuet et Fénelon aux princes leurs élèves;* en 1890, *Éducation et jeunesse de Gaston d'Orléans* (troisième fils de Henri IV); en 1894, *Philippe d'Orléans* (le Régent).

Dans ses recherches historiques, notre confrère n'oublia pas la Lorraine. En 1885, dans son discours de réception, il nous peignit de main de maître le chevalier de Boufflers, ce représentant charmant d'une époque délicieusement absurde; en 1889, ce fut le tour du comte de Tressan, autre grand seigneur presque aussi léger; en 1892, il nous donne encore *Stanislas et la Société royale des sciences et belles-lettres.* Président de l'Académie en 1889, il a la joie de recevoir un historien de marque, Pfister; enfin, en 1898, il nous donne cette belle biographie de Charles Benoît, à propos de laquelle notre secrétaire perpétuel a écrit ces lignes : « Votre regretté doyen, Charles Benoît, a trouvé un biographe digne de lui dans le

Digitized by Google

vieil ami qui le rappelle tant par le cœur et par l'esprit : cette notice nous révèle la vie privée, comme l'œuvre inédite, de l'homme exquis que l'on croyait complètement connaître. » J'espère, messieurs, qu'il se trouvera un jour un des nôtres qui voudra faire aussi une biographie digne de la vie d'Henri Druon, et je l'engage dès maintenant à y associer le souvenir de ses deux amis Benoît et Campaux.

Quand j'aurai cité sa belle étude de 1897, *Les Français dans l'Inde,* et ce chant du cygne dont j'ai déjà parlé, *Fénelon, archevêque de Cambrai,* qui valut au vaillant octogénaire sa troisième couronne, je n'en aurai pas fini encore avec l'œuvre littéraire d'Henri Druon. Il y a de lui, dans le *Correspondant,* sous le couvert de l'anonyme, de nombreux articles sur l'éducation, sur l'enseignement public à tous ses degrés et sur les réformes qu'il lui paraît comporter (de 1865 à 1898). Enfin, il laisse trois romans : en 1865, *La Jeunesse du doyen ;* en 1868, *Mariquita ;* en 1881, *Le Remplaçant,* et de charmantes nouvelles : *Michel Roschine* (1891), *Souvenirs militaires du colonel Noël* (1895), *La Légende du poète Gilbert* (1897), toutes trois dans le *Correspondant.* Dois-je avouer que je n'ai pas lu les romans ? Plût à Dieu qu'un peu de loisirs m'en eût laissé le temps ! Mais je dois à la vérité de reconnaître que depuis vingt ans une vie trop encombrée ne m'a plus permis d'ouvrir un livre de ce genre, même venant d'un ami. Je laisse donc à d'autres le plaisir de vous dire l'ingéniosité, le charme et, disons le mot, l'honnêteté — si rare aujourd'hui quand il s'agit de romans — de ces pro-

Digitized by Google

ductions littéraires dont notre confrère avait fait son délassement : je dois toutefois citer le mot de Montalembert après la lecture d'un article de Druon dans le *Correspondant :* « Celui-là, dit-il, c'est un écrivain ; je veux le connaître. » Hélas ! la mort de Montalembert survint peu de temps après cette parole et l'empêcha d'exaucer son désir.

Il ne me reste plus, messieurs, qu'un devoir facile à remplir : c'est de vous parler, après les qualités de l'esprit d'Henri Druon, des qualités de son cœur, de ses belles vertus, et surtout de la plus belle d'entre elles : la charité,

> L'ardente charité que le pauvre idolâtre,
> Mère de ceux pour qui la fortune est marâtre !

Mais toutes ces choses, vous les connaissez comme moi, et beaucoup d'entre vous, pour en avoir été témoins plus longtemps, mieux que moi. D'autres que vous les connaissent aussi : ce sont tous ces pauvres de notre ville qu'il soulagea si longtemps, et tous ces humbles dont il savait découvrir, j'allais dire flairer la vertu.

« La vertu revêt toutes sortes de formes », disait Druon dans son premier rapport sur les prix de vertu, qui date de 1881. Et, en effet, l'âme humaine est comme un diamant qui brille par l'une ou l'autre de ses mille facettes, dès qu'un rayon l'éclaire. Encore faut-il savoir trouver la direction du rayon, parfois obscurci par la gangue d'alentour ; encore faut-il

Digitized by Google

quelque habileté pour distinguer le vrai du faux. C'est à cette recherche et à cette expertise, si je puis m'exprimer ainsi, que notre confrère excellait. Et maintenant qu'il est mort, lui qui depuis son entrée dans notre Compagnie était l'âme de la Commission des prix de vertu, qui de nous, messieurs, qui de nous pourra le remplacer dignement ?

En vous demandant, il y a trois mois à peine, de le dispenser de l'assiduité et en devenant membre honoraire, notre vénéré doyen n'entendait pas se soustraire à sa fonction traditionnelle et, sur son lit de mort, il étudiait encore les dossiers des candidats aux prix de cette année. Je ne sais si, comme dit La Fontaine, « le long âge détruit la chaleur du corps » ; mais je suis sûr qu'à quatre-vingt-neuf ans il n'avait pu détruire celle du cœur de notre ami.

La simplicité et la modestie, peut-être excessive, dont Henri Druon n'avait cessé de faire preuve toute sa vie, ont inspiré ses volontés dernières : il ne voulut point d'honneurs, et il prit soin, à plusieurs reprises, de me défendre expressément de parler sur sa tombe. Puisse, au lieu de discours, cette courte notice nécrologique, écrite trop rapidement au gré de mes vœux, témoigner à sa digne compagne et à tous les siens de l'affection et de la haute estime que nous avions tous pour celui que nous pleurons avec eux ! Qu'il me soit permis en terminant d'exprimer un souhait et un espoir. Du vieux tronc mort, il reste de verts rameaux : deux des petits-fils de Druon se destinent au sacerdoce, et ils trouveront facilement dans les écrits de l'aïeul de splendides modèles à imiter ; le troisième,

Digitized by Google

le petit Dauphin de notre Fénelon, le dernier et le plus cher élève de l'éducateur incomparable que fut notre ami, se prépare à entrer dans la même carrière que lui. Puisse-t-il, imitant le grand-père et se souvenant de ses leçons, la parcourir avec le même succès, la même dignité et le même honneur !

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES ŒUVRES IMPRIMÉES DE H. DRUON

1843. Édition, avec notes, du texte grec du *Criton,* de Platon (Dezobry).

1845. Édition, avec notes et traduction, de la *Vie de Pompée,* par Plutarque (Hachette).

1847. *Discours prononcé à la distribution des prix du collège royal de Strasbourg,* 17 pages (Henri Vinois, à Douai).

1859. Thèses pour le doctorat :

An fuerit interna sive esoterica Platonis doctrina, 35 pages (Auguste Durand).

Études sur la vie et sur les œuvres de Synésius, 303 pages (Auguste Durand).

J'ai repris plus tard ce dernier travail, j'y ai fait quelques corrections, et je l'ai fait suivre de la traduction complète des œuvres de Synésius. Le tout a formé un volume in-8 de 632 pages, publié chez Hachette. Ce livre a obtenu à l'Académie française le prix Langlois, en 1879. (Note de M. Druon.)

1862 et 1863. Vers lus au banquet de la Saint-Charlemagne, du lycée de Châteauroux, 10 pages (Nuret).

Articles nécrologiques

Dans les comptes rendus de l'Association des anciens élèves de l'École normale, deux articles, ensemble de 4 pages, l'un, en 1873, sur Delouche ; l'autre, en 1883, sur Monnier.

Digitized by Google

Romans. Nouvelles

1865. *La Jeunesse du doyen.*

A paru d'abord en deux articles dans le *Correspondant,* puis a été publié en un volume in-12 de 259 pages, chez Maillet, sous le pseudonyme de Louis Joubert. Réimprimé en 1898, chez Lethielleux, en un volume in-12, cette fois sous mon nom.

1868. *Mariquita.* Un volume in-12 de 309 pages, chez Nuret et Hachette, sous le pseudonyme de Louis Joubert.

1881. *Le Remplaçant.* In-18 de 143 pages. Réimprimé, grand in-18 (H. Martin).

1891. *Michel Roschine,* 35 pages, dans le *Correspondant* du 10 novembre.

Ouvrages plus considérables

1886. *Les Français dans l'Inde.* In-8 de 320 pages (H. Martin).

1897. *Histoire de l'éducation des princes dans la Maison des Bourbons de France.* 2 volumes in-8, ensemble de 961 pages (Lethielleux).

L'ouvrage a obtenu à l'Académie française l'un des prix Bordin (1898).

1900. *Bossuet à Meaux.* Un volume in-12.

1905. *Fénelon, archevêque de Cambrai.* 2 volumes in-18, de 534 pages ensemble (Lethielleux).

L'ouvrage a obtenu un prix Montyon de l'Académie française en 1907.

Articles dans le « Correspondant »

1865 (août). *Les Panégyristes de l'Empire de Rome,* 25 pages.

1867 (décembre). *Lectures et conférences publiques dans l'antiquité,* 36 pages.

Ces deux articles ont paru sous le pseudonyme d'Henri Béthune.

Digitized by Google

1868 (10 août). *La Statistique de l'enseignement secondaire et le rapport à l'Empereur,* 34 pages.

1868 (25 décembre). *De l'Enseignement supérieur en France,* 41 pages.

1869 (25 mai). *De l'Enseignement primaire en France,* 37 pages.

1869 (25 décembre). *Le Gouvernement personnel dans l'instruction publique,* 27 pages.

Ces quatre articles ont paru sous la signature du gérant du *Correspondant :* Ch. Douniol.

1871 (25 septembre). *Le Suffrage universel et la loi électorale,* 23 pages.

1873 (25 novembre). *De la Providence,* par saint Augustin et Salvien, 27 pages.

1876 (25 octobre). *L'Enseignement laïque,* 24 pages.

1879 (25 janvier). *La Statistique de l'enseignement secondaire,* 27 pages.

1880 (25 mai). *La Réforme dans l'enseignement secondaire,* 44 pages.

Ces trois articles ne portent aucune signature, ils sont suivis de trois étoiles.

1877 (25 juin) et 1879 (10 novembre). Deux petits articles, ensemble de 8 pages, sur le livre de M. Aubertin : *Histoire de la langue et de la littérature françaises au Moyen Age.*

1890 (10 et 25 juillet, 10 août). *La Statistique de l'enseignement secondaire,* 56 pages (articles sans signature).

1895 (25 octobre). *Souvenirs militaires du colonel Noël,* 20 pages.

1897 (25 août et 10 septembre). *Une Légende : le poète Gilbert,* 44 pages.

1898 (25 septembre). *La Neutralité scolaire. Les Legs faits à l'enseignement primaire depuis quinze ans,* 13 pages (articles sans signatures, trois étoiles); ainsi que divers extraits de la *Jeunesse du doyen,* de *Michel Roschine* et de l'*Éducation des princes de la Maison des Bourbons.*

Digitized by Google

Articles dans les « Mémoires de l'Académie Stanislas »

1881-1882. *Rapport sur les prix de vertu,* 12 pages.
1885-1886. *Le Chevalier de Boufflers,* 32 pages (Discours de réception).
1888-1889. *La Politique de Bossuet et de Fénelon,* 50 pages.
1889-1890. *Réponse à M. Pfister,* récipiendaire, 13 pages.
1889-1890. *Discours sur la tombe de M. Boulangé,* 5 pages.
1889-1890. *Le Comte de Tressan,* 120 pages.
1890-1891. *La Jeunesse de Gaston d'Orléans,* 50 pages.
1892-1893. *Stanislas et la Société royale des sciences et belles-lettres,* 64 pages.
1894-1895. *Philippe d'Orléans* (le Régent).
1898-1899. *Charles Benoit,* 146 pages.

Digitized by Google

PROMENADES DANS NANCY

LES COUVENTS DES MINIMES

ET DE LA VISITATION

PAR

CHR. PFISTER

Depuis la construction de la Ville-Neuve de Nancy par Charles III jusqu'à son occupation par les Français, c'est-à-dire de 1590 à 1633, quatorze couvents y furent élevés, et l'on a pu dire, en forme de plaisanterie, que, des trois villes créées en Europe à la fin du seizième siècle, Livourne fut la ville des commerçants, Charleville celle des contrebandiers, Nancy-la-Neuve celle des moines et des nonnes. De tous ces couvents, deux des plus connus furent érigés à l'extrémité nord de la cité nouvelle; ils ont été réunis, au début du dix-neuvième siècle, pour former le lycée. Nous voudrions faire ici l'histoire de ces deux monastères, l'un d'hommes, des minimes, l'autre de femmes,

Digitized by Google

des dames de la Visitation ; et nous voudrions dire ce que les bâtiments en sont devenus depuis la suppression des ordres religieux en 1792.

I

Saint François d'Assise avait fondé au treizième siècle l'ordre mendiant qu'on appela l'ordre des Franciscains, et auquel lui-même donna par humilité le nom de frères mineurs. Il leur avait imposé la loi de la pauvreté absolue : un franciscain ne devait rien posséder. Mais bientôt, parmi ses disciples, deux opinions contraires prévalurent ; les uns prenaient à la lettre les recommandations du fondateur ; ils prétendaient qu'au religieux rien ne devait appartenir que son corps même ; les autres, au contraire, soutenaient qu'il fallait bien se loger et vivre : ils eurent des couvents et même des biens-fonds. Les réformés se séparèrent à diverses reprises avec éclat des conventuels et formèrent des ordres nouveaux, aux prescriptions plus dures. L'un de ces troncs qui se détacha de l'arbre des franciscains fut celui des minimes. L'ordre a pour fondateur un autre saint François, François de Paule, appelé ainsi du lieu de sa naissance en Calabre. François de Paule vécut en ermite et attira d'autres ermites autour de lui. Puis il se décida à bâtir un couvent et à se mettre à la tête d'un ordre, qui fut reconnu par le pape Sixte IV, en 1473. Saint François d'Assise avait créé les mineurs, au comparatif ; saint François de Paule appela l'ordre nouveau les minimes, au superlatif. Les minimes

Digitized by Google

devaient observer un carême perpétuel, ils suivaient ce qu'ils appelaient la vie quadragésimale ; non seulement ils devaient s'abstenir à perpétuité de toute chair, mais encore de ce qui a son origine de la chair, de fromage, de beurre, d'œufs. La règle ne permettait que le pain, les légumes, l'eau et l'huile. Les religieux devaient se consacrer à la méditation et à la prédication. Louis XI fit venir à Plessis-lez-Tours saint François de Paule dans l'espérance que celui-ci prolongerait sa vie ; au temps de Charles VIII, un grand couvent de minimes fut créé à ce parc de Plessis, au lieu dit Les Montils, et bientôt l'ordre se répandit dans tous les royaumes de l'Europe chrétienne(1). Ce n'est pourtant qu'assez tard que les minimes furent admis en Lorraine. En 1588, Jean de Lenoncourt, chambellan du duc Charles III et bailli de Saint-Mihiel, créa pour eux un couvent à Serres, dans les environs de Lunéville(2) ; et bientôt après, ils furent appelés dans une série de petites villes de Lorraine, à Vézelise, à Nomeny, à Dieuze, à Bassing(3). Mais leur ambition

(1) Hélyot, *Histoire des ordres monastiques,* édit. Migne, t. II, col. 981-988.

(2) Canton de Lunéville-Nord. Cf. Lepage, *Les Communes de la Meurthe,* t. II, p. 587. Les minimes devaient y ouvrir une école gratuite qui préparerait les enfants à suivre les cours de l'Université de Pont-à-Mousson ; Jean de Lenoncourt était conservateur des privilèges de cette Université. Abbé Eug. Martin, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié,* t. II, p. 146.

(3) Bassing, canton de Dieuze. Le couvent de Bassing est toutefois un peu postérieur à celui de Nancy. Il a été créé le 11 février 1615 par Hercule de La Forêt, gouverneur de Marsal. Cf. A. Benoit dans la *Nouvelle Revue d'Alsace-Lorraine,* 1888, pp. 299 et suiv.

Digitized by Google

fut d'avoir une maison dans la capitale même du duché, à Nancy, dans les terrains non encore bâtis de cette Ville-Neuve qui sortait du sol.

En l'année 1591, ils s'adressèrent à Charles III, et celui-ci, par lettres patentes du 2 janvier 1592, accueillit leur requête (1). Il leur donna permission de

---

(1) **A. D.**, H. 1038. Charles, par la grâce de Dieu duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, marchis, marquis de Pont-à-Mousson, comte de Provence, Vaudémont, Blâmont, Zutphen, etc., à tous ceux qui les présentes verront, salut. Savoir faisons que, pour le zèle et piété qu'avons à l'honneur de Dieu et à la propagation et manutention de la sainte foi et religion catholique, apostolique et romaine, au salut et consolation spirituelle de Nous, de notre maison et subjects, et affin d'évocquer et introduire en nos pays et villes quelque nombre de religieux de l'ordre des frères minimes institués par saint François de Paule, à ce que Nous et les nôtres puissions participer aux mérites, prières, grâces et privilèges dudit ordre et religieux d'icelui, Nous avons promis et octroié, promettons et octroyons par ces présentes que soit construit et érigé en ceste ditte ville de Nancy, sur la rue de Saint-Jean pour la largeur, contenant icelle largeur trente-six toises et de rue à auttre, et de longueur en mesme largeur quarante toises finissant à la muraille de la place donnée à l'archer de Hault, laquelle place et lieu Nous avons donné et assigné, donnons et assignons par ces présentes audict ordre des minimes, à la réquisition et prière que nous en faict le révérend père, frère Guillaume le Ber, provincial dudit ordre en la province de France, sous l'autorité duquel et de ses successeurs ledit couvent demeurera tenu et subject, comme les autres de la dicte province, la susdite place franche et quitte de toutes censes, rentes, subjections et debvoirs tant en notre endroit, de nos successeurs, ducs de Lorraine que des corps et communaulté de la dicte ville, hormis et excepté que lesdits minimes conviendront avec les propriétaires de la dicte place de gré à gré ou selon qu'il a esté ordonné sur ce faict, et à cet effect Nous voulons que les propriétaires de la dicte place ne fassent aulcuns reffus de céder le droit qu'ils peuvent avoir en icelle ausdits minimes, ou aultres pour eux, nonobstant la licence qu'avons donnée par cy devant ausdits propriétaires de bastir sur leurs fonds et terres contenues au dict enclos. A quoi

Digitized by Google

bâtir près des remparts de la Ville-Neuve, du côté nord. Entre leur maison future et ces remparts, ils devaient laisser l'intervalle d'une rue qu'on nomma la rue Saint-Jean, puisqu'elle venait se heurter contre le bastion de ce nom. Ce fut au dix-huitième siècle la rue de la Poissonnerie, aujourd'hui la rue Gambetta. Les propriétaires étaient obligés de laisser le terrain aux religieux, au prix fixé par les commissaires, même si primitivement ils se proposaient de bâtir; les minimes pouvaient élever des maisons et des boutiques le long des trois rues sur lesquelles devait donner leur couvent, et les louer à des particuliers pour avoir des rentes.

On avait ainsi désigné un terrain aux religieux, mais il leur fallait l'acheter; ils avaient aussi besoin d'argent pour construire. Ils demandèrent un fondateur qui leur procurât les ressources nécessaires; il se présenta en la personne de Christophe de Bassompierre et de sa femme Louise de Radeval.

Cette famille de Bassompierre, d'origine allemande, s'était établie depuis longtemps en Lorraine. Son nom

---

Nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes pour ce seul lieu et place sans préjudice des aultres; et d'aultant que la dicte place est sur rues de trois parts, sera loisible ausdits minimes pour l'ornement et commodité de la dicte ville faire bastir aux lieux plus commodes sur les dictes rues quelques petits logis et bouticles, desquelles ils seront propriétaires à tousjours et en pourront tirer quelques censes, rentes ou louage tant du fond que maisons pour subvenir à la nécessité dudict couvent et religieux. (*Dans la suite des lettres Charles III renonce à tout droit d'amortissement.*)... Données en notre ville de Nancy le deuxiesme jour de janvier mil cinq cens quatre vingt et douze.

Digitized by Google

lui vient d'un petit hameau qui est situé à trois lieues de Briey et dont le nom en allemand est Bettstein (1). La maison acquit par un mariage, au début du seizième siècle, la terre de Haroué, qui s'étendait sur un grand nombre de villages voisins : Removille, Ormes-et-Ville, Affracourt, etc. Ses représentants furent admis aux conseils des ducs de Lorraine : Christophe de Bassompierre fut très écouté de Charles III. Il construisit à Nancy, sur la place Neuve — notre place de la Carrière — un très bel hôtel, qui répond au n° 27 actuel ; et plus tard sur la place des Dames, s'éleva un second hôtel Bassompierre ; voilà pourquoi sur la maison en style Renaissance qui a été construite à la fin du dix-neuvième siècle sur l'emplacement de cet ancien hôtel, au n° 8 de la rue Lafayette, l'on a gravé les trois chevrons qui forment les armes de cette famille. Christophe était un catholique très convaincu ; il se battit pour la Ligue et fut présent aux journées de Jarnac, de Moncontour et d'Ivry (2) ; c'est à l'époque de ces luttes religieuses qu'il voulut affirmer sa foi, en devenant le fondateur des minimes de Nancy. Le 24 mars 1592, lui et sa femme, Louise de Radeval (3), signent un contrat avec le P. Guillaume Le

(1) Commune de Boulange, canton d'Audun-le-Roman, Moselle, aujourd'hui Alsace-Lorraine.

(2) Georges Aulbery, *Histoire de la vie de saint Sigisbert.* Cf. *M. S. A. L.*, 1864, p. 184.

(3) On a conservé au Musée lorrain une taque de cheminée aux armes de Christophe de Bassompierre et de Louise le Picart de Radeval. L'écusson est parti : *au 1er, trois chevrons superposés ; au 2e, trois fers de lance, posés un et deux, le tout entouré d'une couronne de fleurs et de fruits soutenue par*

Digitized by Google

Ber, provincial des minimes de la province de France. Ils s'engagent à fonder un couvent de l'ordre, sous l'invocation de Notre-Dame de Lorette et de saint Jean-Baptiste, à y entretenir douze religieux dont deux seront laïques ou frères oblats. Pour la dépense, ils assignent une rente de 2 700 francs barrois à prendre sur les salines de Moyenvic. Les religieux de leur côté bâtiront leur couvent, où les Bassompierre feront élever une chapelle funéraire pour leur famille. Les moines diront diverses messes pour le repos de l'âme des fondateurs (1).

Les clauses du contrat furent observées. Les religieux vinrent au nombre de douze à Nancy; ils élevèrent un couvent assez modeste, une petite église provisoire (2), et entrèrent en jouissance des rentes que leur avait assignées Christophe de Bassompierre. Cependant, ce seigneur était employé à d'importantes négociations publiques; il signait le traité de Folembray qui réconciliait Henri IV, roi de France, avec la maison de Lorraine, et il mourait le 22 avril 1596, après avoir rendu la tranquillité à sa patrie. Il laissait trois fils, dont l'aîné, François de Bassompierre, a rendu célèbre le nom de la famille. C'est le fameux ma-

---

deux lévriers. Cette taque a été publiée par M. Léon Germain dans le *Bulletin monumental*, 1888.

(1) Original du contrat H. 1038. La convention de Christophe de Bassompierre avec les minimes fut ratifiée par le duc Charles III le 6 janvier 1607.

(2) « Le 14 avril 1609 furent les cloches des Minimes bénites à l'assistance de S. A., de Mgr de Vaudémont, des princesses. » *Mémoires* de Balthazard Guillerme dans *J. S. A. L.*, 1867, p. 71.

Digitized by Google

réchal, compagnon de table et de guerre d'Henri IV, l'ambassadeur en Suisse qui savait vider d'un trait sa botte pleine de vin et en remontrer aux plus intrépides buveurs de l'Helvétie, l'ennemi de Richelieu qui le fit enfermer dans la Bastille, l'auteur des *Mémoires* où tous ses exploits amoureux sont racontés avec une grande verve. Le contraste est frappant, si l'on songe qu'à Nancy ce nom de Bassompierre est attaché à l'un des couvents d'hommes dont la règle était réputée la plus austère de toutes.

Le couvent des minimes eut un second fondateur : ce fut le duc de Lorraine Henri II lui-même.

Après son premier mariage avec Catherine de Bourbon, il avait épousé, en 1606, alors qu'il n'était encore que duc de Bar, Marguerite de Gonzague ; aucun enfant ne lui était né de la première union, et le prince souhaitait vivement avoir des héritiers. En sa dévotion, il s'adressa aux divers sanctuaires qui étaient alors en vogue, suppliant toutes les vierges renommées d'exaucer ses vœux. Il implora aussi l'intercession de saint François de Paule, promit, si son désir était rempli, de s'intéresser au couvent des minimes et de compléter la fondation des Bassompierre.

Le 3 octobre 1608, après son élévation sur le trône ducal, lui naquit une fille, la princesse Nicole; le 15 octobre 1612, une seconde, la princesse Claude. Le duc n'était qu'à moitié satisfait, il eût désiré un fils pour porter après lui la couronne de Lorraine. Et voici que cette couronne menaçait d'aller à ses neveux, les enfants de son frère François de Vaudémont! Il se crut

Digitized by Google

néanmoins lié envers le couvent des minimes : le 8 mai 1613, il porta le nombre des religieux de douze à vingt-quatre, et, pour l'entretien des nouveaux venus, il assigna au couvent deux cents résaux de blé froment et cinquante résaux d'avoine à prendre chaque année sur les recettes de Neufchâteau et de Sarreguemines, un muid et demi de sel sur la saline de Moyenvic, et la disposition de quatre arpents de bois dans la forêt de Haye. En retour, il demanda simplement aux religieux de célébrer des messes à son intention et de dire chaque jour, à l'aube naissante, une messe basse, pour que les ouvriers pussent y assister avant de se rendre à leur travail (1). Plus tard, en 1618, pour rappeler son vœu, il fit ériger, au milieu du cloître, une croix sur un socle de pierre, qui portait deux plaques de marbre ; sur l'une on lisait ce verset de la Genèse : *Erexit Jacob lapidem in titulum, fundens oleum votum solvit* (2). Le duc a élevé cette croix, comme autrefois le patriarche Jacob avait dressé la pierre sur laquelle il avait dormi, en reconnaissance de ce que Dieu lui eût promis une nombreuse postérité ; comme Jacob il a — par métaphore du moins — répandu l'huile sur les bâtiments du couvent, et dans cette expression il faut voir une allusion à l'huile dont les minimes assaisonnaient leurs aliments.

Sur la seconde plaque, on voyait les armes de Lor-

(1) La rente était rachetable par un capital de 40 000 livres. Original H. 1038.

(2) Genèse, XXVIII, 18.

Digitized by Google

raine d'un côté, celles de Mantoue de l'autre et on y lisait l'inscription :

DEO OPTIMO MAXIMO VIRGINIQVE MARIAE
BEATO FRANCISCO DE PAVLA
HENRICI SECVNDI LOTHARINGIAE ET BARRI
XARISTHPION
GONZAGA CHARA PARIT CONIUX M DC IIX, DEUS OPTIME, VOTA REDDIDI M DC XIIV; HIC TITVLVS CRVX TVA SEMPER ERIT M DC IIXX (1)

Et plus bas :

M DXCII
BIS SENOS MINIMOS BASSOMPETREUS ALEBAT
TOT VOTO HENRICUS DUX STRUIT, AUGET, ALIT
M DC XIIV (2)

Puis, au-dessous d'une image de saint François de Paule :

QUI, FRANCISCE, TUIS MINIMIS ALIMENTA MINISTRANT
FAC SIT UBIQUE ILLIS GLORIA, VITA, SALUS (3).

---

(1) Les deux vers forment un distique :

Gonzaga chara parit conjux : Deus optime, vota
Reddidi ; hic titulus crux tua semper erit.

Voici la traduction : A Dieu très bon, très grand, à la Vierge Marie, au bienheureux François de Paule actions de grâces (à noter le mot grec χαριστήριον) de Henri II, duc de Lorraine et de Bar. Ma chère femme Gonzague est devenue mère (1608) ; Dieu très bon, j'ai rempli mon vœu (1613) ; cette croix en rendra toujours témoignage (1618).

(2) « Bassompierre nourrissait douze minimes (1592) ; à la suite d'un vœu, le duc Henri, par une fondation, augmente ce nombre et en nourrit autant (1613). »

(3) « O François, donne à ceux qui fournissent des aliments à tes minimes gloire, longue vie et salut. » Nous reproduisons

Digitized by Google

Enrichis par ces dons, les minimes résolurent de construire à nouveau leur couvent et de se bâtir une église plus belle (1). Le comte François de Vaudémont, frère de Henri II, fit faire à ses frais le chœur et le dôme ; la nef fut élevée tant avec l'épargne des moines qu'avec des aumônes ; des particuliers firent bâtir des chapelles (2). Les religieux se mirent à l'œuvre dès l'année 1613, et les travaux avancèrent avec une grande rapidité. Le 16 juin 1613, l'évêque de Toul, Mgr des Porcelets de Maillane, put consacrer la nouvelle église, en présence du duc et de la duchesse de Lorraine et des principaux personnages de la cour (3). Du couvent de 1613 il ne reste aujourd'hui presque plus rien ; l'église fut complètement démolie

---

ces inscriptions, d'après H. 1038 ; la dernière n'est donnée que par le Chanoine de 1619 dans DOM CALMET, *Notice de la Lorraine*, t. II, col. 44. Cf. LANOVIUS, *Chronicon generale ordinis Minimorum*, Paris, 1635, in-fol., p. 336. Voir *J. S. A. L.*, 1900, p. 123.

(1) Les constructions étaient commencées, avant que les lettres patentes eussent été signées.

(2) Chanoine de 1619 dans DOM CALMET, *Notice de la Lorraine*, t. II, col. 44-45.

(3) Mémoires de Balthazard GUILLERME dans *J. S. A. L.*, 1869, p. 75. « L'on commença à faire toutes les cérémonies dans ladite église, après celles faites du dehors, depuis une chapelle du côté droit jusque à l'autre chapelle du côté gauche. Après toutes choses parachevées, la messe fut célébrée au grand-autel avec belle musique, où S. A., Madame, Madame la duchesse de Brunswicq, assistèrent avec un grand nombre de peuples. Quoy faict, ledit sieur évêque fut invité à dîner au couvent des minimes avec ceulx qui ont fait bâtir des chapelles en ladite église, desquels j'étais l'un. » L'acte officiel de la consécration H. 1039. Jean des Porcelets atteste qu'il a inauguré l'autel principal en l'honneur de Notre-Dame de Lorette et de saint Jean-Baptiste, et onze autres autels.

Digitized by Google

en 1808; mais nous devons ici reconstituer, au moins brièvement, les vieux bâtiments disparus.

Le couvent des minimes s'étendait entre la rue Notre-Dame à l'est et la rue Saint-François à l'ouest. Quand on réunit les deux couvents de la Visitation et des minimes pour former le lycée, la partie de la rue Notre-Dame entre les deux couvents fut englobée dans le nouvel établissement. La rue Notre-Dame, qui subsiste encore et qui, en sa partie nord, a reçu la dénomination de rue Gilbert, devint ainsi un cul-de-sac s'arrêtant contre le mur du lycée. Mais qu'on prolonge par la pensée cette rue Gilbert jusqu'à la place Dombasle, et l'on reconstituera l'ancienne voie. Le bâtiment habité par les minimes s'élevait en bordure sur cette rue Notre-Dame qu'on nommait aussi en cette partie rue des Minimes; un grand mur se dressait ensuite en équerre en face des remparts, le long de notre rue Gambetta; là se trouvait la porte du couvent, portant sur son entablement l'écu de Bassompierre. La rue qui limitait le couvent à l'ouest reçut le nom de rue Saint-François (entendez Saint-François de Paule). Quand les prémontrés furent établis en face, la rue s'appela rue Saint-Joseph, patron de l'église des prémontrés : c'est aujourd'hui la rue Chanzy. Et la partie sud de la rue Saint-François fut nommée, à la fin du dix-huitième siècle, à cause du manège de la caserne Saint-Jean, la rue de l'Équitation.

Le cloître et l'église se trouvaient à l'intérieur de cet espace. Le cloître existe encore en ses traits essentiels. C'est une petite cour intérieure du lycée en-

Digitized by Google

tourée d'arcades et sur laquelle donnent les classes de rhétorique et de philosophie. Nos lycéens songent-ils, en entrant dans leurs classes, que, sous ces arceaux, erraient autrefois les disciples de saint François de Paule en leurs grises cuculles, la corde serrée autour des reins ? A l'ouest du cloître s'étendait l'église. Quand on entre aujourd'hui au lycée par la porte de la rue Gambetta, l'on a devant soi l'emplacement où se trouvait, avant 1808, cette église.

Elle n'était point remarquable par elle-même. Sur sa façade quatre colonnes d'ordre composite soutenaient un entablement où l'on retrouvait les armes des Bassompierre unies à celles des Radeval, et sur une plaque de marbre noir on lisait :

ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE LORETTE,
COMMENCÉE L'AN MDCXIII

L'entablement a été conservé et se trouve au Musée lorrain (1). Dans des niches étaient placées, à droite

(1) C'est aujourd'hui le n° 40 de la section de sculpture. Il a été donné au Musée lorrain par M. Léon Mougenot. D'autres fragments d'armoiries, provenant de la chapelle de Bassompierre (n° 22), ont été donnés par M. Casse, professeur au lycée. Au-dessus de la corniche sur une table de marbre, on lisait cette inscription :

D. O. M.
BONORUM OMNIUM AVCTORI PRIMO, FINI VLTIMO,
B. FRANCISCQ DE PAVLA MINIMORUM FUNDATORI
EJUSQUE SOBOLI, BASSOMPETREAE PIETATIS MUNIFICENTIAE
PERPETUUM MONUMENTUM

« *Cristophorus Bassompetreus Baro, baro de Harouel, Sereniss. Loth. Ducis aulæ simul ac fisco præfectus, cum jam a puero Christi auspiciis barbarorum ecclesiæ hostium legionibus debellandis ætatis ac belli tirocinium posuisset, hinc virtu-*

Digitized by Google

une statue de saint Jean, à gauche une statue de saint François de Paule. Dans le gable, une troisième niche était occupée par une Vierge de grandeur naturelle. L'intérieur se composait d'une nef assez simple, plafonnée, avec un transept aux bras très courts; le chœur, dirigé au sud, était voûté. Entre la nef et le chœur s'élançait dans les airs un dôme assez élevé, qui attirait les regards, lorsque du haut du plateau de Haye l'on jetait un coup d'œil sur Nancy. Après la Primatiale, cette église était la plus vaste de la ville et sans doute bien plus grande que l'église de Saint-Léopold, dont on a beaucoup surfait l'importance.

Elle était surtout remarquable par les peintures qu'elle renfermait. Sur le plafond un artiste de Nancy, du début du dix-septième siècle, Rémond Constant, avait représenté les principaux traits de la vie de saint François de Paule; d'autres tableaux du même peintre ornaient les murs (1). Derrière le maître-autel, l'on admirait la *Vierge des Minimes* ou la *Vierge au Ro-*

---

tis ut annorum accessione vir factus, tum suorum principum, tum ipsorum quoque christianissimorum regum stipendiis pluribus eximia laude confectis fecisset fortiter, quin etiam certaminibus quatuor, stataria pugna signisque collatis non interfuisset modo, et militaris tribunus Germanicis equitibus quingentis ac mille præfuisset, belli et pacis ornamenta complexus usquequaque fortitudine et sapientia floruisset, hoc cœnobium cum præcipuæ nobilitatis fœmina Ludovica de Radeval, conjunctissima conjuge sua, studiis atque opibus fundavit, dotavit, erexit MDXCII. » Lionnois, t. II, p. 289. Nous avons introduit quelques corrections dans le texte donné par lui.

(1) L'un de ces tableaux, représentant les saints du tiers ordre entourant la Vierge, se trouve aujourd'hui à l'église Saint-Nicolas de Nancy. Cf. E. Badel, *L'Église Saint-Nicolas de Nancy*, p. 18. Extrait de la *Lorraine artiste*, 1890.

Digitized by Google

suire que Charles III avait commandée à son peintre Jean de Wayembourg et qui se trouve aujourd'hui à la cathédrale (1).

L'église des minimes était une vaste nécropole. Les Nancéiens recherchaient l'honneur d'y avoir un caveau, et le payaient souvent fort cher; aussi la nef était-elle entourée d'une série de chapelles funéraires, construites aux frais des familles et où souvent elles avaient fait élever de très beaux monuments par les sculpteurs lorrains les plus célèbres. Si nous partons de l'autel du côté de l'épître, c'est-à-dire du côté droit, nous trouvons d'abord la chapelle de Saint-Christophe que firent construire les Bassompierre, suivant le droit qu'ils s'étaient réservé par l'acte de fondation (2). Un superbe mausolée y était élevé à Christophe de Bassompierre et à Louise de Radeval. Ils étaient représentés en bronze couchés sur le sarcophage de marbre noir, et, au-dessus d'eux, un vaste baldaquin reposait sur quatre colonnes de marbre. Le dessin de ce monument avait été fait par l'un des Drouin — sans doute Florent; — et l'œuvre avait été exécutée par David

(1) Sur cette peinture, voir *Histoire de Nancy*, t. III, p. 369. D'après Lionnois, t. II, p. 290, le pape représenté serait Léon X qui a canonisé saint François de Paule. Cette hypothèse est tout à fait erronée : les traits de Léon X nous sont bien connus par le tableau de Raphaël. La duchesse Claude a sur ses genoux un livre de prières où est posée une fleur à quatre tiges nommée en Lorraine *claudinette*, allusion à son nom.

(2) Cette chapelle comprenait le transept droit, puis était accolée à la nef. L'autel sur le mur sud du transept était dédié à saint Christophe, martyr, et à saint Louis de France; au-dessus était un tableau représentant ces deux saints, par Claude Charles.

Digitized by Google

Chaligny, le fondeur du fameux cheval de bronze (1). Un autre monument était consacré à l'un des fils de Christophe, Georges-African de Bassompierre, frère du maréchal, † 1632. Il était représenté à genoux devant une croix, avec sa femme, Henriette de Tornielle, et le même Drouin était l'auteur de ces représentations. A côté du mausolée étaient deux petits génies de Bagard (2). A la clef de voûte étaient taillées les armes de Bassompierre, avec le bâton de maréchal; c'est en effet François de Bassompierre qui acheva cette chapelle, pour être fidèle aux vœux de ses parents (3).

Plus loin se succédaient les chapelles dans l'ordre suivant : 1° la chapelle de la Nativité de Notre-Seigneur, de Saint-Étienne, premier martyr, et de tous les martyrs; elle appartenait aux familles de Lupcourt et d'Hoffelize; 2° la chapelle de Saint-Michel et de tous les Anges, qui appartenait à la famille Baillivy, seigneurs de Houdemont. Sur un pilier se trou-

(1) D'après Aulbery, *Vie de saint Sigisbert,* sur la table du baldaquin se trouvait une troisième statue : « Et sur la susdite table, la statue agenouillée, en marbre blanc, de messire Jean de Bassompierre, seigneur de Removille, fils puisné dudit messire Christophle, qui mourut d'un coup de mousquet reçeu devant Ostende. » Cf. *J. S. A. L.*, 1864, p. 185.

(2) Sur le pilier qui séparait cette chapelle Bassompierre en deux parties, on lisait l'épitaphe d'Antoine du Bois de Riocourt (mort le 1er octobre 1732) entourée de deux figures, la *Sagesse* et la *Justice,* par François Chassel. Voir l'épitaphe dans Lionnois, t. II, p. 296.

(3) La chapelle ne paraît avoir été achevée qu'en 1621 ou 1622. François de Bassompierre avait reçu mission de la terminer par testament de Louise de Radeval, reçu le 10 juin 1614 par le notaire Clément de Nancy.

Digitized by Google

vait l'épitaphe d'Orféo Galéani, qui a coordonné en un système unique les remparts de la Vieille-Ville de Nancy (1); 3° la chapelle de Saint-François de Paule et de tous les saints moines et ermites; 4° la chapelle de Sainte-Anne, des saintes veuves, de Sainte-Marie-Madeleine et Sainte-Marthe. De ces deux chapelles les minimes avaient la libre disposition et y vendaient des places à diverses personnes; la dernière leur avait été cédée par la famille de Beauvau; 5° la chapelle des saints rois et de tous les saints docteurs : elle appartenait aux deux familles Cueillet et Reboucher. Sur la tombe du président à mortier, Jean-Marie Cueillet, mort le 15 février 1724, François Chassel avait élevé un beau monument. Près du tombeau, une Justice placée sur un socle tenait d'une main une épée, de l'autre une balance, le coude gauche appuyé sur l'écu de la famille; à côté, un génie foulait aux pieds de gros volumes et des rouleaux de parchemin; il avait dans une main un miroir, dans l'autre un serpent.

Nous revenons sur nos pas, près du chœur, du côté de l'évangile, c'est-à-dire du côté gauche. Nous trouvons d'abord comme pendant à la chapelle Bassompierre la chapelle des Rennel, construite aux frais du duc Charles IV. Un autel dédié aux saints Pierre et Paul et à tous les apôtres se trouvait au fond du transept; il était surmonté d'un curieux tableau représentant la mort de la Vierge et que Lionnois attribue à Bellange. Aux murs étaient suspendues diverses

(1) Nous avons commenté ailleurs assez longuement cette épitaphe (*Les Fortifications de Nancy* dans les *Annales de l'Est et du Nord*, t. I, pp. 45-48).

Digitized by Google

épitaphes de membres des familles de Rennel et de l'Escut. Puis se succédaient les chapelles suivantes, disposées, du reste, de façon peu symétrique : 1° la chapelle fondée par la famille Cuny en l'année 1668. Elle portait leur écusson : *de gueules, à trois cors de chasse d'argent, enguichés et liés d'azur,* avec de nombreuses inscriptions funéraires; 2° la chapelle de la Très-Sainte-Trinité, de Saint-Claude et de Sainte-Barbe, dont les religieux avaient la disposition ; 3° la chapelle de Notre-Dame du Rosaire ou de Bonsecours, qui appartenait à la famille Mathieu de Moulon. Sur la tombe du célèbre procureur général, Chassel avait élevé un superbe monument; on y voyait la même figure de la Justice que sur celle de Jean-Marie Cueillet, et à cette figure faisait pendant une Sagesse sous la forme d'une Minerve, le casque en tête, assise sur de gros volumes et en tenant un en mains (1) ; 4° la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste, de Saint-Charles Borromée et de tous les saints pontifes. C'était celle des Bourcier de Montureux ; là reposait le premier président Jean-Léonard de Bourcier, mort le 3 sep-

(1) Dans la nef, contre cette chapelle (M 1), ont été enterrés les Chaligny. Sur un cadre de bronze on voyait leur écu, *de gueules, à deux canons d'or posés en sautoir, issant d'iceux un boulet de même, surmonté d'un casque et de ses lambrequins.* On y lisait les épitaphes de Jean de Chaligny, maître fondeur, † le 23 mars 1615, à l'âge de quatre-vingt-six ans et de sa femme Sébastienne-Denis Rainbault ; de Mlle Marie Bonnet, femme d'Antoine de Chaligny, † 29 août 1666 ; de Paul de Chaligny, fils des premiers, avocat en la cour de Nancy, † 14 janvier 1672 ; les épitaphes avaient été rédigées par Pierre de Chaligny, fils d'Antoine et de Marie Bonnet. Sur le registre H. 1055, on lit : « Pour M. Chaligny, maître fondeur où sont déjà inhumés ses père et mère. »

Digitized by Google

tembre 1726, l'une des figures les plus attachantes du début du dix-septième siècle. Le tombeau que Chassel lui éleva passa pour le chef-d'œuvre de cet artiste. Sur un sarcophage de pierre blanche était placée la statue du défunt, de grandeur naturelle, à genoux, revêtu de ses habits de magistrat; devant lui était posé son mortier et, derrière, une pyramide en marbre foncé, surmontée d'une urne, portait ses armes; 5° la chapelle de Sainte-Catherine, de Saint-Sébastien et de Saint-Nicolas; elle appartenait à la famille Lefebvre et là fut enterré, le 21 avril 1746, le procureur général de la Chambre des comptes; 6° à gauche de la porte d'entrée, la chapelle de Saint-Antoine, Saint-Roch et Sainte-Geneviève, qui appartenait à la famille Maillard (1).

Les morts ne reposaient pas seulement dans des chapelles; toute la nef contenait des caveaux funéraires. Elle était partagée en sections qui étaient vendues à diverses familles et constituait une véritable nécropole. Sur les caveaux étaient des inscriptions à moitié effacées et que Lionnois n'a reproduites qu'en partie. Nous avons aux archives départementales des registres renfermant les noms de tous ceux qui ont reposé dans l'église avec l'indication exacte du lieu de leur sépulture (2). Nous y relevons, par exemple,

---

(1) Cf. Lionnois, t. II, pp. 292-314, où l'on trouvera le texte des épitaphes. Nous avons rendu, ce nous semble, sa description plus précise à l'aide des trois registres, indiqués dans la note suivante.

(2) H. 1055, 1056 et 1057 (ces deux derniers registres avec un plan de l'église).

Digitized by Google

sur la place A 4, un peu en avant du chœur : « Cette place a été donnée à M. Lamour par acte capitulaire du 17 mars 1760 et ce en reconnaissance des bienfaits qu'il a faits à notre maison. Et le même jour de l'année susdite a été inhumée Mlle Madeleine Michel, épouse de M. Lamour, avec droit. Sous la chaire, du côté gauche, a été inhumée Mlle Anne Lamour, épouse du sieur Charles Georges, notaire royal, le 3 du présent mois de novembre 1762, avec droit. Le 21 juin 1771 a été inhumé en cette place M. Jean Lamour, serrurier du Roi, qui, de son vivant, nous a donné des marques de sa bienveillance (1). »

A l'ouest de l'église s'étendaient le cimetière des religieux et un jardin assez vaste ; puis l'on atteignait la rue Saint-François. Aux termes des lettres patentes de Charles III du 2 janvier 1592, les minimes devaient construire sur cette voie et sur la rue Saint-Jean (*Gambetta*) ; mais ils avaient négligé de le faire. Sous Léopold, on les obligea d'accenser les terrains en bordure sur ces deux voies ou de faire bâtir. Ils préfé-

(1) H. 1057. « Avec droit » signifie que la famille paya pour la sépulture. Cf. H. Lepage, *Les Archives de Nancy*, t. III, p. 98. Parmi les personnages enterrés aux Minimes que mentionne Lepage, *o. c.*, t. III, pp. 323 et suivantes, nous relevons encore : 14 août 1732, Jean-Baptiste Cusson, imprimeur ; 9 juillet 1733, d'Audiffret, envoyé du roi de France auprès de S. A. R. Les religieux eurent souvent, à cause de ces sépultures dans leur église, des conflits avec le curé de Saint-Sébastien. Le plus vif éclata, le 12 avril 1714, à l'occasion de l'enterrement d'une blanchisseuse, Claudette Laurette. Nous avons raconté cette scène, *Histoire de Nancy*, t. III, p. 342, note 2. Contrairement à ce que nous avons dit, il semble bien que le corps de Claudette Laurette resta aux Minimes. Cf. Abbé Eug. Martin, t. II, pp. 422-423.

Digitized by Google

rèrent vendre. C'est alors que furent construits les nos 359, 360, 361 et 362 de la rue de la Poissonnerie (*Gambetta*); la seconde demeure appartenait à M. de Thiballier, ancien officier. C'est alors aussi que des maisons très étroites, des « culs-levés », comme dit Lionnois, furent bâties sur la rue Saint-François (1). Au sud, les minimes venaient s'appuyer contre les maisons particulières de la rue Notre-Dame et donner sur une petite ruelle, la ruelle des Minimes, qui conduisait de la rue des Artisans à la rue Saint-François. Cette rue des Artisans venait se perdre contre les murs du couvent et formait un cul-de-sac; elle a pris au dix-neuvième siècle, en cette partie de son parcours, le nom d'impasse Bénit, puis de rue Bénit, après le percement de notre rue Blondlot.

Les minimes étaient des religieux mendiants; mais ces mendiants s'enrichirent(2). L'ordre avait reçu de différents papes des privilèges pour ses bienfaiteurs; ceux-ci devaient participer à tous les biens spirituels de l'ordre, recevoir rémission des péchés à l'article de la mort(3). A côté de ces privilèges généraux, des privilèges spéciaux furent accordés au couvent de Nancy. Par un bref du 20 juin 1606, le pape Paul V

(1) LIONNOIS, t. II, p. 316.

(2) L'ordre des minimes s'était répandu en Lorraine. En 1608, ils étaient appelés à Épinal, en 1618 à Bar, en 1619 à Pont-à-Mousson, en 1620 à Lunéville où leur couvent était en face du château, en 1632 à Pont-à-Mousson. Abbé Eug. MARTIN, t. II, p. 147. Cf. le *Mémoire* de l'intendant de VAUBOURG DES MARETS de 1697, p. 53. Il ne compte que douze religieux à Nancy et cinq à Bonsecours.

(3) On trouvera des *vidimus* de ces bulles générales H. 1039.

Digitized by Google

décida que toute messe célébrée sur l'autel de Sainte-Anne pour un défunt le délivrerait des peines du purgatoire. Le 12 septembre 1632, Urbain VIII approuva la création à cette église d'une confrérie d'hommes et de femmes sous l'invocation de l'ange gardien, l'agrégea à la confrérie du même nom à Rome et accorda des indulgences plénières à ceux qui en fréquenteraient l'oratoire à des jours déterminés. Le 20 juin 1716, Clément XI décida que celui qui, douze fois par an, visiterait les sept autels du couvent de Nancy aurait les mêmes indulgences que le pèlerin qui ferait les mêmes visites aux autels de Saint-Pierre de Rome(1). Aussi la liste des bienfaiteurs du couvent s'allonge-t-elle; les personnes qui choisissent leur tombe dans l'église des minimes ne paient pas seulement leur place; elles constituent des rentes; d'autres imitent leur exemple. Dans le livre des fondations écrit au dix-huitième siècle, soixante-cinq fondations, dont les religieux touchaient les revenus, sont enregistrées(2); et combien d'autres avaient disparu au cours des temps!

Les minimes acquirent aussi toute une série de biens-fonds; ils avaient des jardins et des vignes de

(1) Les trois brefs en original, H. 1039.

(2) H. 1042. Nous notons la 32e fondation. « Le 26 mars 1707, la dame Catherine Kuttinger, veuve de défunt le sieur Jean Mouchotte et ensuite épouse du sieur Fournier, baron de Neideck, avait fait sa fondation en l'église paroissiale de Saint-Evre de Nancy, laquelle étant rejetée du sieur Thirion, curé de la dite paroisse, nous a été présentée par le dit sieur Fournier, que nous avons acceptée. » Il ne saurait ici s'agir de la veuve de Callot.

Digitized by Google

différents côtés dans la banlieue de Nancy, à Nabécor, sur le territoire de Boudonville, au lieu dit « Au Chêne-devant-Saurupt(1) »; ils possédaient une maison au faubourg Saint-Pierre, près de la porte Saint-Nicolas, où pendait pour enseigne une croix blanche(2). Ils achetèrent des gagnages sur divers points de la Lorraine, à Bouxières-aux-Chênes, à Crion, sur le ban de Commercy, à Dommartin-lès-Toul, à Leyr(3). Sur ces propriétés ils touchaient un revenu d'environ 8 000 livres(4).

Les minimes devaient même fonder une seconde maison à Nancy. Nous avons déjà exposé ailleurs que, en 1614, le duc Henri II confia à ces religieux le soin de desservir le pèlerinage de Bonsecours. Quelques-uns d'entre eux venaient dire la messe à l'oratoire, entendre les confessions. Peu à peu, près du pèlerinage, quelques minimes s'établirent à poste fixe; enfin, un nouveau pas fut fait. En 1720, cette maison de Bonsecours est proclamée indépendante, ayant ses charges et ses revenus séparés. Elle a à sa tête un *correcteur* spécial, nommé par le provincial de France; elle compte d'ordinaire huit ou neuf reli-

(1) H. 1046.

(2) H. 1045.

(3) Bouxières-aux-Chênes, canton de Nancy-Est; Crion, canton de Lunéville-Est; Dommartin-lès-Toul, canton de Toul-Nord; Leyr, canton de Nomeny. Les titres de ces propriétés H. 1040-1054.

(4) Les religieux acquéraient aussi souvent des pièces de mobilier et des ornements ecclésiastiques, et promettaient des messes en échange de ces dons. Voir le document du 30 août 1687 publié par M. Maxe-Werly dans le *J. S. A. L.*, 1887, p. 74.

Digitized by Google

gieux sans les frères convers. Stanislas fait élever le nouveau couvent; c'est dans ces bâtiments, vendus sous la Révolution, que les frères Lang ont installé leur fabrique. Pour ces minimes de Bonsecours, le roi de Pologne fonda une quantité de messes; il dépensa pour eux, tant en constructions qu'en aumônes, la somme de 172 924 livres 19 sols(1).

Malgré toutes ces richesses, les minimes de Nancy connurent de mauvais jours. Ils eurent souvent à souffrir au dix-septième siècle, pendant les diverses occupations françaises. Les fondations étaient assises sur des revenus domaniaux, recettes en grains sur les celléreries, rentes sur les salines. Les Français ne payèrent pas ou acquittèrent de mauvaise grâce des sommes moindres que celles qui étaient dues. Quand Charles IV rentra pour quelque temps en possession de son duché (1661-1670), les religieux lui réclamèrent les 200 résaux de blé et les 50 résaux d'avoine de la fondation d'Henri II. Le duc écouta la requête; il chargea de cette rente les Grands-Moulins de Nancy; mais bientôt, se repentant de sa générosité, il la réduisit à 60 résaux. Les Français, lors de la seconde occupation, convertirent cette redevance en une somme d'argent de 329 livres 5 sols. Au retour de Léopold, les religieux crurent l'occasion favorable de revendiquer la totalité de la fondation d'Henri II; le duc répondit en leur demandant des droits d'amortissement et de nouvel acquêt. Finalement, il leur donna une rente annuelle de 2 000 francs, rachetable au capital

(1) *Histoire de Nancy*, t. I, p. 596.

Digitized by Google

de 40 000 francs (1). Après la réunion de la Lorraine à la France, un édit de mars 1768 déclara que le gouvernement ne tolérerait plus dans la même ville deux couvents du même ordre, et l'on fit injonction aux minimes d'évacuer l'une de leurs deux maisons de Nancy. Les petites-filles de Stanislas, Mesdames Adélaïde et Victoire, réussirent longtemps à détourner le coup ; mais enfin, en 1786, les religieux durent traiter avec le chapitre de Bouxières-aux-Dames, lui promettre la cession du couvent de Bonsecours, et devenir, au faubourg Saint-Pierre, après avoir été si longtemps indépendants, les simples chapelains de ces dames.

Du reste, il faut bien le dire, depuis la mort du roi de Pologne, l'ordre des minimes était en pleine décadence à Nancy. La maison de la rue de la Poissonnerie devait contenir, aux termes de la fondation, vingt-quatre religieux. En 1789, ils n'étaient plus que six profès et trois oblats avec un domestique (2). Il y en avait à peu près autant à Bonsecours. On se demandait aussi quels services ces religieux pouvaient bien rendre. Ils disaient les messes des fondations ; mais, en somme, vivaient dans l'oisiveté. A ces minimes, la plupart ignorants, l'étude ne devait aucun progrès ; par eux la terre n'était pas cultivée. C'étaient les minimes et les ordres mendiants qui étaient surtout visés dans les accusations portées, à la veille de la Révolution, contre les ordres monastiques en général.

---

(1) H. 1038.

(2) L. 1699-1700.

Digitized by Google

Aussi furent-ils des premiers atteints par la Révolution. Ils ne montrèrent point une grande fermeté. Quand, le 3 mai 1790, les commissaires leur demandèrent s'ils voulaient renoncer à la vie monastique ou persévérer, la plupart ne répondirent ni oui ni non; ils voulaient, disaient-ils, réfléchir, et, le 5 janvier 1791, ils optèrent pour la vie privée (1); quelques-uns firent partie, dans la suite, du clergé constitutionnel (2). Le 19 juillet 1791, Marquet et Claude Fachot,

(1) Les profès reçurent des pensions variant de 700 à 1 000 livres, les frères de 300 à 500.

(2) Un seul minime de Nancy fut envoyé sur les pontons, Joseph-Thomas Michelant, né à Rambervillers, le 21 décembre 1757. Il avait, lui aussi, opté pour la vie privée et obtenu une pension de 700 livres; il s'était retiré à Einville. Obéissant au décret qui ordonnait à tous les prêtres insermentés de se rendre au chef-lieu du département dans une maison dite de réunion, il se constitua lui-même prisonnier, fut écroué à la maison d'arrêt, puis transféré aux grandes-carmélites. Il fut déporté et mourut sur le vaisseau les *Deux-Associés*, le 2 thermidor an II (20 juillet 1794). Cf. Eug. Mougenot, *Les Ecclésiastiques de la Meurthe martyrs et confesseurs de la foi pendant la Révolution française*, pp. 275-276.

Les biens des minimes autres que le couvent furent vendus sous la Révolution. Nous donnons ici un tableau de la vente des propriétés sur la banlieue de Nancy. On remarquera qu'on mit à l'encan une maison sur la rue d'Assas (notre rue Gilbert), qui devait être en dehors du couvent et donnait par derrière sur les jardins du couvent.

DATES	NATURE DES BIENS	PRIX	ACQUÉREURS
19 sept. 1791.	Maison de vigneron et 3 jours de vigne lieu dit A Boudonville, canton de la Croix-Gagnée	3 000	Benoît pour Jean Prévot père, marchand ébéniste.
17 oct. 1791.	2 jours et 1 ommée de vignes en deux pièces, lieu dit A la Croix-Gagnée.	425	Louis Laurent, de société avec Jean-Baptiste Leclerc, Joseph Minoux, François Barbier et Boilé.

(*Voir la suite de la note page 44.*)

Digitized by Google

nommés par le district commissaires bibliographes, se présentèrent à cette maison que gardaient deux anciens frères; ils prirent possession de la bibliothèque qui contenait 3 008 volumes, sans ouvrages bien remarquables. Mais les religieux avaient de belles boiseries pour recevoir les livres; elles furent apportées au premier étage de l'Université et placées au centre de la grande salle; en 1870, elles servirent à meubler la salle de la bibliothèque qui fait face à la place Dombasle(1).

Les religieux de Bonsecours firent plus de résistance. Ils se partagèrent en deux partis : quatre se déclarèrent pour la vie privée, quatre autres pour la vie commune. Ces derniers restèrent jusqu'en mai 1792 en leur couvent. Puis ils durent se retirer aux Cordeliers et laisser l'église à Curia, leur ancien confrère, devenu vicaire du curé constitutionnel de Saint-Pierre. Le 14 septembre 1796, le couvent de Bonse-

DATES	NATURE DES BIENS	PRIX	ACQUÉREURS
5 déc. 1791.	4 jours de vignes à Boudonville (surplus de la pièce vendue le 19 septembre).	2 250 f	Jean Prévot, de société avec François Benoît, maître serrurier.
17 mess. an IV (5 juill. 1796).	Une maison, rue d'Assas, entre le citoyen Latasse et la citoyenne Demillière, jardin des minimes sur le derrière . .	1 728	Marcel-Pépin Dubellois.
5 therm. an IV (23 juill. 1796).	3 jours et demi de terrain, le long de la route qui mène du faubourg des Trois-Maisons à la porte Stanislas.	2 565	Jean Lemoine.

(1) J. Favier, *Coup d'œil sur les bibliothèques des couvents du district de Nancy pendant la Révolution,* dans *M.S.A.L.*, 1883, pp. 156-157. A Bonsecours, il n'y avait que 1 452 volumes qui furent portés dans la salle de l'Université le 6 août 1792.

Digitized by Google

cours fut vendu, et, depuis cette date, ces bâtiments sont restés propriété particulière(1).

Mais qu'allait devenir le couvent de Nancy même? En 1791, il était question de le convertir en caserne; l'on dessina des plans pour cette transformation. L'église devait être changée en écurie. Le projet n'aboutit pas. On installa en 1795 dans les bâtiments une ambulance pour les soldats blessés, qui de l'Allemagne étaient dirigés sur Nancy: ce fut l'ambulance d'Assas. Enfin, en 1804, l'on annexa le couvent au lycée, comme nous verrons; et l'on démolit, en 1808, l'église devenue inutile, puisque la messe était célébrée pour les élèves dans la chapelle de la Visitation.

---

(1) Voici les renseignements que fournissent les **A. D. série Q, sur la vente des biens des minimes de Bonsecours, situés au territoire de Nancy :**

DATES	NATURE DES BIENS	PRIX	ACQUÉREURS
7 nov. 1791.	Maison, avec jardin au derrière, occupée par la veuve Robert, au nord du couvent, sur la route de Nancy	1 500 f	Gabriel Hocquart, de société avec Jean Paillière.
7 nov. 1791.	Maison, avec jardin et écurie au derrière, occupée par le sieur François Leclerc, entre la précédente et la route de Nancy à Charmes . . .	5 950	Beaupré, au faubourg Saint-Pierre.
15 fruct. an IV (1er sept. 1796).	Maison formant le 7e lot du couvent de Bonsecours	2 226	Joseph Virion.
28 fruct. an IV * (14 sept. 1796).	4e, 5e et 6e lots des bâtiments des Minimes de Bonsecours	24 800	Léopold Morot, brasseur.
24 prair. an VI (12 juin 1798).	L'église de Bonsecours.	3 552 000	Léopold Morot, brasseur.

(*) Comme Léopold Morot restait débiteur envers le Trésor de 639 francs, le bien fut remis en vente le 27 floréal an VI (16 mai 1798); mais Morot s'acquitta, avant qu'on procédât à une nouvelle adjudication. Nous n'avons pas trouvé le dossier de vente des trois premiers lots qui comprenaient les constructions faites par les dames de Bouxières.

Digitized by Google

II

Le couvent de la Visitation est d'origine plus récente que celui des minimes; il ne remonte qu'à l'année 1632.

L'ordre de la Visitation avait été créé par Jeanne-Françoise Frémiot, veuve de Christophe de Rabutin, baron de Chantal. En 1604, la pieuse veuve entendit prêcher à Dijon, sa ville natale, François de Sales. Elle se mit aussitôt sous sa direction, écouta ses conseils, le suivit à Annecy et là établit en 1610 le premier couvent de la Visitation. Les sœurs devaient visiter les pauvres à domicile; de là le nom. Mais beaucoup de membres du clergé protestèrent et exigèrent que, en vertu des règles du concile de Trente, les religieuses fussent cloîtrées. François de Sales leur assigna alors un autre but : les religieuses devaient se vouer à l'instruction des jeunes filles et mener la vie contemplative. Le nouvel ordre se répandit bien vite; un couvent de la Visitation fut créé à Paris, au faubourg Saint-Jacques. C'est en cette maison de Paris, en 1621, que Mme de Chantal rencontra une noble dame lorraine, Anne Vincent de Génicourt, veuve de Nicolas d'Haraucourt, assez gravement malade (1). Elle lui parla avec enthousiasme de la vie et des vertus de François de Sales, si bien que celle-ci jura d'instituer, aussitôt rétablie, une maison de visitandines à

(1) Nicolas d'Haraucourt appartenait à la branche de Haudonviller; il avait été nommé chambellan du duc Charles III en 1602 et il fut sénéchal de Lorraine.

Digitized by Google

Nancy. Guérie, elle se souvint de son serment et demanda, en 1625, l'autorisation nécessaire au duc François II, qui avait provisoirement remplacé son fils Charles IV à la tête du duché. Mais le duc lui objecta que déjà la Ville-Neuve était remplie de couvents; que la plupart d'entre eux vivaient d'aumônes; qu'il était impossible de les multiplier davantage sans nuire à la prospérité de la cité; qu'il valait mieux en détruire quelques-uns, à commencer par le couvent établi par sa sœur, Catherine de Lorraine; que, si elle le désirait, il lui serait loisible de fonder son établissement plus loin, à Saint-Nicolas-de-Port ou à Pont-à-Mousson. Mme d'Haraucourt se décida pour cette dernière ville, et elle pria Mme de Chantal de venir elle-même fonder le couvent. La pieuse mère y consentit; à la fin d'avril 1626, elle se mit en route et emmena avec elle six religieuses professes du couvent d'Annecy, passa à Nancy, se fit présenter au duc Charles IV et à sa famille. Elle reçut l'accueil le plus charmant de la duchesse Nicole et de sa sœur, la princesse Claude; la princesse de Phalsbourg, Henriette, promit d'appuyer le nouvel institut. Arrivée à Pont-à-Mousson, Mme de Chantal se mit à l'œuvre, fit commencer les bâtiments, trouva des novices, surtout dans la famille d'Haraucourt, et en quittant, après un séjour de cinq mois (mai-septembre), elle laissa à la tête de l'établissement une ancienne religieuse d'Annecy, la mère Favrot (1). Le couvent de Pont-à-

(1) Voir les lettres que la mère de Chantal écrivit de Pont-à-Mousson, dans la publication : *Sainte Jeanne-Françoise Fre-*

Digitized by Google

Mousson fut achevé et solennellement consacré à la fin de 1628 (1).

Cependant à Nancy, Marguerite de Gonzague, veuve d'Henri II, avait réuni dans les bâtiments qui seront occupés plus tard par les prémontrés, un couvent de madelonnettes ou Filles-Repenties. Ces Madeleines n'étaient repenties qu'à moitié, à ce qu'il semble; elles n'obéissaient pas à leur supérieure; et, quand le vicaire général de Toul, M. de Gournay, voulut leur faire des observations, elles lui répondirent de façon insolente. Pour les réduire à l'obéissance, M. de Gournay s'adressa à la supérieure de la Visitation de Pont-

---

myot. Sa vie et ses œuvres. Paris, Plon, 1877, t. V, pp. 602-624. La mère fait le plus grand éloge de Mme d'Haraucourt : Nous voici heureusement établies et avons une fondatrice toute incomparable en bonté; elle fait peu de choses en promesses et beaucoup en effets; c'est un esprit bien fait. Elle se rendra religieuse quand ses affaires seront un peu mieux accommodées. » Et à une autre correspondante elle écrit : « Nous avons reçu quatre filles qui me plaisent, dont il y en a deux qui sont des premières du pays et de bonne espérance; assez d'autres poursuivent. Nous sommes sur le point d'acheter une place qui sera fort grande et belle, et où il y a du logis pour nous mettre maintenant assez suffisamment; je crois que cette maison se fera bonne en peu de temps. Notre fondatrice est incomparable en sa douceur et affection; je pense qu'elle prendra l'habit; c'est une âme bien faite. Il y a beaucoup d'apparence que nous serons, avec le temps, par toutes les villes de ce pays-ci. » L'une des deux demoiselles nobles reçues était Bonne-Marie d'Haraucourt, qui mourut le 26 février 1665. Sur elle, voir Mme de Chantal, *Œuvres*, t. VII, p. 253.

(1) Les visitandines avaient des archives très riches; elles écrivaient l'histoire de leurs couvents et la biographie des mères qui y étaient préposées. Lionnois avait à sa disposition de semblables documents. Cf. t. II, pp. 322 et suiv. Nous nous servons aussi d'une histoire du couvent de Nancy. Ms. de la Bibl. Mazarine no 2433, p. 176. Cf. *L'Année sainte de la Visitation*, recueil publié par les visitandines.

Digitized by Google

à-Mousson, la mère Favrot; celle-ci consentit à venir de Pont-à-Mousson avec deux religieuses et une tourière pour apprendre à ces malheureuses la pratique de leurs devoirs, « pour remettre dans le couvent le spirituel et le temporel en bon état ». Les quatre saintes femmes partirent de Pont le jour de la Sainte-Marthe (29 juillet 1632), arrivèrent à Nancy le jour de la Saint-Ignace (31 juillet), après être restées en quarantaine, à cause de la peste, dans un village voisin. Henriette de Phalsbourg leur envoya des carrosses qui les conduisirent à Nancy; le grand vicaire les attendait, leur fit un discours éloquent sur l'obéissance, nomma comme supérieure la mère Paule-Hiéronyme Favrot, confia les clefs des tours et des parloirs à Bonne-Marie d'Haraucourt, donna le soin de l'économie à Marie-Pétronille Fichet; ces religieuses réussirent auprès des Repenties par leur douceur et leur bonté, ne se laissant jamais emporter à un accès de colère. Les madelonnettes vaincues se décidèrent au bout de peu de temps à se retirer au monastère du Refuge, que fondait à ce moment M^me^ Élisabeth de Ranfaing. La tâche de la mère Favrot était terminée; elle s'apprêtait à retourner à Pont-à-Mousson.

Mais on ne consentit pas à la laisser partir. Elle avait déployé tant de vertus, elle avait obtenu de si beaux résultats qu'on entendit bien la garder à Nancy. La duchesse Nicole insista auprès de son mari Charles IV, Henriette de Phalsbourg joignit ses instances aux siennes (1). Sûres de leur victoire, les visitan-

(1) Le duc François II était mort le 14 octobre 1632; la prin-

Digitized by Google

dines achetèrent, dès le 9 décembre 1632, pour 17 000 francs une maison sur la rue des Ponts, qui appartenait à M. d'Igny, comte de Fontenoy. C'est dans cette demeure privée, assez humble, qu'elles établirent leur institut.

Le 13 décembre 1632, Charles IV donna enfin l'autorisation demandée(1), et l'on fixa au 24 décembre, veille de Noël, la solennité de la clôture ; à cause de cette date, à cause aussi de la pauvreté du couvent, l'on appela parfois cette maison « l'étable de Bethléem ». Les religieuses passèrent la nuit de Noël à parer l'autel et, au coup de minuit, l'on y dit la messe pour la première fois. Le 27 janvier 1633, le vicaire général de Toul, M. de Gournay, confirma cette fondation, à condition que les religieuses ne feraient aucune quête, qu'elles posséderaient des ressources suffisantes pour vivre et que toujours elles resteraient soumises à la juridiction du prélat de Toul(2).

Dans les années qui suivirent, la situation des religieuses, qui avaient caché leur pauvreté, fut tout à fait précaire. Les sœurs vivent d'aumônes que leur envoient quelques personnes charitables. Marguerite de Lorraine, sœur du duc, qu'un mariage secret vient d'unir au duc d'Orléans, frère de Louis XIII, ne

---

cesse Nicole aurait à cette occasion dit à Charles IV que son père n'était mort que pour s'être opposé à l'établissement des filles de M. de Genève et qu'il devait craindre le même sort, s'il ne changeait de résolution. LIONNOIS, t. II, p. 325.

(1) LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. IV, p. 77.

(2) Voir la lettre de remerciement que Mme de Chantal adressa d'Annecy, le 27 avril 1634, à Mme d'Haraucourt, pour avoir cautionné les sœurs de Nancy, dans ses *Œuvres*, t. VII, p. 187.

Digitized by Google

manque pas de leur adresser les reliefs de ses repas. Cette misère augmente après la fuite de Marguerite et lorsque les Français ont envahi la ville. Les soldats étrangers se logent dans le voisinage du couvent, pillent les fruits du jardin et, un jour, enlèvent même la vache qui fait vivre la communauté. Les sœurs de Nancy ne peuvent se nourrir que grâce aux secours des autres monastères de la Visitation(1).

Pourtant, la situation ne tarde pas à s'améliorer : de jeunes filles nobles prennent le voile dans le couvent et apportent de riches dots en argent, en bijoux ou en terres. Des veuves demandent à passer au monastère leurs dernières années et testent en sa faveur. La Visitation acquiert des biens, une métairie à Autreville, une autre à Maidières (2), une maison à Pont-à-Mousson, des prés sur la banlieue de Nancy. Avec ces revenus, les dettes sont éteintes et les religieuses peuvent songer à s'étendre. Dès le 2 juin 1634, les sœurs ont acheté la maison qui fait l'angle de la rue des Ponts et de la rue qui conduit aux Minimes (plus tard rue de la Poissonnerie) : elles peuvent maintenant

(1) Le 15 mars 1641, la mère de Chantal écrit à la mère Louise-Dorothée de Marigny, supérieure du couvent de Montpellier : « Ma chère fille, je ne sais si vous savez l'extrême pauvreté où sont réduites nos pauvres sœurs de Nancy. Elles nous ont mandé qu'il y a plus de trois ans qu'elles n'ont mis graisse dans leur potage, et qu'elles mourraient entièrement de faim, n'était le pain de munition que le roi leur fait donner par aumône, qu'elles vont pieds nus, faute d'avoir des bas, et qu'elles n'ont presque plus de quoi se vêtir ni se blanchir. Regardez un peu, je vous prie, si vous ne leur pourriez point faire quelque charité et si vous leur en pourrez aussi procurer. » *Œuvres*, t. VIII, pp. 374-375. Cf. p. 458.

(2) Autreville, Maidières, canton de Pont-à-Mousson.

Digitized by Google

en payer le prix au sieur Cueillet, soit 16 500 francs. Là elles installent leur chapelle et leur parloir. Elles ont acquis aussi, le 10 décembre 1635, des PP. minimes, pour une somme de 3 500 francs, deux autres maisons, situées à l'est de la rue Notre-Dame, celles où ont logé les soldats français. Elles abattent ces demeures et augmentent leurs jardins (1).

Bientôt les religieuses ouvrirent un pensionnat de demoiselles, ce qui accrut leurs ressources. Les jeunes filles des plus grandes maisons de Lorraine firent leurs études chez elles. Elles comptaient en général une quarantaine de pensionnaires. Parmi elles l'on remarqua trois princesses de Lorraine-Lillebonne, huit princesses de Salm. Il vint des pensionnaires d'Alsace et des pays voisins. Un ancien officier général de Bernard de Saxe-Weimar, Reinbold de Rosen, avait été investi de la seigneurie de Bollwiller. Il eut comme successeur son neveu Conrad, à qui il fit épouser sa fille. Pour devenir maréchal de France, Conrad abjura le luthéranisme, et, comme sa femme ne voulait point suivre son exemple, on lui arracha ses trois filles non encore mariées et on les envoya, avec deux cousines germaines orphelines, à la Visitation de Nancy (2). L'une des deux cousines put s'échapper et gagner Bâle. Les quatre demoiselles de Rosen embrassèrent

---

(1) Lionnois, t. II, p. 329.

(2) Voir *Abrégé de la vie et des vertus de feue notre très honorée et respectable mère Louise-Françoise de Rosen* (s. l. n. d.), dans l'*Année sainte de la Visitation*, t. IV. Cf. la brochure de A.-M.-P. Ingold, *La Mère de Rosen visitandine*. Extrait de la *Revue catholique d'Alsace*, années 1903 et 1904.

Digitized by Google

solennellement le catholicisme au mois d'avril 1686; bientôt elles manifestèrent l'intention de faire leur noviciat, et successivement elles prirent le voile. Les trois sœurs Louise-Marguerite (en religion Louise-Françoise), Jeanne et Madeleine (en religion Marie-Thérèse) se distinguèrent par leurs vertus; la première et la troisième furent placées à la tête du couvent(1). La mère Louise-Françoise a laissé une série d'*Instructions et exhortations* et de circulaires imprimées, très importantes pour l'histoire de l'ordre de la Visitation(2).

Grâce à l'argent qu'elles avaient gagné, les visitandines purent abattre, à la fin du dix-septième siècle, les maisons qu'elles avaient achetées une à une, et élever de nouvelles constructions. Alors fut bâti le cloître de la Visitation qui a disparu en 1884. Au milieu de la cour fut planté un sapin, et aujourd'hui encore, à la même place, le lycée s'efforce de faire pousser un arbre de cet espèce dans un terrain ingrat: ce qui montre bien la force de la tradition. En décembre 1732, les visitandines célébrèrent en grande pompe l'année séculaire de leur fondation, et eurent à cette occasion des « sermons magnifiques(3) ».

---

(1) Jeanne de Rosen mourut le 4 avril 1738; leur cousine Louise de Rosen était morte fort jeune, le 30 décembre 1704, emportée par un mal implacable.

(2) A.-M.-P. Ingold en a dressé la liste à la fin de la brochure citée.

(3) A cette date, sous le triennal de Louise-Françoise de Rosen, les visitandines étaient dirigées par le P. Jean-Pierre de Caussade, jésuite. Éloigné plus tard de la Lorraine, le père resta en correspondance avec les religieuses, et son célèbre ouvrage : *Abandon à la Providence divine,* est composé des lettres qu'il

Digitized by Google

Les religieuses continuèrent de s'enrichir au dix-huitième siècle (1). Elles reçurent des legs assez nombreux, principalement des nobles dames qui vivaient près du couvent en qualité de pensionnaires libres. Ainsi, le 21 avril 1723, Louise de Salm, sœur du prince régnant Louis-Othon, leur céda « ses meubles, ses livres, ses tableaux, son linge et sa vaisselle d'argent » et elles entrèrent en possession du legs à la mort de la donatrice, en 1740 (2). Elles purent de la sorte acheter des fonds de terre; elles acquirent des droits dans les bois de Saulxures qu'elles partagèrent avec M. de Rutant, seigneur du lieu; elles eurent un gagnage à Manoncourt-en-Vermois, à Saint-Nicolas, à Ville-en-Vermois (3), sur les bans de Puxe, Velle et Souveraincourt (4). Sur le ban de Nancy, elles acquirent des vignes au lieu dit « la Côte des Chanoines », à Boudonville, de vastes prés dans la prairie (5). La

---

leur adressa. Il parut d'abord dans l'*Année sainte de la Visitation*, t. IX-XI; puis de nombreuses rééditions furent données par les libraires catholiques et il a été traduit en différentes langues. Cf. SOMMERVOGEL, *Bibliographie de la Compagnie de Jésus*, t. II, col. 901.

(1) Dans le *Mémoire* de l'intendant de VAUBOURG DES MARETS de 1697, p. 56, il ne signale que 4 visitandines à Nancy, 25 à Pont-à-Mousson; mais il y a évidemment, pour Nancy, une erreur de copie.

(2) A. BENOIT, *Testament de la princesse Louise de Salm en faveur du couvent de la Visitation de Nancy*, dans le *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, 1898-1899, pp. 265-269.

(3) Canton de Saint-Nicolas.

(4) Ce sont trois hameaux formant la commune de Lalœuf, au canton de Vézelise. Les titres de tous ces biens A. D., H. 2894-2910.

(5) H. 2894.

Digitized by Google

ville leur céda, le 3 février 1770, un manège enclavé dans leurs bâtiments sur la rue de la Visitation, à condition qu'elles bâtiraient à leurs frais un magasin près du manège derrière la caserne Saint-Jean, celui-là même qui a valu son nom à la rue de l'Équitation (1).

Que faire de ces revenus assez élevés ? Les visitandines furent prises de la manie de la construction qui sévit souvent sur les congrégations de femmes. Le cloître au sud était achevé ; elles songèrent à reconstruire les bâtiments du nord. Elles rêvaient surtout d'une belle chapelle avec un dôme plus beau que celui des minimes et qui attirerait de loin les regards. C'est pour bâtir qu'elles économisèrent ; elles s'adressèrent aussi à la générosité de l'État et des particuliers. Dès le lendemain de la réunion de la Lorraine à la France, elles firent une demande au ministre tout-puissant qui gouvernait le royaume, le duc de Choiseul. Mme de Gramont, sœur de Choiseul, ancienne pensionnaire du couvent, leur servit d'intermédiaire. Elles eurent l'appui des deux princesses Adélaïde et Victoire, petites-filles de Stanislas (2). Grâce à ces hautes protections, elles obtinrent 50 000 livres sur le bureau destiné aux besoins des maisons religieuses ; les

(1) La supérieure de la Visitation, la mère Bourcier de Monthureux, devait en outre faire remise aux officiers de l'Hôtel-de-Ville d'une somme de 1 050 livres qu'ils lui devaient pour un terrain englobé dans les casernes Sainte-Catherine. H. 2890. En 1790, les revenus du couvent étaient estimés à 13 112 livres cours de Lorraine ; mais les religieuses n'avaient pas éteint les dettes qu'elles avaient contractées pour leur construction.

(2) Ministère des affaires étrangères. Fonds France, n° 1654.

Digitized by Google

anciennes pensionnaires se cotisèrent de leur côté et leur fournirent de grandes sommes.

Aussi, au printemps de 1780, elles jetèrent à bas la vieille chapelle et les bâtiments qui faisaient le coin de la rue de la Poissonnerie et de la rue des Ponts (1) et elles élevèrent la chapelle qui sert aujourd'hui aux élèves du lycée et le bâtiment où se trouvent le parloir et les appartements du proviseur et du censeur. Cinq projets différents, dont les plans sont conservés aux archives départementales, avaient été présentés (2). On retint celui d'un architecte de Paris, Antoine, celui-là même qui exécuta l'hôtel de la Monnaie, et les travaux furent surveillés par un Nancéien, M. Lambert.

La chapelle au coin des deux rues est composée d'une rotonde au-devant de laquelle est placé, sur la rue de la Visitation, un portail avec des colonnes ioniques. A l'entablement se trouvaient, sur un écu, les armes de France (3), aujourd'hui disparues, accompagnées à droite et à gauche de deux figures qui comptent parmi les plus jolies sculptures de Nancy. Elles sont de Sõntgen, artiste allemand, dont le génie s'est développé dans notre ville, et représentent la Religion tenant une croix, l'Espérance appuyée sur une ancre. Les Nancéiens qui voulaient suivre les exercices reli-

---

(1) Dans cette ancienne chapelle avait été enterré, le 5 septembre 1701, François de Riguet, grand prévôt de Saint-Dié, grand aumônier de Lorraine (il résidait dans ce monastère, en dehors de la clôture). LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. III, p. 326.

(2) H. 2911.

(3) Il y a quelque temps, on lisait simplement sur l'écu les deux mots aujourd'hui effacés : *Domus Dei.*

Digitized by Google

gieux entraient de ce côté dans l'église. L'autel était à droite, le long du mur sur la rue de la Poissonnerie. Il était dédié à sainte Marie. Vis-à-vis de l'autel, en communication directe avec le couvent, était le chœur, où les religieuses, cachées derrière une grille, entendaient la messe. Leurs pensionnaires suivaient les offices sur la tribune qui domine le chœur. Un second autel, en face du portail, était dédié à saint François de Sales ; il était surmonté d'un tableau représentant ce saint avec Françoise de Chantal.

Les nouveaux bâtiments du couvent sur la rue de la Visitation, ceux aussi qui limitaient la cour du côté sud, étaient très beaux ; on citait avec éloge le parloir et la salle d'assemblée, celle-ci ornée d'un grand nombre de portraits de princes et de princesses de la maison de Lorraine. Les deux autres côtés sur la rue Notre-Dame et la rue Poissonnière étaient simplement occupés par des murs (1).

La première pierre de la chapelle fut posée par l'évêque de Nancy, Mgr de La Tour du Pin-Montauban, le 16 mai 1780, et la bénédiction solennelle fut faite, le 17 août 1783, par Mgr de Fontanges. On y célébra pour la première fois la fête de sainte Jeanne-Françoise Chantal, le 21 août, et un lazariste du séminaire prononça un éloquent panégyrique de la fondatrice des visitandines. Mais, moins de six années après,

(1) Les dépenses faites pour ces constructions s'élevèrent à 186 766 livres 13 sols 4 deniers au cours de Lorraine. On y remarque pour Joseph Söntgen et Singry, sculpteurs, 3 954 livres 1 sol. Les religieuses, pour parfaire la dépense, avaient emprunté 66 366 livres. H. 2888.

Digitized by Google

éclata la Révolution, et les religieuses durent quitter ces bâtiments qui étaient encore dans toute la blancheur de la nouveauté.

Comme pour les annonciades et les grandes-carmélites, nous avons conservé, au moins depuis 1713, les registres où les religieuses inscrivaient leurs vœux. Entre toutes ces professions nous en choisissons une comme exemple. « L'an 1720, 23 octobre, jour de mercredi, j'ai été examinée devant ma profession par le R. P. Jean-Joseph Petitdidier, docteur en théologie, résident au collège de Nancy des R. P. jésuites, et pour cela j'ai été mise seule et enfermée dans le parloir pour dire en toute liberté ce que bon m'a semblé et, avec la même liberté, j'ai parlé plusieurs fois à mon père et à ma mère qui tous rendront témoignage que c'est de ma franche et libre volonté que j'ai fait mes vœux et la sainte profession entre les mains de M. Étienne Bouchard, confesseur de cette communauté. Sœur Charlotte-Élisabeth BOURCIER (de Montureux). » — « Vive Jésus! Je, Charlotte-Élisabeth Bourcier ai, par la grâce de Dieu, ce jourd'hui 1er décembre 1720, célébré mes vœux pour vivre et mourir en la congrégation de Notre-Dame de la Visitation. Veuille mon Sauveur bénir cette journée et me la rendre profitable pour l'Éternité. Sœur Charlotte-Élisabeth BOURCIER. » Puis, chaque année, le jour de la Présentation Notre-Dame, 21 novembre, la religieuse écrit sur le registre : « J'ai confirmé mes vœux ce jour-là, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit » et signe. Ces mentions sont répétées pour sœur Charlotte-Élisabeth de 1721 à 1786; puis on lit : « Cette très honorée

Digitized by Google

sœur est morte le 30e mai 1787. Elle est enterrée au n° 7 (dans la chapelle de la Visitation). Signé : Sœur Charlotte-Sophie DE PLANTA, supérieure (1). » Quelquefois, surtout quand la sœur est décédée jeune, une notice nécrologique accompagne l'indication du jour de la mort ; la supérieure ou l'aumônier fait un « abrégé de sa vie et de ses vertus ».

Date de la profession, date de la mort : la vie de la religieuse visitandine se déroule dans l'intervalle ; elle est remplie par l'instruction des jeunes pensionnaires et par les exercices religieux. La sœur est soumise à l'ordinaire et ne dépend point du chef d'une congrégation vivant au dehors. Les religieuses sont nombreuses, environ quarante-cinq : c'est le couvent le plus peuplé de Nancy. Tous les trois ans, elles élisent leur supérieure et il est possible de dresser la liste de celles qui ont dirigé cette maison (2).

---

(1) H. 2892. Cf. 2893.

(2) Le manuscrit 2433 de la Bibl. Mazarine nous donne cette liste jusqu'en 1693 :

« Paule-Hiéronyme Favrot, professe à Annecy. Six années. — Bonne-Marie d'Haraucourt, professe à Pont-à-Mousson, fut capitulairement élue supérieure de ce monastère le deuxième jour de juin 1639. — Paule-Hiéronyme Favrot, 5 juin 1642 ; réélue 1er juin 1645. — Marie-Anne Baillivy, 22 mai 1648. — Paule-Hiéronyme Favrot, 25 mai 1651 ; réélue 21 mai 1654. — Françoise-Marguerite Gennetaire, professe de ce monastère, 25 mai 1657. — Paule-Hiéronyme Favrot, 13 mai 1660 ; réélue 20 mai 1663. « La dite mère a gouverné cette maison pendant l'espace « de vingt-quatre années et six celle de Pont-à-Mousson, qui « font en tout le nombre de trente années en dix triennaux. »

« Françoise-Marguerite Gennetaire, 6 juin 1666 ; réélue 10 mai 1669. — Anne-Françoise Bardin, professe de ce monastère, 8 mai 1673. — Françoise-Marguerite Gennetaire, 21 mai 1676 et réélue le 19 mai 1679. Elle a gouverné quinze ans ce monas-

Digitized by Google

Les religieuses de la Visitation avaient une dévotion spéciale au Sacré-Cœur de Jésus. C'est même par elles que ce culte nouveau commença à se répandre. Les visitandines obtinrent de l'évêque de Toul, Mgr de Camilly, le 23 février 1714, l'érection en leur église d'une confrérie en l'honneur du Sacré-Cœur(1), et, avec les sœurs, les pensionnaires s'y firent affilier.

Lors de la Révolution, les visitandines se montrèrent beaucoup plus fermes que leurs voisins les minimes. Les quarante-cinq sœurs se déclarèrent, le

---

tère. — Anne-Françoise Bardin, 14 mai 1682 ; réélue 19 mai 1685. Elle a été neuf ans supérieure. — Anne-Thérèse Perrin, 3 juin 1688 ; réélue 31 mai 1691. — Marguerite-Nicole Labbé, professe, réélue 27 mai 1694.

« Les religieuses qui sont décédées dans ce monastère de Nancy depuis son établissement jusqu'en l'année 1693 sont de 48. »

Avec l'aide de Lionnois et des archives de la maison, on peut reconstituer à peu près la suite de cette liste : 27 mai 1700, la mère Thérèse Perrin ; mai 1706, Louise-Françoise de Rosen (réélue le 21 mai 1709 : après son second triennal, elle passe à Strasbourg, où elle reste six ans comme supérieure ; elle revient en 1718 à Nancy) ; 1712, la mère Perrin ; 2 juillet 1713, la mère de Bassompierre (le cardinal Thiard de Bissy la fait venir à Meaux après son triennal) ; 6 juin 1716, Marie-Thérèse de Rosen ; 25 mai 1719, Louise-Françoise de Rosen ; 1725, la mère de Bassompierre ; 9 mai 1731, Louise-Françoise de Rosen ; 1737, la mère de Rothembourg (elle était une nièce des demoiselles de Rosen, fille d'une sœur aînée. Sa mère avait abjuré le protestantisme ; 1743, Louise-Françoise de Rosen (elle mourut avant la fin du triennal, le 26 avril 1746) ; 1746, la mère de Rothembourg ; 1752, Françoise-Louise Mercy ; 1755, la mère de Rothembourg ; 1761, la mère de Solémy ; 1767, Bourcier de Montureux ; 1770, la mère Charlotte-Sophie de Planta (elle était une nièce de la mère de Rothembourg) ; réélue en 1773 ; 1776, la mère Gérard, réélue en 1779.

(1) Abbé Eug. Martin, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, t. II, p. 428.

Digitized by Google

19 juillet 1790, pour la vie commune et elles maintinrent leur décision le 15 février 1791 (1). Elles ne furent dispersées que par la loi d'août 1792, qui supprimait définitivement les monastères. En octobre 1792, tous les objets précieux furent enlevés du couvent. Quelques religieuses, pendant la Terreur, souffrirent pour leur foi. Elles furent enfermées au couvent des tiercelins, où elles subirent une assez longue détention. Ce n'est qu'en frimaire an III, soit en décembre 1794, que le représentant du peuple Genevois ouvrit les portes de leur prison à cinq visitandines (2).

---

(1) Sur les registres des vœux H. 2893, on lit, après le nom de chaque religieuse : « J'ai confirmé mes vœux le jour de la Présentation de Notre-Dame le 21 novembre 1791, au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit. Amen. » Le 21 novembre 1792, elles étaient dispersées.

(2) Les biens de la Visitation furent vendus dès mars 1791. Si l'on ne toucha pas au couvent, on mit en adjudication les vignes sur la banlieue de Nancy, une série de maisons au sud du couvent que les religieuses avaient acquises, le magasin qu'elles avaient acheté en 1770. Le tableau suivant rend compte de ces opérations. Pour le bien comprendre, il faut se souvenir que la rue de la Visitation devint en 1791 la rue Voltaire, en 1795 la rue Dumarsais (nom d'un grammairien philosophe qui vécut de 1676 à 1756 et à qui les encyclopédistes firent après sa mort une grande célébrité) ; et que notre rue Gilbert fut nommée en 1791 la rue d'Assas :

DATES	NATURE DES BIENS	PRIX	ACQUÉREURS
11 mars 1791.	14 fauchées de pré dans la prairie	9 200f	Marin l'aîné, négociant.
11 mars 1791.	2 jours de terrain en vigne et potager et un petit bâtiment y attenant, au faubourg Saint-Pierre.	6 000	Sieur Georges, pour M. de Rutant, général-major au service d'Empire, au faubourg St-Pierre de Nancy, no 327.

(*Voir la suite de la note page 62.*)

Digitized by Google

III

Qu'allaient devenir les bâtiments de la Visitation, mis en 1791 à la disposition du peuple français? On

DATES	NATURE DES BIENS	PRIX	ACQUÉREURS
19 mai 1791.	Maison de vigneron et 4 jours et demi de vignes entourées de murs à la Côte des Chanoines. . .	4 025f	Michaut, pour le sieur Henrion, architecte.
3 juin 1791.	Maison rue de la Visitation, nº 513, habitée par Jean-Nicolas Jandel. . .	15 600	Nicolas Bigelot, notaire, pour Nicolas Jeandel, homme de lois.
3 juin 1791.	15 ommées de vigne, lieu dit La Belle-Rose. .	1 725	Marézien, ancien notaire, trésorier de l'Empereur.
2 janvier 1792.	6 ommées de vigne, lieu dit Au Froid.	500	Louis Simonin, marchand, pour Nicolas Grosdidier, aubergiste à Saint-Sébastien.
23 janvier 1792.	14 ommées de vigne, lieu dit Au Froid	900	Barbessant.
23 janvier 1792.	12 ommées de vigne, au canton du Soufflet. .	815	Nicolas Grandidier.
23 janvier 1792.	16 ommées de vigne, au canton de Boudonville	470	Henri Joris.
20 août 1792.	Magasin rue Voltaire, entre les religieuses et le sieur Barbier, occupé par Hœner, imprimeur . . .	7 050	Antoine Lebel, pour Michel Jacquemin, marchand de meubles.
25 octob. 1792.	Maison située à Nancy, rue Voltaire, nº 502, divisée en trois corps de logis, près des écuries du couvent de la Visitation.	4 800	Nicolas Bertrand, de Tomblaine, de société avec Pierre-Antoine André, Louis Guichard, menuisier, et Claude Royer, couvreur.
25 octob. 1792.	Maison formant un seul corps de logis, située rue Voltaire, nº 520, près des écuries du couvent et d'un magasin occupé par Guichard	4 400	Pierre-Antoine André.
25 octob. 1792.	Maison et terrain au lieu dit A Boudonville, loués à Jean-Baptiste Leclerc	2 425	Pierre Chaubert, chandelier.

(*Voir la suite de la note page 63.*)

Digitized by Google

se proposa de réunir à la chapelle les morceaux de sculpture et de peinture qui étaient épars dans les couvents fermés ou dans les églises désaffectées, ceux aussi qui, appartenant à des émigrés, furent confisqués par la nation. Cette chapelle, éclairée par le haut, était fort propre à devenir le local d'un musée, d'un *Museum,* comme l'on disait alors. A la fin de 1792, les œuvres d'art y furent apportées; bientôt elles débordèrent dans les galeries voisines et dans le parloir des religieuses. Nous avons déjà raconté l'histoire de ce muséum, qui demeura dans ces locaux jusqu'en l'année 1804 (1).

Pendant que les œuvres d'art étaient entassées dans

DATES	NATURE DES BIENS	PRIX	ACQUÉREURS
6 vent. an III (24 févr. 1795).	Remise et écurie, rue Voltaire, laissées à bail à Pierre Chaubert	6 325f	Pierre Tonnela, marchand de meubles.
19 fruct. an IV (5 sept. 1796).	Basse-cour du couvent de la Visitation ayant sortie sur la rue d'Assas, bout de hallier et partie de bâtiment sur la rue Dumarsais.	1 075	Claude Royer et Jean Husselot.
19 fruct. an IV (5 sept. 1796).	Cour des cochons et bâtiment, à côté de Claude Royer, ayant sortie sur la rue Dumarsais. . . .	500	Louis Guichard, menuisier.
18 mess. an VI (6 juill. 1798).	Maison située à Nancy rue d'Assas, nº 217. . .	142 000	Jean-Nicolas Jeandel, propriétaire de Champel, pour son fils Alexandre.

Les visitandines sont revenues à Nancy après le Concordat; elles tinrent d'abord un pensionnat rue de la Source; puis elles s'installèrent, en 1813, à l'ancien couvent des tiercelins; en 1816, elles achetèrent les bâtiments de l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Léopold; en 1842, fut érigée dans leur chapelle l'archiconfrérie du Saint et Immaculé Cœur de Marie; nous retrouverons les visitandines dans notre étude sur Saint-Léopold.

(1) *Histoire de Nancy,* t. III, pp. 640 et suiv.

Digitized by Google

la chapelle et aux environs, les autres bâtiments des visitandines servirent pour le collège. Depuis l'expulsion des jésuites, en 1768, le collège était installé dans l'ancien noviciat de l'ordre, près de la porte Saint-Nicolas, dans les bâtiments où se trouve aujourd'hui l'hospice Saint-Stanislas. L'on se plaignit vivement de l'éloignement du quartier; l'on demandait un collège plus central, et c'est alors que la municipalité jeta les yeux sur le couvent de la Visitation. Elle fit approprier à la hâte les locaux, et, en octobre 1793, la rentrée des classes y eut lieu. Les professeurs furent pour la plupart d'anciens chanoines réguliers qui avaient prêté le serment civique. Mais, en ces temps troublés où le pays était menacé par l'étranger et se déchirait lui-même à l'intérieur, le collège ne subsista que péniblement; ses maîtres disparurent les uns après les autres; ils furent bientôt réduits à quatre dont les professeurs de gymnastique et de natation, et ils continuaient d'enseigner plutôt comme particuliers que comme investis d'un mandat public.

Le 18 germinal an IV (7 avril 1796), les écoles centrales furent créées par la Convention, et Nancy s'occupa aussitôt d'installer la sienne. Les cours principaux se firent à l'Université; mais une série de cours accessoires furent professés à la Visitation. L'école centrale de Nancy eut à sa tête des maîtres très distingués : Deshayes pour la physique; l'ancien professeur de l'Université, Nicolas, pour la chimie; Villemet pour l'histoire naturelle; Lamoureux pour les belles-lettres; Coster pour l'histoire; elle passa pour l'une des plus remarquables de France, et elle mérita à

Digitized by Google

diverses reprises les éloges du Conseil des Anciens et du Conseil des Cinq-Cents. Quelques-uns de ses élèves donnaient les plus belles espérances; mais l'on ne tarda pas à s'apercevoir que ce système de cours libres, entièrement indépendants les uns des autres, ne convenait qu'à une élite; qu'à la masse des élèves, il fallait la discipline de la classe, un enseignement gradué; qu'on ne pouvait pas abandonner le choix des études au caprice d'une jeunesse inexpérimentée et souvent, par nature, paresseuse (1). C'est ce qui provoqua la chute des écoles centrales et la création, par la loi du 11 floréal an X (1er avril 1802), des lycées. Le 16 floréal an XI (6 avril 1803), la ville de Nancy fut désignée comme siège d'un lycée qui devait avoir dans son ressort les trois départements de la Meurthe, de la Meuse et du Haut-Rhin. On lui assigna pour local les deux anciens couvents de la Visitation et des minimes, qui devaient être réunis. Pour les travaux d'appropriation, l'on ouvrit une souscription de 100 000 francs qui fut couverte par les pères de famille des trois départements intéressés. La rue entre les deux couvents fut fermée; autour des anciens cloîtres, les salles de classe, de dortoir, de réfectoire, furent aménagées. En novembre 1803, deux inspecteurs généraux des études vinrent à Nancy, et choisirent le personnel. Ils désignèrent comme proviseur le citoyen Étienne Mollevaut, ancien avocat près la Cour souveraine, maire de la ville en 1790, membre de la Con-

(1) Voir à la Bibl. municipale la collection des exercices faits à l'école centrale de Nancy. J. Favier, *Catalogue du fonds lorrain*, nos 5195 et suiv.

Digitized by Google

vention, président du Conseil des Cinq-Cents, député au Corps législatif sous le Consulat ; et ils eurent en ce choix la main heureuse, car Mollevaut va consacrer à l'organisation de son lycée toute son activité, tout son patriotisme lorrain et français (1). Grâce à lui, le lycée put s'ouvrir le 23 avril 1804. Les internes furent logés dans les bâtiments de la Visitation ; cent cinquante d'entre eux, répartis sur les trois départements, jouissaient d'une bourse totale ou partielle ; à côté de ces pensionnaires, l'on recevait des élèves libres payant 650 francs par an (2). Chez les minimes avaient lieu les classes et là venaient les externes. Mais, innovation grave, l'enseignement cessa pour ces externes d'être gratuit, comme au temps des jésuites et du collège-université. Et Lionnois, l'ancien principal du collège universitaire, proteste contre cette innovation avec une véritable éloquence : « Le proviseur et les professeurs étant pensionnés par le gouvernement pour toutes leurs fonctions, ne semblerait-il pas qu'ils ne devraient exiger des externes que la docilité et l'application, le gouvernement ayant accordé à

(1) Sur Mollevaut, voir le *Discours de distribution des prix* prononcé par M. Henri Mengin le 31 juillet 1899. Étienne Mollevaut resta six ans à la tête du lycée ; le 15 décembre 1809, il était nommé recteur de l'Académie, et, en 1810, appelé à la chaire d'histoire et belles-lettres à la Faculté des lettres qui venait d'être créée à Nancy. Il mourut à soixante et onze ans, le 10 janvier 1816. En 1814, il avait été nommé bâtonnier des avocats, tout en conservant son poste de professeur.

(2) Alors fit son apparition la fameuse tunique. Les internes portaient un habit de drap bleu, collet et parements bleu céleste, doublure de même, boutons jaunes de métal portant le mot : *Lycée*, au centre et en légende : *de Nancy*.

Digitized by Google

la ville de Nancy un lycée pour l'indemniser en quelque sorte de la perte de son collège-université, où l'on ne payait rien? Combien d'excellents sujets, mais pauvres, ne pouvant satisfaire à la taxe de 15 francs par trois mois (1), seront obligés de laisser incultes des talents qui, développés par les études, en auraient fait des citoyens utiles à la patrie (2) ! »

Nous sommes arrivés ainsi au moment où s'ouvre le lycée, et notre intention n'est pas de poursuivre cette histoire qui exigerait encore de longs développements. Depuis 1804, le lycée de Nancy a été sans cesse agrandi. Abstraction faite des modifications de détail, en 1875 est commencé, sur les plans de M. Alexandre Mélin, architecte et professeur de dessin au lycée, le grand bâtiment sur la rue Gambetta; il est achevé en 1877 par l'architecte de la ville, Morey(3). En 1884 et dans les années suivantes, l'ancien cloître de la Visitation est démoli et autour de la cour du sapin sont construits les bâtiments actuels. A la même époque, le petit lycée est entièrement transformé et le percement de la rue Blondlot achève d'isoler tout à fait l'établissement. Au tome II de l'*Histoire de Nancy,* de Lionnois, paru en 1811, on lit : « Par la réunion de deux monastères dans l'endroit le plus élevé de la ville, la beauté des bâtiments, la vaste étendue de

(1) La rétribution exigée des externes était de 60 francs par an. Elle était répartie entre le proviseur et les professeurs.

(2) T. II, p. 342.

(3) La forme des lucarnes seule fut changée; voilà pourquoi celles qui se trouvent à droite du fronton diffèrent de celles qui sont à gauche.

Digitized by Google

la cour pour la promenade et les exercices, les eaux les plus salutaires, il est peu de lycées dans l'Empire qui puissent réunir autant d'avantages (1). » Et avec combien plus de justesse répéterons-nous aujourd'hui cette phrase! Mais l'histoire du lycée n'est pas seulement celle des bâtiments; il faudrait parler aussi de l'âme qui anime ce corps; il faudrait citer la longue liste des maîtres éminents qui ont professé ici de 1804 à nos jours; il faudrait mentionner les élèves distingués qui ont rempli nos grandes écoles et tous ceux qui se sont fait un nom dans les sciences, les lettres, la politique, l'industrie et le commerce. Et il serait nécessaire de rappeler les visites des ministres et des chefs d'État, les distributions de prix qu'ont présidées avec solennité, dans les années 1860, les divers maréchaux de l'Est; d'évoquer le souvenir des élèves qui sont morts pour la patrie en 1870-1871 (2). Nous ne voulons retenir pour le moment qu'un épisode, parce qu'il fut cause d'un changement sur la façade de la rue de la Visitation. A-t-on remarqué à gauche de la chapelle une petite porte, toute différente des autres entrées du lycée? Elle mène directement chez M. l'aumônier et elle a toute une histoire.

Le collège royal, vers 1840, avait comme aumônier M. l'abbé Garot, prêtre très digne, mais homme pas-

(1) T. II, p. 341. Les deux pages sur le lycée ont été ajoutées après coup par Lionnois à son manuscrit qui date de 1788. Voir ce manuscrit à la Bibl. de Nancy, n° 886 (503), entre les pages 522 et 523.

(2) On consultera avec intérêt l'ouvrage de M. Blanc, aumônier du lycée: *Monographie du lycée de Nancy depuis 1789 jusqu'à nos jours*. Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1879.

Digitized by Google

sionné. Tout en enseignant le catéchisme aux collégiens, il combattait au dehors avec énergie le monopole universitaire et il était à Nancy, avec Vagner et l'abbé Mirguet, l'un des champions de la liberté de l'instruction secondaire. Il fut remplacé, sur des réclamations, par l'abbé Lamblin, esprit plus calme, mais qui passait, lui aussi, à tort ou à raison, pour combattre le collège. Or, à la fin de l'année 1842 et au début de 1843, le P. Lacordaire était présent à Nancy, et, avec un jeune Nancéien tout rempli de zèle, Thiéry de Saint-Baussant, il avait fondé une première maison dominicaine à Nancy, au sud de l'ancien couvent des tiercelins, et ressuscité en France l'ordre des Frères prêcheurs (1). L'abbé Lamblin eut l'idée d'inviter le père à prêcher dans la chapelle du collège le jour de la confirmation (2 juillet 1843), et l'ancienne église des visitandines retentit de son éloquence. Mais, au dehors, on s'émut de ce qu'on appelait une « propagande par le fait en faveur d'une congrégation non

(1) M. de Saint-Baussant avait acheté la maison. Lacordaire écrit lui-même : « La maison était capable de loger tout au plus cinq ou six religieux. Nos amis la garnirent des meubles les plus indispensables ; on dressa un autel dans une chambre, et, le jour même de la Pentecôte 1843, j'en pris possession. Tout était petit, étroit, aussi modeste que possible ; mais, en songeant que depuis cinquante ans nous n'avions en France ni un pouce de terre sous nos pieds, ni une tuile sur nos têtes pour nous couvrir, j'étais dans un inexprimable ravissement. Quelques jours après, nous reçûmes une magnifique bibliothèque de 10 000 volumes, que M. l'abbé Michel, curé de la cathédrale, avait léguée à ses neveux, avec l'ordre exprès d'en faire don au premier corps religieux qui s'établirait à Nancy. Plus tard, M. de Saint-Baussant compléta lui-même sa fondation en y ajoutant une chapelle, un réfectoire et quelques cellules pour y loger des hôtes. »

Digitized by Google

autorisée » ; le ministère fut menacé d'une interpellation; le recteur, M. Alfred Magin, poussé par la feuille libérale, le *Patriote de la Meurthe,* intima au proviseur l'ordre de fermer les portes du collège à Lacordaire et défendit à l'aumônier de le recevoir même comme ami. Lacordaire et l'aumônier protestèrent; Mgr Menjaud, qui gouvernait le diocèse, intima l'ordre à l'abbé Lamblin de venir résider à l'évêché, tout en continuant ses fonctions. Finalement, on eut recours à un compromis. Aucun dominicain ne franchirait plus le seuil du collège; mais on fit percer, à l'usage de l'aumônier, une porte particulière par laquelle il pouvait recevoir le P. Lacordaire et ses amis particuliers; la porte s'appela la porte Lacordaire, et ainsi fut brisée la symétrie du bâtiment de la Visitation(1).

Que de changements dans les destinées successives de ces édifices ! Deux couvents, l'un de religieux mendiants, l'autre de religieuses cloîtrées rattachées simplement au monde par leurs pensionnaires, sont réunis pour former un établissement où les idées du dehors pénètrent par les portes largement ouvertes, où elles sont accueillies avec faveur, germent et se développent, où toute une jeunesse studieuse, au cœur généreux, est pour la France une réserve d'hommes et une grande espérance d'avenir.

---

(1) Foisset, *Vie du R. P. Lacordaire,* 2e édit., 1873, t. II, pp. 84-87. Chocarne, *Le R. P. Lacordaire,* 7e édit., 1886, t. II, pp. 24-25.

Digitized by Google

UNE PAGE DE L'HISTOIRE

DES SAPEURS-POMPIERS DE NANCY

LES

SECOURS CONTRE L'INCENDIE

SOUS LE RÈGNE DE STANISLAS

PAR M. HENRI MENGIN

I

Des sinistres importants que n'avait pu conjurer l'emploi des premières pompes achetées à Strasbourg dès la fin du dix-septième siècle (1), puis en 1719 (2), avaient marqué les dernières années du règne de François III, et entretenu la vigilance des autorités.

Le 31 décembre 1732, un incendie considérable avait anéanti l'une des premières maisons construites sur l'Esplanade qui devait devenir la rue Stanislas, la maison Henry, tout récemment bâtie dans la partie de la rue actuelle entre la rue Saint-Dizier et la place Stanislas, à droite en descendant vers celle-ci (3).

(1) Inventaire du 6 juin 1701. *Archives municipales,* DD. 84.

(2) Délibérations de l'Hôtel-de-Ville des 29 décembre 1718 et 17 juillet 1719, *A. M.,* BB. 22.

(3) *Journal du libraire Nicolas,* édité par M. PFISTER, p. 85. *Archives départementales,* entérinements, 226-155.

Digitized by Google

Un an après, un des grands hôtels de Nancy, l'hôtel de Moÿ, avait été aussi détruit par le feu. Il formait le côté oriental de la place de l'Arsenal et figure, sous le n° 18, au plan de La Ruelle de 1611, avec le nom d'hôtel de Vaudémont qu'il devait au régent Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, qui l'avait édifié au seizième siècle (1).

Aussi l'entretien du matériel donnait-il lieu, en 1735, à une acquisition de seaux de cuir faite à un marchand de Liège (2).

Dès la première année du règne de Stanislas, on avise à une répartition des quartiers selon les paroisses, pour permettre de signaler les incendies par un nombre déterminé de coups des cloches des beffrois, suivant l'ordre de ces quartiers. Le compte de la ville du 13 février 1738 contient, en effet, cette mention :

Remontre le comptable qu'il appert par les comptes précédans, que sur les réquisitions du procureur-syndic les quartiers qui n'étaient cy-devant connus par une désignation bien certaine, ont été distribués suivant les paroisses, en sorte qu'actuellement la paroisse Notre-Dame est reconnue pour le premier quartier, la paroisse Saint-Epvre pour le second, la paroisse Saint-Roch pour le troisième, la paroisse Saint-Sébastien pour le quatrième, la paroisse Saint-Nicolas pour le cinquième quartier.

Il a été ordonné par la Chambre que dans le cas de feu et autres occurrances où il sera question d'indiquer les quartiers par le son de la cloche, le premier quartier sera indiqué après l'allarme par un coup, etc... (3).

---

(1) Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. I, p. 358. — Courbe, *Promenades*, p. 385; *Rues*, t. II, p. 265.

(2) *A. M.*, CC. 398.

(3) *A. M.*, CC. 406.

Digitized by Google

Le 30 décembre 1739 un nouvel incendie, sans conséquences, mais dans des circonstances dramatiques, se déclarait à l'hôtel de la marquise de Custine, aujourd'hui Trésorerie générale, sur la place des Dames.

Le 30 décembre 1739, note Nicolas, mourut à Nancy madame la marquise de Custine, épouse de l'ancien gouverneur de Nancy. Le même jour le feu avait été deux fois à son hôtel de la Ville-Vieille, et s'il n'avait été secouru à temps, il aurait été absolument incendié (1).

Deux ans après, le feu est encore chez un personnage célèbre par son influence sur le roi Stanislas, par ses démêlés et ses intrigues, le père jésuite de Menoux, supérieur du séminaire royal des Missions, prédicateur du Roi, membre des Académies de Rome, de La Rochelle et de Nancy.

Le 25 mars 1741, écrit Nicolas, à neuf heures du soir, le feu prit dans une chambre de la maison de retraite des Jésuites du Noviciat de Nancy. Sans le prompt secours qu'on y apporta, tout le couvent aurait été brûlé, de même qu'une partie des retrayants. Ce fut la faute du Père de Menoux, qui avait mis quantité de papiers auprès d'une platine. Le Roi Stanislas lui donna de l'argent au delà de la perte qu'il avait faite (2).

M. Pfister, en annotant Nicolas, explique que le mot « platine » signifie taque de cheminée, et que la maison de retraite des Jésuites était située à côté du Noviciat, aujourd'hui hospice Saint-Stanislas, de l'autre côté de la Paille-Maille.

(1) *Journal de ce qui s'est passé à Nancy*, p. 131.
(2) *Journal*, p. 139.

Digitized by Google

Les sinistres importants, les commencements d'incendie arrêtés par des secours rapides et intelligents, mais remarqués en raison des édifices ou des personnes notables qui en étaient victimes, se répétaient ainsi avec une fréquence relative. Et les mesures de sécurité continuaient avec une régularité analogue.

En 1747 la ville fait construire dans la rue de la Visitation, vers le bas de l'emplacement occupé actuellement par le Lycée, un magasin qui prend le nom de *magasin Saint-Antoine*. Courbe (1) reproche à Lepage de l'avoir, dans plusieurs de ses ouvrages, placé rue Saint-Antoine (Ville-Neuve), et ajoute que Nancy n'eut jamais de rue de ce nom qu'à la Ville-Vieille. Le reproche paraît mal fondé, si on se reporte au mémoire de travaux que nous allons citer.

En effet, le compte du receveur de la ville de 1747 porte dépense de 301 livres 16 sous payés à Nicolas Génin « pour la construction du magasin servant au dépôt des pompes et seaux, vu l'énoncé du Mémoire ».

Or celui-ci est ainsi conçu :

Du 16e juin 1747. Toisé des ouvrages tant en fouilles de terre que de maçonnerie, pierre de taille, etc., faits au magasin de la Ville, situé dans la *rue Saint-Antoine, Ville-Neuve,* Nancy, par Nicolas Génin, me maçon, bourgeois de la même ville...

Le sieur Richer, conseiller-trésorier de l'Hôtel-de-Ville de Nancy, payera des deniers de sa recette à Nicolas Génin, entrepreneur, la somme de trois cens une livre seize sols pour fourniture et main-d'œuvre tant en maçonnerie

(1) *Promenades,* p. 51 ; *Rues,* t. II, p. 232.

Digitized by Google

qu'en taille pour la construction d'un *petit magasin* pour y renfermer les pompes et seaux servant aux incendies (1).

Il résulte aussi de ces chiffres et de ces mentions que le magasin de pompes Saint-Antoine n'a pas eu l'importance que Courbe paraît lui atttribuer, et ne fut qu'un des dépôts de pompes et de seaux de la ville qui, en tous cas, conservait simultanément le magasin de la Ville-Vieille, derrière Saint-Epvre. Nous retrouverons, du reste, le magasin Saint-Antoine avec deux pompes seulement, en 1765. Et il apparaît ainsi comme une simple annexe du grand magasin Saint-Antoine, qui servit successivement de magasin à fourrages, de Comédie et de manège.

Dans l'intervalle et en 1752, un magasin nouveau, qui remplace temporairement celui de la Visitation, ou s'ajoute simplement à lui, est construit à la Poissonnerie qui occupe à gauche, en se dirigeant vers la porte Saint-Nicolas, l'emplacement limité par la rue Saint-Dizier sur la façade, les rues Stanislas et Gambetta, sur les côtés. Ce bâtiment de la Poissonnerie, construit en 1731, renfermait à la fois le marché au poisson et une salle de comédie, qui servit jusqu'en 1750: il portait, sur la rue Saint-Dizier, un marbre avec l'inscription « Comédie » ; sur la rue Gambetta actuelle, un autre marbre, avec les mots « Poissonnerie » et la date de 1732 (2).

C'est dans ce vaste immeuble, et vraisemblablement dans la partie régnant sur la rue Stanislas et élargie

(1) *A. M.*, CC. 448, fol. 146.

(2) Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. II, p. 232.

Digitized by Google

sur une bande de terrain de 13 pieds pour l'aligner avec les pavillons de la place Stanislas, que fut construit le nouveau magasin.

Sa dépense est ainsi portée au compte de 1752 :

ART. 38. — De six cent vingt-neuf livres dix sols payés au dit Poirot pour la construction du nouveau magasin aux pompes, vu le mémoire et mandement du 22 décembre 1752 (1).

Et cette pièce comptable est conçue en ces termes :

Maçonnerie en pierre de taille pour le magasin sous la Poissonnerie.

Du 22 Novembre 1752.

Mémoire des ouvrages de maçonnerie et fouille de terre faits pour la construction d'un magazin sous la Poissonnerie pour l'utilité et fermeture des pompes et scieaux de la Ville par Jean-François POIROT, maître et masson retenu pour le service de la dite ville, en conséquence des ordres de Messieurs du Magistrat de NANCY.

(Réglé à 629 ff. 10 sols le 13 X^bre 1752).
(Ordonnancé le 20 décembre 1752).
(Quittancé le 9 janvier 1753) [2].

L'année 1755 amène de nouvelles mesures contre les incendies.

Un règlement de police du 5 février 1755 défend d'apporter des chaufferettes au théâtre, qui est à ce moment, et pour quelques mois encore en attendant l'ouverture de la salle de la place Stanislas, dans l'ancienne salle de l'Opéra, rétablie depuis 1750 à l'em-

(1) *A. M.*, CC. 468.
(2) *A. M.*, CC. 471.

Digitized by Google

placement actuel de la Gendarmerie ; le règlement prescrit de se munir uniquement de chancelières. La salle était donc insuffisamment chauffée, ou plus vraisemblablement ne l'était aucunement (1).

Un autre règlement de police, du 29 mars 1755, contient des prescriptions générales nouvelles, et nous amène au premier usage d'un insigne pour les personnes et ouvriers désignés pour combattre le feu.

Ce règlement prescrit aux commissaires des quartiers où résident les commandants et officiers de l'État-major, d'aller, au premier coup de cloche, de nuit, les avertir avec un archer du guet, muni d'un falot, pour les conduire au feu, ainsi que les officiers de l'Hôtel-de-Ville.

Six bourgeois doivent être désignés pour conduire chaque pompe ; chacun reçoit 20 livres, et s'ils ne sont pas prompts et exacts, ils sont frappés d'une amende de 25 livres, dont le tiers est aux plus diligents et à ceux qui les suppléeront.

Il doit être, sous toutes les portes de la ville, mis des seaux en suffisance pour être distribués aux bourgeois de bonne volonté qui se présenteront.

Douze charpentiers ou couvreurs seront désignés pour aller aux échelles et aux crocs.

Il doit être établi une chaîne de personnes de bonne volonté pour donner l'eau et qui sera protégée par les sentinelles contre l'embarras et la confusion ; il en sera de même pour le transport des meubles.

---

(1) Pfister, « Le Théâtre à Nancy au dix-huitième siècle » (*Pays lorrain*, 1904, pp. 99 et 103).

Digitized by Google

Enfin le règlement indique qu'il a été arrêté qu'il serait donné aux entrepreneurs, charpentiers et recouvreurs, pour les reconnaître et leur faciliter le passage, une *médaille de métal,* qu'ils porteraient à la quatrième boutonnière de l'habit pour servir à cette occasion seulement. Les sentinelles postées ne doivent laisser passer que les officiers de l'Hôtel-de-Ville, *les ouvriers à médaille,* les porteurs d'eau et autres instruments, « surtout point de femmes ni filles ». Les ouvriers *à médaille* plus ou moins actifs doivent être remarqués par les sergents de leur corps.

La *médaille* prévue par cette ordonnance fut gravée par Dominique Collin. Les archives municipales contiennent, en effet, dans le compte de 1755 et dans ses pièces comptables, la mention et le mandat que voici :

Art. 6. — Celle de dix neuf livres sept sols six deniers payée au Sieur Collin, graveur, pour deux moules de *médaille* aux Armes de la Ville, vu le mandement produit avec quittance.

Alloué, cotte 183ème (1).

Le Sieur Richer, Conseiller-Trésorier de l'Hôtel-de-Ville de Nancy, payera des deniers de la Recette au Sieur Collin, graveur, la somme de dix neuf livres sept sols six deniers pour avoir gravé deux moules de *médailles* aux Armes de la Ville, pour distribuer aux personnes qui doivent se rendre au lieu où il peut arriver le feu et donner leurs soins et veiller sur les ouvriers.

Acquitté ce dix sept juillet 1755. D. Collin (2).

---

(1) *A. M.,* CC. 481.

(2) *A. M.,* CC. 483.

Digitized by Google

Il résulte de ces écritures que Collin grava deux moules de médailles. L'explication se trouve dans un nouveau règlement de police, de 1769, où sous le titre XVII, « Des Incendies », se trouvent les dispositions suivantes :

Art. xix. — Enjoint à tous charpentiers, maçons, couvreurs, de se rendre au premier coup de cloche au lieu du feu, lesquels pour être mieux reconnus, et afin que le passage libre leur soit laissé par les troupes porteront, à la quatrième boutonnière de leur habit, une *grande médaille* en métal aux Armes de la Ville, que la Chambre doit leur distribuer pour servir en cette occasion. Fait défense à toutes personnes autres que Messieurs les Officiers de l'État-Major et de la Garnison, Officiers de l'Hôtel de Ville et personnes par eux désignées, ouvriers distingués par une *petite médaille* à ses Armes, porteurs d'eau et autres instruments propres à éteindre le feu, de s'introduire dans les maisons sous prétexte de vouloir apporter des secours, à peine, après l'avertissement qui leur aura été donné, d'être conduits en prison.

Art. xx. — Que pour ne point ignorer la négligence de chaque corps dont les membres ayant des *médailles* ne se trouveraient pas au lieu du feu, le sergent, avec sa baguette, se tiendra à la porte de la maison où est l'incendie pour y inscrire.

La médaille de Collin, aux armes de la ville, fut donc de deux modules différents. Nous croyons pouvoir affirmer que, malheureusement, on n'en possède aucun exemplaire.

Dans un article des *Mémoires de la Société d'Archéologie* (1), M. Louis Benoit a présenté comme étant

(1) 1872, p. 287.

Digitized by Google

la médaille de Collin, de 1755, une médaille en plomb, de 44 millimètres, dont le Musée lorrain et le Musée de la caserne des Sapeurs-Pompiers de Nancy possèdent chacun un exemplaire, et M. Benoit a pensé y reconnaître la grande médaille de Collin.

Un simple coup d'œil sur ces médailles nous a mis en défiance; elles n'ont, en effet, ni la délicatesse ni la grâce des œuvres de Collin et de celles du dix-huitième siècle, du moins à son époque. Sous l'inscription « *Non inultus premor* », les armes de Nancy se composent du chardon, surmonté d'une bande à trois alérions, et d'une couronne de chêne, au lieu de la couronne murale. Au revers, au-dessus d'un coq, emblème de la vigilance, dressé sur une courte stèle, figure l'inscription « *Pompier de Nancy* ». Ce mot « Pompier » suffirait à asseoir notre certitude. Il n'était pas employé, aucun document ne le prononce en 1755, ni même longtemps après; nous ne trouverons les mots « maître-pompier, aide-pompier », dans des pièces officielles, qu'en 1783.

Et si nous pouvons conclure déjà, sur ces données, que la médaille du Musée lorrain n'est pas celle de Collin, nous pourrons la rapporter plus tard à des documents bien postérieurs, prescrivant le port d'une médaille en plomb pour les pompiers et pour leurs aides, qui ne portaient pas encore d'uniforme.

C'est ainsi que l'article 8 d'un projet de réorganisation du corps des pompiers, ensuite d'une délibération du conseil municipal du 8 mai 1812, prévoit une médaille « ayant pour symbole de la vigilance un coq sur l'une de ses faces, et sur l'autre face « *Pompier* », indi-

Digitized by Google

cations qui concordent absolument avec la médaille faussement attribuée à Collin, et dont la facture s'harmonise beaucoup mieux avec l'époque à laquelle nous la plaçons.

II

Les incendies continuaient à appeler l'attention sur les édifices publics de Nancy, et plusieurs se déclarent successivement dans les nouveaux établissements construits par Stanislas.

Le premier éclate à l'Intendance, dans le palais qui forme le fond de l'hémicycle de la Carrière, et est occupé aujourd'hui par le Commandant du 20e corps d'armée. Durival en donne le récit, pour l'intelligence duquel il faut se souvenir que la Bibliothèque publique, fondée en 1750 par Stanislas, occupe encore dans la partie conservée de l'ancien Palais ducal, la galerie des Cerfs, qu'elle quittera en 1763 seulement, pour être transportée à l'hôtel de ville de la place Stanislas.

Le jeudi 15 juin 1758, écrit Durival (1), à une heure du matin, le feu prend au faîte de la toiture de la Secrétairerie de l'Intendance, dans un grenier que personne n'habitait, mais où des ouvriers avaient travaillé la veille. On conjecture que cet accident est arrivé par quelque étincelle de fumeur; d'autres prétendent qu'un petit garçon, au service de M. l'abbé Terré, avait mis le feu à la paillasse de son lit, en cherchant un oiseau. On a battu la générale, et tout le monde a donné un secours prompt. On a abatu un bâtiment qui touchait à la Bibliothèque publique, qui a été garantie par les soins du sieur Mique, architecte.

(1) *Journal manuscrit* (Bibliothèque municipale), t. IV, 1755-1758, fol. 80, verso.

Digitized by Google

Nous allons retrouver Mique à l'incendie du Pavillon Chinois du Château de Lunéville, et il sera placé, en 1783, à la tête du premier corps constitué de sapeurs-pompiers de Nancy; architecte du Roi et de la ville, il dirigeait les secours à l'incendie de l'Intendance, en 1758, et une fois de plus, les travailleurs, dont l'organisation était encore rudimentaire, conjuraient un désastre.

Le compte de 1758 contient un article qui se réfère à l'incendie de l'Intendance :

ART. 51. — Fait dépense, le comptable, de la somme de trois cent onze livres onze sols, remboursée au sieur Tenon, maître charpentier, pour pareille somme qu'il avait avancée, lors de l'incendie de l'Intendance, suivants les états joints au mandement et quittance (1).

Des réparations aux pompes suivent aussi le sinistre, comme d'habitude, d'ailleurs, et figurent en ces termes au compte de 1758 :

ART. 33. — Fait dépense de la somme de trois cent trente quatre livres dix sols, payée à Jean Queyrad, fondeur en cette ville, pour réparations par lui faites aux pompes, suivant son mémoire, mandement et quittance produits (2).

ART. 35. — Fait dépense, le comptable, de la somme de quatre cents une livre neuf sols neuf deniers, payée à Jean Vignon, cordonnier, pour fourniture et racommodage des pompes de la Ville, suivant son mémoire, mandement et quittance produits (3).

(1) *A. M.*, CC. 491, fol. 76, verso.
(2) *A. M.*, CC. 491, fol. 72, recto.
(3) *A. M.*, CC. 491, fol. 72, verso.

Digitized by Google

En 1759, les règlements de police s'occupent de nouveau du feu. Celui du 26 octobre 1759 prévoit ou répète diverses mesures déjà relevées dans les précédents; il interdit, en particulier, d'empêcher les officiers de police et ouvriers d'entrer dans les maisons où serait le feu, et oblige, en cas d'incendie, les propriétaires et locataires du quartier à faire mettre devant leurs maisons un grand cuvier pour recevoir l'eau des puits voisins, et les habitants à placer une lumière aux fenêtres des maisons au premier coup de cloche du beffroi.

D'autres mesures y sont intéressantes :

Toutes les distributions d'eau des concessionnaires arrêtées sur-le-champ, les regards les plus proches ouverts, en cas de besoin, les plombs découpés pour avoir toute l'eau du bassin.

Les charpentiers, maçons, couvreurs, au premier coup de cloche doivent se rendre au lieu du feu, les premiers avec une hache, les seconds avec un marteau têtu, les autres avec de petites échelles et outils pour travailler sous les ordres des entrepreneurs de la ville.

Vingt-quatre crocs, autant d'échelles, de hauteurs différentes, doivent être déposés avec les seaux de cuir bouilli et les pompes en six endroits différents des deux villes.

Il doit être désigné des personnes dans les quartiers pour entretenir et conduire les pompes au lieu du feu au premier coup de cloche.

Un conseiller de l'Hôtel-de-Ville doit visiter et éprouver tous les mois les pompes.

Digitized by Google

Ces dispositions et précautions sont répétées dans un second règlement analogue, du 31 du même mois d'octobre 1759.

Elles le furent, d'ailleurs, à maintes reprises, dans de nombreuses ordonnances de police, qu'il serait oiseux de signaler; elles constituent l'article 17 du Code de police municipale et de l'Ordonnance du 23 mars 1773.

Au cours de la même année 1759, la prévision des incendies a trouvé sa place dans un autre document public. Le règlement pour la Milice bourgeoise, du 17 mars 1759, contient, en effet, un article 22, ainsi conçu :

> Dans les cas d'incendie, ou autres extraordinaires, dès qu'on entendra battre la générale, les Capitaines seront tenus d'assembler leurs Compagnies dans les quartiers qui leur seront marqués, pour y recevoir les ordres de MM. les Commandants de la Place, sous l'agrément desquels le présent Règlement sera imprimé, lu, publié et affiché (1).

Et de fait, l'année suivante, les grenadiers de la Milice bourgeoise se signalaient en contribuant à sauver le nouveau théâtre de la place Stanislas, inauguré depuis le 26 novembre 1755 seulement, et gravement menacé par l'incendie d'une maison voisine. En 1906, c'est le théâtre qui faillit brûler ses voisins, et le défaut d'isolement apparaît ainsi comme une cause inévitable de mauvais procédés réciproques et de continuels dangers.

---

(1) *A. M.*

Digitized by Google

Le jeudi 31 janvier 1760, raconte Durival (1), le feu prend à Nancy à une petite maison qui touche la salle de Comédie. Il était 5 heures du matin, les secours ont été si prompts et si efficaces, qu'il n'y a eu de consumé que le haut de la petite maison.

La note de Durival semble un peu atténuée et les risques furent assurément sérieux, car, le 4 février, les artistes de la troupe témoignaient leur reconnaissance en offrant une représentation publique gratuite, à laquelle les charpentiers, qui s'étaient distingués en combattant le feu, furent invités à se placer sur la scène, tout comme les marquis et les gens du Bel-Air au dix-septième siècle, en dépit de l'ironie de Molière dans ses *Fâcheux* (2). Et Durival continue à raconter, à la date du 4 février 1760 :

Ce jour-là, les Comédiens ont donné une Représentation gratis aux Charpentiers, Grenadiers de la Bourgeoisie, et Bourgeois de Nancy, en reconnaissance du prompt secours qu'ils ont apporté contre l'incendie du 31 janvier et pour avoir sauvé la Comédie. Les Charpentiers ont dû se placer sur le Théâtre (3).

Le compte de la ville pour l'année 1761 complète ces renseignements.

On y lit en dépense :

ART. 73. — De celle de 47 livres 8 sols 6 deniers payée au Sieur TENON, Charpentier, pour être distribuée aux

(1) *Journal manuscrit* (Bibliothèque municipale), t. V, 1759-1762, fol. 47, verso.

(2) Acte I, scène I.

(3) *Journal manuscrit* (Bibliothèque municipale), t. IV, 1759-1762, fol. 48.

Digitized by Google

personnes qui ont travaillé à arrêter les progrès de l'incendie, arrivé le 1er février 1760, aux maisons attenantes à la Salle de Comédie, vu le mandement du 6 du dit mois, produit quittancé (1).

Et cet article est justifié par l'intéressante pièce comptable que voici :

Liste des ouvriers qui ont esté commandés de rester à la garde du feu, par ordre de Mr. le Lieutenant-Général :

Sçavoir

2 frs. Garodelle, charpentier,
2 frs. Nicolas Husson,
2 frs. Léopold Berge,
2 frs. Nicolas Brichou,
2 frs. Legrand Saint-Jean,
2 frs. Charbonnier,
2 frs. Ficheu,
2 frs. Monblot,
4 frs. Boyer,
4 frs. Latour, recommandé Boyer, Latour,

24 frs.

Dépense faite pour rafraichissements des ouvriers, faite par François Tenon a délivré 17 livres 4 sols et aux manœuvres 20 sols, font somme 19.4

24.

43.4

Plus à Gœury, menuisier, qui a beaucoup travaillé et s'est exposé 4.

47.4

Le verso de la pièce alloue ces 47 livres 8 sols 6 deniers à François Tenon pour les distribuer « aux per-

(1) *A. M.*, CC. 502, fol. 101, verso.

Digitized by Google

sonnes dénommées au présent état par gratification des soins et peines qu'elles se sont donnés pour arrêter les progrès de l'incendie arrivé le premier du présent mois dans une maison attenante au derrière de la Salle de Comédie, qui, par ce moyen, en a été préservée ». Le document est daté de la Chambre du Conseil de ville et police, le 6 février 1760, visé par l'intendant de La Galaisière, et acquitté par Tenon (1).

Enfin, le compte de 1760 règle à Jean Vignon, maître cordonnier, des fournitures et réparations des tuyaux de cuir à l'usage des pompes de la ville (2), et solde à Tenon, « charpentier, retenu au service de la ville pour le cas d'incendie », la somme de 50 francs Barrois, faisant 21 livres 8 sols 6 deniers pour ses gages de l'année (3).

La fin de l'année 1760 fut marquée par un nouveau sinistre : le feu éclata le 13 novembre à la Vénerie. L'ancienne vénerie ducale, où était entretenue la meute du prince, se trouvait autrefois en dehors et au pied des remparts, à l'emplacement actuel de l'Académie, sur la place Carnot. En 1760, elle bordait la nouvelle place de Grève, qui se créait sur les anciens glacis, et que le cours Léopold allait compléter. Depuis 1749, la manufacture de bas au métier de Maréville y avait été transférée; en 1756, sous la direction de Nicolas Lebel, elle occupait trois cent cinquante ouvriers à la fabrication de la bonneterie, des draperies et des serges,

(1) *A. M.*, CC. 502, cote 330.
(2) *A. M.*, CC. 498, art. 47.
(3) *A. M.*, CC. 498, art. 12, fol. 32, verso.

Digitized by Google

en même temps que des bas; quarante orphelins y étaient entretenus et employés, et précisément en 1760, la ville ayant acquis la vénerie sur le Domaine, en fit une renfermerie pour les libertins et libertines qui, par une heureuse combinaison, furent occupés à la manufacture, qui continuait à subsister et à grandir, et où se firent ainsi, en Lorraine, les premiers essais de moralisation par le travail; ils furent, d'ailleurs, couronnés d'un plein succès (1).

Cette louable entreprise ne fut pas troublée par l'incendie que Durival signale en ces termes : « 13 novembre. Le feu prend à une petite écurie de la Manufacture de la Vénerie. Cela n'a point eu de suites. J'étais à Heillecourt (2). »

Il résulte des comptes et pièces comptables de la ville pour 1760 et 1761 que, du moins, le feu fut combattu avec adresse et activité.

Des indemnités et gratifications sont, d'abord, accordées à ceux qui ont porté secours :

Distribution de la somme de quarante et une livres à payer sur la menue dépense à ceux qui ont donné secours contre l'incendie, à la Vénerie, le 13 novembre 1760 :

Au sieur Chaillon, commissaire de quartier.	3
A Vanesson et Cuisinier, archers de la Ville, chacun vingt-cinq sous. .	2# 10

(1) Pierre Boyé, *La Lorraine industrielle sous le règne nominal de Stanislas,* pp. 46 à 48.

(2) *Journal manuscrit* (Bibliothèque municipale), t. IV, 1759-1762, fol. 294, recto.

Digitized by Google

A la Poussière père, à la Poussière fils, et à deux autres ouvriers, chacun 1# 5	5#
A la Tour, Royer et la Fortune, chacun 3#	9#
A Mourot, recouvreur.	1# 10
A Martin fils, menuisier.	1#
A Jean-Claude Favé, pour sa blessure	2#
A Jacques Garaudel, Claude Favé, Faucœur et Mougenot, et à deux recouvreurs qui ont passé la nuit à la garde du feu, chacun 2# cy . .	14#
A Lhermite qui a fourni deux chevaux pour tirer les pompes. . . .	3#
	41#

Nancy, 22 novembre 1760.

Signé : DURIVAL[1].

Puis une indemnité de 251 livres 5 sols est versée à la veuve de Gabriel Porte, pour « dommages faits à sa toiture dans le temps du feu de la Vénerie » [2], au compte de 1761, article 13.

En somme, au théâtre et à la vénerie, le feu causa plus d'alerte que de dommages.

III

L'incendie et les mesures préventives que sa crainte inspirait, nous conduisent au milieu des réjouissances publiques et des fêtes organisées en 1761 et en 1762,

(1) *A. M.*, CC. 500.

(2) *A. M.*, CC. 502, fol. 89, verso.

Digitized by Google

à l'occasion des voyages à Plombières de Mesdames de France, Adélaïde et Victoire, filles de Louis XV.

Deux années de suite, en effet, sous l'apparence de raisons de santé, mais plus vraisemblablement pour fuir, durant quelques semaines, une cour où la conduite du souverain était pour sa femme et ses enfants une cause de perpétuels tourments (1), les petites-filles de Stanislas vinrent faire aux eaux de Plombières une double saison coupée par un séjour à Lunéville. Leur premier voyage dura du 30 juin au 24 septembre 1761, le second du 25 mai au 7 septembre 1762; l'un et l'autre donnèrent lieu, de Commercy à Plombières, et particulièrement à Nancy, à la Malgrange, à Lunéville, à Épinal, à des ovations et à des fêtes, cordiales autant que brillantes, dont le récit et le détail demanderaient un livre.

Au premier passage des jeunes princesses à Nancy, le 4 juillet 1761, la ville organisa une luxueuse réception. Le côté intérieur de la porte Saint-Nicolas sous laquelle elles devaient passer pour aller coucher à la Malgrange, fut, par exemple, complètement réparé et orné. Dans le portique du milieu on plaça le buste du roi de Pologne, tandis que dans les portiques de droite et de gauche étaient sculptés les chiffres de Mesdames Adélaïde et Victoire couronnés de fleurs; dès le 27 juin le sculpteur Lenoir avait placé sur les quatre socles deux beaux groupes d'enfants et deux urnes élégantes, et semé les portiques du bas de fleurs de lys et de croix de Lorraine; sur la frise une inscription

(1) Digot, *Histoire de Lorraine*, t. VI, p. 316.

Digitized by Google

portait les mots : « Préparée et ornée par le Magistrat pour le passage de Mesdames de France Adélaïde et Victoire le 4 juillet 1761. »

A Buthegnémont, les princesses étaient attendues par une compagnie des marchands, à cheval, créée pour les escorter, et dont Stanislas avait réglé l'uniforme. Sur la place Stanislas, vingt jeunes filles de la bourgeoisie habillées en nymphes figuraient sur un char de triomphe en velours cramoisi et répandaient des fleurs. A la sortie de la ville, après une station à Bon-Secours, devant le tombeau de la reine leur aïeule, Mesdames de France reçurent à la Malgrange les députations de la Cour souveraine, de la Chambre des comptes, de la Primatiale, de l'Académie, et de nombreux présents, en particulier trois figures de cire représentant les Nymphes, et une estampe de la porte Saint-Nicolas par Dominique Collin.

Leur retour, le 27 août, fut fêté par un bal « masqué et non masqué » à la salle des Redoutes de l'Hôtel de ville, une messe à la Primatiale, un repas à l'Hôtel de ville, un concert à la salle des Redoutes et un spectacle à la Comédie, des visites à l'Intendance et aux Missions royales, un feu de joie sur la place de la Ville-Neuve, l'illumination de l'Hôtel de ville et des rues (1).

Mais le trait le plus original de ces manifestations est assurément l'abondance des chansons populaires qu'elles produisirent. On ne rimait pas seulement à la

(1) Voir rapport du lieutenant-général de police et pièces diverses, *A. M.*, AA. 16-18.

Digitized by Google

Cour de Lunéville; la passion du comte de Tressan pour Mme de Boufflers, les ironies de Panpan, ou les querelles de la jeune Académie ne provoquent pas seules la Muse lorraine; et le passage de Mesdames de France donne à ses accents un tour original et familier.

Le nombre des chansons, sonnets, églogues, compliments, imprimés chez Hœner, imprimeur ordinaire du Roi et de la Société royale, sur la Place, *au nom de Jésus;* chez Louis Beaurain, ou chez Thomas père et fils, imprimeurs de l'Hôtel-de-Ville, avec visa et permis du lieutenant-général de police Durival, tant à l'occasion de l'arrivée de Mesdames de France que de leur retour, n'est pas inférieur à quatorze, depuis un *Dialogue entre un gentilhomme étranger et un paysan* jusqu'à une *Lettre d'un paysan de La Ferté-sous-Jouarre.* Voici quelques échantillons de cette poésie:

CHANSON

Sur l'air : *A l'ombre de ces verds Boccages.*

Chantons un Roi qui met sa gloire
A rendre ses sujets heureux;
Pour Adélaïde et Victoire
Cueillons des fleurs, formons des vœux.

Refrain :

Que de leurs grandes destinées
Rien ne trouble jamais le cours,
Qu'au prix même de nos années
Le Ciel prolonge leurs beaux jours!

D'un Père, l'amour de la France,
On trouve chez elles les traits;
Nous augurons que leur présence
Annonce de nouveaux bienfaits.

Digitized by Google

On aime d'une Auguste Mère
A leur voir l'affabilité,
L'Esprit, le grand Cœur de leur Frère,
Et de leurs Sœurs la piété.

Ah ! puisse un jour cette contrée
Près de son Roi voir réunis
Et notre Dauphine adorée
Et ses fils et petits-fils !

De la France et de la Lorraine
Réunissons toutes les voix,
Chantons la plus aimable Reine
Chantons les plus chéris des Rois.

. . . . . .

ODE AU ROI DE POLOGNE

DUC DE LORRAINE ET DE BAR

SUR L'ARRIVÉE DE MESDAMES DE FRANCE DANS SES ÉTATS

Quel spectacle enchanteur ! Je revois ces miracles,
Grand Roi, que l'Éternel promit par ses oracles
Au zèle pour sa Loi.

Prolongeant de tes jours la trame vertueuse,
Il la couronne encor d'une suite nombreuse
D'Enfants dignes de toi.

Père, Ayeul, Bisaïeul heureux, digne de l'être,
L'Europe en chacun d'eux aime à te voir renaître,
Tous ils offrent tes traits.

Le Ciel mêlant ton sang au plus beau sang du monde
Devait à l'Univers une race féconde
En vertus, en bienfaits.

Digitized by Google

CHANSON

Sur l'air : *de Port-Mahon.*

De Mesdames de France
Chantons, chantons, chantons la présence,
De Mesdames de France.
Élevons leurs vertus jusqu'aux cieux, jusqu'aux cieux.
Dame ! Elles sont charmantes,
Aimables, bienfaisantes,
Leur bonté si touchante
Nous plaît, nous plaît, nous plaît, nous enchante.
. . . . . .
Quand je pense à Plombières
Je sens, je sens, je sens une allégresse entière.

CHANSON NOUVELLE

AU SUJET DES RÉJOUISSANCES FAITES AU PASSAGE DE MESDAMES DE FRANCE ADÉLAÏDE ET VICTOIRE

. . . . . .
Chantons, publions la gloire
Des filles de notre Roi ;
Pour Adélaïde et Victoire
Que tout triomphe de joye !
Elles vont venir sur nos Terres
Ces Filles du Grand-Bourbon
Ces Filles du Grand-Bourbon.

Le voyage de 1762 fit éclore une spécialité de chansons en patois et une autre de chansons mili-

Digitized by Google

taires, dont il serait fâcheux de négliger certains spécimens :

CHANSON POISSARDE

AU RETOUR DE MESDAMES DE FRANCE EN LORRAINE

Sur l'air : *Reçois dans ton galetas.*

Enfin le v'la dans d'biaux draps
Versaïe avec ses richesses
V'là ses plaisirs, ses appas
Qu's'envolent avec les Princesses.
Et s'il ne les revoit bientôt
Versaïe sera tout capot (*bis*).

Tu guieu ! qu'il avait raison
D'nous vanter son opulence
Com' ça rit dans not' canton
Depuis qu'jions du sang de France.
Avec la Graine de Louis
La Lorraine est un Paradis (*bis*).

D'ja je pestons en dedans
Contre les ceux de Plombière
D'vous engueuser si longtemps
Dans leur trop béate Rivière.
Si le Ciel exauce nos Vœux,
Vous n'irés plus boire à chez eux (*bis*).

N'voiont-ils pas bien q'Nancy
Cette caressante ville
En voudrait spartout, ainsi
Que not' loïale Lunéville ;
Que j'vous lorgnions cor' une fois
Nous v'la plus contens que des Rois (*bis*).

Digitized by Google

J'sons tondus si vou' n'venés
Dans nos Hameaux, nos Bourgades,
Où chacun va fagotté
Moult chansons, rondeaux, régalades,
Sans bleu ! j'voulons tuer l'veau gras
Pour Vous et Papa STANISLAS (*bis*).

Ah ! si j'tenions des BOURBONS
Toute la brave Famille ;
J'leu'montrerions qui que j'sons
Et q'nos cœurs ne sont pas d'la guenille ;
Jamais Lorrain n'a rien à soi,
J'baille tout, d'un cœur de Roi (*bis*).

. . . . . .

Mesmselles, restés cheu'nous :
Puisque vous êtes aimables,
J'frons la garde au tour de vous
De not' sang si j'en sons capables ;
Et j'répondons bien du trésor,
Sur nos cœurs, qui sont francs com' or (*bis*).

FÊTES VILLAGEOISES LORRAINES

LE COQ DU VILLAGE

POUR MESDAMES ADELAÏDE ET VICTOIRE A LEUR RETOUR DE PLOMBIÈRE LE 14 JUILLET 1762

Dialogue

Sur l'air : *Où s'en vont ces guais Bergers.*

Qu'eu bruit ! Qui courí tambourant
Ainsi dans not' village ?
Va voir Guillot, mon enfant,
Et fais bien ton message ;
Trétout ceci me semble étonnant
V'là trop dér' mu minage.

Digitized by Google

Parlés bref, incontinent,
Est-ce pour d'la mélice
Faut-il encore de l'argent ?
La chose serait nisse ;
J'ons déjà payé not' contingent
Que'u'l'bon Guieu les bénisse !

. . . . . .

Mère, il n'en est pas ainsi,
C'est plus meïeur qu'on pense ;
Trétout ceux qui l'ont ouï,
Se sont bouttés en danse,
Scavés-vous que j'vons voir ici
La fine Fleur de FRANCE.

. . . . . .

Que j'vons être ébahis
D'er' voir dessus la terre
Deux Raïons du GRAND LOUIS
Qu'est fils du Tonnerre !
Si j'en étions trop fort éblouis
Je ferm'rons la paupière.

. . . . . .

Et vous, pensés-y Grivois
De Mélice Lorraine,
De clamer vivent' nos Rois
Lieurs ENFANS et la REINE
Et l'DAUPHIN si chrétien, si courtois,
Ainsi que sa DAUPHAINE.

. . . . . .

Digitized by Google

CHANSON DES GARDES DU CORPS

DE S. M. LE ROI DE POLOGNE A MESDAMES ADELAÏDE ET VICTOIRE A LEUR SECOND VOYAGE AUX EAUX DE PLOMBIÈRES LE 28 MAI 1762.

Sur l'air : *Tiens, voilà ma pipe.*

. . . . . .

Triomphante Déesse, embouche ton clairon,
Étouffe les accents des Filles d'Apollon.
Tonne, éclate, il est temps, apprens à l'Univers
Que le Dieu des Soldats vaut bien le Dieu des Vers.

Bellone, à nous, Bellone, on petille, hâte-toi,
Viens prêter ton bruiant à nos Gardes du Roi
. . . . . .

Mars a dit : Dieu du Pinde, appelle tes enfans,
Qu'ils joignent au clairon leurs utiles accens.
Que la Race Roïale et ce couple adoré,
S'envole avec nos cœurs, à l'immortalité.

Ce vœu suprême est précédé d'ailleurs d'invocations à Boufflers, Mars et ses guerriers, Alcides belliqueux, Auguste et Titus, Jupin et Minerve.

Enfin, dans l'*Amour à Plombières,* sur l'air *de Port-Mahon,* Cupidon prend lui-même la parole et interpelle ainsi Vénus :

Ne faites plus la fière,
Des beautés vous disant la première.
Venés voir à Plombière
Deux merveilles des cieux de vos yeux.
J'ai fixé leurs appas,
Je n'en impose pas,
Tandis que je vous jure
Qu'avec vos attraits, votre ceinture,

Digitized by Google

Vous n'êtes que peinture
Près de ces deux Enfants, si charmans.
Adélaïde aimable
Est en tout point divine, adorable ;
Victoire redoutable,
Sçait relancer nos Dieux par ses yeux.

C'est le second voyage des Dames de France qui à deux reprises a attiré l'attention dans cette étude.

Le 11 juillet 1762, au château de Lunéville, la journée des fêtes offertes aux princesses au retour de Plombières s'était terminée par un brillant feu d'artifice. A 1 heure du matin, le feu éclata dans le pavillon chinois qu'une galerie réunissait au château, et endommagea gravement, après les avoir sérieusement menacés, trois immeubles voisins dont l'un était l'hôtel de Craon. Madame Victoire, réveillée, assista au sinistre. Stanislas ne l'apprit que le lendemain, et, répétant le mot de Charles III après l'incendie du Palais ducal de 1598, se borna à dire, en souriant, qu'il était bien aise que ce kiosque ne fût plus, parce qu'il en avait imaginé un bien plus beau (1).

Nous devions mentionner l'incendie du pavillon de Lunéville pour signaler, comme nous l'avons fait déjà pour l'incendie de l'Intendance, l'habileté de l'architecte Mique, à laquelle cette fois s'ajoutent sa hardiesse et son courage. Le futur commandant des pompiers de Nancy multipliait ses titres à diriger le corps que le Parlement et la Municipalité devaient

(1) DURIVAL, *Description de la Lorraine*, t. I, p. 243.

Digitized by Google

créer après l'incendie de l'hôtel d'Alsace, du 17 octobre 1782.

Dans sa *Relation du second voyage de Mesdames de France en Lorraine en 1762* (Nancy, Hœner), Fillion de Charignan, écuyer, lieutenant des bas-officiers invalides de la Garde à pied du roi de Pologne, conte, en effet, en ces termes la conduite de Mique :

L'architecte du Roi, voyant que tous ses efforts seraient vains et qu'il lui était impossible de sauver ce bâtiment (le kiosque), tourna toutes ses vues sur ceux de la ville auxquels une galerie faisant corps avec ce pavillon était adossée ; il fit couper le plus promptement possible cette communication ; mais malgré toute sa diligence, il ne put empêcher le feu de gagner trois maisons voisines. Il s'était porté sur les toits pour être plus à même de faire changer la manœuvre suivant que les circonstances pourraient l'exiger ; il n'avait pas pris garde que le toit sur lequel il se trouvait venant à s'embraser ne lui laissait point de sortie parce qu'il était adossé à un bâtiment dont les murs faisaient un angle qui excédaient ce toit de plus de dix pieds : il se trouva réellement en danger ; cependant, malgré cette considération générale qui nous étourdit sur le péril des autres lorsque nous y sommes exposés nous-mêmes, il sauva la vie à un malheureux ouvrier à qui le toit venait de manquer sous les pieds et qui se tenait suspendu par sa hache au milieu des flammes qui l'eûssent bientôt dévoré (1).

L'accident de Lunéville inspira des mesures de précaution particulières pour l'illumination qui, quelques jours après, devait avoir lieu à Nancy lors d'une visite des princesses avant leur retour à Plombières

(1) Pp. 54 et 55.

Digitized by Google

pour une seconde saison. La fête de nuit, préparée par Mique, devait être et fut grandiose le soir du 19 juillet 1762 ; mille lampions et pots à feu ornaient et éclairaient les monuments de la place Royale, de la Carrière, et l'Intendance. Un orage, qui dura de 3 à 6 heures du soir, ne permit de les poser qu'à 7 heures : mais l'illumination n'était pas moins complète à 9 heures, moment prévu. Après un souper à l'Intendance où elles étaient arrivées à 8 heures et demie, Mesdames se promenèrent à pied avec la Cour sur la Carrière et la place Royale, et repartirent à 11 heures et demie pour la Malgrange, d'où elles retournèrent le lendemain soir à Lunéville.

L'avant-veille de cette fête, les mesures de précaution suivantes avaient été arrêtées :

PRÉCAUTIONS POUR LE JOUR DE L'ILLUMINATION

RÉSOLUES DANS L'ASSEMBLÉE DE L'HOTEL-DE-VILLE DU 17 JUILLET 1762

Place roïale

M. Mique à l'Hôtel-de-Ville avec des ouvriers, Pierron et ses ouvriers, une pompe, 40 sceaux au comble et dans la cour.

A la Comédie : une pompe sous le péristile, 12 sceaux au comble, et des ouvriers sous la direction du sieur Thenon. De même pour la maison de M. Jaquet.

12 sceaux au comble à l'hôtel de Choiseuil et à l'hôtel des Fermes. M. François commandera les ouvriers de cette partie.

La Carrière

Au Palais : M. Poirot avec des ouvriers, 30 sceaux au comble, une pompe dans la cour.

A la Bourse : 20 sceaux au comble.

Digitized by Google

A l'Intendance : le sieur Liébault avec des ouvriers, 40 sceaux au comble, deux pompes dans la cour de l'Académie. Aux deux pavillons 12 sceaux à chacun, au comble.

M. Thenon donnera ordre pour mettre 25 doubles lampions sur la corniche de la face extérieure de la porte Saint-Nicolas à huit heures du soir. Et sur les deux corniches de la face intérieure le surplus des 80 lampions à dix heures du soir(1).

Ces dernières mesures concordaient avec l'entrée en ville des princesses, et leur départ pour coucher à la Malgrange.

La prévoyance a cette utilité, qu'elle ne remédie pas seulement aux événements, mais qu'elle les éloigne, semble-t-il. La soirée du 19 juillet 1762 s'acheva sans accident.

IV

La distribution, sur le territoire de la ville, des pompes et du matériel d'incendie était l'objet, de la part de l'administration, de mesures et de remaniements incessants. D'un autre côté, des spécialistes se préoccupaient sans relâche de perfectionnements au système des pompes à incendie.

Amateur de tous les engins mécaniques, obligeant même son Académie à les étudier, et à décerner des récompenses à leurs inventeurs, les œuvres de ceux-ci fussent-elles souvent de naïfs jouets, Stanislas encourageait les gens de métier à poursuivre des découvertes et à proposer des nouveautés.

(1) *A. M.*, AA. 18.

Digitized by Google

C'est au mouvement ainsi provoqué et entretenu, qu'il faut certainement rattacher les deux inventions, en 1764 et en 1766, de Poittevin, machiniste ordinaire du Roi de Pologne, et de Despoid, fondeur à Nancy.

Poittevin décrit la sienne dans un prospectus, qui mérite d'être textuellement reproduit (1).

AVIS AU PUBLIC

DESCRIPTION DES AVANTAGES DE NOUVELLES POMPES A FEU, INVENTÉES PAR POITEVIN, MACHINISTE ORDINAIRE DU ROI DE POLOGNE, DUC DE LORRAINE ET DE BAR, ETC.

L'envie que le sieur Poitevin a toujours eu de pouvoir se rendre utile au public, par ses talens dans l'art mécanique, qu'il pratique depuis plus de vingt années, l'a déterminé à en appliquer les principes à une nouvelle construction de pompes à feu, qui peuvent être d'une grande utilité, pour empêcher l'agrandissement des accidents trop fréquens et imprévûs du feu, qui consume dans un instant les plus grans bâtimens, souvent faute d'une bonne manœuvre qu'il est presque impossible de faire avec les pompes ordinaires faites à balancier, par rapport aux personnes peu entendues qui s'y trouvent, et leur empressement tant de part que d'autre, les empêchent mutuellement de baisser suffisamment le balancier pour donner toute la tirée nécessaire aux pistons, ce qui occasionne une manœuvre sans effet, et l'on ne peut tirer tout le fruit possible de ces pompes, qu'ayant des gens un peu mécaniciens pour les faire manœuvrer; mais dans un incendie, l'on n'a pas le tems de faire le choix des personnes qui ont le plus d'entendement pour cela.

C'est sur ces défauts reconnus par l'expérience que le

(1) Collections de M. Lucien Wiéner, conservateur honoraire du Musée lorrain.

Digitized by Google

sus-dit sieur Poitevin s'est appliqué à les éviter, en supprimant le balancier, par la composition d'un mouvement moins embarassant avec deux manivelles à chacune desquelles deux hommes entendus ou non, suffisent pour faire manœuvrer la dite pompe avec tout le succès possible l'espace d'un quart d'heure sans trop se fatiguer; au bout de ce tems, quatre autres peuvent reprendre, alors les premiers pourront se reposer autant de tems qu'ils ont travaillés et alternativement de cette sorte, huit hommes suffiront pour manœuvrer une de ces pompes dans une incendie.

AVANTAGES DE CETTE NOUVELLE POMPE SUR LES ANCIENNES

PREMIER

En mettant des manivelles à la place du balancier, il faut nécessairement que les personnes qui manœuvrent, leur fassent faire le tour, ce qui suffit pour donner aux pistons toute la tirée qu'ils doivent avoir, et donner l'eau avec une abondance régulière; il n'en est pas de même avec le balancier, d'autant que les personnes qui se trouvent à chaque extrêmité, veuillent baisser dans le même tems, ou du moins faute d'entendement, l'un ne laise pas baisser l'autre autant qu'il serait nécessaire, qu'il en résulte de cette mauvaise manœuvre, que l'eau qui sort de l'ajoûtoir, n'étant pas forcée comme elle devroit être, elle ne s'élance pas si loin, et le choc en est moins violent.

II

La nouvelle pompe peut se manœuvrer, comme il a été dit ci-devant, avec quatre hommes, l'espace d'un quart d'heure, au lieu qu'aux anciennes, il en faut au moins quatre à chaque extrêmité du balancier; l'on veut donc remarquer, qu'à cette nouvelle construction l'on œconomise la moitié des personnes qui peuvent servir utilement à porter de l'eau, ou à donner d'autres secours, s'il est plus nécessaire.

Digitized by Google

III

Au lieu de deux cilindres qui se trouvent dans les anciennes pompes qui fournissent l'eau par un seul boyau de cuir, nous en avons trois dans cette nouvelle posée dans une caisse de même grandeur, dont les mesures et proportions de cette mécanique, sont gardées de telle sorte que la dite pompe fournit l'eau avec suffisance dans deux boyaux, au bout desquels, il y a un ajoûtoir de cuivre, par où l'eau sort en s'élançant au moins aussi loin que les anciennes pourroient faire. On peut voir par évidence, qu'une de ces pompes fournit autant d'eau que deux des autres, et en peut faire les mêmes fonctions dans un incendie.

IV

Une de ces anciennes pompes se vend six cents livres de France; cette nouvelle, quoique plus dispencieuse en matière et en main-d'œuvre, ne se vend pas davantage; on les laisse à ce même prix, afin de faire voir au public, que l'envie que l'auteur a de lui être utile, est guidé moins par l'intérêt, que par le plaisir qu'il prend à lui faire part de ses talens.

Le même auteur a aussi remarqué que la principale utilité des anciennes pompes ne consiste qu'à éteindre le feu extérieur, à moins que d'allonger en suffisance les boyaux de cuir, pour qu'ils puissent conduire l'eau dans les chambres ou cheminées s'il est nécessaire. Mais quand la maison est fort haute, l'exécution en devient difficile, et quelques fois impossible, par rapport aux différentes positions de l'incendie; afin de prévenir cet inconvénient inévitable, il a construit de petites pompes portatives, qui ne se vendent que trois cents livres de France et dont la manœuvre se fait par un balancier de fer appliqué à une crémaille, le tout est posé sur une espèce de petit char à deux roues, qu'un seul homme peut mener comme une

Digitized by Google

brouette, aussi loin qu'il est nécessaire, et au moyen de deux crochets, l'on peut séparer la dite pompe de son chariot, et deux hommes la peuvent transporter comme une malle dans toutes les chambres, cabinets, etc., d'une maison; l'on peut voir qu'elles sont fort utiles pour les feux intérieurs des cheminées ou autres, que l'on peut éteindre sans causer d'allarme, en mettant l'ajoûtoir de cuivre sous la cheminée ou autres parts si le feu y est, et le même homme qui la tient, faisant marcher la dite pompe, l'eau s'élance avec force, et dans un instant le feu sera éteint sans qu'il soit nécessaire de monter sur la toiture.

Il serait superflu de s'étendre davantage sur l'utilité de ces petites pompes, d'autant que le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, etc., toujours protecteur des arts et des talents, a bien voulu la faire graver dans un recueil de mécanique; d'ailleurs, M. le comte de Tressan, grand maréchal des logis de Sa Majesté, lieutenant général des armées du Roi Très Chrétien, gouverneur pour le Roi des ville et citadelle de Bitche, directeur de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Nancy et membre de toutes les académies de l'Europe, en a donné l'approbation ci-après :

SAVOIR :

Le sieur POITTEVIN, machiniste ordinaire de Sa Majesté, nous a fait voir une pompe, que deux hommes peuvent facilement porter et qui peut passer par un escalier de deux pieds de large; cette pompe au moyen d'un tuyau et d'un ajoûtoir élance l'eau à quarante pieds : elle est propre dans l'intérieur des bâtimens, pour éteindre le feu d'une cheminée ou des lambris embrasés, ou enfin des magasins; on dirige l'eau comme on veut, et cette eau va frapper avec violence la place où on veut la porter; cette pompe nous a parue très bonne, et propre à servir dans tous les lieux publics, et sur-tout dans les salles de specta-

Digitized by Google

cles où les décorations s'embrasent quelques fois; les pompes ordinairement déposés dans les Hôtels-de-ville n'étant bonnes que pour l'extérieur des bâtimens.

Signé : DE TRESSAN.

Vu permis d'imprimer, à Lunéville 9 janvier 1764.

Signé : VIOT.

Il convient de ne rien ajouter à la réclame de Poittevin, qui n'a rien oublié, ni la bienveillante attention du Roi, ni le certificat de M. le comte de Tressan, membre de toutes les académies d'Europe et directeur de l'Académie de Stanislas.

Pour Despoid, c'est l'Académie de Stanislas elle-même qui entre en scène. Despoid a proposé sa pompe au concours ouvert par elle pour un « prix des Arts », et il a les honneurs du rapport lu à la séance publique de l'Académie du 8 janvier 1767 (1).

M. de Solignac ouvre, en effet, cette séance par un discours dont les premières lignes indiquent le désir de l'Académie de voir ses prix disputés : « Messieurs, il me sera sans doute permis de renouveler ici les regrets que nous témoignâmes l'année dernière du peu d'empressement de nos concitoyens à courir dans la lice que nous ouvrons à leurs talens... »

Après le développement de cette pensée en nobles phrases, M. de Solignac expose que trois machines ont été présentées à l'Académie, que l'une a été

(1) *Procès-verbaux de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy*, t. IV, p. 260.

Digitized by Google

écartée et il passe, en ces termes, aux deux autres, et en premier lieu à la pompe de Despoid :

Il s'agit d'abord d'une pompe à incendie, dont l'auteur prétend : 1° qu'elle produit le plus grand effet possible ; 2° qu'il a le premier imaginé d'appliquer à ces sortes de pompes un tuyau d'aspiration qui aille chercher l'eau immédiatement dans un réservoir, si l'on en rencontre quelqu'un à portée, et 3° d'avoir inventé un moyen simple et sûr d'élever perpendiculairement les pistons dans leur corps de pompe. Ces trois prétentions ont été soigneusement discutées.

Quant à la première, qui est celle de produire avec la pompe le plus grand effet possible, elle a été constatée par l'expérience qui en a été faite devant Nous, près d'une des fontaines de la place publique qui est sous nos yeux.

Mais l'invention du tuyau flexible d'aspiration appliqué à la machine n'a rien de neuf.

Le docteur Desaguillien donne à la fin du deuxième tome de sa *Phisique expérimentale,* la description d'une pompe à incendie, imaginée et exécutée par un nommé Richard Neusham, à laquelle cet artiste avait adapté un tuyau d'aspiration fait en cuir et parfaitement semblable à celui de la machine qu'on nous a présentée.

Pour ce qui est du moyen sûr d'élever perpendiculairement les pistons dans leur corps de pompe, nous avouons que notre artiste a mis en œuvre, pour produire cet effet, un moyen fort ingénieux, fort simple et très exact. Ce moyen consiste dans une roulette ou espèce de poulie placée entre deux jumelles horizontalement situées et faisant angles droits sur la verge du piston, avec laquelle elles sont soudées de manière à ne faire qu'une seule et même pièce.

Au moyen de cette addition, les pistons de la pompe en question donnent effectivement un coup plus long et plus efficace, ce qui produit aussi un courant d'eau plus uni-

Digitized by Google

forme, plus serré, plus abondant. Vous savez, Messieurs, que dans les pompes ordinaires les leviers donnent le mouvement aux pistons en décrivant par leur extrémité un arc de cercle, ce qui fait dévier plus ou moins la verge du piston, soit en montant, soit en descendant. Cette imperfection fait encore que les pistons se meuvent d'une vitesse inégale, le travail étant plus rude, les frottements plus considérables, le mouvement plus difficile au milieu du coup, ce qui arrive précisément lorsque la force des hommes qui servent la machine a le moins d'avantage. Cette pompe-ci n'a aucun de ces inconvénients. Elle évite de plus d'user promptement les pistons ainsi que les corps de pompe. Aussi a-t-elle mérité d'avoir une partie du prix des Arts, qu'elle eût remporté en entier, si le tuyau d'aspiration n'avait été imaginé par d'autres que l'artiste qui a voulu s'en faire honneur.

Sa machine ainsi consacrée, Despoid, lauréat de l'Académie de Stanislas, ne pouvait manquer de se la faire acheter par la ville. Et effectivement, aux pièces comptables de l'exercice 1771-1772, se trouve, sous la date du 17 décembre 1768, un mémoire de Despoid, ainsi intitulé :

Mémoire des ouvrages faits et fournis pour la construction d'une nouvelle pompe qui a été applaudie par l'Académie, et présentée à la Ville de Nancy par Jean-François Despoid, fondeur de cette ville[1].

Le mémoire comprend entre autres choses un chariot en bois de chêne et frêne à quatre roues, une caisse en menuiserie de chêne, goudronnée, un balancier avec ses mains de bois de frêne, indications qui

[1] *A. M.*, CC. 550-560.

Digitized by Google

complètent celles de M. de Solignac sur la constitution de la pompe. Il s'élève à 1 766f 5, et porte au pied le règlement à 1 500 livres, signé par l'architecte Mique, inspecteur des bâtiments de la ville.

Despoid était devenu d'ailleurs le fournisseur de la ville ; aux pièces du même exercice, se trouvent, effectivement, deux autres mémoires de lui « pour diverses fournitures de pompes en remplacement de pompes usées », en 1771 et 1772 ; ils sont ordonnancés par Mique, pour deux pompes de 974 francs chacune, aux dates des 12 mars et 27 avril 1771. Ils indiquent que ces pompes comprennent un chariot à quatre roues, que leurs caisses sont en menuiserie de bois de chêne et leurs balanciers en bois(1).

Le 31 décembre 1772, Despoid fournit encore une pompe pour remplacer celle de 1768, au prix de 1 464 francs, et une autre de 1 012 francs(2).

Le matériel était ainsi, à ce moment, l'objet d'un important renouvellement dont Despoid obtint réellement l'entreprise, et la dut à la consécration donnée à son invention d'une nouvelle pompe par la Société royale des sciences et belles-lettres.

L'Académie reprend donc une tradition créée sous les auspices de son fondateur, en ouvrant ses *Mémoires* à l'étude d'une période de la lutte contre l'incendie à Nancy.

(1) *A. M.*, CC. 550-560.
(2) *A. M.*, CC. 550-560.

Digitized by Google

UN

HYDROGRAPHE FRANÇAIS

DU XVII^e SIÈCLE

LE P. FOURNIER

Par M. J. THOULET

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY

Le P. George Fournier naquit à Caen en 1595. Il commença par se livrer à l'étude du droit moins par goût que pour obéir à ses parents qui auraient désiré le voir se destiner au barreau ou à la magistrature, mais les grandes dispositions qu'il montrait pour la vie religieuse finirent par avoir raison de l'opposition de sa famille ; il put aborder les études théologiques, entrer au noviciat de Tournai en 1619, faire profession et devenir membre de la Compagnie de Jésus. Il enseigna pendant sept ans les belles-lettres et ensuite, s'adonnant plus spécialement aux sciences exactes, mathématiques et astronomie, il fut chargé pendant sept autres années de leur enseignement à ce même collège de Tournai. Il devint plus tard préfet des études

Digitized by Google

à Caen, mais le désir d'appliquer à un but pratique ses connaissances aussi variées que solides, le portèrent à solliciter de ses supérieurs l'autorisation de naviguer et dès qu'il l'eut obtenue, il embarqua comme aumônier. Il exerça aussi ces fonctions dans des hôpitaux à terre, car dans un passage de son *Hydrographie,* il fait allusion à son séjour, en 1641, à Aire, en cette qualité. Diverses campagnes à bord de bâtiments de la marine royale lui donnèrent une expérience complète des choses de la mer dont il chercha à faire profiter le public par la publication de divers ouvrages. Il travailla beaucoup et sut se faire une place parmi les principaux hommes de sciences français au seizième siècle, car Descartes le cite dans sa correspondance et probablement même lui écrivit directement; il existe de lui plusieurs traités relatifs à la navigation, aux mathématiques, à la géographie et même à l'art militaire; le dernier, une description de l'Asie, en latin, ne parut même qu'en 1656, quatre ans après la mort de l'auteur, à La Flèche, le 13 avril 1652 (1).

(1) Les principaux ouvrages du P. Fournier sont les suivants : *Commentaires géographiques.* Paris, 1642, in-12.

Hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation. Paris, 1643, in-folio, chez Michel Soly, rüe Sainct Jacques, au Phœnix. — Nouvelle édition augmentée d'une instruction aux pilotes qui navigent autour de l'Écosse. *Ibid.,* 1667, in-folio.

Euclidis sex priores elementorum geometricorum Libri demonstrati. Ibid., 1644, in-12.

Geographica Orbis notitia per littora maris et ripas fluviorum. Ibid., 1648, in-16.

Traité des Fortifications ou Architecture militaire. Paris, 1649, in-12.

Asiæ nova descriptio, in quâ præter provinciarum situs et

Digitized by Google

L'ouvrage du P. Fournier dont nous nous occuperons particulièrement porte le titre de *Hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation, imprimée en 1643, à Paris, chez Michel Soly, rüe Sainct-Jacques, au Phœnix*. Le livre eut du succès, puisque vingt-quatre ans après, en 1667, il en fut fait une seconde édition « augmentée d'une instruction aux pilotes qui navigent autour de l'Écosse ». J'ai pu consulter la première édition ; la seconde édition, que je n'ai pas eue entre les mains, a donc paru quinze ans après la mort de l'auteur, ce qui ne semble pas être une garantie d'amélioration. Jal, dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, la prétend « remplie de fautes d'impression et encore plus fâcheuse que la première » dont « la lecture serait, d'après lui, très dangereuse pour le vulgaire des marins ». Le jugement est plus que sévère et j'avoue n'en avoir pas réussi à découvrir les motifs (1). La

populorum mores, mira deteguntur et hactenus inedita. Paris, 1656, in-folio.

Voir pour plus de détails : *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*. Première partie, Bibliographie, par Carlos Sommervogel S. J. Nouvelle édition, Bruxelles et Paris, 1892, t. III, p. 909, art. *George Fournier*.

(1) J'ai consulté, pour cette étude, un volume du P. Fournier appartenant à la bibliothèque municipale de la ville de Dieppe et j'ai eu l'heureuse fortune de trouver le même ouvrage à la bibliothèque publique de Nancy. Bien que les deux volumes aient porté la même indication de première édition, la même date 1643 et le même nom de libraire, Michel Soly, il me semble qu'ils ne sont pas identiques. Alors que j'ai le souvenir de l'extrême correction du texte de l'exemplaire de Dieppe, j'ai au contraire trouvé d'assez nombreuses fautes dans celui de Nancy, ce qui justifierait en quelque mesure les critiques de Jal. En outre, la distribution des figures me paraît être différente. Peut-être

Digitized by Google

première édition est un volume in-folio de 922 pages en outre de la dédicace au Roi et d'une table alphabétique des matières ; l'impression, quoique très serrée, est nette et facile à lire ; les figures dans le texte sont assez peu nombreuses et ne se rapportent guère qu'à la géométrie et à la cartographie, mais elles sont bien exécutées et en nombre suffisant. Une seule planche hors texte, gravée sur cuivre, représente un vaisseau sous voiles dont les diverses parties, mâts, vergues, cordages, pavillons, portent leur nom inscrit ; la figure est donc l'illustration partielle de « l'inventaire des mots et façons de parler dont on use sur mer ». Au total, l'ouvrage, dans le fond comme dans la forme, fait l'éloge du remarquable esprit méthodique de l'auteur ; la division par livres et chapitres est aussi claire à l'œil qu'à l'intelligence, le style reste simple et concis et, quel que soit le sujet traité, quelques facilités qu'il puisse prêter aux digressions, l'auteur ne se laisse jamais entraîner plus loin qu'il n'est indispensable ; il dit ce qu'il veut et doit dire et rien de plus ; il demeure aussi maître de son sujet et de sa plume qu'il devait l'être de sa parole, car on voit qu'il possédait pleinement l'art et l'habitude de l'enseignement. Les fortes études littéraires qui jusqu'à ces derniers temps étaient considérées comme la base indispensable de toute éducation libérale, disposaient merveilleusement à la netteté dans la forme et dans l'expression, et, à son tour, celle-ci réagissait sur la netteté de la pensée et

s'agirait-il d'une contrefaçon. Comme je n'ai pu avoir les deux textes en même temps sous les yeux, je donne mon hypothèse pour ce qu'elle vaut ; elle n'est qu'une simple impression.

Digitized by Google

la provoquait. S'il est vrai que « ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement », on serait aussi justement en droit de retourner la phrase et d'affirmer que l'horreur presque instinctive pour les phrases impropres et mal écrites qu'éprouvent ceux qui sont devenus familiers avec les admirables modèles laissés par l'antiquité, oblige presque malgré soi à penser correctement. En lisant le P. Fournier, on retrouve la langue limpide, souple, serrée qu'emploie Pascal, aussi bien dans ses œuvres littéraires et philosophiques que dans ses mémoires scientifiques et dans les lettres où il traitait de questions de physique ou de mathématiques.

L'*Hydrographie* est une encyclopédie complète des choses de la mer; toutes les connaissances du temps y trouvent place : histoire, architecture navale, conduite du navire, astronomie, navigation, cartographie, mécanique, tactique navale, météorologie, rien n'est omis, pas mêmes certaines légendes de la mer, vraies ou fausses et plutôt fausses ou demi-fausses que vraies, mais alors courantes, et des considérations philosophiques originales sur le métier de marin où l'auteur défend les gens de mer et cherche à rehausser l'estime où mérite d'être tenue leur profession. Le chapitre intitulé : « Que c'est à tort qu'on estime les gens de mer demi-barbares, n'y ayant façon de vivre plus raisonnable et mieux policée », ne perd pas à être comparé à ce sermon du Petit Carême où Massillon traitait durement les militaires et, sans sortir de la marine, aux passages où Marsigli, entre le P. Fournier et Massillon, parlait des matelots comme de véritables brutes. Marsigli était un savant qui ne s'était servi

Digitized by Google

des marins que par occasion, pour le conduire sur la mer aux endroits où il désirait faire ses observations; au contraire, le P. Fournier avait réellement vécu de leur vie, au milieu d'eux; il les avait vus se livrer à leurs durs travaux; sa profession d'aumônier de vaisseau lui avait donné le loisir de bien pénétrer leur âme et par conséquent de les aimer; mieux que personne, il savait apprécier à quel dévouement, à quelle abnégation s'alliait leur rudesse; il connaissait ce que l'on pourrait appeler leur servitude et leur grandeur.

L'ouvrage est divisé en vingt livres subdivisés en chapitres portant chacun leur titre, de sorte qu'il est approprié aussi bien à ceux qui en voudraient entreprendre d'un bout à l'autre la lecture extrêmement intéressante et souvent même amusante, qu'à ceux qui, désireux d'un renseignement, sont heureux de le trouver sans peine, détaché de toute considération accessoire. Rien ne donnera une idée plus exacte de cette œuvre si pratique que de transcrire ici les titres des livres qui la composent. Le simple énoncé découvrira mieux que toute explication ce qu'était à cette époque l'ensemble des connaissances navales, y compris ce qui devait, environ un demi-siècle plus tard, devenir cette science de la mer, l'océanographie, que le génie de Marsigli allait coordonner et mettre sous forme de doctrine.

Livre I (31 chapitres). — De l'architecture navale.

Livre II (53 chapitres). — Des havres et ports de mer, de l'arsenal royal et de la façon de les bâtir, de les nettoyer et y conserver les vaisseaux.

Digitized by Google

Livre III. — De l'ordre qu'il faut tenir pour équiper un vaisseau de vivres, d'armes et d'hommes et du devoir en particulier de tous ceux de l'équipage.

Sommaire des choses auxquelles il faut prendre garde en tout embarquement.

Première partie (18 chapitres). — Des officiers nécessaires à une armée navale.

Deuxième partie (14 chapitres). — Des officiers nécessaires dans un vaisseau pour être bien policé.

Troisième partie (15 chapitres). — Des officiers nécessaires dans un vaisseau pour le conduire et gouverner.

Quatrième partie (11 chapitres).

Livre IV (10 chapitres). — De l'usage et bon emploi des vaisseaux.

(20 chapitres). — Du trafic.

Livre V (28 chapitres). — De ceux qui ont été les plus puissants sur mer et ont mieux cultivé l'art de naviguer soit en guerre, soit en paix.

Livre VI (47 chapitres). — Mémoires de la marine de France.

Livre VII (11 chapitres). — De l'amirauté de France.

Livre VIII (26 chapitres). — Des principes de l'art de naviguer et de la bonne conduite d'un navire.

Livre IX (31 chapitres). — Du flux et du reflux de la mer.

Livre X (29 chapitres). — Des instruments dont on se sert sur mer.

Livre XI (27 chapitres). — De la boussole et des vertus admirables de l'aimant.

Livre XII (36 chapitres). — De la longitude.

Livre XIII (17 chapitres). — De la latitude et des divers moyens de la connaître.

Livre XIV (35 chapitres). — Des cartes.

Livre XV (32 chapitres). — Des vents.

Livre XVI (27 chapitres). — De l'estime et du bon usage de la carte marine.

Digitized by Google

LIVRE XVII (27 chapitres). — Des forces mouvantes dont on se sert sur mer pour remuer les fardeaux.

LIVRE XVIII (18 chapitres). — De la charge et poids qu'on peut donner à un vaisseau.

LIVRE XIX (42 chapitres). — Entretiens de mer.

LIVRE XX (30 chapitres). — De la dévotion et piété des gens de mer.

Nous ne chercherons pas à rendre compte ici de l'ouvrage entier du savant jésuite; nous nous bornerons à recueillir ce qui s'y rapporte à la cartographie et à l'océanographie. On a vu, d'après les titres des livres de l'*Hydrographie,* que l'étude proprement dite de l'Océan n'y faisait pas le sujet de considérations spéciales et que l'on n'y soupçonnait ni son intérêt théorique ni son immense utilité pratique pour la navigation, objet même de l'enseignement du P. Fournier qui a disséminé ce qu'il savait dans les diverses parties de son ouvrage où nous les rechercherons. Comme on le fait d'ordinaire, l'océanographie sera considérée successivement en chacune de ses subdivisions : topographie, lithologie, chimie, physique, glaces et océanographie dynamique, vagues et courants.

L'auteur s'est assez peu préoccupé de chercher à savoir quelles étaient la profondeur ou la forme du relief du fond de l'Océan en haute mer. La question ne l'intéresse qu'au point de vue strictement pratique des atterrages. Il recommande en approchant des côtes de se servir de la sonde, qui indiquera les places où il convient le mieux de mouiller dans les rades et permettra de profiter des documents déjà existants en laissant reconnaître les emplacements indiqués pour y

Digitized by Google

jeter l'ancre. On emploiera une sonde constituée par une corde en chanvre soutenant un plomb en pyramide allongée et suiffé, dont l'examen, après qu'il aura touché le fond, renseignera en même temps que sur le brassiage, sur la nature pierreuse, sableuse ou vaseuse du fond. C'est la vieille méthode décrite par Hérodote dont faisaient usage les navires approchant des côtes basses et peu visibles de l'Égypte et qu'on retrouve citée dans le Nouveau Testament. Comme le P. Fournier se borne à indiquer que les sondages et l'entretien des sondes font partie des attributions du pilote, on conviendra que, depuis l'antiquité, le progrès a été peu marqué.

Il mentionne cependant certains cas où la sonde après 400 ou 500 brasses, manque d'atteindre le fond, ce qu'il explique par la profondeur de la mer qu'il admet sans peine dépasser cette mesure. En revanche, il nie que jamais la sonde puisse être naturellement arrêtée dans sa descente, puisque, affirme-t-il avec raison, aucune corde et, à plus forte raison, aucun plomb ne flottant sur l'eau, il est impossible, quelle que soit la longueur filée, que sa densité devienne jamais égale à celle de l'eau déplacée, condition indispensable pour que la sonde demeure immobile entre la surface et le fond. Le raisonnement, d'ailleurs excellent, ne tient pas compte du frottement et par suite conduit à une conclusion erronée, car il n'est que trop vrai que lorsque la profondeur dépasse une certaine limite, la sonde est réellement arrêtée et demeure entre deux eaux, malgré le poids du plomb devenu incapable de l'entraîner. Il n'y a guère plus d'un demi-siècle que l'on

Digitized by Google

a pu réussir à vaincre la difficulté en employant des fils métalliques.

Le P. Fournier cite, il est vrai, le flotteur libre inventé pour la troisième fois par l'architecte napolitain Léon-Batista Alberti, après l'avoir été d'abord par le cardinal Nicolas de Cusa qui vécut de 1401 à 1464 et ensuite, environ un siècle plus tard, par l'Allemand Puehler, et il en critique à juste titre l'usage en objectant l'agitation des couches profondes de la mer capables de provoquer le décrochage du poids avant la rencontre du fond, l'obligation d'arrêter le navire et « une infinité d'autres inconvénients ». Des deux raisons citées, l'une est fausse, l'autre est médiocre, mais, n'en déplaise à la philosophie, il arrive tout aussi souvent qu'une conclusion basée sur de mauvaises raisons soit exacte et qu'une conclusion erronée s'appuie sur d'excellentes raisons.

La nature même du sol sous-marin l'occupe encore moins ; la couleur du sable dans un lieu connu à l'avance confirme l'indication du brassiage pour un navire cherchant à atterrir et, contrairement à l'opinion de certains marins, « il serait impossible de se diriger sur mer en ne se guidant que sur la couleur du sable, puisque, dans tout l'Océan, à peine en trouve-t-on de cinq ou six couleurs différentes ». La lithologie sous-marine s'est perfectionnée depuis le dix-septième siècle !

La seule question que se pose le P. Fournier est relative à la superficie de l'Océan : il se demande laquelle l'emporte en dimension de la surface totale de la mer ou de celle des continents. Il consacre à cette étude un

Digitized by Google

chapitre entier et conclut formellement à la prédominance des terres sur les mers. Il base son opinion sur celle de Végèce, que l'on ne s'attendait guère à voir faire autorité en cette affaire, et ensuite, d'une façon beaucoup plus scientifique, sur des mesures directes prises par Alexandre Piccolomini à la surface d'un globe de trois pieds de diamètre. Après y avoir tracé les méridiens et les parallèles, il y avait reporté avec le plus grand soin, d'après les renseignements fournis par les meilleurs pilotes, l'ensemble des terres connues et avait ensuite exécuté une planimétrie complète des océans. On ne procède pas autrement aujourd'hui, mais la terre étant mieux connue, le résultat final est inverse et il est prouvé que les mers possèdent une superficie dépassant de plus du triple celle des continents. Le rapport exact, encore inconnu, le restera vraisemblablement longtemps, si même il devient jamais possible de l'évaluer, car les deux calottes polaires ne sont pas près d'être entièrement explorées. Sous l'épaisse croûte glacée qui les recouvre, il est bien difficile de savoir si le sous-sol est d'eau ou de terre.

Le livre VI de l'*Hydrographie,* consacré aux cartes géographiques et marines, est à lui seul un traité complet de cartographie écrit avec tant de méthode, de précision et de clarté, que la lecture en est rendue extrêmement facile. L'auteur se trouve sur son terrain; le sujet qu'il a professé lui est particulièrement familier. Tout professeur consciencieux est toujours à soi-même son meilleur élève et le P. Fournier se montre réellement un maître. Il serait à souhaiter que l'on possédât, en France, un traité élémentaire de carto-

Digitized by Google

graphie mis, bien entendu, au courant de ce qui s'est fait depuis le dix-septième siècle, ce qui n'est pas réellement aussi considérable qu'on serait porté à le croire, et rédigé à l'usage des lecteurs moyennement versés dans les sciences mathématiques et astronomiques. Mais avant d'exposer en détail ce qui concerne la cartographie dans l'œuvre du Père jésuite, il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil en arrière et d'examiner quels étaient alors les besoins des marins à ce point de vue.

Pendant toute l'antiquité et une partie du Moyen Age, les navigateurs se bornèrent à suivre les côtes. La connaissance des courants côtiers éclaire d'une vive lumière l'histoire des navigations primitives des Phéniciens, Grecs, Égyptiens, Hébreux et autres. Lorsque, du continent, il fallait gagner des îles jamais très éloignées des terres surtout dans le bassin méditerranéen, quand par exception on ne les apercevait pas avant même d'avoir quitté le port, on partait en s'orientant sur les étoiles ou sur le soleil et l'on cinglait dans une direction que l'expérience avait enseignée. Souvent, à mi-route, on distinguait en même temps les hautes terres, du continent dont on s'éloignait et, en avant, celles vers lesquelles on se dirigeait. Si, au pis aller, il y avait un intervalle pendant lequel on ne voyait plus que le ciel et l'eau, il ne se prolongeait guère ; on conservait la route du mieux possible et, à supposer qu'involontairement on eût quelque peu obliqué, on rectifiait la direction aussitôt que les sommets élevés de l'île apparaissaient à l'horizon. Dans le cas d'une côte basse, comme celle d'Égypte, on jetait la

Digitized by Google

sonde ainsi que le raconte Hérodote et l'on se guidait d'après la profondeur et la nature du fond rapporté par le plomb. Le procédé n'a pas cessé d'être employé. Dans les Actes des Apôtres se lit le récit d'un atterrissage à l'île de Malte fait de cette façon par un bâtiment à bord duquel était embarqué saint Paul. Si, au lieu des cieux limpides de la Méditerranée, on naviguait au milieu des brumes, des tempêtes de neige et de pluie des régions septentrionales de l'Europe, et que des côtes découpées de la Norvège les Scandinaves avaient à gagner l'Islande, le Groënland, le Vinland qui était l'Amérique, le Helluland qui était le Labrador, le Markland qui était Terre-Neuve ou le Svalbard qui était le Spitzberg, ils étaient bien forcés d'affronter la haute mer, où ils étaient presque aussi perdus que des aveugles l'auraient été sur terre. L'expérience, la tradition leur avaient enseigné la direction et la durée moyenne, par journées, de la traversée entre le point de départ et celui d'arrivée ; ils faisaient de leur mieux et lorsqu'ils se jugeaient près du but de leur voyage, ils employaient le procédé qui avait servi au patriarche Noé et, à défaut de colombes, ils prenaient des corbeaux, plus abondants et plus faciles à distinguer sur le fond sombre du ciel. On lâchait l'oiseau qui s'élevait, apercevait la terre vers laquelle son instinct le guidait ; il s'y dirigeait à tire-d'aile et le bâtiment le suivait. S'il devenait nécessaire, on en lâchait un second, un troisième, de sorte que si la tempête était clémente et n'engloutissait pas les audacieux rois de mer, ils arrivaient là où ils avaient voulu arriver ou bien ailleurs. On s'explique pourquoi le corbeau était

Digitized by Google

l'oiseau sacré des Northmen et l'on comprend combien il est difficile d'identifier, d'après le texte des vieilles sagas, les terres découvertes par tel ou tel navigateur, le plus souvent contre son gré et parce qu'il avait été détourné de sa route par la tempête ou le brouillard.

L'appréciation des distances sur la mer se faisait cependant avec assez d'exactitude. Les marins y parvenaient par une longue habitude de la mer, grâce à une sorte de sens particulier dû au métier, évaluation subtile et inconsciente et pourtant étonnamment précise des mille et mille incidents d'une navigation, des variations du vent, des changements de vitesse du navire, de la poussée des vagues, de la houle et des courants qui, sans qu'on fût en possession d'un seul instrument de mesure pour en évaluer les effets, faisaient dévier de la direction initiale réglée d'après le soleil et les étoiles quand il y avait des étoiles et du soleil. Longtemps après que la boussole était en usage, on se servait encore, en Méditerranée, d'un appareil presque enfantin qui était déjà un perfectionnement et dont le P. Fournier donne une description et un dessin. C'était une boîte dans laquelle sous l'action de quatre ailettes que faisait tourner le même vent qui poussait le navire, un fil se déroulait d'une tige verticale pour s'enrouler sur une seconde tige parallèle. Le pilote, au gouvernail, plaçait la boîte près de lui; il regardait tourner le moulinet en même temps que s'écoulait le sable d'un sablier et il admettait que la distance parcourue était proportionnelle à la grosseur du peloton dévidé. Quand tout le fil était enroulé sur une tige, il transportait le moulinet sur l'autre tige et

Digitized by Google

l'enroulement avait lieu en sens inverse. Le loch n'avait été inventé par les Anglais qu'au début du dix-septième siècle et le P. Fournier, pour lequel l'instrument était nouveau et n'avait pas encore donné ses preuves, en jugeait assez défavorablement. En résumé, avec ces véritables jouets d'enfants, on parvenait à évaluer les distances parcourues avec une exactitude pratiquement suffisante, ainsi que le prouvent les anciens portulans où, pour des régions assez étendues, pour une mer entière, la forme des continents tracée d'après ces données est bien telle qu'on la connaît maintenant que leurs contours sont établis d'après les données les plus rigoureuses de la science et avec les instruments les plus perfectionnés. Le proverbe a raison : les bons ouvriers font les bons outils et, sans se laisser aller à entamer une dissertation sur les dangers d'instruments trop parfaits, involontairement on en vient à se rappeler un mot profond de Renan : « J'ai su admirablement le latin, parce que j'eus l'heureuse fortune de l'apprendre dans des livres mal faits. »

Si encore on avait possédé des cartes ! On avait essayé depuis longtemps d'en dresser et les premières dataient des Grecs. On a prétendu que l'outre où, d'après Homère, Éole avait renfermé les vents, était une carte possédée par Ulysse. Ces documents si indispensables allèrent en se perfectionnant, mais ils ne pouvaient être réellement établis sur des bases exactes que lorsque l'on saurait mesurer les coordonnées géographiques d'un lieu quelconque, sa latitude et sa longitude et ensuite les figurer graphiquement. Il convenait, après avoir été en état de déterminer la

Digitized by Google

latitude et la longitude d'un lieu, de représenter une série de points ainsi relevés situés sur le bord de la mer de manière, en les joignant par un trait continu, à représenter ainsi le rivage jalonné par eux, l'ensemble de ces côtes maritimes donnant la configuration du continent et, du même coup, celle de l'Océan lui-même. Le P. Fournier expose successivement les diverses périodes de ce travail. Il décrit d'abord en détail les instruments de navigation : l'astrolabe, l'anneau gradué, le quart astronomique, l'arbalète ancien bâton de Jacob, le bâton astronomique, l'hémisphère nautique, la lunette d'approche, le nocturlabe et surtout la boussole. Il consacre ensuite un livre entier à la mesure des coordonnées destinées à fixer la position d'un lieu sur le globe et sur la carte, ainsi qu'à guider en haute mer le navire dans sa route.

L'évaluation d'une latitude ne présente pas de difficulté réelle; il suffit de mesurer la hauteur du pôle, ce qui se fait encore plus commodément à la mer où l'horizon offre un repère assuré, qu'à terre. Déjà Pythéas, trois cents ans avant l'ère chrétienne, rien qu'à l'aide du gnomon, avait obtenu la latitude de Massilia avec une approximation de quinze minutes d'arc seulement, résultat qui excite, à juste titre, l'étonnement et l'admiration de nos astronomes modernes. Cette facilité de mesure faisait donc de la latitude la véritable donnée précise de la navigation et de la cartographie.

Il en était autrement de la longitude. Le P. Fournier énumère dix méthodes plus ou moins exactes pour la déterminer. Les unes sont purement astronomiques, « par deux éclipses de lune, par une seule observation

Digitized by Google

d'éclipse lorsqu'on a des tables bien calculées, par la conjonction qui se fera de la lune avec les autres planètes et avec les autres étoiles fixes, par la connaissance du vrai lieu de la lune à une heure donnée, par le moyen de la lune passant par le méridien avec quelque étoile fixe, par la lune et les satellites de Jupiter ». D'autres procédés sont encore ajoutés : « par la variation de l'aimant, par les horloges et autres machines, et enfin par l'angle de position ». Sa description terminée, il se livre à une critique très juste de la valeur de ces diverses méthodes et se résume en montrant que celles purement astronomiques, malgré leur rigueur théorique, ne sont pas à conseiller, tant à cause des défectuosités matérielles des instruments servant aux mesures que par suite du manque de tables calculées avec la précision désirable ; il admet en conséquence que, malgré ses défauts qu'il ne se dissimule pas, le procédé le plus pratique est encore, pour des marins, celui des montres ou horloges. C'est le moyen dont on se sert aujourd'hui, mais qui oserait comparer une montre du temps de Louis XIII à nos chronomètres marins actuels ? Quelle admiration aurait éprouvée le savant Père jésuite, à en tenir un entre ses mains, lui qui « doutait si un démon pourrait faire une horloge si juste qu'il serait nécessaire pour une telle opération ». Que penser aussi de ces navigateurs qui, dès les débuts de la navigation hauturière, vers la seconde moitié du quinzième siècle, osaient se lancer en haute mer et, sans presque aucune autre défense que leur hardiesse, leur indomptable et merveilleuse habileté pratique, livraient leur vie aux terribles dan-

Digitized by Google

gers de l'Océan? Quoi qu'il en soit, on comprend qu'avec des instruments aussi grossiers il n'y avait à accorder qu'une très médiocre confiance à la valeur trouvée pour une longitude.

Un dernier moyen de fixer la position, le plus simple de tous, est l' « estime », c'est-à-dire l'évaluation en temps ou en longueur de la distance parcourue entre le point de départ et le point d'arrivée, par le navire dans la direction donnée par la boussole. On sait comment cette distance se mesurait, avec le moulinet et mieux encore de la façon si bien exprimée par le mot : à l'estime.

Les coordonnées d'un lieu étant connues, il s'agit de les reporter graphiquement et, à ce propos, le P. Fournier commence l'exposé des procédés cartographiques.

Puisque la terre est sphérique, on peut d'abord marquer chacun des lieux ainsi déterminés sur un globe de bois ou de carton, image réduite du globe terrestre, après y avoir préalablement tracé comme canevas, de 10 en 10 degrés par exemple, ou à intervalles plus rapprochés si les dimensions le permettent, la série des méridiens figurés par des grands cercles équidistants passant par l'axe polaire et celle des parallèles représentés par des petits cercles diminuant de diamètre depuis l'équateur jusqu'aux pôles où ils se réduisent à un point. Sur ces globes, la distance entre deux localités quelconques est exactement proportionnelle à celle qui les sépare en réalité sur la terre ; malheureusement ils sont d'un prix élevé et d'un maniement incommode, même si leurs dimensions sont

Digitized by Google

réduites, ce qui d'ailleurs diminue beaucoup leur précision. A bord d'un navire où la place manque toujours, ils sont donc inutilisables, de manière que l'on est amené à essayer de représenter la surface terrestre tout entière ou en partie sur une feuille de parchemin ou de papier plane et par conséquent facile à empiler sur d'autres feuilles semblables. La carte géographique à laquelle on est amené offre pourtant l'inconvénient capital de ne pouvoir fournir une figuration exacte de la réalité, puisque, la terre étant une sphère, sa surface n'est pas développable ou, en d'autres termes, n'est pas applicable sur un plan. Les déformations sont donc inévitables et la distance séparant deux localités non seulement n'est pas proportionnelle à celle qui les sépare véritablement, mais encore la différence varie en divers points d'une même carte. « Ni les cartes géographiques ni les hydrographiques, dit le P. Fournier, ne représentent au naturel le monde tel qu'il est, puisqu'il est impossible qu'une chose plate puisse ressembler à un globe. » L'avantage du maniement commode l'emporte et il devient d'autant plus nécessaire de réduire au minimum la déformation.

Il y a deux sortes de cartes : les cartes géographiques sont « le globe vu d'un œil placé en un point quelconque de l'espace, ou bien le globe ou une partie du globe projetée sur un miroir, et dans chacun de ces cas les méridiens et les parallèles terrestres, qui sont des circonférences, sont projetés suivant des lignes courbes ». Les cartes marines sont assujetties à une loi quelconque, « à une certaine et réglée proportion des parties entre elles et telle que les méridiens et les

Digitized by Google

parallèles soient figurés par des lignes droites pour la plus grande simplicité des opérations à effectuer géométriquement par les marins, gens sans grande éducation scientifique — c'est le P. Fournier qui parle — soit pour y marquer la représentation d'un lieu nouveau, soit pour se reconnaître et savoir la direction à suivre en pleine mer pour se rendre d'un lieu déterminé à un autre lieu déterminé ».

Il n'est pas nécessaire d'insister ici sur les divers modes de projection des cartes géographiques que le P. Fournier décrit en détail. Il montre que le choix de celle à adopter pour la représentation d'une contrée n'est pas indifférent, qu'il dépend de la forme même du pays et, comme exemples, il montre celles qui conviennent particulièrement pour une carte de l'Afrique, ou bien d'Europe, des régions polaires ou « de quelqu'autre royaume ». Chemin faisant, il enseigne la façon d'exécuter les levers topographiques à la boussole, les vues de côtes par relèvements et même il indique, pour faciliter les croquis d'après nature si précieux aux navigateurs, le procédé à l'aide d'une vitre carroyée, que Léonard de Vinci avait imaginé au siècle précédent.

L'inventeur des cartes hydrographiques serait le prince Henri le Navigateur (1), fils du roi Jean de

(1) Les historiens modernes de la géographie et en particulier Jomard, ont enlevé au prince Henri de Portugal (1438) la gloire d'avoir le premier établi des cartes marines d'après le mode de projection plate carrée. Elle était connue des navigateurs génois au commencement du quatorzième siècle. Les cartes les plus célèbres qui nous sont parvenues de cette époque sont l'atlas de Petrus Visconti, de Gênes (1318) [1311 d'après MURRAY], les

Digitized by Google

Portugal, qui, dans son observatoire de Sagres, près de Lisbonne, eut l'idée de tracer des cartes dont le canevas, afin de supprimer les lignes courbes des cartes géographiques proprement dites et, « pour être plus commodes au commun des mariniers », était constitué par un réseau de méridiens et de parallèles en lignes droites perpendiculaires entre elles et formant des carrés égaux. Le P. Fournier les désigne sous le nom de « cartes communes ». Elles conduisent à une déformation considérable des continents, qui ne sont à peu près conformes à la réalité que dans les régions équatoriales, et ces déformations s'accumulent de plus en plus à mesure que l'on se rapproche du pôle.

La seconde catégorie est celle des cartes dressées par latitudes et routes sans avoir égard aux longitudes. Elles sont peu avantageuses, « ceux qui les font ne

---

cartes de Marin Sanuto (1321), l'atlas anonyme de 1351 de la bibliothèque Laurentienne de Florence, l'atlas catalan de 1375, l'atlas vénitien de 1384, etc. Les projections cylindriques seraient les plus anciennes de toutes ; elles remonteraient à Anaximandre (550 ans environ avant J.-C.) et auraient servi ensuite à Hécatée, Dicéarque, Ératosthène, Agrippa, Strabon, Marin de Tyr et Ptolémée. Quant aux cartes que le P. Fournier nomme réduites et dont il attribue l'invention à Le Vasseur, « mort il y a peu d'années », il faut remarquer que l'*Hydrographie* ayant été publiée en 1643, les travaux de Le Vasseur dateraient des premières années du dix-septième siècle ; or, Gérard Mercator avait employé la projection cylindrique à latitudes croissantes pour sa grande mappemonde publiée à Duysbourg en 1569. Les Anglais avaient aussi à tort attribué leur découverte à leur compatriote Edward Wright en 1589.

(Voir A. Germain, *Traité des projections des Cartes géographiques, représentation plane de la sphère et du sphéroïde.*)

Digitized by Google

mettent un lieu ni en sa vraie longitude ni latitude et cette façon de naviger ne vaut rien qu'ès petites navigations comme celles de la Méditerranée, où il ne se passe jamais vingt-quatre heures sans qu'on ne voie terre et en si petites distances, l'erreur n'est sensible sur mer ».

Pour établir ces cartes, on trace les parallèles ainsi qu'il sera dit pour les cartes de la troisième catégorie. On pointe alors chaque port sur une parallèle à l'équateur correspondant à sa latitude mesurée et le long duquel on le déplace jusqu'à ce qu'il se trouve, relativement à un autre port pris comme origine, à la fois dans le rhumb de la boussole joignant ces deux ports et à une distance proportionnelle à celle qui les sépare sur le globe, telle qu'elle a été évaluée sur mer par les meilleurs pilotes. On juge par ces explications de l'énorme incertitude avec laquelle on naviguait et des dangers provenant d'erreurs de routes auxquels on n'échappait qu'à force de courage et d'habileté. Malgré leurs défauts, les cartes hydrographiques rendaient d'immenses services ; elles constituaient un progrès considérable relativement à l'ancienne manière de voyager sur mer en côtoyant les rivages ou en lâchant des corbeaux et l'on s'explique les titres retentissants de Miroir et Flambeau de la navigation, Colonne flamboyante et autres que l'on donnait par reconnaissance à ces recueils de portulans, œuvres des Guérard, Lucas Chartier, Jacques Colon, Blau et quelques autres cités par Fournier.

La troisième catégorie est celle des « cartes réduites » dont la découverte est due au Dieppois Le Vasseur.

Digitized by Google

Les méridiens y sont tracés par lignes droites verticales parallèles, espacées les unes des autres d'un nombre rond de degrés, en général, au temps de Fournier, de 10 degrés valant à l'équateur 200 lieues de France ou 71 1/2 lieues espagnoles, d'usage fréquent en Normandie et en Bretagne. Quant aux parallèles représentés par des lignes droites perpendiculaires aux premières, leurs intervalles entre l'équateur et le pôle croissent comme les sécantes du nombre de degrés de latitude, de sorte que, grandissant à mesure qu'ils s'éloignent de l'équateur, ils corrigent par une augmentation de hauteur, la déformation produite en largeur par l'écartement des intervalles compris entre les méridiens. Ceux-ci, du haut en bas de la carte, restent toujours également distants les uns des autres, tandis que les espaces correspondants, sur le globe terrestre, diminuent de plus en plus, puisque les cercles de latitude, de plus en plus petits, finissent par devenir nuls au pôle même. Sur ces cartes, les distances d'un lieu à un autre, proportionnellement variables selon leur situation, sont corrigées au moyen d'échelles dessinées en divers points et que le P. Fournier indique la manière d'exécuter graphiquement à l'aide de procédés très simples ne nécessitant d'autres connaissances que celles de la géométrie élémentaire.

L'inventeur des cartes réduites est « un nommé Le Vasseur qui en a enseigné la pratique à nos Français. Cet homme, natif de Dieppe, quoique tisserand en son bas âge, ayant eu quelque instruction d'un nommé Cossin, homme fort ingénieux et qui avait une excellente main et vu les mémoires de certains prêtres

Digitized by Google

d'Arques, bourg près deDieppe, qui étaient excellents géographes dont l'un se nommait des Celiers et l'autre Breton, a si bien su ménager le peu de lumière qu'il a reçu d'eux qu'à force d'esprit et de travail continu il est arrivé à tel point qu'il a été admiré de plusieurs. Il est mort à Rouen il y a peu d'années. Cet homme ayant mis en état ce que Frison et autres anciens en avaient dit, nos matelots s'y sont tellement affectionnés que les mieux entendus ne se servent point d'autres. Vous les connaîtrez en ce que les degrés des méridiens y sont inégaux, croissant toujours à proportion qu'ils s'éloignent de l'Équateur. »

Guillaume Le Vasseur ne fut d'ailleurs pas le seul cartographe dieppois. Cette ville en eut plusieurs autres et ce n'est pas sans raison qu'Élisée Reclus prétend qu'elle est « une des cités saintes de la géographie ». Elle a en outre la gloire d'être la première en Europe où l'hydrographie ait eu une chaire officielle. Grâce au P. Fournier et aussi à Desmarquets, l'auteur anonyme des *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe,* on est même en état de rétablir la liste continue de ces professeurs.

Le premier est ce prêtre d'Arques, Pierre Descaliers ou Desceliers qui, dans la première moitié du seizième siècle, enseignait à Dieppe l'hydrographie, c'est-à-dire les principes de la navigation hauturière et, de 1543 à 1553, dressa plusieurs planisphères dont certains avaient plus de 3 mètres de surface. Il eut pour successeur « le sieur Presot ou Prescot surnommé le Sçavant qui, lui aussi, excellait dans la pratique des globes ». Après lui vint Jean Cossin qu'une similitude

Digitized by Google

de nom semble avoir fait confondre avec le navigateur Jean Cousin, également dieppois, antérieur d'au moins un demi-siècle. Leur successeur, un ancien marin, le capitaine Jean Guérard, adressa en 1615 un travail où il exposait les principes de l'hydrographie à l'amiral Henri de Montmorency qui l'en récompensa par « une commission de professeur d'hydrographie ». « Il a été le premier de l'Europe, dit le P. Fournier, qui ait possédé ce titre, lequel fait d'autant plus d'honneur à sa mémoire qu'il était épuré de tout motif lucratif et qu'il n'avait que la décoration d'être utile à ses concitoyens. » Il en avait été de même de « ses prédécesseurs dans l'enseignement de l'hydrographie, qui s'étaient tous dévoués à la tâche de former et instruire des élèves pour la marine dieppoise ; ils n'en exigèrent ni n'en tirèrent d'autre récompense que celle qui flatte les grandes âmes : savoir le plaisir d'être utile à son pays et d'avoir droit à la reconnaissance des cœurs vraiment citoyens ». Alors le gouvernement français ne se doutait seulement pas qu'il pût y avoir une « science qui apprît à connaître l'endroit où l'on était, au milieu des mers les plus éloignées, aussi surement que l'on connaissait celui où l'on était quand on voyageait par terre ».

Jean Guérard eut pour successeur Jean Dupont, après la mort duquel la chaire resta vacante pendant quatorze ou quinze ans. Elle fut réoccupée par Jean Caudron, prêtre, né à Dieppe, qui entreprit à ses frais la réfection des cartes des côtes de France et d'Espagne et périt à bord du navire où il exécutait son travail. Après lui vint son frère, Caudron le Cadet,

Digitized by Google

puis Guillaume Denys, de Dieppe, qui, à la suite de la publication, en 1669, de ses *Tables des déclinaisons du Soleil et des Étoiles,* reçut du duc de Vendôme, surintendant de la navigation de France, et de Colbert, une gratification du Roi de 600 livres et, l'année suivante, en 1670, confirmation de l'établissement de la chaire royale de « professeur en hydrographie » avec appointements de 1 200 francs. Depuis près de deux siècles, cet enseignement n'a donc fonctionné que grâce au dévouement et au désintéressement de simples particuliers.

Après Guillaume Denys, qui écrivit aussi un *Traité sur les latitudes* et un autre sur les *Variations de l'aiguille aimantée,* la chaire fut occupée successivement par le sieur Le Cordier, du Havre, auteur de l'*Instruction des Pilotes* et de la *Pratique de la navigation*, ainsi que d'une carte des côtes de France depuis Calais jusqu'à Bordeaux; en 1709, par son frère, le sieur Le Cordier, prêtre; enfin par le sieur Fouray, qui en était le titulaire en 1785 (1).

Que l'on nous pardonne cette digression dans laquelle nous n'avons pas cité plusieurs cartographes dieppois, auteurs de cartes ou de planisphères-portulans : Nicolas Desliens, Jean Roze, Jacques de Vau de Claye et d'autres encore. On trouve si rarement en France la justice à laquelle auraient tant de droits ceux qui ont consacré leurs veilles aux choses de la

(1) Il semble assez étonnant qu'alors que de 1613 à 1709 Desmarquets cite cinq titulaires, non compris une vacance de chaire de quatorze ou quinze ans, il n'en indique que trois pendant la durée presque entière du dix-septième siècle.

Digitized by Google

mer, qu'il en coûte de manquer une occasion de rendre un hommage mérité à ces inlassables dévouements et d'applaudir aux trop rares efforts des gouvernements pour les seconder. Les Français semblent décidément, pris dans leur ensemble, avoir hérité de leurs aïeux romains un peu de cette horreur de la mer si caractéristique en eux.

Abordons maintenant l'examen de ce qui, dans le P. Fournier, touche spécialement à l'océanographie. Ainsi qu'on l'a remarqué, cette science ne devait être fondée qu'une cinquantaine d'années plus tard, par Marsigli, en sorte que dans l'ouvrage analysé en ce moment, on en est réduit à rechercher les indications éparses dans les divers chapitres susceptibles de se rapporter aux différentes branches de la science de la mer telle qu'elle existe actuellement : lithologie, propriétés chimiques, physiques et dynamiques de l'Océan.

Dans l'*Hydrographie* on ne trouve presque aucun détail relatif à la nature variée du fond. Une seule fois, l'auteur semble regretter que le sol sous-marin soit si peu différent, car, ajoute-t-il, « s'il en était autrement, l'entrée des rades en serait grandement facilitée aux marins ». Il cite cependant les fonds rocheux, sableux ou vaseux plus ou moins propres à la tenue des ancres dans les mouillages et il leur attribue aussi une certaine influence sur la coloration de la mer.

La chimie n'existait pas encore à cette époque, pas plus, d'ailleurs, qu'un demi-siècle plus tard, alors que Marsigli, après tant d'autres, après Boyle qui en avait fait l'objet d'un traité spécial, cherchait avec tant de peine et si peu de succès les causes de la salure de la

Digitized by Google

mer. La question s'imposait trop pour que le P. Fournier se crût permis de la passer sous silence. Il l'aborde franchement et, quoique ses conclusions soient inexactes, il a du moins le mérite de donner les motifs de son opinion. Pour lui, la question est double : pourquoi la mer est-elle salée et ensuite, les eaux du fond sont-elles douces ou salées commes celles de la surface ?

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, il commence par invoquer Aristote et, d'accord avec lui, il admet que « le soleil attire du fond de la mer quantité d'exhalaisons grossières et de vapeurs qui se mêlent et qu'il cuit au voisinage de la surface ». Grâce à Aristote, l'explication est trouvée et comme il arrive à peu près toujours lorsque Aristote a parlé de science, l'explication est absurde. Fournier a suivi son temps et il a pensé conformément au maître incontesté dont l'influence en matière scientifique a si lourdement et si longtemps pesé sur l'esprit humain. Quelle prodigieuse indépendance d'esprit n'a-t-il pas fallu à Bacon et à Boyle pour oser secouer ce joug écrasant des mots sur les faits, protester et faire entendre la voix du bon sens, toujours si longue à être entendue! Néanmoins, ce tribut payé inconsciemment peut-être à la tradition, Fournier fait preuve d'originalité, car il cherche à vérifier l'opinion qu'il vient d'énoncer, à la corroborer au moins par des analogies et il y a lieu de lui tenir compte de ne pas se borner à répéter docilement les paroles magistrales. « En effet, dit-il, les choses brûlées donnent un goût salé » et pour preuve il cite la lessive qui provient des cendres et qui, évaporée, laisse des sels, les « humeurs adustes du corps humain

Digitized by Google

telles que l'urine et l'eau de mer elle-même qui par évaporation abandonne un résidu salin ». Il se borne à mentionner aussi, quoique sans la discuter, l'opinion plus chrétienne que scientifique de Bodin attribuant « la salure de la mer à Dieu qui a voulu qu'il en fût ainsi afin que les plantes et les animaux eussent une espèce de sel pour les préserver de la pourriture ». Bernardin de Saint-Pierre était coutumier d'explications du même genre, seulement il se servait du mot « nature ». Fournier se montrait moins réservé à l'égard de Cardan qui supposait l'existence de montagnes de sel au fond de la mer et il lui objectait avec raison qu' « il était impossible que ces montagnes, quelque grandes qu'elles aient été, eussent pu suffire à saler la mer depuis le commencement du monde ».

Ailleurs, le savant père jésuite remarque que l'eau de mer est impropre à éteindre le feu « à cause de la graisse et salure qu'elle contient ». Ceci est une explication que l'on se risquerait volontiers à appeler aristotélique, car le moindre essai aurait démontré la fausseté du fait lui-même. N'est-il pas curieux cependant de trouver déjà cette distinction entre le sel proprement dit et cette « graisse de la mer » dont la recherche infructueuse, quoique conduite aussi logiquement qu'habilement, devait tant préoccuper Marsigli. On sait maintenant qu'il s'agit des sels magnésiens et de la matière organique en dissolution dans l'eau de l'Océan à laquelle, même de nos jours, on n'a pas accordé toute l'attention qu'elle mérite, car elle joue un rôle capital dans l'économie de la nature et constitue, par les réactions qu'elle provoque sur les

Digitized by Google

sels dissous, le passage de la matière organique à la matière inorganique, celui de l'être vivant à la roche.

Le P. Fournier mentionne, d'après Solin, une opinion qui se retrouvera dans Marsigli : « L'eau de la mer coulée parmi de l'argile en devient douce et l'on a trouvé par expérience qu'en la faisant couler diverses fois à travers du même sable de torrent, elle perd sa salure. » Plus loin il parle aussi d'un vase en terre bouché avec de la cire qui, descendu à une certaine profondeur dans la mer, se remplit d'eau douce ayant filtré à travers les pores de la poterie et qui s'est dessalée au passage. J'ignore où a pu naître cette double légende et je m'étonne qu'elle ait été reprise par Marsigli, beaucoup meilleur physicien que le P. Fournier, qui, du reste, n'avait jamais prétendu l'être. L'auteur de l'*Histoire physique de la mer,* qui fut le créateur de l'océanographie, décrit l'expérience en détail et en donne même une figure représentant une suite de récipients disposés en cascade les uns au-dessus des autres, remplis de sable et dans chacun desquels descend successivement l'eau arrivant du haut. En opérant rigoureusement comme il est indiqué, on ne recueillera certainement pas d'eau douce au bas de la colonne et de plus, l'expérience ayant lieu à l'air libre, il est évident qu'après passage sur le sable, une portion, si petite qu'elle soit, se sera évaporée et, par conséquent, le reste aura plutôt augmenté de salure. Quant au vase de terre vide et fermé avec de la cire, à peine serait-il immergé à une certaine profondeur qu'il serait brisé par la pression ou bien son bouchon recouvert de cire ou uniquement fait de cire serait

Digitized by Google

enfoncé, de sorte que le vase reviendrait plein d'eau salée. A la rigueur, on pourrait l'enfoncer assez peu pour qu'il ne soit pas brisé, mais, même dans ces conditions, il est permis de douter de la réussite de l'expérience. Il est peu d'expéditions océanographiques où l'on ne se soit pas amusé à attacher au plomb de sonde ou au câble de la drague, une bouteille bouchée, remplie de vin, qui ne manquait pas de remonter — quand elle remontait — remplie d'un liquide très rafraîchi et absolument imbuvable, tant il est mélangé d'eau de mer. Peut-être existe-t-il un peu de vérité dans la légende ; il se fait réellement une dessalure de l'eau par suite de l'attraction exercée par les corps solides — en l'espèce, le sable, — sur les corps solides en dissolution dans un liquide — en l'espèce, le sel dissous dans l'eau de mer. L'expérience est délicate, l'attraction étant très faible ; son effet est encore diminué par l'évaporation, quelque réduite qu'elle soit, et, au total, elle serait fort loin de remplacer la distillation pour fournir d'eau douce un bâtiment accomplissant une longue navigation.

Le P. Fournier admet que l'eau du fond de la mer est douce et il appuie son opinion sur un curieux mélange de raisons théoriques inexactes, puisque, à son époque, la chimie n'était pas née et la physique l'était à peine, et de faits expérimentaux exacts mal interprétés et d'ailleurs presque dédaignés à cause de l'esprit dogmatique et philosophique alors ambiant. Combien a-t-il fallu de temps pour que l'homme se décidât à croire aux faits avant de croire aux raisonnements !

Digitized by Google

D'après Fournier, l'eau du fond de la mer est douce « parce qu'il n'y a point de différence de poids entre les eaux douces et salées de la mer, bien qu'il y en ait entre l'eau douce des fontaines et l'eau de la mer ». Il n'indique pas — et en cela il ne saurait être blâmé — quelles sont ces différences qui pourtant lui suffisent pour réfuter l'opinion assez évidente de ceux qui prétendaient que les eaux salées sont celles qui contiennent des sels, que les eaux douces sont celles qui n'en contiennent point et que, dans l'Océan, il serait impossible que des eaux douces plus légères fussent recouvertes par des eaux salées plus lourdes. Pareille erreur a été reproduite de nos jours et, en cette occasion comme dans tant d'autres, si le bon sens a fini par avoir le dernier mot, il ne l'a eu qu'en dernier lieu.

Un autre motif plus sérieux est le fait réel, très connu des marins, qu'en certains pays, des plongeurs vont chercher de l'eau douce au fond de la mer. Il n'en est ainsi qu'au voisinage des côtes, très près de la terre et dans des localités où des sources douces provenant des terrains subaériens peu distants, sourdent par petite profondeur au-dessous des eaux marines. Le savant jésuite en cite quelques-unes, à Ormuz, à Arad en Phénicie et « ailleurs en pleine mer », ce qui est douteux, à moins qu'il ne faille considérer des échantillons d'eau de surface puisée dans les régions équatoriales après une de ces pluies diluviennes qui, lorsque la mer est absolument calme, peuvent pendant quelques instants diminuer la salure de l'eau sans jamais toutefois la supprimer. Certainement, dans ce cas,

Digitized by Google

l'auteur se bornait à répéter un ouï-dire, puisque, ignorant l'application heureuse que devait faire Marsigli à la solution de cette question, il lui aurait été difficile de s'assurer, par le goût seul, de la diminution de la salure.

Une troisième raison est que les grands fleuves pris ensemble débitent tellement d'eau qu'on ne saurait l'expliquer qu'en invoquant une communication avec le fond de l'Océan « par des canaux souterrains ». S'il en est ainsi, comme l'eau des fleuves est douce, l'eau du fond de la mer l'est aussi. En guise d'application et de preuve de cette communication sous-marine qui lui fournira dans la suite une explication pour les courants, il remarque, ce qui est vrai, « que les mers du Septentrion sont plus douces que les mers équatoriales et que celles-ci sont plus salées en été qu'en hiver ». On retrouve donc toujours ce mélange de raisonnements généralement faux et de faits généralement, quoique pas toujours, vrais et bien observés, lesquels, quoi qu'il arrive, sont obligés de céder à la théorie pour le plus grand désavantage de la vérité.

Les deux seuls points relatifs à la physique de la mer qu'aborde le P. Fournier, sont la densité et les propriétés optiques, et presque nulle part il ne fait mention de la température de l'eau ni des autres propriétés physiques. Encore la densité elle-même n'a-t-elle préoccupé l'auteur que parce qu'elle touchait à l'optique, à la transparence et à la couleur de l'eau, sujet auquel il s'attache véritablement.

Tout d'abord il remarque que « l'eau de mer paraît en un verre plus transparente, claire, pure et nette que

Digitized by Google

l'eau de fontaine ». Dans les explications qu'il va donner du phénomène qui est vrai parce que tout liquide possède un indice de réfraction plus élevé lorsqu'il contient un sel en dissolution que lorsqu'il est pur, il va confondre la transparence et la couleur sans réussir à faire la part de chacune de ces deux propriétés dans ses effets et ses causes. Jamais cependant il n'approche davantage de la vérité, quoique sans l'atteindre. On est bien alors à l'époque où Huyghens et Descartes faisaient accomplir de si grands progrès à l'optique.

Pour le P. Fournier, l'eau de mer, quoique pesante, paraît plus claire « parce qu'étant plus profonde, elle est plus pure et moins mêlée de terre que celle des rivières coulant sur le sol », et en outre parce qu'elle est « plus homogène et que plus un corps est homogène et plus il paraît clair ». Pour expliquer ce qu'il entend par le mot *homogène,* il cite le cristal. On croirait qu'il a un soupçon du rôle de l'indice de réfraction. Il est évident que la profondeur du fond qui correspond presque toujours à l'éloignement de la côte, possède une influence importante sur la transparence et la couleur sans en être la seule cause. On retrouve de nouveau la notion vague de l'indice de réfraction dans le chapitre portant pour titre : « Pourquoi un peu d'écume de mer termine davantage la vue et arrête plus les rayons du soleil que ne fera une pique d'eau ». Le phénomène est dû aux réflexions et réfractions successives de la lumière solaire sur les multiples surfaces des bulles d'écume, « tandis qu'une eau profonde de deux ou trois piques n'ayant qu'une

Digitized by Google

surface est pénétrée facilement par les rayons solaires ». Un physicien moderne ne parlerait pas autrement.

La transparence et la couleur de la mer dépendent de la profondeur pour deux motifs : l'un est que les sédiments se déposent mieux dans une eau profonde que dans une eau en couche peu épaisse, où le fond voisin de la surface est plus aisément remué par l'agitation des vagues. Le second est que « plus elle est creuse, plus elle doit paraître noire, parce que plus une chose reçoit de lumière, plus elle nous paraît blanche ». La transparence et la couleur sont ici confondues. L'un des chapitres de l'*Hydrographie* est intitulé : « Pourquoi il y a des mers desquelles l'eau paraît noire, blanche ou d'autres couleurs » et il commence par la remarque que « nulle part l'eau n'est claire comme à Ternate ». Mais aussitôt l'auteur revient à la couleur et il se demande avec Aristote pourquoi l'eau du Pont-Euxin paraît blanche, tandis que celle de l'Archipel est noire. Aristote n'hésite pas et répond que « l'eau du Pont-Euxin est plus épaisse comme venant des Palus Mœotides et qu'au-dessus du Pont, l'air qui l'environne est plus dense que n'est pas celui de l'Archipel ». Cette fois, le P. Fournier a le mérite de ne pas se montrer complètement satisfait. Il admet qu'une somme de lumière provenant de l'atmosphère entière, imbibe pour ainsi dire l'eau sous-jacente, de sorte que plus la masse de celle-ci est petite, ce qui est le cas des eaux peu profondes, plus la quantité de lumière dissoute est considérable et plus l'eau paraît blanche, tandis, au contraire, que plus la masse liquide est grande, moins la proportion de lumière est considé-

Digitized by Google

rable, plus elle est disséminée et l'eau, peu illuminée, prend un aspect noirâtre. La couleur dépend aussi de la nature du fond qui, atteint par la lumière dans les mers peu profondes, la renvoie à travers la mince couche liquide sus-jacente jusqu'à la surface, où elle arrive colorée, frapper l'œil de l'observateur. A travers une eau profonde, le sable n'est pas illuminé, « de sorte qu'en pleine mer l'eau paraît bleue et plus noire que près des rivages et tout à fait noire au-dessus des abîmes ». Il ne faudrait pas oublier l'effet des impuretés de l'eau qui la font paraître blanche, et de l'air ambiant « s'il est crasse ». Le mot, si peu précis, est une concession à l'autorité d'Aristote.

Plus loin, le P. Fournier explique le nom de mer Blanche que les Turcs donnent à l'Archipel, « parce qu'il est bordé de gens polis et civilisés », tandis que le Pont-Euxin, mer cruelle et inhospitalière, mérite à tous égards d'être appelé mer Noire. Un dernier fait mentionné par lui est que « l'expérience fait voir que la mer ne paraît jamais plus bleue que lorsque souffle le vent du sud ». Il est curieux de remarquer que des voyageurs modernes ont prétendu avoir fait la même observation. Est-ce un dernier reflet d'une légende comme il en existe tant, prolongée dans la mémoire des hommes qui pendant des siècles la répètent parce qu'elle leur a été répétée à eux-mêmes, ou bien aurait-elle un fond de réalité et faut-il supposer que dans les mers de l'hémisphère nord, de beaucoup le mieux et depuis le plus longtemps connues, le vent du sud correspond à du beau temps pendant lequel l'eau, plus calme, paraît plus bleue ?

Digitized by Google

Bien qu'il ait été au Canada, le P. Fournier n'a pas dû beaucoup naviguer dans les régions vraiment septentrionales ; les marins français de son temps n'y allaient guère. C'est sans doute pourquoi, à propos des glaces marines, il se borne à dire, sans en donner d'explication, « que jamais la pleine mer ne glace, il n'y a que les bords et rivages de quelques-unes ». Pour d'autres phénomènes, « la mer Sargasse » et les brouillards épais qui s'étendent sur certains parages et particulièrement sur le Grand Banc de Terre-Neuve, trop connus pour qu'il soit permis de les passer sous silence, qu'il n'a peut-être pas vus ou vus insuffisamment et pour lesquels il n'a point d'explications à donner, il a la sagesse de se contenter de les citer. Quoique occupé à écrire une encyclopédie de la mer, on ne saurait lui reprocher d'ignorer encore en géographie, en météorologie, en physique, en chimie, une foule de choses sur bon nombre desquelles on n'est pas encore fixé aujourd'hui. Dans un chapitre intitulé : « Histoire étrange des tempêtes qui viennent du fond de la mer sans que l'air soit agité », il décrit un raz de marée qui a dévasté la côte du Pérou et détruit les villes de Pisco, Cumana, Arica et d'autres. Quoiqu'il n'en rapporte pas la date, il semble lui trouver une corrélation avec un tremblement terrible de la montagne Ontate ressenti sur 300 lieues des côtes Pacifiques de l'Amérique du Sud et jusqu'à 70 lieues dans les terres. A la fin de ce chapitre, il ajoute une remarque qui est encore d'actualité : « Dans le lac de Genève, il arrive souvent que, l'air étant serein et la surface de l'eau tranquille, il s'excite du fond du lac

Digitized by Google

des tempêtes qui mettent en extrême péril ceux qui naviguent ; les originaires de ce pays croient que ce sont des vents qui sortent des montagnes voisines, qui ont leurs bouches et ouvertures au fond de ce lac et appellent Vandaise telle sorte de tempête. » Il s'agit de la Vaudaire, du föhn, coup de vent du sud-est soufflant par bouffées, à la fois très chaud et très sec, qui sort brusquement de la vallée du Rhône et soulève d'énormes vagues sur tout le haut lac, jusqu'à Lausanne et Morges.

Le problème de la circulation océanique prend une extrême importance dans l'ouvrage du P. Fournier, qui décrit un certain nombre de courants et regrette que, pour le plus grand profit de la navigation, les pilotes n'aient pas noté tous ceux qu'ils ont rencontrés sur la mer. Malheureusement il se borne à indiquer leur vitesse sans nulle part faire connaître les moyens de la mesurer. Il en cherche les causes sans cacher qu'il est difficile « voire même impossible de les trouver » et reconnaît l'influence que les marées exercent sur eux. Il se borne donc à des suppositions dont certaines font l'éloge de sa sagacité.

« La première et la plus générale cause est le bouillonnement que la lune cause dans la mer et qui y fait le flux et le reflux, et comme les eaux ne peuvent se répandre du côté de la terre qui leur oppose une barrière infranchissable, elles se tournent vers la pleine mer en se réfléchissant contre les obstacles qui arrêtent leur marche, contre les caps, par exemple, et augmentent de violence et de rapidité lorsqu'il faut qu'elles passent par un espace resserré tel qu'un

Digitized by Google

détroit. Une seconde cause serait la présence du soleil sur la zone torride, enlevant une très grande quantité d'eau en vapeur, ce qui oblige l'eau à tomber de raideur des autres lieux qui sont sous les zones froides ou tempérées pour rétablir le niveau de la mer ». Enfin la troisième cause serait la communication supposée exister par des canaux souterrains entre les mers et les fleuves et entre des mers différentes même très éloignées les unes des autres, opinion basée, on le sait déjà, sur la quantité d'eau débitée par les grands fleuves, « tellement énorme qu'elle ne saurait être attribuée qu'à une communication souterraine avec la mer ». La même idée est soutenue par le P. Kircher, un demi-siècle plus tard.

Dans cet ensemble d'explications est omise la principale de toutes qui est l'action des vents; deux sont exactes, l'influence des marées et celle du soleil échauffant la mer dans les régions équatoriales et provoquant le déplacement des eaux chaudes ainsi que leur remplacement par les eaux froides polaires ; la dernière seule est erronée, la communication souterraine des mers avec les fleuves.

Le livre XX et dernier de l'*Hydrographie* a pour titre : *De la Dévotion et piété des gens de mer*. Le P. Fournier s'y montre ce qu'il doit être en sa double qualité de prêtre et de marin ; il connaît les hommes au milieu desquels il a passé une partie de sa vie et il éprouve pour eux le sentiment auquel on n'échappe guère à leur égard. Certains chapitres sont touchants ; il les écrit avec son cœur ; il y défend les matelots contre les attaques de ceux qui ignorent combien, sous

Digitized by Google

leur rude écorce durcie par les fatigues incessantes de la mer, par la lutte terrible contre les dangers, par les vents de toutes les tempêtes, ils cachent de patience, de courage et d'abnégation. « C'est à tort, dit-il, qu'on estime les gens de mer demi-barbares, n'y ayant façon de vivre plus raisonnable et mieux policée. » Il est vraiment maître en cette océanographie spéciale. Il les a si souvent consolés et réconfortés dans leurs peines! De même que l'officier chargé de diriger le vaisseau doit sauver les corps de l'équipage, il se considère comme chargé du soin de diriger et de sauver leurs âmes. Il s'est voué à cette tâche et s'y est donné en entier, et tout ce que lui a appris sa longue expérience, il le résume en une phrase, « que la piété et la crainte de Dieu est le meilleur et le plus efficace moyen qu'on puisse avoir pour tenir les gens de mer en leur devoir ».

Nous en avons terminé avec ce qui, dans l'*Hydrographie* du P. Fournier, concerne l'océanographie et nous ne sommes entré ni dans l'examen ni même l'exposé d'une foule de sujets traités par l'auteur et dont la plupart, pour une personne compétente, donneraient matière à une étude particulière. Combien de documents intéressants à glaner relativement à des sciences touchant par quelque point à l'océanographie! Le savant jésuite remonte loin dans le passé, car il veut « savoir si avant le déluge on se servait de la navigation — question à laquelle on ne saurait répondre que par conjecture », ajoute-t-il prudemment, et il consacre deux chapitres à « l'arche de Noé et au calcul des dimensions qu'elle pouvait bien avoir ». Il

Digitized by Google

continue sans interruption l'histoire de la marine à travers le temps, car, après s'être occupé « des forces navales de Sémiramis, de Minos, de Dardanus, des Troyens, d'Agamemnon, des Méoniens, des Pélasgiens et de ceux de Thrace », il examine de près quelles sont les ressources navales des grandes puissances maritimes de son époque, l'Angleterre, les Provinces-Unies, les républiques de Gênes et de Venise ou la Turquie. Aucun détail ne lui échappe, il a tout observé et mûrement réfléchi à ce qu'il a vu. Il est, dans son livre, aussi bien chef d'escadre que négociant, administrateur et économiste lorsqu'il parle du trafic maritime, indique les avantages et les désavantages de l'établissement de grandes compagnies commerciales, discute les dangers de charger la navigation d'impôts excessifs et démontre combien « le mépris que les nobles et personnes riches font du trafic par mer est préjudiciable à un État ». La géographie et la description des villes maritimes principales sont à tel point soignées, qu'on serait autorisé à considérer l'*Hydrographie* comme un des premiers et meilleurs traités sur ces connaissances. J'en ai jugé d'après la description des villes que j'avais moi-même visitées en Espagne, en Italie et sur la côte d'Afrique, où j'ai retrouvé l'Alger d'il y a soixante ans restée presque identique à l'Alger des seizième et dix-septième siècles. L'histoire naturelle n'y est pas plus oubliée que les pêches qui en sont l'application ; il parle des plantes et des animaux marins, du corail, dont la véritable nature devait être élucidée par Marsigli et Peyssonnel. Jusqu'à la zoologie légendaire est abordée quoique avec pru-

Digitized by Google

dence, à preuve l' « Histoire prodigieuse d'un homme de mer habillé en évêque » et ailleurs, « Comment une lamproie arrête tellement une galère qu'on ne la peut remuer à force de rames ni de voiles ». Il se garde d'en donner une explication qu'il ignore, « pas plus qu'il ne sait pourquoi un éléphant en ses plus grandes fougues, s'arrête et s'apaise à l'instant qu'il voit un bélier, une vipère demeure immobile si vous la touchez avec une branche de fouteau, un taureau furieux devient doux et traitable si on l'attache à un figuier ». Quelquefois, lorsque j'allais faire un tour du côté du gaillard d'avant ou bien, qu'à la pêche, lorsque le poisson ne mordait pas et que la nuit, sous le ciel étoilé, l'embarcation était bercée par la houle, au milieu du silence, les marins causaient entre eux ou bien encore, quand sur la plage, la barque tirée au sec, assis autour du feu sur lequel avait cuit le souper, comme au temps d'Homère, ils attendaient le sommeil en chantant et en racontant des histoires, j'en ai entendu du même genre et je les ai presque crues tant elles étaient sincèrement dites, antiques légendes qu'avaient aussi répétées trois siècles auparavant le P. Fournier après Olaus Magnus et Pontoppidan, avant le P. Kircher et qui longtemps, longtemps auparavant, avaient sans doute charmé et effrayé à la fois les vieux navigateurs phéniciens.

Digitized by Google

LA NOTION

DE

PROSPÉRITÉ ET DE SUPÉRIORITÉ

SOCIALES

Par M. Gabriel MELIN

La science sociale[1] a pour objet l'étude méthodique des sociétés, ou plus exactement des groupements humains; elle les observe, elle les décrit, elle les compare et elle les classe; elle fait davantage encore : au sein de ces groupements, elle note des relations de cause à effet entre les phénomènes sociaux qui s'y manifestent, elle constate des répercussions et elle établit des lois.

Mais il est légitime de se demander si la science so-

---

[1] Fondée par Frédéric Le Play (1806-1882), pourvue d'une méthode rigoureuse par Henri de Tourville (1842-1903), cette science a pour organe, depuis 1886, une revue spéciale : *La Science sociale*, publiée à Paris (Firmin-Didot). Voir dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas :* « La Science sociale et sa constitution indépendante » (1900-1901, pp. 81-104); « Henri de Tourville et son œuvre sociale » (1905-1906, pp. xxv-cvi).

Digitized by Google

ciale ne peut pas aller plus loin (1). Elle fait connaître l'organisation, le fonctionnement des groupements sociaux; mais n'est-elle pas en mesure d'exposer aussi les conditions de leur *bonne* organisation, de leur fonctionnement *régulier, normal, sain, prospère* et, par suite, de déterminer les lois de la *santé,* de la *prospérité* sociale ?

La question présente un grand intérêt : car, si notre science se borne à des descriptions et à la constatation de lois, elle ne formule naturellement aucun jugement; elle n'approuve ni ne blâme et par suite ne fournit aucune conclusion pour la pratique de la vie. Elle indique seulement *ce qui est,* comment les choses vont et se comportent, dans quelles relations les phénomènes se trouvent les uns vis-à-vis des autres; elle livre des connaissances dont on fera un usage à déterminer d'après d'autres critères.

Si au contraire elle parvient à établir les règles du normal et du prospère, elle juge et elle conclut pratiquement. Elle déclare *préférable* ce qui est établi conformément à ces règles; elle porte donc des jugements de valeur, et elle suggère une ligne de conduite pratique à tous ceux du moins qui estiment que la santé l'emporte sur la maladie, le bien-être sur le malaise et la souffrance.

---

(1) Qu'il nous soit permis de remercier ici M. B. Schwalm, l'un des plus anciens collaborateurs de la *Science sociale,* l'auteur, dans cette Revue, d'études très remarquées, qui a bien voulu, après lecture de ce travail en manuscrit, nous communiquer de précieuses réflexions et nous autoriser à les reproduire en notes.

Digitized by Google

Or, d'excellents esprits pensent que la science sociale, justement parce qu'elle est une science d'observation, une science du réel, peut et même doit avoir l'ambition d'aboutir à des conclusions pratiques qui seront, par cela même, d'une précision toute scientifique :

La science sociale, dit M. Rabier, « est essentiellement une science *pratique*. Elle vise à formuler un ensemble de préceptes ou de règles susceptibles d'améliorer la condition des hommes vivant en société. Elle doit être au corps social ce que la *médecine* et l'*hygiène* sont au corps humain, une conseillère et une directrice, apte à conserver, à fortifier, à guérir(1). » Autrement « sans but, sans préoccupation d'avenir, elle n'est plus que la stérile consécration des faits accomplis et l'inerte expectation des faits à venir(2) ».

De même, pour M. Durkheim, la science sociale serait incomplète si elle était incapable de donner des directions pour la conduite, si, suivant une parole souvent citée, elle pouvait bien éclairer le monde, mais en laissant la nuit dans les cœurs. « La science se trouverait ainsi destituée ou à peu près de toute efficacité pratique et, par conséquent, sans grande raison d'être ; car à quoi bon se travailler pour connaître le réel, si la connaissance que nous en acquérons ne pouvait nous servir dans la vie(3) ? »

---

(1) *Leçons de philosophie,* Logique, p. 329.

(2) *Ibid.,* p. 331.

(3) *Les Règles de la méthode sociologique,* chap. III, p. 60. — De son côté, Schœffle écrit : « La science sociale cherche non

Digitized by Google

Mais, dira-t-on, pour arriver à déterminer ce qui doit être, le désirable, le bien social, il faut faire intervenir des considérations étrangères à la science, des notions d'ordre philosophique, métaphysique.

C'est une opinion assez répandue et que partage M. Rabier lui-même. « Posez, dit-il, comme fin suprême de la société, la liberté et la justice, c'est-à-dire l'exercice et l'accord des droits de tous et de chacun : les règles directrices concernant l'organisation de la propriété, du travail, du commerce, etc., en découleront naturellement. Posez une autre fin, par exemple le règne de la vertu et du bien, tout un système politique radicalement distinct du précédent en découlera avec la même nécessité. » Et M. Rabier conclut : « La solution idéale de ces problèmes se tire toujours de l'idéal (1). »

Ainsi, d'après M. Rabier, il y aurait lieu de déterminer *a priori* le but social, les fins sociales ; et les conséquences varieraient du tout au tout, suivant qu'on assignerait pour fin à la société la liberté, le bien-être ou la vertu.

Cette manière de voir ne nous paraît pas exacte. Nous sommes persuadés en effet que c'est notre

---

seulement ce qui est, mais ce qui doit être... Ce serait un esprit bien pauvre et bien timide qu'un serviteur de la Science sociale qui n'emploierait pas la science à la conduite des événements, qui ne pourrait pas ou qui n'oserait pas, de la connaissance du présent ou du passé, rien induire scientifiquement qui pût aider la direction du progrès... La science sociale s'achève en devenant la conseillère du progrès. » (*Bau und Leben des socialen Körpers,* t. IV, Append. [cité par RABIER, *op. cit.*, pp. 329-330]).

(1) *Logique,* p. 333.

Digitized by Google

science elle-même qui nous fait connaître les fins que nous devons chercher à réaliser, que la détermination de ces fins n'est ni arbitraire ni *a priori,* parce qu'elle nous est indiquée, précisément, par l'*observation des faits* qui est à la base même de la science sociale.

Et ici nous nous trouvons pleinement d'accord avec M. Fonsegrive qui écrit très justement :

« Si la sociologie est une science véritable, elle doit, avant toute chose, faire connaître les lois du *bon état* de l'organisme social ; et, dès lors, devant ces constatations expérimentales, toutes les théories de politique philosophique et prétendue idéale ne peuvent tenir. Si la sociologie est une science véritable, elle détermine les *fins sociales* avec la même précision et la même certitude que la physiologie détermine les fins organiques. Il n'y a donc pas lieu de procéder à une démonstration *a priori* de ces mêmes fins.

« Ainsi, conclut M. Fonsegrive, la sociologie détermine à la fois les *fins sociales* et les *fonctions* par lesquelles elles sont atteintes ; elle enseigne à la fois les fins immédiates et les moyens généraux. [Il n'y a plus] qu'à faire entrer dans la pratique, par voie d'application déductive, les lois sociologiques[1]. »

On ne saurait mieux dire et cela nous amène directement au cœur du sujet que nous nous proposons d'examiner, la question de la *prospérité sociale,* car cette question se lie étroitement à celle des fins et des fonctions sociales, ainsi que nous le verrons un peu plus loin.

---

(1) *Éléments de philosophie,* Logique, p. 136.

Digitized by Google

I

« Si la science sociale est une science véritable, dit M. Fonsegrive, elle doit, avant toute chose, faire connaître les lois du *bon état* de l'organisme social... » *Bon état* et *prospérité,* c'est tout un.

Or, précisément Le Play et H. de Tourville, les fondateurs de la science sociale, ont toujours été de cet avis. Ce qui fait que le terme de *prospérité* se retrouve très souvent sous leur plume.

Il s'y trouve notamment dans deux circonstances importantes :

1° Lorsqu'il s'agit de faire application de la méthode d'observation, on nous dit, et à très juste titre, que l'observation doit toujours porter sur un type *prospère,* par exemple sur la famille ouvrière *prospère.* Et voici comment on raisonne : de même que le physiologiste, s'il veut observer un organe, l'œil par exemple, pour en déterminer la constitution et le fonctionnement, choisira pour sujet d'observation un œil *sain,* normalement constitué, de même le sociologue, s'il veut observer un groupement humain, doit prendre pour sujet un type sain, normal, prospère, le seul qui soit en mesure de lui livrer le secret des lois de sa nature ;

2° D'autre part, le mot *prospérité* se retrouve à tout moment dans les œuvres de Le Play et de ses continuateurs, lorsqu'il s'agit, ce qui arrive souvent, de passer de la constatation impassible des faits à la pratique, à l'action, d'indiquer une direction, une orienta-

Digitized by Google

tion, une ligne de conduite. Alors, tout naturellement, et à très juste titre encore, on pousse à l'imitation des sociétés *prospères,* et surtout des sociétés qui apparaissent comme plus prospères que les autres, celles qui ont la *supériorité sociale.* Qu'on se rappelle seulement le livre de M. Demolins sur « la Supériorité des Anglo-Saxons » (1).

Il importe donc de savoir ce qu'est au juste la *prospérité sociale.*

Pour un grand nombre de personnes, le sens de cette expression ne présente aucune difficulté; il se comprend de lui-même. En médecine, va-t-on s'aviser d'expliquer ce que c'est que la *santé?* c'est bien inutile, tout le monde est d'accord : il n'y a et ne peut y avoir de divergence d'opinions sur ce point. De même, dit-on, en science sociale, quand on parle de *prospérité,* personne ne s'y trompe : tout le monde entend par là un ensemble de circonstances considéré généralement comme favorable à la vie et au développement des sociétés, par exemple : une grande activité économique, une forte culture intellectuelle, un haut niveau moral, une natalité abondante, une puissance d'expansion intense, etc.

Cela peut être fort exact (2)... Il n'en est pas moins

---

(1) E. Demolins, *A quoi tient la Supériorité des Anglo-Saxons,* 1 vol. in-12. Paris, Firmin-Didot.

(2) « ... *en gros,* pour ceux qui n'approfondissent pas scientifiquement la notion de prospérité ; et, comme celle-ci n'intervient pas seulement dans les applications pratiques de la science à la vie, mais encore dans *la pratique de l'observation la plus strictement spéculative,* on est en droit de regarder les esprits qui se refusent à définir plus rigoureusement la notion de pros-

Digitized by Google

vrai, et la réflexion confirme ce sentiment, que l'idée de prospérité, de santé sociale est une idée confuse, peu claire par elle-même, bien autrement confuse et discutable que l'idée de santé physique ou physiologique. Sur cette dernière, en effet, aucune discussion sérieuse ne s'est élevée, et, chose à noter, tout le monde la recherche avec une égale ardeur, un égal empressement, tandis que la santé sociale, au contraire, est fort discutée; elle l'a été surtout dans ces temps derniers; on a peine à se mettre d'accord sur un critérium qui permette de la reconnaître avec certitude, et l'on fait observer qu'une des principales difficultés à la discerner vient de ce que la généralité des hommes se montre assez indifférente à son égard (1).

II

En présence de ces difficultés, il semble tout indiqué de consulter les maîtres de la science sociale et de leur demander ce qu'ils entendent exactement par

---

périté comme posant arbitrairement des bornes mal placées à la recherche scientifique. La notion de prospérité est strictement nécessaire aux choix de types et de sujets observables par où commence toute étude sociale conduite avec méthode. » (Note de M. B. Schwalm.)

(1) Voir notamment : DURKHEIM, *Les Règles de la méthode sociologique,* chap. III (pp. 59-93); A. BAYET, « Sur la distinction du normal et du pathologique en sociologie » (article de la *Revue philosophique,* janvier 1907, reproduit dans l'*Idée de Bien,* pp. 39-60); A. FOUILLÉE, *Morale des idées-forces,* pp. 137 et suiv.; P. MÉLINE, *De la science à l'action,* pp. 22 et suiv.; cf. LALANDE, « Sur une fausse exigence de la Raison dans la méthode des sciences morales » (*Revue de Métaphysique et de Morale,* janvier 1907).

Digitized by Google

ces mots *santé, prospérité sociale,* dont ils font un si fréquent usage.

Interrogeons d'abord Le Play.

Le Play a été amené à faire connaître sa pensée sur ce point à trois reprises différentes :

1° Dans la *Méthode d'observation* qui constitue le premier volume des *Ouvriers européens,* Le Play consacre tout un paragraphe (1) à la définition de la *prospérité,* et voici ce qu'il écrit : « Je crois utile de définir les termes que j'emploie... J'applique en général les mots *bonheur* ou *bien-être, malheur* ou *malaise* à la condition des familles. J'emploie plus spécialement les mots *prospérité* et *souffrance* pour exprimer le contraste des mêmes phénomènes sociaux dans les voisinages et les nations. En ce qui touche la PROSPÉRITÉ, j'adopte la définition suivante qui me paraît conforme aux indications de l'histoire et aux sentiments des contemporains satisfaits de leur sort. J'appelle PROSPÈRES les sociétés où la paix règne sans un recours habituel à la force armée; où la stabilité des foyers domestiques, des ateliers de travail et des voisinages est assurée par la libre entente des pères de famille; où enfin la conservation de l'ordre traditionnel, fondé sur la loi morale, est le vœu commun des populations. »

2° Ailleurs, dans l'*Organisation du travail,* Le Play revient sur ce sujet; et voici ses paroles : « La PROSPÉRITÉ... se reconnaît partout à des caractères identiques. Les croyances religieuses sont gravées dans

(1) Liv. I, chap. III, § 2.

Digitized by Google

tous les cœurs. L'harmonie et le bien-être se révèlent dans les rapports mutuels des classes par la paix publique, dans la famille par la fécondité. Une jeunesse nombreuse, dressée à l'obéissance et au travail, suffit amplement à l'extension des ateliers, au recrutement des armées et à la multiplication de la race dans de florissantes colonies...

« La décadence d'une nation... se manifeste chez les individus par la perte des croyances, dans la famille par la stérilité, dans l'État par la guerre civile. La population stationnaire ou décroissante, portée aux révolutions et à l'antagonisme, ne suffit plus ni aux besoins des ateliers ni à la défense du sol. Se maintenant avec peine dans ses anciennes limites, la race ne prend aucune part aux nouveaux établissements que les peuples prospères fondent toujours en dehors de leurs métropoles(1). »

3° Enfin, dans l'*Index des mots* qui se trouve en tête du premier volume de la *Réforme sociale*(2), Le Play donne de la prospérité la définition suivante : « État d'une société qui, en pratiquant la loi de Dieu, conserve l'harmonie, le bien-être et la sécurité. » Il indique que ses symptômes sont « la paix sociale, les croyances religieuses, la frugalité, la simplicité des idées », et qu'elle est exposée à trois écueils : « la richesse, la culture intellectuelle et la puissance(3) ».

---

(1) Paragraphe 7, pp. 42-43.

(2) Reproduit dans le premier volume de la *Constitution de l'Angleterre.*

(3) Voir encore la *Réforme sociale,* 8, VIII et IX (7e édition, tome I, pp. 92-95); et la liste des *Trois cents mots constitutifs*

Digitized by Google

Quel que soit le respect que doive inspirer le nom de Le Play, il faut reconnaître que les explications que nous venons de transcrire manquent vraiment de netteté et de précision.

Nous remarquerons d'abord que Le Play semble réserver le mot *prospérité* aux nations, aux peuples, adoptant plutôt le mot *bonheur* pour les familles (1). On se demande pourquoi le même mot ne serait pas employé pour désigner l'état normal et sain de tous les groupements sociaux sans distinction, d'autant plus que le *bonheur* est un état de satisfaction intime résultant de la prospérité conservée ou acquise, en tous cas ressentie ; il est une conséquence de la prospérité, et par conséquent ne saurait être confondu avec elle.

D'autre part, la définition de la *prospérité* que donne Le Play est on ne peut plus flottante, indécise. On ne nous dit pas ce qu'est la prospérité dans son essence ; on se contente de noter ce qu'on en croit être les signes extérieurs : la paix, la sécurité, le bien-être, la simplicité dans les idées et les mœurs, la conservation et la pratique de la loi morale, des croyances religieuses et des traditions nationales, une forte natalité, une grande puissance d'expansion...

On sent confusément qu'il doit y avoir là beaucoup de vrai ; mais on n'a pas une connaissance précise de

---

du langage propre à la Science sociale (Méthode d'observation, pp. 444 et suiv.), v^is^ : *Bien-être, Bonheur, Harmonie sociale, Nations prospères, Paix sociale, Stabilité, Prospérité.*

(1) V° *Bonheur,* dans les *Trois cents mots...* (Méthode d'observation, p. 447). Le Play dit aussi : les *familles modèles,* mais rarement les *familles prospères,* la *prospérité de la maison.*

Digitized by Google

la chose et surtout, parmi les signes indiqués, quelques-uns peuvent paraître suspects et sembler répondre à une conception *a priori* de l'auteur, à quelque défiance à l'égard du présent et à quelque secrète préférence pour le passé (1).

III

Après Le Play, il nous faut interroger ses disciples, et le premier d'entre eux, M. H. de Tourville. Disons tout de suite que ses explications sont déjà beaucoup plus satisfaisantes. Elles se trouvent dans le second de ses articles intitulés : *La science sociale est-elle une science* (2) ?

L'auteur y explique que, pour connaître une société, on doit y observer d'abord des familles ouvrières, et il ajoute : des familles ouvrières *prospères*. Il se demande alors : pourquoi *prospères ?*

« En tout ordre de science, répond-il, il ne suffit pas d'observer un élément simple : il faut encore que cet élément soit *bien constitué,* qu'il n'offre pas une difformité, une anomalie, un être tronqué.

« Et, pour ne parler que des sciences naturelles, on ne peut évidemment en établir les lois que sur l'obser-

(1) « Tout système nouveau d'organisation qui compromettrait la sécurité de la famille ou qui tendrait à affaiblir ces vertus acquises, sera considéré comme défectueux, alors même que, sous d'autres rapports, il se montrerait conforme aux tendances générales de la civilisation. » *Introduction* à la première édition des *Ouvriers européens* (1 vol. in-folio, 1855), paragraphe 2 *in fine*, p. 11, 1re col. ht.

(2) *Science sociale*, t. I, pp. 101 et 102.

Digitized by Google

vation d'êtres manifestant de la *vitalité* et de la *santé*, c'est-à-dire un fonctionnement caractérisé par le *bien-être* et l'*harmonie, bien-être à l'intérieur, harmonie avec les objets du dehors.*

« C'est dans ces conditions seulement qu'on constate vraiment ce qui convient à l'existence d'un sujet, ce qui *répond à sa nature,* ce qu'on peut formuler comme *sa loi.* Est-ce en décrivant des manchots, des boiteux, des bossus, des aveugles, qu'on décrira les lois de la structure de l'homme? Est-ce en étudiant le fonctionnement d'estomacs ou de poumons alimentés par une mauvaise nourriture ou un air malsain qu'on reconnaîtra les lois de la digestion ou de la respiration? Non; il faut que le sujet de l'observation soit un sujet *régulier, normal et placé dans des conditions normales,* parce que celui-là seul présente l'exemple de ce qui est *la règle, la loi.*

« Mais comment se détermine, se manifeste, s'atteste de lui-même cet état régulier et normal? Je l'ai dit tout à l'heure, par le *bien-être* et l'*harmonie.* Bien-être, contentement, satisfaction, mots synonymes, tous très philosophiques, indiquant bien en effet que l'être *possède alors ce qui convient à sa nature.* Harmonie, terme non moins explicatif qui fait résulter la facilité des relations de ce que la satisfaction de chacun concorde avec celle de tous les autres : chacun est à sa place.

« Ce qui est vrai dans toutes les sciences se vérifie dans la science sociale. L'analyse sociale ne se développe pas à partir de l'étude de n'importe quel ouvrier, mais seulement à partir de l'étude de l'ouvrier

Digitized by Google

prospère, c'est-à-dire de celui chez qui se manifeste un état de *bien-être* et qui vit en *harmonie* avec ceux auxquels il a affaire. Celui-là seul décèle les conditions premières du bon ordre et met l'observateur sur la voie du système vital des sociétés. »

Cette page est intéressante, et, pour qui sait la précision habituelle des termes dont usait M. de Tourville, elle mérite d'être examinée de près.

Remarquons d'abord que les deux signes auxquels M. de Tourville reconnaît la prospérité, à savoir, le *bien-être* et l'*harmonie,* sont empruntés à Le Play et choisis à juste titre comme les plus expressifs, les plus significatifs parmi ceux, très nombreux, trop nombreux, qu'énumérait l'auteur de la *Méthode d'observation.* En effet, il est certain que généralement et au premier aspect, un groupement *prospère* se reconnaît à ce fait qu'il offre aux yeux de l'observateur toutes les apparences du *bien-être,* de la satisfaction, du contentement, et, en même temps, d'une parfaite *harmonie* avec les groupes qui l'environnent et avec lesquels il est en relations régulières et habituelles.

Et cependant les objections se pressent en grand nombre :

1° Qui sait d'abord si ce *bien-être* apparent ne fait pas illusion, s'il n'est pas acquis par des procédés blâmables, des pratiques répréhensibles, comme, par exemple : une réduction excessive et voulue du nombre des enfants, des mariages d'argent inspirés par l'intérêt seul, un égoïsme familial renforcé, etc.? Qui sait encore si cette *harmonie* apparente avec les groupes voisins n'est pas le résultat de concessions, de capitulations,

Digitized by Google

signes de faiblesse, ou au contraire d'un sentiment de crainte inspiré à l'entourage par la force ou l'influence ? Telle autre famille, chargée d'enfants, astreinte à un travail acharné, troublée par quelques difficultés passagères avec ses voisins, pourra paraître moins prospère, alors qu'en réalité elle le sera beaucoup plus.

2° La difficulté vient de ce que le *bien-être* est un état général assez mal défini, qui ne se constate pas purement et simplement comme un fait matériel quelconque, mais où entrent des éléments d'appréciation très divers que tout le monde n'envisage pas, tant s'en faut, de la même manière. Il s'agit ici de l'observateur. Pour l'un, rien ne sera beau comme une famille nombreuse ; pour l'autre, ce sera une calamité ; et tous deux cependant se placeront au point de vue du *bien-être* assuré, dira le premier, par une descendance abondante, favorisé, affirmera le second, par un très petit nombre d'enfants. — Pour l'un encore, un travail persévérant et intense est un élément du bonheur, de la satisfaction ; pour l'autre, il n'y a de bonheur concevable qu'avec un travail modéré, coupé de repos et de loisirs. — Et ce qui est vrai du *bien-être* ne l'est pas moins de l'*harmonie,* qui pourra être appréciée différemment suivant la nature et les dispositions de l'observateur.

3° Une autre difficulté vient de ce que les individus observés estiment eux-mêmes très diversement leur condition, et se jugent souvent à tort et à travers dans le *bien-être* ou dans le *malaise*. Cela dépendra souvent de leurs convictions morales et religieuses, suivant

Digitized by Google

qu'ils estimeront que l'homme est sur cette terre pour travailler ou pour jouir; cela dépendra peut-être tout simplement de leur tempérament, de leur humeur, de leur force de résistance physique : suivant que le travail quotidien qu'ils doivent fournir est ou n'est pas en rapport avec l'énergie dont ils disposent. Or Le Play faisait grand cas de l'opinion qu'avaient d'eux-mêmes les individus ou les familles qu'il observait; il s'adressait volontiers aux individus « satisfaits de leur sort »; il s'en remettait à l'opinion des « familles modèles » et surtout à celle des « autorités sociales » (1). Peut-on dire que ce soit là un critérium sûr? Assurément non : le jugement porté par les individus eux-mêmes sur leur propre condition est de nature à induire l'observateur en de cruelles méprises.

Nous n'ignorons pas que, dans la pensée de Le Play et de H. de Tourville, ces premières apparences de bien-être et d'harmonie devaient être sérieusement contrôlées dans la suite par l'observateur. Mais c'est ici, à notre avis, qu'on touche à la réelle difficulté du sujet et qu'on s'engage pour ainsi dire dans une impasse.

Comment, en effet, pourrait se faire ce contrôle? Il faudrait pour cela qu'on sût exactement *ce qu'est la prospérité et en quoi elle consiste essentiellement,* afin de reconnaître avec certitude *si elle existe véritablement là où on la supposait.*

---

(1) Voir notamment la *Méthode d'observation,* pp. 70, 141, 216, 387.

Digitized by Google

Or, voici la difficulté. D'une part, M. de Tourville nous dit qu'un groupement quelconque ne peut être appelé *prospère* que s'il se comporte conformément aux *lois de sa nature*. Et, d'autre part, dit également M. de Tourville, on ne peut déterminer les *lois de sa nature* que par l'observation d'un type *prospère*. Comment sortir de là? Insistons sur cette difficulté. D'un côté on nous dit : « La *prospérité* d'un groupement, c'est la vie de ce groupement conforme aux lois de sa nature propre »; nous le voulons bien et nous cherchons alors quelle est la nature propre du groupement dont il s'agit. Mais alors on intervient d'un autre côté pour nous dire : « Vous ne pouvez déterminer la nature propre d'un groupement qu'en l'observant dans son type prospère. » C'est donc supposer connu ce que précisément nous cherchons. Nous cherchons à déterminer ce qu'est la *prospérité* et finalement on nous dit : « *Si vous voulez savoir ce qu'est la prospérité, examinez des types prospères.* » Mais, pour examiner des types prospères, il est manifeste qu'il faut être en mesure de les reconnaître et, pour cela, savoir *auparavant* ce qu'est la *prospérité*. On n'en peut pas sortir. C'est un cercle vicieux.

En réalité, M. de Tourville ne s'est pas proposé, dans le long passage que nous avons cité plus haut, de déterminer la nature exacte et essentielle de la prospérité sociale. Il n'a pas cherché ici à résoudre, en savant, une question délicate et discutée; il s'est exclusivement placé au point de vue de l'observateur, du missionnaire social, arrivant dans un pays dont il doit faire la monographie et se mettant en quête d'un type

Digitized by Google

de famille modèle à observer (1). Or il est bien certain que, dans cette recherche empirique du type prospère où l'investigation se fait à tâtons et par à peu près, rien ne sera plus commode à l'observateur que le critérium très simple donné par M. de Tourville. Une famille respirant le *bien-être,* satisfaite de son sort, vivant en *harmonie* avec ses voisins, sera vraisemblablement une famille prospère. On peut l'étudier, la monographier; on peut se fier, au moins pour commencer, à cette première indication de surface; mais cette indication ne peut être que provisoire, et pour la contrôler, il faut quelque chose d'autre qui est justement une notion exacte et précise de la prospérité. A plus forte raison cette notion s'imposera-t-elle dès qu'il s'agira de porter un jugement motivé sur la valeur, l'excellence, la supériorité de tel ou tel type social déterminé.

IV

Il est temps de voir maintenant comment cette notion pourrait être élaborée, de façon à rendre compte

(1) « Une notion vraisemblable, approximative, provisoire, de la prospérité, dans tel milieu donné, peut très bien suffire à l'observateur qui commence une observation ; et, de fait, toutes les monographies de Le Play reposent sur une notion de ce genre dont on a montré plus haut la complexité, la confusion et l'empirisme brut. Il reste donc à préciser cette notion, pour mieux armer les observateurs de l'avenir. L'observation qu'elle réclame ne tranchera le débat qu'en la ramenant à quelques traits simples et nets. La notion vague et confuse appartient aux débuts de la méthode et doit rigoureusement s'éliminer dès qu'on possède assez de faits et d'expériences pour le faire. » (Note de M. B. Schwalm.)

Digitized by Google

de tous les faits et à s'adapter rigoureusement aux données les mieux établies de la science sociale.

Pour arriver au but, il ne sera peut-être pas inutile de se demander d'abord ce qu'est la SANTÉ dans l'ordre physiologique (1). Quand, disons-nous, quand pouvons-nous dire que tel organe de notre corps est sain, bien portant ? La réponse est, semble-t-il, assez simple. Chacun de nos organes a une ou plusieurs *fonctions* qui lui sont propres (2) : l'œil a pour fonction

(1) « C'est par analogie au corps humain que nous parlons de sociétés *saines*, de *bien-être* social ; on ne saurait donc préciser le sens des termes ainsi employés, sans une précise détermination de leur sens propre, physiologique ou anthropologique. Non seulement ce n'est pas inutile, c'est *nécessaire*, scientifiquement : toute expression analogique doit se mesurer, comme disaient les scolastiques, d'après le terme dont elle participe le sens. C'est une règle de logique essentielle à l'esprit humain. » (Note de M. B. Schwalm.)

(2) Et c'est le rôle de la *physiologie* en tant que *science* de déterminer ces *fonctions*. « La physiologie, dit le Dr Mathias Duval, a pour objet l'étude des *fonctions* des organes et des propriétés des tissus. » (Küss et DUVAL, *Cours de Physiologie*, p. 1.) — Sur les notions de *fonctions*, de *finalité*, d'*harmonie* dans l'ordre physiologique, il sera bon de rappeler les déclarations suivantes de Claude BERNARD (*Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, IIe partie, chap. II) : « Il existe dans les manifestations des corps vivants une *solidarité de phénomènes toute spéciale* sur laquelle nous devons appeler l'attention de l'expérimentateur ; car si ce point de vue physiologique était négligé dans l'étude *des fonctions de la vie*, on serait conduit, même en expérimentant bien, aux idées les plus fausses et aux conséquences les plus erronées » (p. 137, édit. P. Sertillanges). — « Les organes musculaires et nerveux entretiennent l'activité des organes qui préparent le sang ; mais le sang à son tour nourrit les organes qui le produisent. Il y a là une *solidarité organique ou sociale* qui entretient une sorte de mouvement perpétuel, jusqu'à ce que le dérangement ou la cessation d'action d'un élément vital nécessaire ait rompu l'équilibre ou amené un trouble ou un arrêt dans le jeu de la machine animale » (pp. 138-139). — « Le

Digitized by Google

de voir, l'oreille d'entendre, la main de saisir, de toucher, de palper, l'estomac de digérer, le cœur de pousser le sang dans les artères, la jambe de soutenir le corps et de le porter en avant ou en arrière, etc. Nous disons que chacun de ces organes est *sain* lorsqu'il est constitué de cette façon, que l'accomplissement de ses fonctions soit possible et facile, et que sa santé est d'autant plus parfaite que ses fonctions s'accomplissent plus complètement, plus aisément.

Si des organes pris individuellement, nous passons à l'*homme* considéré dans son ensemble, et que, d'ailleurs, nous nous en tenions toujours à la santé physiologique, la solution sera la même. L'homme sera

---

physicien et le chimiste peuvent repousser toute idée de *causes finales* dans les faits qu'ils observent ; tandis que le physiologiste est porté à admettre une *finalité harmonique et préétablie dans le corps organisé,* dont toutes les actions partielles sont solidaires et génératrices les unes des autres » (p. 140). — « L'anatomie comparée nous montre encore que les *dispositions des instruments de la vie* sont entre eux dans des rapports *nécessaires et harmoniques avec l'ensemble de l'organisme.* Ainsi un animal qui a des griffes doit avoir les mâchoires, les dents et les articulations des membres disposées d'une manière déterminée. Le génie de Cuvier a développé ces vues et en a tiré une science nouvelle, la paléontologie, qui reconstruit un animal entier d'après un fragment de son squelette. L'objet de l'anatomie comparée est donc de nous montrer *l'harmonie fonctionnelle des instruments* dont la nature a doué un animal, et de nous apprendre la modification nécessaire de ces instruments suivant les diverses circonstances de la vie animale » (p. 174). — Ces vues corroborent bien les affirmations du texte. Elles proviennent d'un savant très en méfiance contre l'*a priori* philosophique et très rigoureusement expérimentateur ; cette origine en souligne la valeur ; elles établissent très bien le caractère scientifique, positif, expérimental des notions de fonction, de finalité et d'harmonie fonctionnelle dans les sciences biologiques. (Note de M. B. Schwalm.)

Digitized by Google

sain, bien portant, lorsque *tous* ses organes fonctionneront normalement, régulièrement, harmonieusement, c'est-à-dire lorsqu'ils accompliront, chacun à sa place et à son rang, les fonctions qui lui sont dévolues par la nature.

La question est plus délicate si nous envisageons l'homme, non plus seulement dans sa constitution physiologique, mais dans sa constitution complète, intégrale, c'est-à-dire tout à la fois *physique, intellectuelle* et *morale*. Il faut alors qu'à la santé physique s'ajoutent la santé intellectuelle et la santé morale.

Il y a évidemment ici des difficultés que nous ne prétendons pas élucider toutes. Nous ne nous proposons que de tracer quelques lignes générales susceptibles de nous guider dans notre étude de la prospérité. L'homme sera sain intellectuellement et moralement quand il se développera, à ce double point de vue, conformément à sa nature.

L'homme a une intelligence. Cette intelligence a pour fonction de penser, de réfléchir, de raisonner (1), et certaines règles s'imposent à elle dans ses jugements et ses raisonnements. L'homme fera un usage normal et sain de son intelligence, lorsque d'abord il lui fournira des données pour ses opérations, lorsque ensuite il la fera travailler conformément aux règles qui s'imposent à elle, en vertu de la constitution même de l'esprit humain.

De même l'homme a une conscience morale, dont

(1) « Le vrai, le certain est la *fonction propre* de l'intelligence. » (H. DE TOURVILLE). Voir notre brochure : *Henri de Tourville et son œuvre sociale*, p. 86.

Digitized by Google

la fonction naturelle est de lui indiquer ce qui est bien et ce qui est mal, ce qu'il doit faire et ce qu'il doit éviter. On conçoit si bien que cette conscience puisse fonctionner juste ou fonctionner à faux, que tous les traités de philosophie distinguent soigneusement la conscience droite de la conscience erronée et douteuse (1), et parlent de la nécessité de l'éducation de la conscience (2). En fait, dans la pratique ordinaire de la vie, nous ne nous y trompons pas ; et c'est aux gens dont la conscience est droite — saine — et la conduite conforme aux prescriptions de leur conscience que vont tout spontanément notre confiance et notre sympathie.

L'homme présentant une nature complètement saine sera donc celui dont tout à la fois les organes physiques, l'intelligence et la conscience fonctionneront conformément à leur nature, accompliront régulièrement, aisément leurs fonctions naturelles. L'homme ainsi constitué sera un homme dans toute l'acception du mot, un *homme vraiment homme*. Il réalisera sa nature d'homme.

On conçoit cependant qu'il la réalise plus ou moins. Il est, en effet, dans la nature humaine, un impérieux besoin de *vie*, d'*activité*. Chaque homme vit avec plus ou moins d'intensité. Celui qui vivra avec le plus d'intensité conformément à sa nature, celui-là sera le plus complètement homme.

---

(1) P. JANET, *Traité de Philosophie*, pp. 666-667 ; G. FONSEGRIVE, *Éléments de Philosophie*, t. II, p. 399 ; A. DURAND, *Cours de Philosophie*, t. II, p. 159.

(2) A. DURAND, *op. cit.*, t. II, p. 160.

Digitized by Google

Seulement ici une réserve s'impose. L'homme ne peut développer *avec l'intensité la plus extrême* l'une des trois forces de sa nature sans nuire aux deux autres. S'il s'attache au développement intense de sa force physique, il deviendra un *athlète,* et ses facultés intellectuelles et morales s'en ressentiront ; s'il s'attache au développement intense de son *intelligence,* le corps en souffrira, la moralité peut-être (1) ; ce sera un *cérébral;* s'il s'attache au développement intense de la *conscience,* il sera un *ascète,* le corps en souffrira, l'intelligence s'obscurcira peut-être... Pour qu'il y ait *santé* véritable, il faut un équilibre dans le développement des forces. Il faut l'*harmonie :* il faut que le développement des trois natures physique, intellectuelle et morale se fasse harmonieusement; car elles se soutiennent l'une l'autre, et le développement exclusif et exagéré de l'une nuirait incontestablement à celui des deux autres.

V

Ce sont là des idées très simples, anciennes, bien connues et qu'on a eu peut-être le tort de perdre de vue. Elles sont pourtant capitales et lumineuses.

Empruntons leurs formules à quelques philosophes dont l'autorité confirmera ces vues.

Aristote explique que l'homme a, comme tel, une nature qui lui est propre et qu'il lui convient de développer : l'homme vraiment homme est celui « chez qui

(1) « A force de lumières avoir l'incertitude. » (Mme DE SÉVIGNÉ.) [Cité : *Revue du Clergé français,* 15 décembre 1902, p. 153.]

Digitized by Google

toutes les facultés humaines reçoivent leur complet développement, où la nature humaine s'épanouit tout entière » (1), où « toutes les puissances qui sont en lui [se développent] d'une manière vigoureuse, large et riche, qui vit d'une vie pleine, achevée, épanouie » (2).

Seulement, toujours suivant Aristote, les facultés, les puissances de l'homme ne doivent pas être déployées au hasard, arbitrairement, mais selon l'ordre qui convient, avec proportion et harmonie : « Entre les modes différents de l'activité humaine, il y a subordination, hiérarchie... ; il faut développer en soi l'être et les puissances de l'être en observant une règle, un ordre : que chaque chose soit à sa place, en son rang, et qu'au sommet soit la plus excellente, à laquelle se rapporte tout le reste... La vertu met dans l'âme et dans la conduite l'ordre, l'harmonie, la mesure : elle coordonne les diverses parties de notre être ; elle définit et détermine le rôle de chacune ; ... elle veut que tout soit net, τάξις, συμμετρία, τὸ ὡρισμένον, et cette vie bien réglée a tout à la fois la force et la mesure, l'ampleur et la proportion, c'est quelque chose de grand et quelque chose d'ordonné, μέγεθος καὶ τάξις (3). »

L'homme qui vit conformément à ces principe sa conscience d'être vraiment dans la loi de sa nature : il est un homme dans toute l'acception du mot, ἀνήρ ; il est plein de vie, d'activité, ἐνέργεια, et cette vie, cette

(1) L. Ollé-Laprune, *Essai sur la morale d'Aristote*, p. 53.
(2) Id., *ibid.*, p. 55.
(3) Id., *ibid.*, p. 56.

Digitized by Google

activité n'ont rien de désordonné ; elles sont au contraire réglées, disciplinées. Cet homme fait bien son *métier d'homme,* τὸ ἀνθρωπεύεσθαι (1); il remplit exactement sa fonction, sa fin, τέλος, car sa fin est de vivre pleinement conformément à sa nature vraie, saine et droite (2).

Et en même temps il a le *bonheur,* car le sentiment de cette vie pleine, intense, dans l'ordre, produit dans l'âme un sentiment profond de satisfaction, de félicité, de joie. « Pour Aristote, dit M. Ollé-Laprune, c'est le déploiement de l'activité qui rend heureux : mais c'est de l'activité la plus haute que naît le plaisir le plus profond... tout revient en définitive à être homme le plus possible et le mieux possible (3). »

Ces idées d'Aristote, si justes, résultat d'une observation psychologique si pénétrante, se retrouvent aujourd'hui chez quelques philosophes contemporains.

Pour M. Guyau, la cause et la fin de toutes nos actions c'est la *vie :* nous cherchons à vivre de la vie « tout à la fois la plus intense et la plus variée dans ses formes... La tendance à *persévérer dans la vie* est la loi même de la vie, non seulement chez l'homme, mais chez tous les êtres vivants (4)... Accroître l'intensité de la vie... c'est accroître le domaine de l'activité sous toutes ses formes... Le but poursuivi, dans la culture de l'activité humaine, c'est donc la réduc-

(1) Cf. Montaigne, *Essais,* III, 13 : « Faire bien l'homme. »

(2) L. Ollé-Laprune, *op. cit.,* pp. 22-24, 121, 230, 244 et *passim.*

(3) *Op. cit.,* p. 208.

(4) Guyau, *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction,* p. 11.

Digitized by Google

tion au strict nécessaire de ce qu'on pourrait appeler les périodes de jachère. Agir c'est vivre ; agir davantage c'est augmenter le foyer de vie intérieure. Le pire des vices sera, à ce point de vue, la paresse, l'inertie. L'idéal moral sera l'activité dans toute la variété de ses manifestations... Pour prendre un exemple, la pensée est l'une des formes principales de l'activité humaine, parce que la pensée est pour ainsi dire de l'action condensée et de la vie à son maximum de développement. » Et le bonheur résulte du déploiement de l'activité, car « le plaisir est un état de conscience... lié à un accroissement de la vie ; il s'ensuit que ce précepte : *accrois d'une manière constante l'intensité de ta vie,* se confondra finalement avec celui-ci : *accrois d'une manière constante l'intensité de ton plaisir* » (1).

Un autre philosophe, L. Ollé-Laprune, écrit : « Je conçois celui *qui fait bien l'homme* comme vivant d'une vie intense et proportionnée d'abord, déployant les puissances humaines, toutes, mais chacune en son rang et selon la mesure qui convient (2). » Cela est bien conforme à la nature de l'homme : « Homme, j'aspire à être homme : c'est ma loi (3). »

Et si l'expérience, aidée de la raison, nous amène à constater que l'homme, vraiment homme, est celui qui est tout à la fois *fort* et *généreux,* on sera fondé à avancer que l'homme le plus homme sera celui qui

(1) GUYAU, *Esquisse d'une morale...*, pp. 12-13.
(2) L. OLLÉ-LAPRUNE, *Le Prix de la vie,* p. 71.
(3) Id., *ibid.*, p. 86.

Digitized by Google

sera à la fois le plus fort (physiquement, intellectuellement, moralement) et le plus généreux (1).

Il y a donc, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, certaines *fonctions* qui sont le propre de l'homme. La détermination de ces fonctions est l'œuvre de l'observation aidée de la réflexion (2). Et nous constatons que plus l'homme accomplit ces fonctions avec intensité, avec activité, plus il est homme, mieux il réalise sa nature d'homme ; plus son type est sain, prospère.

VI

Ces considérations sont-elles sans application aux groupements humains ? Nous ne le pensons pas.

Il ne semble pas douteux que les groupements humains n'aient, eux aussi, leurs fonctions, leurs fins propres ; et nous estimons que ces fonctions et ces fins peuvent être déterminées par la simple observation des faits aidée de la réflexion, indépendamment de toute discussion d'ordre philosophique et métaphysique.

Qu'on se rappelle seulement la page magnifique dans laquelle M. de Tourville montre les hommes formant leurs groupes multiples en vue de certains résultats à obtenir : « Les gens se cherchent les uns les autres, conclut-il, pour se grouper suivant les besoins particuliers de l'action à laquelle ils veulent s'adonner (3). »

---

(1) L. Ollé-Laprune, *Le Prix de la vie*, p. 80. Cf. pp. 68-69.

(2) Id., *ibid.*, p. 79.

(3) *Science sociale*, t. I, p. 19. Citée dans notre étude : « La Science sociale et sa constitution indépendante » (*Mémoires de l'Académie*, 1900-1901, pp. 85-86).

Digitized by Google

Donc les hommes se groupent, font société pour atteindre certains buts déterminés, réaliser certains desseins, certaines fins qu'ils seraient dans l'impossibilité d'atteindre ou de réaliser s'ils restaient isolés. Cela est l'évidence même.

Et cela est particulièrement frappant en ce qui concerne le groupe élémentaire de toute société, LA FAMILLE. La simple observation ne nous montre-t-elle pas que si l'homme et la femme s'unissent, c'est parce qu'ils ne peuvent que par le moyen de cette union perpétuer leur race, fonction à laquelle ils sont poussés par un désir très général et très puissant de leur nature(1), et, d'autre part, que si cette union subsiste, se prolonge, c'est que, des enfants étant nés de cette union, il importe de les élever, de les former, de les éduquer, et que cette œuvre n'est possible, dans de bonnes conditions du moins, que par l'action combinée, la coopération durable du père et de la mère ?

Cela est tellement vrai que les philosophes, ceux du moins qui sont en même temps des observateurs, ont toujours assigné à la famille, comme fin principale, la génération et l'éducation des enfants (2). A plus forte raison les sociologues, qui ont mis l'observation à la base de leurs études, ont-ils été de cet avis. Le Play écrit dans sa *Constitution essentielle de l'humanité*(3) :

---

(1) ARISTOTE, *Politique*, I, chap. I, § 4.

(2) ARISTOTE, *Politique*, I, chap. I, § 4; CATHREIN, *Philosophia naturalis*, edit. 3a, pp. 313 et suiv.; DE PASCAL, *Philosophie sociale*, pp. 108 et suiv.; ANTOINE, *Économie sociale*, pp. 87 et suiv.

(3) Chap. I, § 9, pp. 30-31.

Digitized by Google

« Chez toutes les races, la famille est le premier moyen d'*éducation*... La famille, en effet, ne produit pas seulement les rejetons qui perpétuent la race; elle leur transmet peu à peu, dès la naissance, la pratique de la loi morale, sans laquelle ils ne sauraient jouir plus tard ni de la paix, ni du pain quotidien. Malgré le concours qui lui est apporté chez les races compliquées, la famille y reste au fond le vrai moyen de perpétuer dans la paix les générations futures, en développant le bien et en réprimant le mal chez les nouveau-nés. Tel est le *but* assigné par les aptitudes et les défaillances de l'homme à cette institution fondamentale de l'humanité. » Il est impossible de dire en termes plus nets que l'*éducation* des enfants est la *fonction essentielle* de la famille.

De même, dans une remarquable étude sur la *classification des espèces de la famille*(1), M. Robert Pinot est amené à se demander quelles sont les *fonctions*, les *fins essentielles* de la famille : « Quand un observateur, dit-il, se trouve en face de groupements qui appartiennent à un même fait social... si cet observateur veut déterminer les espèces que présentent les groupements d'un même ordre, il doit rechercher quel est *le fait constitutif, la fonction essentielle* des groupements de cet ordre... Mettons-nous en face du groupement familial et demandons-nous quelle est sa fonction essentielle... La fonction essentielle, la cause constituante de la famille c'est : *l'éducation des jeunes*

(1) *Science sociale*, t. XVII, pp. 51 et suiv. Cette étude a été reproduite dans le fascicule I de la 2e série.

Digitized by Google

générations. » Suit un développement très intéressant sur l'insociabilité naturelle de l'enfance, et l'auteur conclut : « L'éducation, telle paraît être exactement la *fonction essentielle* de la famille. Dans cette œuvre, aucune action ne peut remplacer la sienne[1]. »

Seulement, ici, une observation très importante doit être faite, observation dont nous verrons tout à l'heure la portée très générale : c'est que, si l'éducation est la fonction essentielle de la famille, cette éducation n'est pas une éducation quelconque, mais bien une éducation *appropriée, adaptée aux besoins actuels de la société* au sein de laquelle se développe la famille. Cette réserve nécessaire n'a pas échappé à M. Pinot :

« Remarquez bien, dit-il, que cette éducation n'est pas une éducation quelconque, une éducation générale dont le but serait de faire de chaque enfant un citoyen de l'univers. L'éducation n'existe pas, n'a jamais pu exister dans un pareil but, sauf dans les songes creux de quelques idéologues. *Chaque famille élève ses enfants d'après les procédés et suivant les nécessités du* MILIEU *dont elle est;* elle les élève pour les faire entrer et les faire agir dans les organismes sociaux qui existent autour d'elle[2]... »

Et maintenant — étant donné ce qui précède — n'apparaît-il pas clairement que la famille sera PROSPÈRE lorsqu'elle sera organisée de telle façon qu'elle puisse accomplir facilement et complètement les fonctions

(1) *Science sociale,* t. XVII, p. 64. *Science sociale,* fascicule I de la 2e série, pp. 57-58.

(2) *Science sociale,* t. XVII, p. 65 bas; fascicule I de la 2e série, p. 59 ht.

Digitized by Google

qui lui sont propres(1), et qu'elle puisse les accomplir non pas *in abstracto,* mais *in concreto,* c'est-à-dire en s'adaptant aux conditions de lieu et de temps dans lesquelles elle est appelée à vivre? Il y aura donc *prospérité* quand il y aura *accomplissement des fonctions propres au groupe avec adaptation au milieu.*

Quant à la question de savoir *par quels moyens, par quels procédés pratiques* la prospérité ainsi entendue pourra être réalisée, c'est, ici encore, l'*observation des faits* qui en donne la solution. C'est l'observation des faits qui révèle, par exemple, que, pour que la famille soit *prospère,* il faut :

1° A la base de la famille l'union d'un homme et d'une femme, une union monogamique et une union stable, non dissoute en fait et même conclue avec l'intention de ne pas la dissoudre;

2° Une autorité qui dirige et commande, l'autorité maritale et paternelle;

3° Le respect de la loi morale;

4° Des ressources matérielles suffisantes;

5° La connaissance et l'intelligence des temps présents(2).

---

(1) C'est ce qu'indique Le Play dans le passage suivant: « L'organisation de la famille varie, il est vrai, selon les lieux... Le *but* est atteint néanmoins et la société *prospère,* si ces variations restent subordonnées à certaines règles stables tracées par les coutumes de la constitution essentielle. Si au contraire l'instabilité survient, la famille souffre tout d'abord, puis la société dépérit. » (*Constitution essentielle de l'humanité,* p. 31.) Il faut remarquer que ce passage vient immédiatement après celui que nous avons cité deux pages plus haut, ce qui en précise le sens.

(2) Tout ceci demanderait de longs développements qui ne peuvent trouver place dans ce travail, mais qui ont été donnés au *Cours de science sociale* professé à l'Université de Nancy.

Digitized by Google

Nous croyons que tout cela est simple, clair et vraiment *scientifique,* puisque cela résulte de l'observation des faits(1).

Et, d'autre part, avec ces données, nous avons tout à la fois :

a) Un critérium nous permettant de reconnaître quand un groupement social est prospère ou quand il ne l'est pas; ce qui n'a besoin d'aucune explication.

b) Une ligne de conduite sûre et précise, ce qui se comprend encore très aisément : à la condition, bien entendu, que nous préférions la prospérité, la santé au malaise et à la désorganisation (2), nous savons, de science certaine, par quels moyens, par quels procédés nous pouvons instaurer cette prospérité, cette santé dans la famille.

c) Un critérium pour nos *jugements de valeur,* c'est-à-dire un critérium nous permettant de porter

---

(1) « Pour les sociétés, comme pour les individus, la *santé* est bonne et désirable, la *maladie* au contraire est la chose mauvaise et qui doit être évitée. Si donc nous trouvons un critère *objectif, inhérent aux faits eux-mêmes* qui nous permette de distinguer scientifiquement la santé de la maladie dans les divers ordres de phénomènes sociaux, la science sera en état d'éclairer la pratique tout en restant fidèle à sa propre méthode. » (DURKHEIM, *Les Règles de la méthode sociologique,* chap. III, pp. 61-62.)

(2) « On prend pour accordé, écrit M. Lévy-Bruhl, que les individus et les sociétés veulent vivre et vivre le mieux possible, au sens le plus général du mot. Il n'est pas absurde sans doute de soutenir que les sociétés et les individus feraient mieux de ne pas le vouloir, et Schopenhauer a employé un admirable talent à défendre cette thèse ; mais c'est là une question métaphysique au premier chef. *La science a le droit de postuler ce genre de fins universelles, et c'est de son progrès que dépendra ensuite la détermination de fins plus précises.* » (*La Morale et la Science des mœurs,* préface de la troisième édition, p. xv.)

Digitized by Google

un jugement sur la valeur respective des différents types de familles. Nous saurons, par exemple, que si telle formation sociale incline la famille vers la monogamie, telle autre vers la polygynie, telle autre vers la polyandrie, ces trois formes d'union n'ont pas une égale *valeur sociale,* puisque, d'après l'observation des faits, la monogamie seule permet à la famille d'accomplir complètement sa fonction essentielle d'éducatrice. Nous pourrons donc *juger* la monogamie supérieure à la polygynie et la polygynie supérieure à la polyandrie, *non* en vertu de considérations *morales* étrangères à notre science, mais en vertu de l'observation pure qui nous montre, par les faits, les conséquences sociales très différentes et très inégales de chacune de ces trois formes de l'institution matrimoniale.

VII

Nous devons nous demander maintenant si ce qui est vrai de la famille l'est également des autres groupements humains, des autres institutions sociales, comme, par exemple : de l'*atelier de travail,* de l'*association professionnelle,* de la *commune,* de la *province,* de l'*État.*

A vrai dire, on ne voit pas pourquoi il y aurait une différence et pourquoi la famille bénéficierait, à cet égard, d'une situation privilégiée. Chacune des institutions, chacun des groupements que nous venons de citer a sa *raison d'être* sans laquelle il n'aurait pas

Digitized by Google

pris naissance, sans laquelle les hommes ne l'auraient pas formé. S'il s'est constitué, c'est en vue d'un *but* à atteindre, d'un *résultat* à obtenir : il a donc des *fonctions* à remplir, des *fins* à réaliser. Ici encore, comme tout à l'heure à propos de la famille, l'idée de *fonctions,* de *fins,* de *finalité* semble bien s'imposer.

C'est d'ailleurs ce qu'admettent aujourd'hui les penseurs les plus attachés aux méthodes scientifiques. « Pourquoi, dit M. Lévy-Bruhl, nous interdirions-nous les considérations de *finalité*, si l'objet de notre science les comporte ? Elles peuvent être un auxiliaire très utile à la recherche, les sciences biologiques ne se font pas faute de l'employer. Les sociétés diffèrent sans doute des organismes vivants, mais elles présentent du moins le caractère commun avec eux qu'en vertu d'un consensus intime les parties et le tout s'y commandent réciproquement. Rien n'empêche donc que les sciences de la réalité morale ne se servent aussi des considérations de finalité comme d'un procédé heuristique (1). »

« Les faits sociaux, dit à son tour M. René Worms, portent à nos yeux la trace évidente d'une certaine *finalité*. Il ne s'agit pas ici, qu'on l'entende bien, d'une finalité transcendante, suprasensible, telle que la conçoit la métaphysique (2). Nous ne voulons parler que

(1) *La Morale et la Science des mœurs,* Préface, pp. XVI-XVII.

(2) Nous attirons ici tout particulièrement l'attention sur la distinction établie par M. R. Worms entre la finalité *métaphysique* et la finalité *humaine,* distinction affirmée déjà d'ailleurs par Aristote et les scolastiques (finalité intrinsèque et finalité extrinsèque). Un exemple très simple emprunté à la physiologie en fera bien saisir l'importance. Pour déterminer les fonctions

Digitized by Google

d'une *finalité immanente, ne sortant aucunement du monde humain, telle que la science peut la comprendre et la constater*. Or, cette dernière nous paraît indéniable en matière sociale. Les phénomènes sociaux en effet sont la manifestation des *volitions humaines*. Celles-ci tendent à réaliser le bien de l'individu, tel du moins qu'il le conçoit. Elles ont donc une certaine *fin*, la *satisfaction des désirs de leur auteur*. C'est la considération de la *fin poursuivie* qui explique les *moyens choisis*, les *voies prises*, les étapes parcourues. Se priver de cette considération, ce serait, pour la science sociale, éteindre volontairement le meilleur foyer de lumière qu'elle ait à sa disposition pour éclairer son chemin si souvent obscur (1). »

---

du larynx, organe de la voix, on peut se placer à deux points de vue : 1° point de vue *humain :* le larynx a pour fonctions d'émettre des sons, de permettre à l'homme de parler et de chanter ; 2° point de vue *métaphysique :* la voix est donnée à l'homme pour chanter la gloire de Dieu. — Est-il besoin de dire que, dans toute cette étude, il ne s'agit que des fonctions et des fins *humaines*, les seules que la science soit en mesure d'observer et de constater ? — Une autre remarque : « Il ne s'agit ici, encore, que des fonctions et fins humaines *collectives*, les seules que la science sociale soit en mesure d'observer et de constater. Quant aux fonctions intellectuelles, scientifiques, artistiques, morales, religieuses, — qui sont humaines aussi, — d'*autres sciences* les étudient respectivement en ce qu'elles ont chacune de propre ; elles ne relèvent de la science sociale que dans la mesure où elles déterminent des groupements ou sont influencées par quelqu'un de ceux-ci. C'est ainsi que les idées et pratiques morales tombent sous l'horizon de l'observateur social, selon qu'elles relèvent, par exemple, du lieu et du travail ou qu'elles influencent l'atelier et l'association. » (Note de M. B. Schwalm.)

(1) *Philosophie des sciences sociales*, t. I, pp. 98-99. — « C'est le cas de rappeler ici les remarques décisives, et rigoureusement scientifiques, de Claude Bernard, sur le déterminisme complexe, hiérarchisé et finaliste des phénomènes physiologistes. Nous les

Digitized by Google

Au reste, nous reconnaissons qu'il ne sera pas toujours aisé, tant s'en faut, de distinguer et par suite de déterminer exactement les fonctions de tel ou tel groupement. Les intentions des hommes ne sont pas toujours aussi faciles à discerner qu'il le semblerait au premier abord, et la raison en est qu'eux-mêmes, les membres du groupe, ne se rendent pas toujours exactement compte du but qu'ils poursuivent.

---

avons cités plus haut. Nous pensons même que la méthode d'observation nous oblige à les accentuer, en passant de la biologie à la science sociale. Voici comment. Les fonctions organiques tendent spontanément vers leurs fins propres sans que, nécessairement et toujours, la conscience, la connaissance intervienne: on respire, on digère, on se nourrit les muscles par le sang, en l'absence de toute sensation ou idée directrice ; mais on ne se marie pas, on ne travaille pas dans un atelier, on ne voisine pas, *on ne fait rien de social* sans une vue, juste ou non, illusoire ou non, mais toujours directrice, d'un *but à réaliser par le moyen de tel groupement.* Ceci est une notion générale de finalité, *rigoureusement induite de la totalité de nos actes de groupement.* Tandis que la finalité organique et physiologique est inconsciente, comme celle de la flèche ou de la balle qui courdroit à la cible, la finalité sociale est consciente, raisonnée, mesurée sur un but qu'on veut réaliser. *Le règne des fins commence avec la vie,* au point de vue de la science ; mais lorsqu'il atteint *l'homme social,* il ne l'emporte pas sans que celui-ci ne se livre comme disposant de soi et de ses voies, par des arrangements de groupes, *en vue* des *biens* dont il *a envie.* Déjà, les groupements des animaux nous manifestent quelque chose de cette activité supérieure, par les sensations et les passions qui les groupent ; mais elle ne devient maîtrise de ses choix, consentement ou refus, en présence des conditions et des biens de la vie, que chez l'homme, lequel raisonne et coordonne ses actes sociaux, d'après sa conception et son désir de son bien et bonheur humain. Il faut creuser de plus en plus dans ce sens la notion de la prospérité sociale. Elle fera mettre en lumière finalement, non pas un postulat extra-scientifique de la science sociale, mais l'une de ses premières et immanentes vérités; immanente à la science, parce qu'elle l'est *à tout acte humain de groupement.* » (Note de M. B. Schwalm.)

Digitized by Google

Prenons, par exemple, le *groupement syndical*. Des congrès récents nous ont révélé plusieurs conceptions différentes du syndicat. Pour les uns, le syndicat ne doit avoir d'autre fonction que de régler les conflits du travail et du capital ; pour les autres, il doit être un instrument de transformation sociale, visant à la suppression du patronat et du salariat ; ce qu'on appelle « le syndicalisme » est encore une autre conception du rôle social des syndicats professionnels (1). De même pour l'*État* : quelles sont ses *fonctions?* Grave question loin d'être résolue et sur laquelle existent encore les divergences de vues les plus absolues, les uns voulant que l'État soit tout, les autres voulant au contraire réduire au minimum ses attributions (2).

Il y a donc des difficultés, c'est incontestable ; et l'une des principales vient de ce que, pour la détermination des *fins,* il n'y a pas à considérer seulement ce qu'en fait les hommes réalisent en se groupant, mais ce qu'ils veulent, ce à quoi ils tendent, le but, l'idéal social auquel ils aspirent. Il s'agit de savoir si cet idéal est réalisable, s'il n'est pas chimérique, s'il est compatible avec la vie du groupe, s'il est dans la nature des choses ou plus exactement *dans le sens des choses* (3) et, comme on dit aujourd'hui, s'il suit le *cours de l'évolution sociale.*

---

(1) La Faculté de droit de Nancy vient justement de proposer comme sujet, pour le concours de doctorat de 1907-1908, l'étude « des théories diverses relatives au *rôle* des syndicats professionnels ».

(2) Tout le monde connaît le beau livre de M. Paul Leroy-Beaulieu intitulé précisément : *L'État moderne et ses fonctions.*

(3) L'expression est de M. de Tourville. Voir notre brochure : *Henri de Tourville et son œuvre sociale,* p. 87.

Digitized by Google

Toutes choses difficiles, délicates, mais non pas impossibles sans doute (1). La science sociale est loin d'être définitivement constituée ; il lui reste beaucoup à faire, beaucoup à chercher et à trouver. C'est aux sociologues, en multipliant leurs observations sur les sociétés humaines d'aujourd'hui et d'autrefois, en suivant le développement historique des institutions, de déterminer les *fonctions* propres de chaque groupement, les *fins* que se proposent et que *peuvent se proposer utilement* les membres de ces groupements, dans les circonstances de lieu et de temps où ils se trouvent (2).

(1) M. Paul de Rousiers, directeur de la *Science sociale*, après avoir lu ce travail en manuscrit, écrit à l'auteur : « Je suis bien d'accord avec vous sur la détermination de la *fonction* par la science sociale... Ainsi la fonction de la famille est d'élever les enfants, parce que jusqu'ici aucun organisme social ne s'est révélé aussi apte à les élever. Là où il n'y a pas de famille, où le père ignore ses enfants, chez certains nègres, l'enfant ne *s'élève* pas, la société non plus. Là où l'enfant est élevé par l'État, comme à Sparte, il l'est pour une fonction unique de militarisme, d'où dommage à la longue pour la société qui s'étiole et meurt, etc. La fonction de l'État retrouvée partout est le maintien de la paix à l'extérieur et à l'intérieur ; c'est donc la fonction *essentielle*. D'autres fonctions sont justifiées seulement dans certains milieux lorsque l'État paraît seul apte à les remplir. La fonction de la Propriété est d'assurer le produit du travail à celui qui le dirige et aussi de pousser au progrès matériel, à la mise en valeur, etc. *Tout cela se déduit rigoureusement de l'observation et se complète et se précise au fur et à mesure des observations nouvelles.* »

(2) De ce qui précède il ne faut pas conclure cependant que, pour arriver à déterminer la nature et les fonctions d'un groupement social, il soit indispensable d'attendre qu'on ait monographié dans leur infini détail tous les types divers de cette forme de groupement. Il suffit, semble-t-il, d'en avoir observé sérieusement un certain nombre, un petit nombre même, au point de vue spécial dont il s'agit ici, pour arriver à dégager de

Digitized by Google

Et tout cela est scientifique. « L'existence des fins humaines est un *fait,* dit M. R. Worms, et comme telle elle a droit à être étudiée par les sciences humaines. Bien plus, c'est un fait capital qui en explique beaucoup d'autres et qui, à ce titre, appelle toute l'attention de l'investigateur. Les phénomènes sociaux s'ordonnent au moins en partie suivant les fins de l'esprit... Cette finalité-là ne fait aucun obstacle à la science; elle en facilite, au contraire, l'élaboration, parce qu'elle est pleinement intelligible (1). »

Ainsi donc, un groupement sera *prospère* quand il sera constitué de façon à accomplir complètement et aisément les *fonctions* qui lui sont propres, dans les conditions de lieu et de temps où il est appelé à vivre.

Mais cela demande quelques explications supplémentaires.

VIII

Il se peut d'abord que le groupement étudié ait *plusieurs* fonctions à remplir. Dans ce cas, il est évident qu'il ne faudra pas que l'*une* seulement de ces fonctions soit remplie à l'exclusion des autres : il faudra que toutes le soient *dans des proportions* et avec un équilibre que la pratique déterminera.

---

cette étude une connaissance suffisante des *fonctions* propres au groupement dont on s'occupe. Cette connaissance sera, bien entendu, toujours sujette à revision au fur et à mesure que la science progressera; mais, dès le début, elle offrira au savant un point d'appui suffisamment ferme pour qu'il puisse, de là, poursuivre plus loin ses investigations.

(1) *Philosophie des sciences sociales,* t. I, p. 99.

Digitized by Google

Par exemple, dans la famille, il ne faudra pas que la multiplication des enfants soit telle, que l'*éducation* en soit rendue impossible ; ni, inversement, que, dans l'intention de rendre l'éducation plus parfaite, le nombre des enfants soit réduit à l'excès.

Voici donc une notion nouvelle : la *prospérité* réclame l'accomplissement *intégral et proportionné* des diverses fonctions propres au groupe.

Mais cela ne suffit pas. Un groupement est rarement isolé. Il vit en contact avec d'autres groupements de même ordre ou d'ordre différent, ou il fait partie d'un groupement plus vaste.

Il est évident que tel groupement donné ne saurait impunément chercher son bien propre au détriment des autres groupes voisins. Cette famille, par exemple, ne pourrait avoir la prétention de fonder sa prospérité sur l'exploitation ou l'écrasement des familles de son voisinage. Une telle prospérité serait trompeuse, illusoire. Acquise au préjudice d'autrui, elle serait proprement *parasitaire ;* elle ne saurait durer : à peine née, elle serait près de sa fin.

Remarquons qu'il en est ainsi du corps humain. La santé d'un organe est en relations étroites avec la santé des organes voisins. On ne saurait avoir la prétention de soigner un seul organe et de négliger ou de sacrifier les autres : l'état de délabrement de ceux-ci aurait vite sa répercussion sur l'état de celui qu'on voudrait traiter avec une exclusive prédilection. Si l'estomac souffre, que deviennent les membres (1) ?

(1) Qu'on se rappelle l'apologue célèbre : TITE-LIVE, II, 32. LA FONTAINE, III, 2. Cf. SAINT PAUL, I Corinth., chap. XII, v. 12-27.

Digitized by Google

De même, dans l'homme, on ne saurait sans danger développer telle faculté, telle aptitude aux dépens des autres. Si on le fait, on n'a plus un homme complet, normal, on a ou un athlète, ou un cérébral, ou un ascète (1). Il y a donc, entre les diverses facultés de l'homme, comme entre les divers organes du corps, un certain équilibre, un certain ordre, une certaine hiérarchie et, pour tout dire, une certaine *harmonie* qui doit être maintenue. Il importe, pour que les choses soient comme il convient, que « tout dans l'homme soit à sa place, en son rang, tout bien proportionné, tout déployé... conformément à sa nature d'homme (2) ».

Il en est de même en ce qui concerne les groupements humains. Voici donc encore une notion nouvelle : la prospérité, dans un groupement, ne peut pas être parasitaire, c'est-à-dire obtenue aux dépens d'autrui. Pour être réelle et durable, elle doit être *harmonique,* c'est-à-dire qu'elle ne doit jamais empiéter sur les autres groupements, mais, au contraire, se montrer respectueuse de leur indépendance et de leur déve-

(1) Voir plus haut. Si l'on voulait d'ailleurs être tout à fait précis, « il y aurait à distinguer entre l'athlète, le cérébral, l'ascète *mal équilibrés,* qui ont développé leurs spécialités respectives jusqu'à l'écrasement ou l'atrophie de tout ce qui n'est pas elles, et l'athlète, le savant ou l'ascète *bien équilibrés,* qui donnent simplement la primauté à l'un des éléments de la vie et de la culture humaines dans leur vie personnelle ; primauté mesurable toujours à l'importance et au rang de cet élément pour le bien de tel individu ou de telle fonction qui est la sienne. L'eurythmie de l'existence est là très conciliable avec une *plus forte* accentuation de certains traits individuels, comme dans la beauté des lignes. » (Note de M. B. Schwalm.)

(2) L. Ollé-Laprune, *Le Prix de la vie,* p. 208.

Digitized by Google

loppement propre. N'oublions pas ce que nous avons dit, d'autre part, de l'adaptation nécessaire aux conditions et aux formes générales de vie que l'état de choses présent impose à tous les groupements sociaux actuellement existants.

Et maintenant, en résumant tout ce qui vient d'être exposé, nous sommes en mesure de compléter notre notion de la *prospérité,* et nous pouvons dire :

Un groupement est prospère quand il est constitué de façon à accomplir les fonctions qui lui sont propres :

1° *Intégralement,* c'est-à-dire *toutes* sans exception ;

2° *En de justes proportions* les unes à l'égard des autres ;

3° *Harmoniquement* avec les autres groupes voisins ;

4° En *s'adaptant* aux conditions générales de vie du monde social présent.

Quand il en sera ainsi, le groupement observé apparaîtra *le plus souvent* (1), suivant l'excellente formule de M. de Tourville, comme vivant dans le *bien-être* et l'*harmonie,* le bien-être et l'harmonie étant donnés ici comme les signes extérieurs *les plus généraux* et *les plus fréquents* de la prospérité sociale :

« *Bien-être,* contentement, satisfaction, mots synonymes, tous très philosophiques, indiquant bien, en effet, que l'être possède alors ce qui convient à sa nature.

« *Harmonie,* terme non moins explicatif qui fait

(1) C'est le *plerumque fit* des jurisconsultes romains, le *ut in pluribus* de saint Thomas d'Aquin. — Voir les réserves formulées plus haut.

Digitized by Google

résulter la facilité des relations de ce que la satisfaction de chacun concorde avec celle de tous les autres : chacun est à sa place (1). »

Et un peu plus loin : « L'ouvrier prospère est celui chez qui se manifeste un état de *bien-être* et qui vit en *harmonie* avec ceux auxquels il a affaire. Celui-là seul décèle les conditions premières de *bon ordre social* et met l'observation sur la voie du système *vital* des sociétés (2). »

Cela dit, il sera facile de déterminer quand une

(1) *Science sociale*, t. I, pp. 101-102. — A rapprocher cette belle page de M. de Tourville sur le *bien-être* dans l'ordre *intellectuel :* « Une fausse théorie se manifestera par un amoindrissement du résultat des faits. Cet amoindrissement dans le résultat est accompagné de souffrance chez les êtres conscients. En effet, une *fonction* est une aptitude et une aspiration à un résultat. Ce résultat est un besoin de l'être ; si ce besoin n'est pas entièrement satisfait, la fonction ne s'exerce pas dans sa plénitude, et par conséquent n'arrive pas à son bien-être : elle souffre.

« Sur l'intelligence de l'homme, la vérité se manifeste par les résultats et le bien-être intellectuels, parce que l'intelligence fonctionne bien et est satisfaite ; l'erreur, par la décadence et la souffrance intellectuelles, parce que l'intelligence fonctionne mal et n'est pas satisfaite.

« L'amoindrissement du résultat se fait donc sentir dans la fonction même ; à moins que la fonction ne continue à obtenir son résultat aux dépens de fonctions connexes. Ce sont alors ces fonctions qui souffriront et qui attesteront l'erreur de la théorie.

« La théorie ne se démontre donc exacte que par le bien-être de la fonction, mais par un bien-être qui n'ait pas été acquis aux dépens de fonctions annexes : en deux mots, par le *bien-être* et l'*harmonie*.

« En résumé, toute dégénérescence d'une fonction, d'un individu ou d'une espèce correspond à la soustraction d'un fait ; le fait maintenu, la dégénérescence ne se produit pas.

« Et comme corollaire, la loi d'une espèce ne peut se trouver que dans son type prospère. » (*Philosophie fondamentale*, première partie, méthode [inédit].)

(2) *Science sociale*, t. I, p. 102.

Digitized by Google

société tout entière, prise dans son ensemble, pourra être dite prospère.

Ce sera quand, au sein de cette société, *tous* les groupements essentiels de la vie sociale, à partir de la famille, rempliront leurs fonctions dans les conditions que nous venons d'indiquer, chacun à sa place, à son rang, sans nuire aux autres, en parfaite harmonie avec eux et s'adaptant exactement à l'état social du monde présent. Une société prospère sera donc celle où les *familles,* les *ateliers,* les *associations professionnelles* et autres, les *communes,* les *provinces,* l'*État,* rempliront respectivement les fonctions qui leur sont propres, conformément aux nécessités du temps présent, mais sans empiétement, sans usurpation, chacun restant chez soi et n'entamant en rien l'indépendance des groupements de même ordre ou d'ordre supérieur.

Ainsi, dans une société de ce genre, la *famille* fait d'abord tout ce qui lui incombe, et les membres des diverses familles se groupent comme il leur semble utile, pour pourvoir aux besoins multiples qu'il leur faut satisfaire, besoins d'ordre matériel, intellectuel et moral; et aucune entrave n'est apportée à leur action, tant que, de leur côté, ils ne dépassent pas leurs attributions propres. De même, la *commune,* la *province,* l'*État,* ne font que ce qu'ils doivent faire, c'est-à-dire qu'ils n'interviennent que pour les affaires dans lesquelles les familles et leurs groupements divers se sont montrés incapables ou impuissants. Chacun restant ainsi à sa place et à son rang, suivant l'ordre et la hiérarchie voulus par la nature même des choses, il n'y

Digitized by Google

a point d'antagonisme possible; le bien-être et la paix sociale sont assurés: c'est véritablement la *prospérité.*

La prospérité connue, il est aisé maintenant de comprendre ce que c'est que la SUPÉRIORITÉ SOCIALE, expression qui revient si souvent dans notre science.

La société qui aura la supériorité sociale, sera celle dont les groupements essentiels fonctionneront le plus complètement suivant leur nature propre, avec le maximum d'intensité, d'énergie, de vie, de vitalité, et aussi avec la plus grande faculté d'adaptation aux conditions de la vie sociale présente.

Ici, nous retrouvons donc, mais en la complétant, la définition de la *supériorité sociale* que donnait récemment M. Demolins. « La supériorité sociale, disait M. Demolins au congrès de 1906, c'est la faculté d'adaptation aux changements qui surviennent dans le milieu (1). » Ce n'est pas que cela; mais c'est bien cela avec quelque chose de plus.

Seulement, ici, une grave question se pose. Étant donnée l'imperfection de l'homme et par conséquent des groupements qu'il forme, il est rare, pour ne pas dire impossible, de rencontrer des sociétés complètement prospères, et par suite, lorsqu'on parle de *supériorité sociale,* on ne peut avoir en vue qu'une supériorité relative, portant sur quelques points particuliers. Dès lors, on est appelé à se demander quel est, dans une société, le groupement dont la prospérité importe le plus; quel est pratiquement et scientifiquement le

(1) *Bulletin,* 1906, n° 25.

Digitized by Google

critérium de la prospérité d'un peuple ; en d'autres termes, quel est le moyen commode et en même temps précis qu'on puisse toujours avoir à sa disposition pour distinguer un peuple prospère d'un peuple qui ne l'est pas, ou pour affirmer qu'un peuple a la supériorité sur un autre ?

La réponse est assez simple après ce qui a été dit jusqu'alors. Le groupement essentiel et fondamental d'une société, c'est la *famille :* cela est un point acquis en science sociale. La famille est la cellule sociale ; elle est, suivant l'expression de M. de Tourville, « l'officine où s'élaborent et d'où sortent tous les êtres humains », et c'est pourquoi elle « détermine par la base toute la forme de la société[1] ». Dès lors, c'est au *groupement familial,* avant tout autre, qu'il faut s'attacher. Dans telle société, la *famille* est-elle prospère ? Accomplit-elle intégralement et vitalement ses fonctions propres ? Produit-elle des enfants nombreux ? Ces enfants sont-ils élevés, formés comme il convient au temps et au lieu où ils sont appelés à vivre ? Dans ce cas, il n'y a pas à hésiter : on peut affirmer hardiment que cette *société* est prospère, parce qu'elle est prospère dans son organisme essentiel et fondamental. Et, de fait, l'observation contemporaine, comme l'observation rétrospective, montre suffisamment que toujours ce sont les sociétés où la *famille* est le plus solidement constituée qui sont les plus fortes, les plus résistantes, tandis que celles où la famille est désorganisée sont en réalité faibles, languissantes, sans vigueur, malgré

[1] *Science sociale,* t. I, pp. 103-104.

Digitized by Google

les apparences contraires mais trompeuses que peut leur donner pour un temps l'éclat des arts et des lettres ou la victoire des armes.

Par suite encore, lorsqu'on voudra comparer plusieurs sociétés, leur assigner des rangs suivant leur valeur sociale respective, dire que l'une est *supérieure* aux autres, c'est toujours à la *famille* qu'il faudra s'attacher. Le peuple qui aura la supériorité sociale sera celui où la *famille* sera le mieux organisée, c'est-à-dire où la famille accomplira le mieux, le plus énergiquement, le plus vitalement ses fonctions principales : propagation de la race, éducation des enfants. Les autres groupements pourront être plus ou moins heureusement constitués, et, par exemple, les groupements de la vie publique, de la vie politique pourront y être médiocres. Peu importe ; ce n'est pas là l'essentiel. L'*essentiel,* dans une société, c'est la vie *privée,* la vie *familiale,* la *famille*. Quand cela est bon, tout le reste va, malgré les imperfections inévitables (1).

Et c'est pour cela qu'en science sociale on n'hésite

(1) A méditer ces quelques lignes de H. Spencer : « Comme, dans le développement successif de la société, la famille a précédé l'État ; qu'on a élevé des enfants avant l'existence de l'État, et qu'on peut en élever après sa destruction ; que celui-ci ne saurait se passer d'eux pour exister, il s'ensuit que les devoirs du père de famille ont une importance supérieure à ceux du citoyen. Puisque la valeur et la force d'une société sont basées en dernier ressort sur le caractère des citoyens qui la forment, et puisque l'éducation est le moyen le plus certain d'influer sur leur caractère, il en résulte naturellement que *la prospérité de la société est basée sur celle de la famille.* » (*De l'Éducation.* trad. franç. [Alcan], p. 15.)

Digitized by Google

pas, quoi qu'il en puisse coûter à notre amour-propre national, à attribuer la supériorité sociale, actuellement du moins, aux peuples anglo-saxons, aux races dites *particularistes*. Ce n'est ni par mode, ni par snobisme, car voilà plus de cinquante ans que la science sociale, par la bouche de Le Play, de Henri de Tourville, de M. Demolins, répète la même vérité, que les faits viennent chaque jour confirmer de la façon la plus saisissante. C'est que, se plaçant au point de vue que nous venons d'indiquer, la science sociale observe que nulle part la vie privée, la vie familiale n'est aussi bien organisée, en vue des résultats à obtenir actuellement, qu'en Angleterre et aux États-Unis (1). Certes, il y a, là aussi, des défauts, des tares même que l'on n'ignore pas (2). Mais, dans l'ensemble, il faut bien le reconnaître, c'est dans ces pays que la famille accom-

---

(1) En dehors des articles très nombreux sur l'organisation de la famille anglo-saxonne, publiés dans la *Science sociale* et qu'il sera toujours facile de retrouver, consulter notamment : 1° pour la Norvège : Ch. Rabot, *Aux fjords de Norvège*, chap. I; Quillardet, *Suédois et Norvégiens chez eux*, passim ; M. Gandolphe, *La Vie et l'Art des Scandinaves*, passim ; 2° pour l'Angleterre : Max Leclerc, *L'Éducation en Angleterre*, passim et surtout t. I, 1re partie ; Boutmy, *Psychologie politique du peuple anglais*, 5e partie, chap. 1 ; Dr G. Le Bon, *Psychologie de l'éducation*, passim et surtout liv. II, chap. 1, § 4 ; Hammerton, *Français et Anglais*, t. I, 1re partie ; 3° pour les États-Unis : P. de Rousiers, *La Vie américaine*, t. II, chap. 1 à IV ; M. Dugard, *La Société américaine*, chap. X ; Lazare Weiler, *Les Grandes Idées d'un grand peuple*, passim ; P. Bourget, *Outre-Mer*, passim, surtout t. II, chap. VIII ; Mme Bentzon, *Choses et gens d'Amérique*, chapitre intitulé : *La Vie de famille en Amérique* ; Roosevelt, *La Vie intense*, passim.

(2) Voir notamment P. de Rousiers, *La Vie américaine*, t. II, Conclusion, p. 323.

Digitized by Google

plit le mieux ses fonctions essentielles : les enfants y sont nombreux et ils y sont élevés comme il convient au milieu dans lequel ils sont appelés à se développer. Dès lors tout le reste suit, et, malgré les imperfections qui sautent aux yeux, par exemple, aux États-Unis, dans l'ordre politique, la société jouit, prise dans son ensemble, d'une vigueur, d'une énergie, d'une vitalité sans pareille.

IX

Ce qui précède est-il suffisamment clair et simple ? Il ne nous reste que quelques mots à ajouter sur ce sujet qui en sera, s'il se peut, éclairci encore et simplifié.

Au fond et en définitive, la notion de la prospérité et de la supériorité sociales, que nous venons d'esquisser, est tout à fait conforme à celle qu'en donnent le bon sens et l'opinion courante. Cette constatation a bien sa valeur (1).

Et, en effet, quand on parle de prospérité sociale dans

(1) C'est le cas d'appliquer à l'investigation sociale ce que M. Ollé-Laprune disait de la recherche philosophique : « Quand on a procédé par principes et avec méthode, quand on a approfondi savamment ce que l'on possédait par nature, alors rejoindre « le peuple » et retrouver les mêmes idées simples, c'est le plus bel ouvrage de la spéculation philosophique... Les vrais « habiles » savent revenir à ce que tout le monde pense et dit. Ils le pensent et le disent en y voyant plus que n'y voit le vulgaire. Ils le pensent et le disent avec profondeur, dans une autre lumière, mais leur suprême effort, leur triomphe, c'est de revenir enfin à cette simplicité et de s'accorder avec « le peuple. » (*La Philosophie et le Temps présent*, pp. 372-373.)

Digitized by Google

nos sociétés civilisées, qu'entend-on communément par là? Qu'on le demande à un homme intelligent, réfléchi, non à un pur cérébral, mais à un homme d'expérience, mêlé à la vie, en contact avec les réalités de chaque jour. Il répondra (1) : une société prospère, c'est une société où la natalité est abondante, où les individus sont énergiques, entreprenants, où le travail est intense, où, par conséquent, existe une grande activité économique, agricole, industrielle, commerciale; c'est une société douée d'une grande puissance d'expansion, c'est-à-dire qui fournit des émigrants et des colons capables; une société encore où les cultures intellectuelles sont développées, le niveau moral élevé, la criminalité et le paupérisme faibles ou en décroissance; une société, enfin, où les individus et les familles sont libres, indépendants : libres de se grouper comme ils l'entendent en vue de leurs intérêts communs; indépendants des pouvoirs publics pour tout ce qui, dans la vie sociale, ne dépasse pas les limites de leur bonne volonté ou de leur capacité.

Mais tout cela, n'est-ce pas précisément ce que nous avons dit plus haut? La natalité abondante, c'est la

(1) On voudra bien remarquer que cette réponse est, en somme, celle donnée par Le Play dans les divers passages cités plus haut. « La critique de la notion de prospérité établie par ce travail revient donc à justifier scientifiquement la description, d'apparence empirique et confuse, laissée par l'initiateur de la méthode sociale. On classe seulement, on hiérarchise à des plans bien distincts et bien coordonnés ce que le génie de Le Play apercevait d'intuition, par masses confuses, dans la mêlée de faits sociaux accumulés par lui au terme de ses monographies. Ainsi s'affirme la continuité de la science sociale en même temps que son progrès. » (Note de M. B. Schwalm.)

Digitized by Google

famille accomplissant sa fonction de propagatrice de la race. Des individus énergiques, entreprenants, doués d'une grande puissance de travail et d'expansion, intelligents et moraux, c'est la famille encore dans son rôle d'*éducatrice,* formant des hommes forts à tous égards en vue des nécessités de la vie. Des individus libres et indépendants, c'est la famille encore, la famille forte, capable, sachant garder son autonomie vis-à-vis des autres groupements, et particulièrement vis-à-vis de ceux de l'ordre politique.

Si maintenant, pour finir et aller au fond des choses, on nous demande comment d'un mot on pourrait condenser tout ce qui précède, nous répondrons qu'en réalité la notion de prospérité, selon la *Science sociale* et selon l'opinion commune, se ramène en définitive à la *fonction* essentielle de la famille, qui est l'ÉDUCATION (1).

Former des hommes et les former pour la vie qui les attend, voilà le point essentiel; et l'on peut dire que la société qui y réussit est *prospère* et que celle qui y réussit *le mieux* a la *supériorité sociale.*

Former des hommes capables... mais il faut préciser : capables avant tout de résoudre le problème de la vie par excellence, dans l'ordre social, à savoir le problème du pain quotidien (2) et de le résoudre par

(1) Cf. H. SPENCER, *De l'Éducation,* p. 15. Voir quatre pages plus haut, en note.

(2) Le Play et ses continuateurs ont beaucoup insisté sur ce point qui est admis aujourd'hui par tout le monde. C'est un fait, que la préoccupation essentielle de chaque individu est de conserver et d'entretenir la vie chez lui et chez ceux dont il a le

Digitized by Google

le seul moyen qui soit efficace, par l'effort personnel, le TRAVAIL (1), — capables de le résoudre pour eux-mê-

soin et la responsabilité. Le problème du pain quotidien ou, plus exactement, des *moyens d'existence* (aliments, vêtements, habitation, etc.) doit être résolu au jour le jour, à quelques exceptions près, par l'humanité tout entière. Cette vérité peut se voiler aux regards de ceux qui ont la fortune ou l'aisance : ce n'en est pas moins une grande loi naturelle. Le Play a d'ailleurs soin d'ajouter que, dans la conquête ou la jouissance des biens matériels, les sociétés humaines doivent toujours se soumettre à la *loi morale :* « Toute société dépérit également, soit que la subsistance y fasse défaut, soit que la loi morale y soit violée. » (*Constitution essentielle de l'humanité,* p. 25.) — Et il cite à ce sujet ces deux paroles mémorables : « L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu » (MATTH., IV, 4) et : « Tu ne feras rien de bon dans les choses humaines si tu oublies les rapports qu'elles ont avec Dieu. » (MARC-AURÈLE, *Pensées,* chap. XIX, 28.) [*Méthode d'observation,* p. 81].

(1) On sait trop l'importance que la *Science sociale* attache au *travail* pour être étonné de le retrouver ici, au fond même de cette question de la prospérité sociale. La loi du travail est une loi naturelle qui s'impose à tout homme venant en ce monde, qui a été mise en relief dès la plus haute antiquité et n'a cessé d'être rappelée d'âge en âge : « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front » (*Gen.*, II, 15-16 ; III, 19). « L'homme est né pour travailler comme l'oiseau pour voler » (JOB, v. 7). « Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus, *si quis non vult operari nec manducet* » (II, *Thes.* III, 10). « Le Christ a donné lui-même l'exemple du travail en prenant un métier, celui de « charpentier » (MARC, VI, 3). A noter aussi ces encouragements à l'énergie virile : « Ne hais pas les labeurs pénibles, ni le travail des champs » (ECCLI. VI, 16). « *Confortare et esto vir,* montre-toi fort et sois un homme » (III, *Reg.*, II, 2). « *Viriliter age et confortare et fac : ne timeas et ne paveas ;* sois viril et fort ! à l'œuvre ! ne crains point et ne t'effraie point ! » (I, *Paralip.*, XXVIII, 20). « Ayez aux reins la ceinture (signe d'activité) et dans vos mains la lampe allumée (signe de vigilance). *Sint lumbi vestri præcincti et lucernæ ardentes in manibus vestris* » (LUC, XII, 35). « Il ne faut pas fuir les responsabilités : tout homme doit faire valoir les dons naturels qu'il a reçus en naissant ; voir la parabole où est blâmé et sévèrement puni le serviteur qui, sans

Digitized by Google

mes d'abord et par eux-mêmes, par suite capables de se suffire, — capables aussi *d'aider les autres* à résoudre le même problème, de prendre par conséquent la *direction du travail*, — capables de conduire leurs semblables, de les diriger, ce qui ne peut se faire que par l'initiative, l'esprit d'entreprise, le courage en face des responsabilités (1).

C'est pourquoi, tout d'abord, la *Science sociale* considère la question de l'*éducation*, de la *formation de l'homme* comme la question sociale essentielle dont la solution s'impose dans tous les groupements quels qu'ils soient : « Ce qui est partout en cause, dit M. de

---

rien risquer, a enfoui le talent que lui avait confié son maître » (MATTH., XXV, 14-30). A remarquer encore le point de contact si souvent signalé entre le travail et la moralité, l'oisiveté et le vice : « *Multam malitiam docuit otiositas*, l'oisiveté enseigne beaucoup de mal » (ECCLI. XXXIII, 29). « *Auferetur factio lascivientium*, la race des hommes de plaisir sera supprimée [éliminée] » (AMOS, VI, 7).

(1) Dans une lettre datée de Calmont (25 juillet 1900), M. de Tourville a donné de la supériorité sociale la définition suivante : « LA SUPÉRIORITÉ SOCIALE CONSISTE DANS L'APTITUDE A PROCURER LE PLUS HAUT DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE, POUR LE PLUS HAUT BÉNÉFICE DE LA COLLECTIVITÉ. » Voir *H. de Tourville et son œuvre sociale*, p. 77. — De son côté, M. Paul Bureau, dans un court passage de son livre tout récent, *La Crise morale des temps présents*, a parfaitement marqué cette nécessité du « développement de la personne » comme condition de la prospérité et de la supériorité sociales : « Une nation est saine, forte et prospère lorsque *les membres qui la composent* ont un corps robuste et vigoureux, une intelligence éclairée, formée à raisonner avec méthode et précision, une volonté vaillante, capable à la fois d'initiative hardie et de persévérance tenace ; lorsque les divers compartiments de l'activité sociale, l'agriculture et le commerce, l'industrie et la politique, le service de la religion et celui des cultures intellectuelles, recrutent sans difficulté *un personnel* bien formé et apte à répondre adéquatement aux exigences de la profession et du milieu » (pp. 117-118).

Digitized by Google

Tourville, ce qui fait la difficulté, depuis la plus petite exploitation agricole jusqu'aux plus grandes entreprises de l'industrie et du commerce, jusqu'aux groupements qui régissent les intérêts politiques ou religieux, c'est ce qu'on appelle... la question du personnel... Ce qui manque ce n'est ni la science, ni l'outillage pour l'action matérielle, intellectuelle ou morale : ces deux instruments sont en progrès incessants ; ce qui manque c'est *l'homme, l'homme qu'il faut* avec cette science et avec cet outillage... C'est la question de l'homme qui vient à son tour, après celle du développement des autres puissances naturelles. Une grande œuvre a surgi, mais elle fonctionne mal, et après s'en être pris à toutes les forces de la nature, après y avoir fait appel, on s'aperçoit que ce qui fait défaut, c'est l'homme (1). »

C'est pourquoi, encore, la science sociale a toujours le regard tourné vers les sociétés anglo-saxonnes qui apparaissent, du moins dans l'état actuel du monde, comme les seules qui sachent véritablement *former des hommes,* grâce à l'organisation *particulariste* de la famille qui prévaut chez elles et qui développe chez les individus des ressources d'énergie si abondantes, une aptitude à l'initiative si vivace, que, partout et dans n'importe quel groupement, ces individus se trouvent en mesure, mieux que tous autres, d'accomplir leurs fonctions, de s'adapter aux circonstances et d'en tirer parti (2).

---

(1) Préface au livre de M. P. DE ROUSIERS, *La Question ouvrière en Angleterre,* pp. XVI et XVII.

(2) La formation particulariste est susceptible de donner *tous les genres* de supériorité, même dans les arts, la littérature, la

Digitized by Google

« L'Angleterre, dit encore M. de Tourville, a conçu l'éducation de l'homme comme une chose simple : c'est le génie qu'elle a su garder, c'est la vertu à laquelle elle n'a pas manqué. *Cultiver l'homme* comme l'*élément premier de toute prospérité,* c'est ce qui la caractérise ; vainement on cherche à la définir par une autre note. L'Angleterre est avant tout et par-dessus tout *une grande école d'hommes* (1). »

Et ce qui est vrai de l'Angleterre l'est plus encore, peut-être, des États-Unis (2).

On conçoit dès lors que des hommes ainsi formés l'emportent partout sur ceux qui n'ont pas reçu cette même éducation. Partout, en effet, ils ont au moins — ce qui est fondamental et le point de départ du reste — la supériorité dans le travail ; et cette supériorité se manifeste notamment par une double aptitude qui manque à leurs concurrents :

1° Aptitude à *mettre un territoire en valeur au plus haut degré par un travail personnel suivi et intense* (3) ;

---

morale et la religion (Voir notamment *Science sociale,* t. XVII, pp. 478-484). En fait, il n'en est pas encore ainsi, mais elle donne déjà la supériorité dans le travail, qui pourrait bien être le commencement de toutes les autres. Cf. *Science sociale,* t. XXI, p. 107,

(1) Préface au livre déjà cité de M. P. de Rousiers, p. xix. Cf. de Tourville, « Simplicité et fécondité de l'éducation anglo-saxonne » (*Mouvement social,* déc. 1893, t. II, p. 155). On connaît cette pensée de Montesquieu : « Si l'on me demande quels préjugés ont les Anglais, en vérité, je ne saurais dire lequel : ni la guerre, ni la naissance, ni les dignités..., *ils veulent que les hommes soient hommes.* » (*Pensées diverses* [édit. Lahure, t. II, p. 462].)

(2) Voir P. de Rousiers, *La Vie américaine,* t. II, Conclusion.

(3) M. de Tourville a donné de la *famille particulariste* la définition suivante : « Celle dont *régulièrement* (normalement) *tous*

Digitized by Google

2° Aptitude à *ouvrir* ensuite *largement ce territoire à tous les peuples et à l'adapter à tous les progrès.*

C'est par cette double capacité qu'ils méritent le titre de « *pionniers de la civilisation* » (1).

Sans doute, on trouve, en dehors de la formation particulariste, des peuples *prospères.* Si l'on se reporte aux explications et aux définitions que nous avons données plus haut, on comprendra aisément qu'il puisse y avoir des peuples communautaires qui jouissent d'une réelle prospérité : c'est le cas notamment de ces pasteurs nomades du plateau central asiatique que la science sociale a si souvent décrits. Mais c'est une prospérité temporaire, qui ne peut durer qu'autant que la population qui en profite reste isolée, repliée sur elle-même, sans contact avec aucun autre peuple doué d'une formation plus énergique.

Or, la caractéristique de l'âge moderne est précisément — par la multiplicité des moyens de communication, l'extension et la complication croissante des intérêts communs — le mélange, la fusion, ou tout au moins un contact de plus en plus fréquent, de plus en plus intime de toutes les races qui couvrent la surface

---

les enfants *sont aptes, tout au moins,* à se créer un domaine de culture, en simple ménage, dans un pays neuf. » (Voir notre brochure déjà citée, p. 77.)

(1) M. DEMOLINS, *Science sociale,* t. XXIX, p. 86. « Le monde anglo-saxon, dit, de son côté, M. B. Schwalm, se caractérise essentiellement par l'affluence des hommes capables vers la *direction du travail* et les affaires qui en résultent, soit dans la métropole, soit aux colonies, soit n'importe où. » (*Science sociale,* t. XVII, p. 466 bas.)

Digitized by Google

de la terre (1). Dans cette vaste mêlée de peuples, qui a pour but la conquête pacifique du globe, il est manifeste que le premier rang ne saurait appartenir qu'à ceux qui ont reçu la formation la plus vigoureuse et la plus résistante, et, par cette formation, ont été habitués plus que les autres au « travail personnel, intense et persévérant » (2).

La prospérité durable ne sera donc acquise qu'à ceux qui tendront, par un continuel effort, à se hausser au niveau des peuples les plus laborieux et les plus entreprenants (3).

Dans ces conditions, la France, si elle le veut bien peut atteindre les sommets. Le rang que la *Classification sociale* lui assigne lui permet toutes les ambitions : quoique fortement empreinte d'esprit communautaire, elle est cependant, à beaucoup d'égards, particula-

(1) Voir G. Le Bon, *Psychologie du socialisme,* livre IV, chap. I : « Évolution industrielle et économique de l'âge actuel », 5e édit., pp. 225 et suiv. Cf. M. B. Schwalm, *Science sociale,* t. XVII, pp. 465 bas et suiv. : « Un âge nouveau qui commence. »

(2) Voir notamment M. Demolins, « Boers et Anglais » (*Science sociale,* t. XXVIII, pp. 319 et suiv.; t. XXIX, pp. 73 et suiv.).

(3) « Partout ce sont d'intenses courants, courants d'idées, courants de science, courants de richesses : mise en valeur du sol, des forces de la nature et des forces de l'homme. Les âges classiques qui furent grands, mais d'une autre grandeur, n'ont connu rien de pareil. On peut regretter que les temps soient changés, regretter aussi les vies doucement coulées au charme des belles choses. Ces vies-là, bien peu les connaîtront maintenant. Il faut agir, sous peine de dépérir ; il faut affronter les courants, sous peine d'être laissé au rivage comme une épave. » (L. Liard, *Le Nouveau Plan d'études de l'enseignement secondaire* [Paris, 1903], p. 19.) — Cf. la conclusion générale du beau livre de M. Léon Poinsard, *La Production, le Travail et le Problème social dans tous les pays au début du vingtième siècle* (Paris, 1907, 2 vol.), t. II, pp. 709 et suiv.

Digitized by Google

riste, et c'est finalement parmi les sociétés de ce dernier type qu'elle doit être placée (1). Elle n'a donc, pour réussir, qu'à développer intensément les éléments particularistes de sa formation sociale. Elle le peut si elle le veut : « Ce qui doit nous donner confiance, écrit M. Demolins, c'est que la France paraît bien être la nation qui se rapproche le plus du type anglo-saxon; elle s'en rapproche bien plus que l'Espagnol et l'Italien, et probablement plus même que l'Allemand (2). » « Nous pouvons donc, avec vraisemblance, augurer pour notre pays un heureux résultat de la conquête nouvelle du globe. Tandis que les races par trop communautaires ne sauront que se laisser réduire à une situation inférieure, nous pourrons, nous, relever lentement *par le travail* notre initiative individuelle; nous pourrons, si nous ne faillissons pas à la tâche, prendre rang parmi les nouveaux maîtres du monde (3). »

---

(1) Voir M. Demolins, « Classification sociale » (*Science sociale*, asc. 10 et 11 de la 2e série, pp. 11 et 124-131).

(2) M. Demolins, *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons* (Appendice, p. 426).

(3) M. B. Schwalm, *Science sociale*, t. XVII, p. 472.

Digitized by Google

LETTRES D'UN JEUNE SOLDAT

DE LA

GRANDE ARMÉE

AUGUSTE PARUIT

(1813-1814-1815)

RECUEILLIES PAR SON NEVEU

M. ALEXANDRE DE ROCHE DU TEILLOY

MEMBRE TITULAIRE

AVANT-PROPOS

Auguste Paruit, frère aîné de ma mère, naquit à Bruxelles, chef-lieu du département de la Dyle, le 27 janvier 1797, et fut baptisé le même jour dans l'église Saint-Jacques dit Condenberg, par le curé Delande. Il appartenait à une famille française : son père, Valentin Paruit, fils d'un notaire de Marienbourg, dans les Ardennes, ville enlevée à la France en 1815, y était né le 13 février 1758, et avait épousé à Amiens, le 17 messidor an III (5 juillet 1795), Agathe d'Esmery, fille d'Aymard d'Esmery, homme de loi, président du tribunal criminel du département de la Somme. En 1797, Valentin Paruit servait la France

Digitized by Google

comme administrateur en chef des hôpitaux militaires de l'armée du Nord, en résidence à Bruxelles.

Bientôt après, il quitta ces fonctions pour devenir payeur du Trésor à Angers, où naquit ma mère, en 1803. J'ai encore le numéro du *Journal de Maine-et-Loire* qui relate son baptême solennel, où elle eut pour parrain le baron Nardon, préfet du département, et pour marraine la célèbre Laure, exaltée par la duchesse d'Abrantès, femme du conseiller d'État Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, dont la mère, Mme de Bonneuil, avait été une des amies intimes d'André Chénier, et qui, elle-même, rivalisait de beauté avec Mme Récamier. Les lettres écrites à sa filleule, conservées dans ma famille, ont moins d'éclat que son visage.

En sa qualité de notable, mon grand-père fut désigné, en 1811, pour être des trois députés représentant « la bonne ville » d'Angers, au baptême du roi de Rome, solennité dont ma mère, placée, avec les autres enfants des députés, sur les marches du trône, autour de l'Empereur, se plaisait tant à évoquer le souvenir enchanté, racontant que, placée comme la plus petite, tout près de Napoléon, elle s'effrayait de son regard flamboyant et s'amusait à toucher les abeilles d'or de son manteau. Cependant Auguste et Henry, son frère cadet, étaient restés internes au lycée impérial d'Angers où ils continuèrent leurs humanités.

L'an d'après, Valentin Paruit, repris par sa vocation de jeunesse, publia, à la fameuse imprimerie de Mame frères, ses amis, rue du Pot-de-Fer, nº 14, à

Digitized by Google

Paris, un *Mémoire sur l'administration des hôpitaux militaires,* que j'ai encore sous les yeux. Napoléon le lut, en fut, paraît-il, frappé, et immédiatement renomma M. Paruit administrateur en chef des hôpitaux militaires.

Le voilà donc rendu à l'activité et aux hasards de la vie militaire. Après la campagne de Russie, en 1813, il fait partie de la Grande Armée, et établit ses bureaux à Erfurt. C'est là que le rejoignit, au mois de juillet 1813, son fils aîné Auguste qui interrompit de brillantes études classiques pour être attaché à sa personne, en qualité de commis, d'abord provisoire, puis de deuxième classe. La mère, restée avec son autre fils et sa fille, fit promettre à l'enfant de lui écrire des lettres fréquentes et longues. La parole fut tenue : ces lettres sont adressées à Angers, rue Saint-Blaise, n° 17, rue « défunte », m'a dit, en 1869, un ouvrier de la ville, disparue pour faire place à un boulevard, adressées aussi à sa campagne des « Rangeardières » près d'Angers, aujourd'hui propriété de M. René Bazin : il a tenu à garder, m'a-t-il dit, comme je les y avais vues, dans le salon, les vieilles tapisseries qui avaient charmé l'enfance de ma mère.

Je viens de copier, à votre intention, messieurs, des extraits de cette correspondance de mon oncle, dont les adresses portent l'estampille : « Grande Armée » sans date d'envoi. Je ne me suis point permis d'y faire le moindre changement, pour leur laisser le tour négligé mais sincère de lettres intimes écrites allégrement par un jeune homme de seize ans, *frotté* de belles-lettres, lecteur enthousiaste de Daniel Defoë,

Digitized by Google

de Jean-Jacques Rousseau, de Bernardin de Saint-Pierre, de Chateaubriand, mais également enchanté des vers de Racine et de Voltaire, car c'est dans un cahier de morceaux choisis, copiés de sa main, que, même avant de savoir bien lire, j'appris par cœur, avec l'aide de ma mère, *La Mort d'Hippolyte* et *La Mort de Coligny*. J'ai dû seulement supprimer plusieurs passages dénués d'intérêt même dans les lettres citées, et quelques-unes des répétitions de mots et des négligences inévitables dans une correspondance précipitée, quand j'ai pu le faire sans bouleverser les phrases.

Au retour de l'île d'Elbe, mon grand-père reprit du service et fit avec ardeur la campagne de Waterloo, cette fois, avec ses deux fils. Les lettres d'Auguste et de Henry, en 1815, sont pleines d'enthousiasme bientôt anéanti. Que devinrent-ils? Le calme plat de la Restauration, dont la France avait pourtant si grand besoin, devait être lourd, douloureux pour une jeunesse exaltée par les gloires et les revers de l'Empire. Alors se produisit, comme au dix-huitième siècle, non pas une émigration proprement dite, mais une *exode* (1), un entraînement vers les terres lointaines, les « colonies » comme on disait, voyages qui promettaient moins la fortune que des aventures et des émotions.

---

(1) Contrairement à l'opinion générale, confirmée par l'erreur apparente du *Dictionnaire de l'Académie française*, qui n'admet pas *exode* dans ce sens-là, *exode*, comme le mot grec Ἔξοδος, est féminin, quand il signifie *sortie* (V. le *Dictionnaire général de la langue française*, d'Adolphe Hatzfeld, Arsène Darmesteter et Antoine Thomas).

Digitized by Google

En 1810, l'Angleterre avait arraché à Napoléon l'île de France, française depuis 1713, que Paul et Virginie avaient rendue si célèbre et si chère! Il fallait y conserver notre langue, nos mœurs, notre sang et notre cœur. Une partie de la famille maternelle de Victor Hugo y est restée établie. Les habitants, demeurés fidèles à leur métropole, y appelaient de tous leurs vœux des consolateurs, des renforts. Mes deux oncles, entraînés par un mouvement irrésistible, partirent sur *La Nancy* (j'ai le journal de la traversée), pour l'île de France, redevenue île Maurice. Mais cette terre africaine les dévora, comme Sainte-Hélène dévora leur Dieu, Napoléon. Henry survécut à son frère, se maria là et y a laissé des descendants; mais Auguste, au moment de revenir en France, mourut d'une fièvre maligne à Port-Louis, capitale de la colonie, en juillet 1821, à vingt-quatre ans, suivant de près dans la tombe Napoléon et y précédant de peu de mois son père. Il m'a souvent été raconté que mon grand-père, déjà très affaibli, à la nouvelle de la perte de son fils sentit tout désir de guérison perdu; que, un matin, surprenant un journal oublié près de son lit, où était racontée la mort de l'Empereur, qu'on lui avait cachée, lui qui souffrait de la même maladie, il laissa retomber sa tête sur l'oreiller, en sanglotant; il ne se voyait plus de raison de vivre, quoiqu'il eût blâmé l'ambition du conquérant; il ne fit plus que languir, et peu après s'éteignit.

Il m'est resté de mon oncle Auguste Paruit, avec son portrait peint là-bas en miniature, un jonc qu'il avait pieusement coupé aux Pamplemousses, où il était

Digitized by Google

allé en pèlerinage, sur le monument dit le tombeau de Paul et Virginie; mon bras aime encore à s'appuyer sur cette canne aujourd'hui. Ma mère m'a aussi légué, serrées dans un vieux portefeuille, ces lettres dont je vous prie d'accueillir la lecture avec l'indulgence que mérite la mémoire de nos pères qui ont fait ou vu de si grandes choses, qui ont tant souffert pour la gloire de notre patrie !

EXTRAIT DE BAPTÊME D'AUGUSTE PARUIT

Je soussigné curé de Saint-Jacques dit Condenberg, de Bruxelles, déclare avoir baptisé ce jourd'hui, janvier le 27 1797 (V. S.), Auguste Valentin, né le même jour, fils de Claude Joseph Valentin Paruit, administrateur en chef des hôpitaux militaires de l'armée du Nord, et de Rose Agathe d'Esmery, son épouse. Parrains : Aymard Jacques d'Esmery, grand-père maternel du baptisé, et Maria-Anna Dinot, grand'mère paternelle de l'enfant.

Fait à Bruxelles.

DELANDE.

Digitized by Google

1° 1813-1814

Saint-Avold, le 15 juillet 1813.

Ma chère mère,

... J'ai profité de l'avertissement de mon père qui m'adressait à M. d'Heindre chargé de me remettre ma commission et une feuille de route. Tout finit par bien réussir grâce à M. Barbier, le plus affable des hommes, qui me fit beaucoup d'honnêtetés ainsi que son épouse ; ils désiraient même me retenir à déjeuner ; mais impossible d'accepter à cause des courses qui rempliraient mon unique journée et de ma feuille de route qu'il fallait faire signer par le ministre ; autrement je n'aurais eu que trois sols par lieue pour faire le petit maître. Au sortir du ministère, une averse épouvantable ! Me voilà saucé ; les rues de Paris comme des rivières ; l'eau montant jusqu'aux portières des fiacres. Deux heures pour gagner la rue du Bac ; heureusement ma culotte de nankin bientôt séchée me permit d'aller visiter la superbe galerie du Louvre qui vaut bien le musée d'Angers. Le lendemain, M. d'Heindre voulut absolument m'embarquer. La diligence était composée de quatre militaires, un juif allemand et deux femmes, dont une espèce de cantinière. L'un des militaires était un officier de santé arrivant d'Angleterre où il demeura prisonnier pendant dix ans ; il prétendit que là-bas, un officier, pourvu qu'il eût un peu d'instruction, était fort heureux. J'aurais volontiers frotté les oreilles de l'étranger qui se permettait de fumer dans le cabriolet, en s'entêtant à y rester, et nous choquait par ses excentricités.

Après deux nuits passées en diligence où l'on dort assez bien, nous traversons des pays agréables, les riants coteaux de la Champagne, avec de bons dîners à Épernay, à Châlons-sur-Marne, assez vilaine ville. Enfin, depuis hier, nous voici en Lorraine, superbe pays de montagnes ; vallées charmantes ; les voyageurs sont souvent obligés de des-

Digitized by Google

cendre pour que la diligence puisse franchir les côtes chargées de raisin, comme on en a pas vu depuis longtemps. Départ aussitôt après le souper pour Verdun, ville fortifiée située dans une vallée, renfermant 1 200 prisonniers anglais. Le matin, déjeuné à Metz, défendue par un triple rang de fossés et mise en état de siège, ce qui explique sans doute que les rues sont sales et puantes. Logé à *La Croix d'or*, le meilleur hôtel...

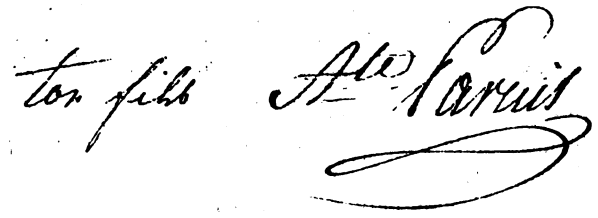

Erfurt, le 23 juillet 1813.

Ma chère mère,

Arrivé ici avant-hier au matin, j'ai voulu me remettre, pouvoir te parler un peu de notre petite ville et de notre manière d'y vivre. Est-il besoin de dire avec quel plaisir je serrai dans mes bras mon bon père, que je désirais si vivement rejoindre, contrarié jusqu'au dernier moment comme je l'avais été pendant le cours de mon voyage? Je fis une course de deux heures avant de pouvoir trouver sa demeure, ne rencontrant que des soldats arrivés, comme moi, tout récemment et des brutes d'Allemands qui, malgré mes efforts pour me faire entendre, ne pouvaient ou ne voulaient pas comprendre ce que je m'efforçais de leur fourrer dans la tête. Las enfin de courir les rues, j'allai sur la place Napoléon qui doit son nom à une grande cheminée marbrée élevée en l'honneur de notre Empereur, magnifique rien qui prouve assez l'ignorance des habitants et répond bien peu à la majesté de Napoléon. Là, je trouvai

Digitized by Google

le bureau de la poste civile, mais sans obtenir aucun renseignement positif; on me dit seulement que le commissaire chargé de la police des hôpitaux pourrait me tirer d'embarras. Je ne me fis pas tirer l'oreille pour m'y rendre, et quel ne fut pas mon étonnement en montant l'escalier, lorsque j'aperçus sur une porte : *Bureau du directeur!* J'entre; mon père était à travailler; comment dépeindre la joie de ce bon père si inquiet sur mon compte depuis deux jours? Il fut si saisi que son émotion m'inquiéta. Il m'a mené chez la plupart des employés. Comme il est aimé de tous ses collaborateurs logés ici avec le commissaire des hôpitaux et le chirurgien en chef de l'arrondissement d'Erfurt! Nous avons, le matin, un déjeuner assez frugal et sommes obligés d'aller chercher notre dîner au *Cheval Blanc* où l'on est assez bien. Pourvu que cela dure! Notre soupe d'hier, des plus rares, était aux écrevisses.

Te parler de toutes les contrariétés de mon voyage jusqu'à Mayence, deviendrait trop long. Je suis réellement un voyageur bien malheureux, destiné à de grandes aventures. M'étant vu, à Mayence, sur le point de ne pouvoir passer le Rhin, je me suis joliment mordu les ongles... Après avoir battu le pavé toute la journée, apprenant qu'il fallait aller chez le maréchal Kellerman, j'y fus, et obtins ma feuille de route. Parti, le lendemain, pour Francfort-sur-le-Mein, j'avais encore à subir des ennuis capables de pousser ma patience à bout. A Francfort, au bout de six heures j'obtins une voiture à destination de Hanau, à quatre lieues de la place. Mais elle coûterait 12 francs, ma bourse n'y consentait pas; enfin un aubergiste, tout en écorchant le français, consentit à faire le marché pour 12 kreutzers. Quelle chance! mais force fut de passer par une rue dont le nom me faisait reculer d'horreur; tu vas juger s'il n'est pas fait pour décourager l'homme le plus endurant par sa barbarie; le voici, ce grand mot : *Allerheiligenstrasse.* Nous fîmes 4 lieues en six heures, parce qu'il fallait remonter le Mein.

Digitized by Google

Je fus logé à Hanau chez un épicier qui, pour me refaire de mes fatigues, me donna une chambre menaçant ruine, et le rendez-vous de toutes les punaises de la ville, lesquelles eurent soin de ne me pas laisser fermer l'œil et de me tirer tout mon mauvais sang ; pour comble de malheur, dans le grenier voisin, deux chats poussaient des cris sans pareils. Le lendemain matin, mon hôte, pour calmer ma juste indignation, eut l'idée de me régaler des différentes liqueurs qui composaient sa boutique. Profitant de ce bon moment, je visitai toutes les cruches ; un ivrogne n'aurait pas perdu son tems : elles étaient très bien composées. Tout en grondant, était-il possible de ne pas rire sous cape et de ne pas admirer une telle bonhomie ?

Bref, mon passage dans chaque ville fut marqué par un événement ; une partie de la route dut être faite à pied, l'autre dans des charrettes de réquisition. Comment l'oublier ? Tant elles m'ont frotté les os ! Pour mon trajet à pied, force fut de laisser à solde mes effets que j'attends. Je suis arrivé ici avec 10 francs en poche, bien heureux d'avoir eu les trois louis de mon oncle. Tu peux dire à mon frère Henry et aux autres internes du lycée d'Angers qu'ils doivent se tenir bien heureux d'être nourris comme ils le sont, quand ils viennent de se révolter contre l'économe, et qu'il suffit de venir en Allemagne, pour envier leurs dîners.

Erfurt, le 10 août 1813.

Mon cher frère,

... Le 18 ou le 19 du mois dernier, voici ce qui s'est passé à quatre portes de notre demeure, chez le bourgmestre dont le titre équivaut à peu près à celui de maire, et qui est exécré dans la ville à cause de sa brutalité. Dernièrement donc, quatre cents conscrits allemands, sur un refus, je crois, qu'il leur avait fait, vinrent assiéger sa maison, brisèrent portes et fenêtres, et jetèrent tous les meubles sur le pavé ; lui-même aurait subi le même sort

Digitized by Google

sans la précaution de s'évader par une porte de derrière, autrement il eût été poursuivi dans sa retraite. Pauvre mobilier ! Les passants marchaient dans la plume jusqu'à mi-jambe. Au beau milieu d'un tel acharnement arrivent, à bride abattue, six lanciers polonais, sabre au poing, ils ne tuèrent personne. Vingt-deux des plus mutins furent condamnés à être fusillés ; mais deux seulement ont été exécutés. Juge si les voisins, les Français surtout, devaient trembler pour leur peau !... On fête aujourd'hui la Saint-Napoléon ; les canons de la citadelle font leur office depuis ce matin, et il est 4 heures ; ce soir grand feu d'artifice au fort ; grand bal chez le général. Faut-il y paraître ? Je *bisque* fort (*sic*) de ne pas savoir danser. J'aimerais mieux que tu fusses, comme moi, libre d'y aller... Demain je passerai par Iéna et ne manquerai pas de visiter le champ de bataille.

Il n'y a pas de matelas dans ce pays-ci ; on couche dans la plume jusqu'au col ; j'ai pris le parti de m'étendre sur ma paillasse, car, dans ces lits, on est plutôt assis que couché. On n'a pas de couvertures non plus ; ce sont des édredons grossiers qui pèsent 9 à 10 livres ; il y a de quoi rôtir dans une nuit ; c'est très malsain...

Erfurt, le 28 août 1813.

Ma chère mère,

Je m'empresse de te tirer d'inquiétude sur mon passage du Rhin ; ce débordement ou plutôt ce gonflement dont tu me parles, avait eu lieu quelques jours avant mon arrivée... je l'ai franchi, non pas en bateau, c'eût été trop difficile d'en couper le courant, mais sur un superbe pont de bateaux. J'ai manqué la belle occasion d'aller à Francfort sur le coche traîné par des chevaux ; mais cette traversée du Mein aurait exigé douze à quinze heures ; d'ailleurs, avec le cœur bien gros, j'ai mis le pied sur le sol d'Allemagne ; chaque pas que je faisais m'éloignait de toi, s'il me rapprochait de mon père. Tant qu'il fut possible d'apercevoir la

Digitized by Google

France, mes regards s'y fixaient pour lui dire adieu ; quand je me tournais vers l'Allemagne, quel tableau différent ! On ne voit plus que de hautes montagnes, paraissant de loin bleues ; le Rhin est, sans contredit, la limite la plus naturelle de ces deux pays... Notre voyage de Rach ici a été fort heureux, d'autant plus agréable qu'il ne nous a pas coûté un sol, au détriment des pauvres habitans qui, cependant, reçoivent très bien les Français. Nous étions toujours invités à choisir une des meilleures maisons de la ville, et priés d'y revenir à notre retour. Ces invitations étaient-elles faites de bon cœur ? Probablement. Les Allemands sont naturellement affables, francs, ou tout au moins polis et façonnés aux usages, qualités qu'on leur refuse injustement. Les Français détestent tout ce qui n'est pas d'eux, ou à eux, et le taxent de grossièreté, d'ignorance. Il ne s'agit pas de la populace d'ici, mais des gens comme il faut ; mon voyage m'a permis de constater qu'ils ne le cèdent en rien aux Français pour le bon ton et l'instruction. A Gotha, pendant une promenade dans le parc de beaucoup supérieur à celui de Weimar, rencontrant la Cour au détour d'une allée, nous pûmes facilement considérer le prince de Saxe-Gotha ; tous ces petits princes sont adorés dans leur pays. Des préparatifs se font pour recevoir le roi de Saxe qui va habiter Eisenach. Chose curieuse : en avant de la ville s'élève une haute montagne sur le sommet de laquelle est bâti un château dominant tous les alentours ; les flancs en sont garnis d'une forêt de pins percée d'allées tournantes munies de bancs pour reposer les voyageurs. Mon père hésitait à entreprendre une ascension au-dessus de ses forces ; parvenu à la moitié du trajet, assis à un endroit d'où la vue s'étendait au loin, en face de sites variés, ne pouvant plus s'arracher à ce charme, il finit par céder à mes instances et à l'espoir de nous rafraîchir sur la cime du rocher où, depuis sept cents ans, se dresse le château, dans le roc taillé à quinze pieds de profondeur. Autrefois l'Allemagne fourmillait de petits princes

Digitized by Google

qui, perchés sur des hauteurs, assouvissaient entre eux leurs mesquines vengeances. Aussi les ruines ne manquent-elles pas ici. De la bonne bière rendit des forces à mon père. Une femme nous fit visiter deux cabinets remplis d'armures des anciens princes, à peu près deux cents; chevaliers et chevaux étaient tout couverts de fer; voici encore les harnois. Je n'ai pas manqué de m'affubler d'un casque de fer de vingt livres et d'une cuirasse qui en pèse quarante. Une chemise en mailles de fer serrées en pèse vingt, et un gilet, quarante. Par quel hasard est exilée ici l'armure entière de Henri II, roi de France? Au milieu de de la salle sont attachés à une colonne la botte, le juste-au-corps, une culotte rouge qui n'a plus qu'une jambe, etc., de Frédéric-Auguste, prince de Saxe, au seizième siècle. On nous fit voir ensuite la chapelle où Luther fit ses premières armes. Naturellement il me fallut monter dans la chaire autour de laquelle le réformateur rassemblait les princes protecteurs de la religion qu'il voulait établir et qui la propagèrent ensuite dans toute l'Allemagne. L'autel est une pyramide carrée très primitive; le tout d'une simplicité antique. D'autres voyageurs avaient fait des centaines de lieues exprès pour jouir d'un tel spectacle! Qui plus est, on nous offrit de visiter la chambre même de Luther, placée dans un autre corps de bâtiment. Imagine-toi entrer dans une baraque vieille de sept cents ans. Au haut d'un escalier escarpé se présente une petite porte ronde qui semble l'entrée d'un cachot profond. Dans cette chambre exiguë subsistent encore le porte-manteau tout vermoulu de Luther, sa table de famille, son petit bureau très bas; car il se servait d'une arête de baleine pour s'y asseoir; là est conservé son encrier. L'unique fenêtre donne sur les montagnes. Rien d'étonnant que cet homme-là fût inspiré dans un tel séjour. Les murs sont couverts du nom des visiteurs du haut en bas; le mien dut s'y ajouter. Sur l'un de ces murs apparaissent encore plusieurs taches d'encre; la tradition veut que Luther, croyant voir le diable, pour

Digitized by Google

le tuer, lui jeta son encrier à la tête, n'étant pas encore, paraît-il, habitué à ces visions...

Le bruit court d'une bataille gagnée par l'Empereur sur les alliés ; les ennemis auraient perdu 7 000 hommes et les Français 800...

Erfurt, le 1er octobre 1813.

Ma chère mère,

Si j'ai tardé à te répondre il ne faut en accuser que les circonstances qui ont, un moment, arrêté les communications... Mon père redoute l'hiver qui sera terrible... C'est dans la jolie petite ville de Weimar que nous allons un peu respirer, car ici, c'est le rendez-vous des béquillés...

Erfurt, le 11 octobre 1813.

... Il y a eu impossibilité de communiquer avec la France. La route était occupée par 10 000 ennemis environ qui, sortant des frontières de la Bavière et coupant la Saxe aux montagnes d'Eisenach, dirigeaient leur marche sur Cassel, capitale de la Westphalie, dans le dessein de soulever les habitants contre nous ; mais leur projet ayant probablement échoué, ils se retirent en toute hâte devant 7 000 Français mis à leur poursuite. La route de France va donc redevenir libre pour quelque tems. Vos lettres ont dû tomber au pouvoir des ennemis avec le courrier. Pourvu que celle-ci n'ait pas le même sort ! Nous sommes d'ailleurs en toute sûreté, quoique à 4 lieues de 15 000 Autrichiens qui ont paru avant-hier sur les hauteurs, mais ne sont pas assez fous pour venir se frotter à nos remparts hérissés de canons. Aucune nouvelle du quartier général. L'Empereur, qui n'est pas loin de nous, doit livrer bataille aux ennemis dans les plaines de Leipzig, où il souhaite de les attirer, sûr de les vaincre en bataille rangée. Selon toutes les apparences, avant l'hiver nous irons faire un tour sur le Rhin...

Digitized by Google

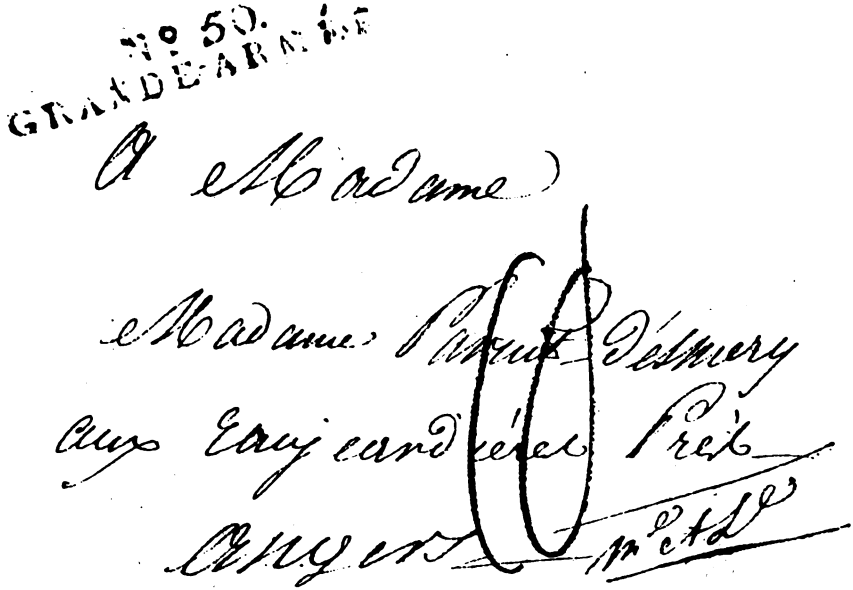

Erfurt, le 20 octobre 1813.

Ma chère mère,

... Les courriers de France n'arriveront ici désormais que tous les huit jours. Je vous assure que quoique environnés d'ennemis, nous ne dormons pas moins tranquilles que si nous étions à cent lieues, sans courir aucun danger. Avant-hier une estafette qui a pu se faufiler jusqu'ici est, dit-on, porteur de la nouvelle peut-être fausse d'une grande bataille que l'Empereur a gagnée à huit lieues au-dessus de Leipzig.

Digitized by Google

Mayence, le 1er novembre 1813.

Enfin ma bonne mère, après un voyage de huit jours, semé de dangers continuels, aussi malheureux qu'il pouvait l'être, nous voici arrivés ici, nus comme un petit saint Jean, entièrement dépourvus de tout, et n'ayant échappé au naufrage qu'avec le strict nécessaire pour nous couvrir. N'importe; malgré ce dénuement, il faut s'estimer trop heureux : ce privilège sera refusé au plus grand nombre de nos compagnons d'infortune qui iront passer leur hiver dans les glaces du Nord. Le Rhin met désormais une barrière infranchissable entre nous et nos irréconciliables ennemis..... Pas ne fut possible de donner des nouvelles; les communications eussent-elles été ouvertes, les moments étaient trop précieux. Pendant toute la route, tout espoir semblait perdu de revoir la patrie. Juge combien il aurait été pénible pour mon père d'être fait prisonnier! Plus d'une fois, ton mari et ton fils furent à deux doigts de leur perte. Jusqu'à Gotha, le voyage a encore été assez heureux; mais, là, le cocher nous abandonna et, dès lors, il m'a fallu le remplacer et continuer ses fonctions. Ce contretemps n'était encore rien, mais, au moment où, fier des progrès de mon nouvel état, j'étais assis tout glorieux sur mon siège, me voilà désarçonné de la plus plaisante manière : la secousse qui me transporta à dix pas de la route et le cri de l'essieu, me confirmèrent bientôt dans la triste certitude que notre voiture était incapable d'aller plus loin. Force fut de descendre et, malgré nos prières, personne ne consentit à nous porter secours. Juste le temps de jeter les selles sur les chevaux et de fuir à l'exemple des autres. C'est à la sortie de Rach (?), la plus détestable des villes, qu'arriva cet accident. De là, la situation ne fit qu'empirer. Pour échapper aux poursuites, il fallait marcher nuit et jour, et ne s'arrêter que pour prendre quelques morceaux de pain noir dans les maisons des paysans livrées

Digitized by Google

au pillage, trop heureux de trouver de la paille et d'apaiser ainsi la fatigue. Il suffira de te dire que, le 28, nous montâmes à cheval à 3 heures du matin pour arriver dans les environs de Hanau sur les 3 heures du soir. Là, le passage étant bouché par les Bavarois, rien ne restait de plus pressé à faire que de se jeter sur la droite. Nous restions seuls avec un officier de dragons du 17e régiment, et, à l'aide de guides rencontrés dans les montagnes, il devint possible de se sauver au milieu des forêts et des précipices. La neige couvrait la terre à la hauteur de douze pouces au moins; on était trempé jusqu'aux os. Mon père, malgré la bonté de ses Polonais, manqua perdre la vie en passant sur un petit pont large à peine de un pied, au-dessus d'un fossé de quinze; le cheval tomba, les quatre fers en l'air et s'étendit absolument sur son cavalier qui en fut heureusement quitte pour une légère contusion à la cuisse. Soixante-seize heures d'horloge à cheval, sans presque desseller ni débrider! Tout à fait rompus! Quel besoin de repos!

Le 30 octobre, nous voici arrivés sur les bords du Rhin, et, à midi, protégés par les batteries de la tête du pont, et respirant enfin. Huit jours sans se déshabiller!...

Mayence, le 11 novembre 1813.

Mon père est heureusement délivré de son emploi accablant, la haute surveillance des hôpitaux de la place : il avait d'abord obtenu d'aller établir le chef-lieu de son arrondissement à Nancy. Quelle joie d'habiter cette jolie ville! Mais elle fut courte; notre résidence vient d'être fixée à Strasbourg. Préparatifs bientôt achevés. Des gens qui n'ont presque rien ne sont pas en peine pour faire leurs paquets. Vos lettres, parties d'Angers le 1er novembre, ne sont arrivées ici que le 10.

Digitized by Google

Strasbourg, le 20 et le 29 novembre 1813.

Ma chère mère,

Nous voici rentrés, après un voyage dur en cette saison, par la pluie et la neige ; mais qu'est-ce en comparaison de la retraite ? Les Cosaques ne nous ont pas forcés à faire un pas plus vite que l'autre. On les apercevait bien distinctement sur l'autre rive du Rhin, aux endroits où le fleuve se rétrécit ; mais, s'ils se moquaient de nous, il y en avait de notre côté autant à leur service. A quoi bon s'inquiéter quand, le soir, s'offriront un copieux souper, un feu flambant et un bon lit, capables de faire oublier les fatigues que mon père, d'ailleurs, a supportées gaiement, avec une excellente santé ? ... Nous logeons dans une des meilleures maisons de la ville, chez le directeur des douanes et allons prendre pension, à 55 francs le mois par abonnement ; mais le prix risque d'être bientôt augmenté de 10 francs.

Strasbourg, le 1er décembre 1813.

Ma chère mère,

Une seule de tes lettres nous est enfin arrivée après trois semaines. Quels moments terribles ! Pendant la retraite, poursuivis par des ennemis redoutables, nous étions entièrement livrés à la merci de notre guide, qui pouvait disposer de nous à son gré. O bon peuple allemand, comme tu t'es montré généreux ! Combien la France doit t'avoir d'obligations ! Ce souvenir ne s'effacera pas de si tôt ! Si c'eût été tout autre pays, ces montagnes, couvertes de forêts, au lieu d'assurer notre fuite, nous auraient servi de tombeaux ! Aussi, avec quel plaisir embrassai-je notre fidèle montagnard, quand, tendant la main, il nous montra du doigt les côtes de la France, et, après nos remerciements et nos adieux, se renfonça dans

Digitized by Google

les lieux sauvages heureusement franchis ! Peut-être a-t-il payé cher sa complaisance : il y allait de sa vie ; si notre marche cachée eût été découverte, il serait tombé le premier sous les coups de nos ennemis.

Mon père était d'avis d'attendre que la canonnade fût finie pour passer par Hanau. Dieu sait combien il y eut de prisonniers faits dans ce maudit passage ! J'ai donc eu une heureuse idée ; sans compter que des chutes dangereuses étaient à craindre dans ces terrains et ces fossés remplis d'eau et de neige fondue qu'il nous fallut traverser ! Juge de mon inquiétude. J'avançais à cheval derrière mon père ; mais comme ce cheval, nouvellement dressé et monté d'abord par le domestique, était accoutumé à suivre l'autre, je dus rapidement descendre ; une neige abondante et continuelle tombait depuis cinq heures du matin ; mes vêtements devinrent si lourds, mes membres si engourdis, que je restais comme cloué. Il était une heure après minuit. Aucun des soldats du régiment polonais qui se trouvait avec nous ne voulut s'arrêter ni nous porter secours ; comme l'autre bord du fossé était moins escarpé et plus facile, pour retirer mon père, qui jusque-là n'avait donné aucun signe de vie, je passe la planche, tremblant que mon cheval ne glisse aussi et ne tombe sur l'autre ; la bride bien serrée, sans perdre courage, de toutes mes forces, je le traîne jusqu'à l'autre bord, aussi saisi que moi ; je descends le glacis et aperçois mon père se débattant au fond d'un fossé. Comme j'observais tous ses mouvements ! Enfin, après l'avoir retiré trempé, je l'aide à remonter à cheval ; mais le cas pressait ; à tout prix, il faut sortir de ces gorges ; quand, cinq minutes après, il put parler, je respirai. Mon père en fut quitte pour une contusion tout le long de la jambe droite, encore noire aujourd'hui, et une joue un peu meurtrie par les embrassements du cheval. Moi, je n'ai eu qu'une violente peur. Tu demandes si mon père a perdu de l'argent : il a heureusement sauvé quelques louis et sa montre d'or ;

Digitized by Google

tout le reste a disparu. Nous ne prîmes notre guide que le lendemain ; après avoir erré pendant huit heures environ, nous trouvâmes des officiers de dragons qui eurent pitié d'une telle détresse.

A cette lettre, le père ajoute un post-scriptum : « Il ne nous est resté à chacun que la chemise que nous avions sur le dos. Celle d'Auguste était en lambeaux, et, sur l'invitation des Strasbourgeois, il vient d'en faire hommage ; elle est, peut-être, en ce moment, entre les mains d'une belle dame qui en fait de la charpie ; c'est à qui se distinguera dans ce genre d'occupation. Je viens de désigner un local pour recevoir les offrandes. On nous parle de paix et, cependant, le canon se fait encore entendre ; c'est, sans doute, pour prouver qu'on est en mesure d'en dicter les conditions... »

Strasbourg, le 13 décembre 1813.

Ma bonne mère,

... Nous sommes dans la plus parfaite sécurité, et ne risquerions d'être bloqués ou assiégés que si le Rhin venait à geler, ce qui est rare, et, probablement, ne se produira pas ; cette année, la saison n'est pas très rigoureuse, à part dans quelques endroits. Après avoir vu tant de neige dans les montagnes de l'Allemagne et éprouvé un froid si rigoureux au mois d'octobre, je suis tout étonné de trouver des journées de printemps en décembre. Le froid, cependant, paraît vouloir reprendre son empire et remplacer la température douce si propice aux maladies épidémiques qui règnent dans quelques villes aux environs, mais ne se sont point fait sentir à Strasbourg, grâce aux précautions

Digitized by Google

prises d'y laisser peu de malades, grâce aussi à la salubrité de l'air purifié par la rivière qui passe au milieu de la ville. C'est à Mayence que l'épidémie a pris naissance, et de là s'est répandue au loin, car elle sévit, je crois, à Nancy, où le préfet en a été victime. Tant mieux que notre destination ait été changée. Strasbourg est d'ailleurs une ville fort vivante et agréable à tous les points de vue...

Le maréchal Gouvion de Saint-Cyr n'est qu'à dix lieues d'ici; quand la capitulation qu'il avait faite a été reconnue nulle, il a été obligé de retourner prisonnier sur ses pas...

Strasbourg, le 6 janvier 1814.

Ma chère mère,

... Nous voici menacés, à peu près sûrement, d'être cernés, sans aucune communication avec la France; ma lettre pourra-t-elle même te parvenir? La place est approvisionnée pour deux ans, au moins, et nos remparts ne sont pas de papier. La tête du Rhin, à Kehl, que j'ai vue hier, est difficile à prendre... Envoie-moi le sabre, tel qu'il est à la maison, avec tes lettres à Paris, chez M. d'Heindre.

Strasbourg, le 20 avril 1814.

... Dans quelle misère nous avons été délaissés! En ce moment, il est urgent de s'assurer le traitement de cinq mois redus, 3 5oo francs en tout. Comment se mettre en route sans un sol?

Strasbourg, le 11 mai 1814.

... Hier est arrivé le chevalier de La Salle, commissaire extraordinaire du Roi, qui nous paie aujourd'hui notre mois de décembre; la bonté qu'il témoigne à toutes les administrations fait espérer d'être soldés des quatre autres mois. Des lettres particulières semblent indiquer que nous sommes licenciés à partir du 1er mai.

Digitized by Google

Un léger secours d'argent que mon père a pu emprunter est venu bien à propos. On nous a joliment bernés sur les sorties fréquentes et avantageuses de la garnison ! Si les bourgeois n'avaient pas rivalisé de zèle, pour soutenir six mille bambins, en montant la garde sur les remparts pendant tout l'hiver, notre pauvre garnison aurait été bien malheureuse. Ces fameuses sorties se réduisaient à aller à un quart de lieue, tout au plus, prendre quatre vaches et quelques moutons. Ici, des vaches, assez ordinaires, se vendaient de 60 à 70 louis ; la viande a coûté jusqu'à 50 sols la livre. Combien de personnes durent la rayer de leur ordinaire et se contenter de *stockfisch*, mauvais poisson, qui a pourtant conservé beaucoup d'existences ! Je serai content d'avoir mon sabre, qui me sera assez utile pour faire la route d'ici à Paris.

Strasbourg, le 17 mai 1814.

... Il n'y a plus aucun doute sur notre situation : hier, une lettre de M. Bourdon, régisseur général des hôpitaux, informe que l'intendant a reçu l'ordre de licencier toutes les administrations de l'armée, à partir du 16 mai ; nous voilà donc rentrés dans la noble classe de la bourgeoisie, manière nouvelle et extraordinaire de remercier les gens des services qu'ils ont rendus dans les dernières campagnes où ils ont été *échinés !* Que de pauvres gens mis sur le pavé ! Mon père, cependant, avantageusement connu de l'intendant général, peut se flatter de n'être pas mis au rebut (1).

Le père ajoute dans un post-scriptum : « Il me tarde d'être à Paris, où je verrai tous les Villatte qui sont en grande faveur et pourront m'être utiles. »

(1) M. Paruit d'Esmery obtint une retraite honorable, et Louis XVIII, par un décret du 5 juillet 1821, de son règne le *vingt-septième*, le nomma chevalier de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

Strasbourg, le 1er juin 1814.

Ma bonne mère,

... Oui, le sort est fixé; à partir d'aujourd'hui, nous ne faisons plus partie des administrations de l'armée, mesure générale, mais provisoire pour quelques-uns, car, enfin, les hôpitaux et les hospitaliers sont indispensables. Du reste, le mois de juin sera payé en entier avec une indemnité de route de Strasbourg à notre résidence habituelle; mais rien ne sera donné ici, et la confection des *revues* des deux mois, mai et juin, reste à établir. Pour payer nos dettes, absolue nécessité de vendre nos chevaux dont la nourriture, en outre, serait trop coûteuse en route. Encore dix jours de retard, sans compter les mauvaises chances!

Par une bizarrerie particulière au caractère des habitants, nous sortirons de chez le directeur des douanes, cette bonne maison, où nous sommes dès les premiers jours de notre arrivée, sans avoir reçu de lui la moindre honnêteté. A partir d'aujourd'hui, un asile sera ouvert au magasin général des hôpitaux, pour faire les dernières courses et tout terminer... Gardons l'espoir d'une prochaine réunion!

Ate Paruit.

Ici s'arrête brusquement la correspondance.

2e 1815

Paris, quelques jours après le 20 mars 1815.

... Nous apprîmes à La Ferté que l'invincible Napoléon avait fait son entrée à Paris, le 20 mars, à 8 heures du soir, le jour de notre arrivée au Mans. La route était remplie de nobles qui, bien loin d'aller secourir leur roi, décampaient à bride abattue à l'approche du danger.

Digitized by Google

L'Empereur, qui doit apprécier cette classe, les traite selon leur mérite ; sans les plaindre, tout le monde applaudit à leur sort. Les journaux vous ont appris avec quelle modération l'Empereur rend toutes les ordonnances, avec quelle bonté il pardonne à ceux dont il a tant lieu de se plaindre... Mon père, qui s'habille pour aller au ministère, a déjà été admis à aller faire sa cour à l'Empereur... On s'occupe en ce moment à augmenter l'armée, et, espérons-le, à organiser les hôpitaux militaires... Envoyez-moi ma culotte courte, avec une paire de bas de soie blanche.

Paris, le 26 mars 1815.

... Mon frère Henry est allé se promener avec mon père au jardin des Tuileries ; nous n'avons rien perdu en route si ce n'est ma cocarde blanche que j'ai laissée à La Ferté... Paris est aussi tranquille qu'auparavant. L'Empereur passe tous les jours 15 000 hommes en revue. Il a bien engraissé pendant son absence. On attend l'impératrice et le roi de Rome incessamment. Impossible de peindre l'élan des troupes, qui crient : « Vive l'Empereur ! » à s'égosiller. 40 000 hommes, paraît-il, sont déjà dirigés sur la Belgique...

Paris, le 6 avril 1815.

... La Vendée et l'Anjou passent pour être parfaitement tranquilles ; je n'ai pas beaucoup de peine à le croire ; car, nulle part, MM. les volontaires royaux n'ont donné signe de vie, et si le *Père la Violette* n'avait que des ennemis comme cela à combattre, il les aurait bientôt mis au pas ; vraiment, ils se sont bien conduits ! Pas un ne s'est sacrifié pour défendre *le gros goutteux,* c'est ainsi que le peuple appelle Louis XVIII. Toutes les routes étaient couvertes de fuyards, notamment la nôtre. Beaucoup de voitures remplies de nobles, suivies de meutes de laquais et d'équipages,

Digitized by Google

qui, sans doute, allaient lever des légions sur leurs terres. Voilà comme ces braves ont abandonné leur roi. Ici, un tas de brochures les étrillent joliment; par exemple : « Départ du gros papa sans tambour ni trompette », « Au clair de la lune ». Personne ne pouvait s'empêcher d'aimer le roi, un digne homme, mais le reste était détesté; il n'y a pas jusqu'à la duchesse d'Angoulême, la femme la plus hargneuse, la plus détestable, la plus hautaine qu'il soit possible de voir, au dire de ceux qui l'ont approchée.

Paris est très tranquille. Le *Père la Violette* se montre souvent, passe tous les jours des revues et fait filer des troupes sur différents points... Il est arrivé une aventure assez plaisante à notre cousin Natalis, qui servait dans les gardes du corps. Une partie de la maison du roi était sur pied depuis plusieurs jours. Ces pauvres diables, harassés et peu habitués à la fatigue, se voyaient réduits à passer dans les écuries, sur une botte de foin ou de paille, le temps accordé pour réparer par le sommeil leurs forces épuisées. Le ministre de la guerre leur avait dit en sortant des Tuileries : « Messieurs les gardes du corps, vous pouvez maintenant tirer vos bottes : nous avons de bonnes nouvelles, etc., etc. » C'était la veille de l'arrivée de l'Empereur. Enchantés, ils se promettent une meilleure nuit; aussitôt après la rentrée au corps de garde et à l'écurie, plusieurs d'entre eux imaginent d'aller coucher chez leurs parents, avec l'intention de revenir de bonne heure, pour que leur évasion reste ignorée; l'un va chez sa tante, l'autre chez son cousin, ou chez sa cousine. Bref, Natalis court tout joyeux demander un lit à sa sœur, enchantée de le revoir. Notre brave se couche, en prend tout à son aise jusqu'au matin, retourne, en se frottant les yeux, à son poste. Personne ! Grand étonnement ! Il se rend droit aux Tuileries; pas un chat ! Se précipitant à travers les appartements, il ne trouve que des gens, comme lui, ébahis, ouvrant une grande bouche, se demandant les uns aux autres s'ils rêvent. Où est le *gros papa,* et ses cama-

Digitized by Google

rades ? Tout s'éclaircit. Quelle grimace épouvantable ! Que faire ? Retourner l'oreille basse chez sa sœur, où chacun se moque de lui. Il jette l'uniforme dans un coin, reprend l'habit de bourgeois, et galamment accompagne sa sœur qui fuit à Amiens. Cela se passait le lundi matin et le *Père la Violette* est rentré aux Tuileries à 9 heures du soir.

Versailles, le 10 avril 1815.

... Mon père est fort occupé ; sûrement, sous quelques jours, va paraître un travail où il est compris. Le *Père la Violette* a confirmé l'ordonnance du roi pour la demi-solde des hôpitaux...

Paris, le 14 avril 1815.

... Envoyez-nous vite nos armes, nos fontes, notre équipement, un reste de ruban tricolore qui doit être dans un petit portefeuille. Les ordres sont si précis, qu'il faut être, le lendemain même, au quartier général. Heureusement celui de mon père est ici.

Paris, le 4 mai 1815.

... Donnez-nous des détails sur ce qui se passe en Vendée. On fait bien des contes ici sur le mauvais esprit de ses habitants. La Vendée ne me semble pas vouloir se soulever. L'Empereur est prêt à repousser d'injustes agresseurs, avec un ordre, des dispositions admirables. Sans des événements pareils à ceux de l'an dernier, il sera très difficile aux ennemis de remettre le pied sur le sol français. Les soldats sont pleins d'ardeur et d'enthousiasme, bien persuadés que d'eux seuls dépend le bonheur ou le malheur de la France... On doit payer aujourd'hui un demi-mois de solde.

Digitized by Google

Paris, le 11 mai 1815.

... Nous n'aurons pas, cette fois-ci, à craindre les Cosaques, tant les mesures sont bien prises pour les empêcher de pénétrer. On parle beaucoup de la paix avec l'Angleterre et avec l'Autriche. Plusieurs courriers ont été expédiés de part et d'autre. Gare donc à ceux qui voudraient nous attaquer ! Le prince Lucien, récemment arrivé ici, va, dit-on, habiter le Palais-Royal... Nous avons été passés en revue, dimanche, par l'Empereur. L'enthousiasme des assistants fut indicible. Vous avez dû voir dans les gazettes qu'il s'était promené seul dans Paris. Rien n'est plus vrai. Tout Paris l'a vu, à cheval, accompagné du maréchal Bertrand et du général Drouot, suivi d'un seul écuyer. La foule était si grande que, plusieurs fois, de peur d'écraser quelqu'un, l'Empereur a dû mettre son cheval au petit pas, et les acclamations devenaient si redoublées que souvent il a voulu parler, mais que ses paroles se sont perdues. Sorti de l'Élysée à sept heures, il a suivi les boulevards jusqu'au faubourg Saint-Antoine où il a visité des ateliers d'armes. Voyant un ouvrier qui s'y prenait mal pour polir la *platine* d'un fusil : « Mon ami, lui dit-il, tiens, regarde comment il faut faire » et, aussitôt, l'Empereur se met à l'ouvrage et finit le fusil.

Nous ne tarderons pas à rejoindre les troupes qui partent continuellement pour Laon. J'ai visité hier les travaux de Montmartre déjà fort avancés.

Paris, le 18 mai 1815.

Nous attendons notre ordre de départ pour Laon, place destinée au rassemblement du 6e corps d'observation, qui est le nôtre. Les chefs de service des autres parties y sont déjà arrivés ; aussitôt les ambulances confectionnées, vite en poste...

Puisse cette campagne, qui s'ouvre sous de brillants

Digitized by Google

auspices, n'être pas si funeste que la précédente ! Puissions-nous ne pas rester longtemps à Laon très encombré, où l'on manquera de tout ! On parle ici de la réorganisation des gardes d'honneur demandée à l'Empereur, qui profitera de cette bonne disposition des esprits, sauf à en contrarier plus d'un.

Laon, le 26 mai 1815.

Partis le 24, nous voici arrivés le 25 ici, où les bourgeois sont de braves gens, bien accueillants. Ville agréablement située sur une hauteur d'où la vue s'étend à quatre lieues vers des coteaux garnis de vignes et semés de villages formant comme les faubourgs de la ville. Avec beaucoup de peine, on nous a logés chez une vieille demoiselle dont la maison avait été jusque-là épargnée, parce qu'elle a été entièrement saccagée par les Cosaques. Un magnifique salon, le plus beau de la ville, avait été choisi par eux pour leur boucherie; le clou du lustre servait à accrocher les bœufs écorchés; aussi les habitants sont-ils d'enragés bonapartistes. Bon exemple à donner !... Cette demoiselle consacre toute sa fortune à de bonnes œuvres et traite ses nouveaux hôtes somptueusement.

Laon, le 6 juin 1815.

On s'attend, chaque jour, à décamper d'ici. Le comte Lobau va arriver, précédant d'un ou deux jours l'Empereur. Mon père attend sous peu la lettre officielle pour ses nouvelles fonctions.

Flaumont, près d'Avesnes, le 11 juin 1815.

... Ordre d'évacuer le 9, pour faire place à la Garde impériale, et de se porter sur Avesnes, où est le 2e corps; mais la ville, forte de 2 500 âmes, se trouve tellement encombrée, que nous dûmes être envoyés en cantonne-

Digitized by Google

ment dans le village de Flaumont, d'où j'écris cette lettre, à une demi-lieue de la ville, logés on ne peut mieux chez des fermiers. Placé à quatre lieues de la frontière, je sais, de bonne main, qu'il ne se passe pas de semaine, sans qu'il nous vienne une centaine de déserteurs, saxons, hanovriens, et, chose étonnante, quelques Prussiens ; ils sont tous bien reçus... Ici on redoute les Cosaques ; notre hôte n'est pas trop rassuré, ayant à conserver 240 moutons et le reste de sa ferme très considérable. Le prince Jérôme s'avance ; il est déjà à Avesnes ; un mouvement général dans la ligne est imminent.

Philippe-Ville, le 16 juin 1815.

... Partis hier pour la Belgique, nous allons rejoindre le quartier général. Le manque de chevaux est un grand embarras ; il est défendu de garder une voiture, ou, si l'on en a une, il faut rester à trois lieues de l'armée, ce qui est le plus sûr moyen de se faire prendre : l'Empereur vient de battre les ennemis qui sont en fuite.

Laon, le 23 juin 1815.

Nous revenons ici harassés, mais sains et saufs, et, chose étonnante, avec tous nos effets après avoir, dix fois, été au moment d'abandonner notre voiture dans les boues. Repos bien mérité pour les hommes et les chevaux qui sont sur les dents.

Les lettres écrites immédiatement après la bataille de Waterloo n'ont pas été retrouvées.

Paris, le 29 juin 1815.

Fallait-il périr au port ? Hier, ordre arrive de stationner dans un village et de ne pas en bouger sans de nouveaux renseignements. L'ennemi avait coupé la route à quelque distance de là. Ce contretemps fut au moins un répit, une

Digitized by Google

halte, du loisir, pour se rafraîchir et se restaurer. Dix minutes après, des éclaireurs prussiens arrivaient au village. Quelle chance ! Depuis le matin, nos portemanteaux étaient attachés sur les chevaux ; mais, en cas d'attaque, résolution fut prise de n'abandonner la voiture qu'à la dernière extrémité. Pas une épingle ne fut perdue, pendant que quantité de gens se plaignaient d'avoir été dépouillés de tout. Avoir manqué d'être faits prisonniers, à quatre lieues de Paris, et cela pour deux poules au pot, que force avait été de dévorer ! Notre corps est campé près de Montmartre.

Blois, le 11 juillet 1815.

Ordre a été donné à l'armée de se retirer sur la Loire. Quittant la grande route, presque au sortir de Paris, à travers champs, privés de notre voiture qui ne put être emmenée, nous voici rendus ici. L'armée est dans la consternation ; où devra-t-elle se replier ? De la Dyle à la Loire, ce n'a été qu'une seule chevauchée sans presque ralentir la marche. Le repos est encore plus nécessaire aux chevaux qu'aux cavaliers, c'est moins le manque de nourriture que l'usage qu'on a été forcé de faire du blé en herbe, qui a diminué leurs forces.

Le père ajoute en post-scriptum : « Que de choses se sont encore passées depuis un mois ! Les papiers publics ont dû vous apprendre les grands événements et leurs résultats. Je ne pourrai jamais dépeindre tout ce que j'ai souffert dans cette courte et désastreuse campagne. »

Selles, le 6 août 1815.

Une lettre du ministre de la guerre vient d'arriver, qui annonce le licenciement à partir du 16 de ce mois, par une mesure générale.

Digitized by Google

L'OCCUPATION

DU

TERRITOIRE FRANÇAIS

A LA SUITE

DE LA GUERRE DE 1870-1871

PAR

M. Gaston MAY

I

L'acquittement de l'indemnité dans un délai relativement si court libérait la France de deux charges bien pénibles : l'occupation d'une partie de son territoire et l'entretien de l'armée étrangère qui y était installée. L'histoire du rétablissement des relations pacifiques normales entre les deux pays serait incomplète, si, revenant en arrière, on n'essayait pas de décrire ce régime transitoire, cette situation tout à fait anormale d'un pays qui, ayant signé la paix, n'avait pas, à raison des obligations financières mises à sa charge, reconquis la pleine possession de lui-même. Le régime de l'occupation, ses phases de décroissance alternant avec les menaces à peine dissimulées d'une prolongation au delà du terme convenu, ses périls toujours re-

Digitized by Google

naissants, l'insécurité qu'elle engendrait par le fait de son existence même et de sa durée, les embarras qu'elle suscitait au dehors à un gouvernement discuté au dedans et peu assuré du lendemain, tout cela complète, en l'assombrissant encore, le tableau de ces trois années douloureuses succédant à l'année de la défaite. Autour de ces faits essentiels s'en groupent d'autres, dont l'importance s'accroît de la connexité qu'ils avaient avec les premiers : mesures relatives au logement des troupes occupantes, au fonctionnement des services accessoires réclamés par elles, difficulté de maintenir l'accord entre l'administration civile française et l'autorité militaire exercée par l'Allemagne, création d'une mission diplomatique spéciale auprès du commandant du corps d'occupation, rôle prépondérant du chef de cette mission et son influence au quartier général, appui inattendu trouvé par lui auprès du général en chef allemand. Plus de trente ans se sont écoulés depuis ces heures d'humiliation. Ceux qui n'en furent que les contemporains éloignés et distraits, ceux de plus en plus nombreux chaque jour qui ne les ont pas vécues, ont intérêt à les connaître. Les témoignages sont restés, ici, plus abondants qu'ailleurs. Leur sincérité, rendue évidente par leur concordance et par la qualité des témoins, rend plus facile la tâche de l'historien.

L'article 3 des préliminaires de Versailles réglait à la fois l'évacuation immédiate des départements de l'Ouest et du Centre et l'occupation de ceux qui devaient, jusqu'au paiement de l'indemnité, rester aux mains de l'Allemagne. Les premiers devaient être évacués, les

Digitized by Google

uns intégralement, les autres partiellement, jusqu'à la rive gauche de la Seine, dès après la ratification des préliminaires. C'étaient : le Calvados, l'Orne, la Sarthe, l'Eure-et-Loir, le Loiret, le Loir-et-Cher, l'Indre-et-Loire, l'Yonne en entier, et jusqu'à la Seine (rive gauche) : Seine-Inférieure, Eure, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Aube, Côte-d'Or. Les préliminaires ayant été ratifiés le 2 mars, une convention du 4, complétée pour le détail par une convention du 6, régla l'évacuation des forts de Paris (rive gauche), celle des départements de l'Ouest et du Centre en totalité et le mouvement de retraite de l'armée allemande sur la rive droite de la Seine. Ces accords furent exécutés en mars et avril (1).

Quant à l'évacuation des départements ou portions de départements situés entre la rive droite de la Seine et la nouvelle frontière de l'Est, elle devait s'opérer graduellement après la ratification du traité de paix définitif, au fur et à mesure des paiements successifs. Ces départements étaient les suivants : Somme, Oise; rive droite de la Seine pour les départements de Seine-Inférieure, Eure, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Seine, forts de Paris (rive droite), Aisne, Aube et Côte-d'Or; Haute-Saône, Doubs, Jura, Marne, Haute-Marne, Ardennes, Meuse, Vosges, Meurthe-et-Moselle, territoire de Belfort, soit vingt départements, environ le quart de tous les départements français. Ceux-là devaient donc rester occupés un temps plus ou moins long en garantie de la dette qu'on nous imposait.

(1) Voir le texte de ces conventions, signées à Versailles par les généraux de Valdan et Podbielski, dans VILLEFORT, t. I, pp. 31-34.

Digitized by Google

Cette prise d'un gage territorial n'avait rien en soi d'anormal. Elle se justifiait par la pratique antérieure. Déjà, une première fois, la France avait subi l'application d'une mesure semblable. Le traité de Paris (20 novembre 1815) nous imposait l'obligation de garder et d'entretenir, pendant cinq ans, un corps d'occupation de 150 000 hommes. Toutefois, on en a fait très justement la remarque (1), l'occupation de 1815 avait en même temps le caractère d'une mesure de préservation défiante vis-à-vis d'un pays qu'on considérait comme un foyer mal éteint de propagande révolutionnaire. Aussi les puissances alliées avaient-elles décidé de ne pas lier le paiement des 750 millions d'indemnité de guerre à la durée de l'occupation. La France pouvait payer et n'avoir pas droit pour cela à la restitution de son gage. Il fallait qu'elle se montrât suffisamment apaisée pour obtenir cette faveur. En 1871, l'Allemagne n'avait plus à concevoir de semblables craintes. Ayant brisé notre puissance militaire, elle n'avait plus de longtemps à redouter une agression de notre part. Créancière d'une somme dont l'énormité l'avait étonnée elle-même, elle prenait les précautions d'usage contre un débiteur dont la solvabilité peut chanceler subitement. Mais, du jour où la dette serait intégralement payée, elle n'avait plus aucune raison plausible pour prolonger son séjour.

On a montré dans le précédent chapitre comment

(1) SOREL, *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, t. II, pp. 355, 356.

Digitized by Google

les choses étaient allées à cet égard, comment, retranchée dans la rigueur de son droit, l'Allemagne exigea et attendit que le dernier franc eût été payé pour se retirer. Jamais elle ne consentit à nous faire profiter de la stipulation écrite dans l'article 3 des préliminaires, à substituer des garanties financières à la garantie territoriale, à faire fond sur notre solvabilité, sur nos promesses. Elle n'eut pas en notre avenir la confiance que montrèrent les hommes d'affaires de tous pays, elle n'eut foi que dans la vertu indiscutable du « comptant ». Jamais non plus elle n'accorda les évacuations successives qu'en bataillant, après nous avoir imposé des concessions accessoires et chaque fois, pour ainsi dire, à regret. Toutes les occasions lui parurent bonnes pour retarder le retrait de ses troupes et manifester des sentiments de défiance ou même de crainte, d'une crainte trop excessive de la part d'un vainqueur si complet pour qu'on pût la croire sincère. Tantôt c'était le péril prétendu de notre réorganisation militaire trop prompte, tantôt les difficultés de notre situation intérieure, au début l'explosion soudaine du mouvement communaliste, la sédition se prolongeant, l'écrasement de la révolte tardant à venir, plus tard les progrès du parti républicain, les tendances révolutionnaires du pays qui, au cas de renversement de Thiers, serait poussé, sous la dictature de Gambetta, aux résolutions extrêmes. Toujours « injustes soupçons et incurable défiance [1] », tou-

[1] Saint-Vallier à Thiers, 27 mai 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 352.

Digitized by Google

jours l'éventualité redoutée, bien qu'à peine croyable, d'un retour offensif, d'une tentative désespérée de notre part pour recommencer la lutte et reprendre au vainqueur les provinces perdues. Peut-être n'y avait-il dans cette attitude qu'un excès de précaution, qu'une de ces façons de se garder contre l'adversaire habituelles à l'état-major allemand et qui lui avaient si bien réussi. Ainsi s'explique l'ordre adopté pour les évacuations et qui paraît toujours dicté par des préoccupations stratégiques : les places fortes de l'Est, Belfort, Toul, Verdun, gardées jusqu'à la dernière heure, la ligne d'invasion Metz à Verdun occupée jusqu'à la fin pour pouvoir revenir dans le délai le plus court et par la voie la plus directe sur la capitale. Peut-être aussi se mêlait-il à ces précautions d'ordre militaire des calculs plus subtils. N'était-ce pas encore une fois l'emploi de la manœuvre favorite de Bismarck : semer l'inquiétude et l'alarme pour récolter des concessions ardemment souhaitées et, comme l'avouait ingénument ou crûment d'Arnim, nous « vexer » en continuant à nous occuper, parce que nous devions payer d'autant plus et d'autant plus vite que nous serions plus « vexés » (1) ?

A ces raisons déterminantes s'en joignaient d'autres d'un ordre moins majeur et qui, elles aussi, vinrent se mettre à la traverse de la marche normale de l'évacuation, mais pour un temps limité, et sans peser aussi lourdement et aussi longuement sur les résolutions de

(1) Saint-Vallier à Thiers, 31 et 8 mai 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 330, 357, 358.

Digitized by Google

l'Allemagne. Il y eut d'abord les difficultés concernant le logement des troupes quand elles devaient passer d'un département dont l'évacuation était décidée dans les départements encore occupés. On aura l'occasion d'en parler plus loin. Il y eut aussi, dans les débuts de l'occupation, une controverse, peu importante sans doute, mais qui mérite d'être rapportée, parce qu'elle montre à quels obstacles inattendus venait se heurter notre effort vers la libération, faute d'avoir observé ou deviné la psychologie de nos adversaires (1).

On se rappelle que le premier versement sur l'indemnité était d'un demi-milliard et que, pour cette fois, on nous avait admis à nous libérer en billets de la Banque de France, jusqu'à concurrence de 125 millions. Le surplus, 375 millions, devait être payé en valeurs libératoires qui furent, en effet, remises en traites sur des banques allemandes ou anglaises. Ce paiement effectué dans les débuts de juillet devait nous procurer l'évacuation de l'Eure, de la Seine-Inférieure et de la Somme. Les agents du Trésor allemand avaient mission de recevoir à Strasbourg les espèces résultant de l'encaissement de ces traites. Or, ils soutenaient que le comptage du numéraire avait seul la vertu libératoire. De la sorte, le paiement intégral ne devait dater que du jour où les valeurs métalliques auraient été toutes comptées et vérifiées par eux, du jour où, comme ils disaient, « le paiement aurait été reconnu ». Or, ce comptage et cette vérifi-

(1) On consultera sur cette question : VALFREY, t. I, pp. 144, 145 ; DONIOL, pp. 22-28, 56, et THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 17, 18, 20, 21, 24, 35, 58, 82, 88, 92.

Digitized by Google

cation prenaient du temps. On estimait que, dans une seule journée, on ne pouvait compter que 800 000 francs. Pour 375 millions, on voit quel délai eût été nécessaire. Le Trésor français n'avait pas songé à cette difficulté. Aussi était-on persuadé, à Paris, avoir versé le demi-milliard, alors qu'à Berlin on le tenait pour non payé. L'ordre d'évacuation se faisait donc attendre et il se fit désirer jusqu'en fin juillet.

Qui avait raison dans ce conflit en apparence minuscule, dans cette querelle de comptables qui pourtant pouvait avoir les plus graves répercussions ? Du côté français, on raisonnait de la façon suivante. On disait : un débiteur qui paie est libéré. Ce n'est point son affaire de compter et il ne saurait être rendu responsable des lenteurs apportées par le créancier à prendre possession des espèces qu'on lui offre. Sinon, il serait loisible à ce créancier de retarder les effets libératoires du paiement : dans l'espèce, l'évacuation. De plus, quand la dette est productive d'intérêts, et tel était le cas pour les trois derniers milliards, les retards du créancier dans l'acceptation des paiements partiels auraient cette conséquence que les intérêts continueraient à courir, malgré le paiement effectué. Nous avions donc à la fois un intérêt présent et un intérêt d'avenir à faire triompher cette thèse. Toutefois, au point de vue strictement juridique, les prétentions allemandes étaient mieux fondées que les nôtres. Il n'y a paiement que lorsqu'il a été reçu par le créancier et, du moment qu'il ne met aucune mauvaise volonté dans l'opération de la réception, le débiteur doit supporter les conséquences inséparables du chiffre

Digitized by Google

élevé de sa dette. Les Allemands pouvaient donc soutenir valablement que, seul, le paiement reconnu et non le paiement annoncé donnait droit à l'évacuation. Une entente eût pourtant été facile. Il aurait suffi, comme le suggéra plus tard, en août 1871, notre ministre des finances, que le jour du versement fût considéré comme étant celui du paiement libératoire, sauf à nous débiter des manquants constatés d'un commun accord, l'Allemagne s'engageant de son côté à nous créditer des excédents (1). Mais il y avait des causes de toute sorte qui s'opposaient à l'adoption de cette méthode conciliatrice. On était au début de la reprise des relations pacifiques. Chacun mettait de la raideur, une sorte d'amour-propre à se cantonner sur ses prétentions sans en rien vouloir céder. L'Allemagne n'avait aucun intérêt à se presser dans ses mouvements et à rapatrier ses troupes. C'était le Trésor français qui payait les frais d'entretien de l'armée occupante. Chaque journée de retard était un bénéfice net pour le Trésor allemand. Enfin, l'esprit de routine des agents inférieurs des finances avait contribué à l'échec de cette combinaison si simple (2). Dans une dépêche du 13 octobre 1871, Pouyer-Quertier annonce qu'il s'est entendu avec Delbrück pour les paiements et qu'à l'avenir ils compteront du jour du versement et non du jour où ils auront été vérifiés. Mais il semble que l'accord n'ait pas duré. Une dé-

(1) Saint-Vallier à Thiers, 19 août 1871. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 58.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 31 octobre 1871. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 92.

Digitized by Google

pêche postérieure de Saint-Vallier (31 octobre 1871) constate qu'il a fallu en passer sur ce point, comme sur tant d'autres, par les exigences tracassières d'une bureaucratie intransigeante et pointilleuse.

II

Cette difficulté était, certes, peu de chose en comparaison de celles sans cesse renaissantes et de nature beaucoup plus aiguë que provoquait la présence d'une armée étrangère sur une partie du sol français, jointe à l'obligation de subvenir aux frais de son entretien. Cette occupation à titre de gage, ainsi que l'obligation pécuniaire qui y avait été rattachée comme corollaire, avaient été réglées avec soin par des conventions dont il n'a pas encore été parlé : celles de Ferrières et de Rouen des 11 et 16 mars 1871.

La convention de Ferrières, signée par deux intendants allemands et J. Favre, avait trait au service de l'alimentation des troupes maintenues en France, à leur logement, à tout ce qui concernait leurs divers établissements militaires (1). Déjà l'article 4 des préliminaires faisait prévoir la conclusion de cet accord. Il disposait, en effet, que les troupes allemandes s'abstiendraient de faire des réquisitions en argent ou en nature. Mais, par contre, leur alimentation était mise à la charge du gouvernement français dans une mesure

(1) Voir le texte dans VILLEFORT, t. I, pp. 40 et suiv. Il faut y joindre des instructions spéciales émanées de l'administration militaire allemande, du mois de mars 1872. VILLEFORT, t. II, pp. 264-281

Digitized by Google

qui restait à débattre avec l'intendance allemande. La convention de Ferrières n'était donc que le complément annoncé de l'article 4 des préliminaires. Le point important parmi tant d'autres, réglé par cet accord, était la fixation du nombre d'hommes et de chevaux dont l'alimentation était mise à notre charge, l'Allemagne ayant à pourvoir en nature à cette alimentation, la France ayant à en faire les fonds. Jusqu'à la conclusion de la paix, l'indemnité de nourriture était de 1f75 par ration de vivres et de 2f50 par ration de fourrages, pour 500 000 rations de vivres et 150 000 rations de fourrages par jour, ce qui représente une somme quotidienne de 1 250 000 francs. Après l'échange des ratifications de la paix définitive et le paiement du premier demi-milliard, le nombre des rations devait s'abaisser de façon qu'au bout de quatre semaines il était réduit à 150 000 rations de vivres et 50 000 rations de fourrages. Puis ces chiffres descendaient encore au fur et à mesure des paiements partiels effectués sur l'indemnité, en sorte qu'après le paiement des deux premiers milliards, les rations de vivres tombaient à 50 000 et celles de fourrages à 18 000, ce qui représentait encore une dépense quotidienne de 132 500 francs. Cette charge financière, qui s'ajoutait à tant d'autres, était fort lourde (1). Tous nos efforts tendirent à la ramener au minimum. Le succès de l'emprunt de 1871 et les ressources qu'il mit à notre disposition permirent de profiter des stipulations concernant la réduction du

(1) Il résulte d'un projet de loi présenté le 2 août 1872 que les dépenses pour l'armée d'occupation s'élevaient pour l'année 1871 à 248 625 000 francs. VILLEFORT, t. II, *Addenda*, p. 590.

Digitized by Google

nombre des troupes. Une convention du 10 novembre 1871, signée à Paris par Pouyer-Quertier et d'Arnim, abaissait pour 1871 le nombre des rations à 120 000 hommes et 40 000 chevaux, puis à 80 000 hommes et 30 000 chevaux. Enfin elle décidait qu'à dater du 1er janvier 1872 jusqu'à l'évacuation totale, le chiffre serait réduit à 50 000 hommes et 18 000 chevaux. Le prix des rations était également diminué à partir de la même date : il était de 1f 50 par homme et de 1f 75 par cheval (1).

A partir, par conséquent, de 1872, le chiffre de l'armée d'occupation fut ramené à 50 000 hommes et 18 000 chevaux. Jusqu'à la fin, il se maintint sur ce pied. En vain, au cours des négociations concernant le paiement des 5 milliards et l'évacuation graduelle, on tenta du côté français d'obtenir un allégement de cette charge. On avait espéré arriver à ce résultat au cours des pourparlers engagés au printemps de 1872. L'équité, si on n'eût consulté qu'elle, eût exigé qu'on nous consentît cette réduction proportionnelle. Le maintien de l'effectif faisait disparaître un des avantages de l'évacuation. Car il fallait pourvoir au logement des troupes qui quittaient les départements évacués (Marne et Haute-Marne) pour refluer dans les autres (Meuse, Ardennes, Vosges, Meurthe-et-Moselle,

(1) VILLEFORT, t. II, *Addenda*, p. 589. Calculée sur ces dernières bases, la dépense totale (nourriture et autres), résultant de l'entretien des troupes d'occupation, s'élevait à 25 millions par semestre. (Extrait du rapport de la commission du budget de 1872.) VILLEFORT, t. II, *Addenda*, p. 591. La dépense de l'entretien pendant toute la durée de l'occupation s'est montée à 340 737 000 francs. VILLEFORT, t. V, p. 92.

Digitized by Google

Belfort). Or, dans ces derniers, il n'y avait pas de locaux aménagés pour tant d'hommes. Il fallait donc ou bien les loger chez l'habitant, au risque d'accroître l'irritation des populations déjà si éprouvées, ou construire à grands frais des baraquements et obtenir des chefs de corps qu'ils consentissent à les occuper. C'étaient là des dépenses et des ennuis qu'avec un peu de bonne volonté on eût pu nous éviter. Ajoutons que la solidité du gage territorial n'en eût en aucune manière été ébranlée. Car il importait peu que les 16 000 hommes occupant les deux départements à évacuer fussent d'un côté de la frontière ou de l'autre. La sécurité de l'occupant ne pouvait sérieusement être menacée si ces troupes avaient été massées en Alsace-Lorraine, d'où en une journée elles pouvaient rentrer en pays occupé. Mais le parti militaire, dont les craintes, les défiances, les regrets mal dissimulés pesaient d'un poids si lourd sur les décisions de l'Allemagne, ne voulait entendre parler à aucun prix de cette réduction. On dut abandonner tout espoir d'arriver à cet égard à une solution transactionnelle. Tout ce qu'on put obtenir, ainsi qu'on l'a vu dans le précédent chapitre, c'est l'insertion dans la convention du 29 juin 1872 d'une stipulation bien vague, celle de l'article 6, prévoyant l'éventualité de la diminution de l'effectif et, comme conséquence toute naturelle, la réduction proportionnelle des frais d'entretien. Mais ce n'était qu'une simple prévision qui n'engageait en rien le gouvernement allemand et n'avait en aucune façon le caractère obligatoire d'une promesse.

En vain, après la signature de cette convention

Digitized by Google

et pour chercher à atténuer la mauvaise impression qu'elle avait produite en France, essaya-t-on de renouer la négociation sur la question de diminution de l'effectif. Gontaut-Biron à Berlin croyait d'abord pouvoir y réussir (1). Mais les bonnes dispositions qu'on avait cru remarquer chez nos voisins n'avaient été que de courte durée. Une crise nouvelle de défiance et de soupçons injustes s'était déclarée. Le parti militaire avait de nouveau circonvenu l'Empereur et lui avait fait entrevoir, en les exagérant, les dangers résultant de l'éparpillement des troupes d'occupation (2). Il parut impossible de le convaincre de nos loyales intentions. Dès lors, tout l'effort de notre diplomatie se concentra à Nancy, auprès du quartier général, pour obtenir une répartition aussi équitable que possible des troupes dans les derniers départements occupés. Ici on aboutit à des solutions satisfaisantes grâce à l'esprit de conciliation dont ne cessa jamais de faire preuve le général en chef Manteuffel. Ce fut notre dernière tentative pour arriver à la diminution du chiffre des troupes d'occupation. La fin de 1872 et le début de 1873 s'écoulèrent donc sans qu'aucun allégement fût apporté à la situation. Lorsqu'en mars 1873 fut signée la convention concernant la libération définitive, il fallut pourtant entrer dans la voie des atténuations. On ne pouvait pas raisonnablement, après avoir évacué les Ardennes, les Vosges, Meurthe-et-Moselle, la Meuse et Belfort,

(1) Dépêche de Gontaut-Biron à Rémusat, 8 juillet 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 448.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 13 juillet 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 449 et suiv.

Digitized by Google

concentrer les 68 000 hommes de l'armée d'occupation à Verdun et sur la route de Verdun à Metz. Bismarck parla d'une mesure de ce genre à notre ambassadeur (1). Mais cette exigence comminatoire, suprême effort du parti militaire enfin désarmé à coups de milliards, ne devait pas être maintenue. On se borna à renforcer la garnison de Verdun de 1 000 hommes et à stipuler que les deux gîtes d'étapes d'Étain et Conflans seraient occupés par un bataillon. Le chiffre des troupes ne fut donc réduit que tout à fait à la fin, dans la courte durée qui va de juillet au 16 septembre 1873. C'est la seule concession qu'on put arracher à un contractant obstiné dans sa méfiance injustifiée.

III.

La convention de Ferrières ne se bornait pas aux clauses concernant l'alimentation. L'Allemagne y avait fait insérer des précisions destinées à assurer à ses troupes des établissements militaires convenables (2). Fidèles à leurs habitudes d'ordre et de méthode, les Allemands avaient prévu tout ce qui concernait le logement des officiers et des hommes, les ateliers et magasins, les bureaux pour les chefs de corps et les administrations, les manèges, champs

(1) Gontaut-Biron à Thiers, 16 mars 1873. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, 360.

(2) Une circulaire du ministre de la guerre français aux intendants (30 octobre 1871) leur donnait à ce sujet des instructions détaillées. Archives de Meurthe-et-Moselle, dossier : Affaires franco-allemandes 1871-1872, n° 514.

Digitized by Google

d'exercice et de tir, mess pour officiers. L'administration militaire française avait dû s'incliner devant ces nécessités, conséquences inévitables d'une occupation qui devait durer plusieurs années. Elle comprenait fort bien, au surplus, que ces mesures étaient dans l'intérêt du pays. En cantonnant les troupes dans les établissements qui leur étaient réservés, on évitait autant que possible les occasions de contact avec la population civile, on écartait des chances quotidiennes de conflit. La précision minutieuse avec laquelle ces arrangements avaient été libellés d'un commun accord, rendit tolérables les rapports forcés que ce régime anormal établissait entre les intendances militaires des deux gouvernements. Les difficultés et les heurts inévitables en pareil cas furent sans doute une cause de soucis pour ceux qui avaient mission de les empêcher ou de les atténuer. Mais les dissentiments furent toujours passagers. Jamais ils ne dégénérèrent en conflit aigu. Deux questions pourtant donnèrent lieu à des litiges qui méritent d'être rappelés.

Le premier est relatif à l'organisation du service religieux protestant (1). La convention de Ferrières avait omis de mentionner, parmi les établissements militaires exigés pour les troupes allemandes, les locaux destinés à l'exercice du culte protestant, du moins dans les localités où il n'existait pas d'édifice consacré par avance à ce culte. Toutefois, on avait vite compris de notre

(1) Sur cette question il n'y a qu'une courte note insérée comme annexe dans le tome II de VALFREY, pp. 255, 256. Les renseignements qu'elle contient paraissent en contradiction avec les documents authentiques et inédits que nous avons pu utiliser.

Digitized by Google

côté qu'il fallait pourvoir à cette nécessité d'ordre moral. Une circulaire du ministre de la guerre, de Cissey, du 30 octobre 1871, indiquait aux intendants qu'il était désirable que, d'un commun accord avec l'autorité civile, l'intendance aidât les Allemands à trouver les locaux appropriés à cet objet (1). Il semble que partout on ne tint pas compte de ces instructions prévoyantes. Au début de 1872, une difficulté surgit à ce propos dans la petite ville lorraine de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle). Le commandant de l'armée d'occupation réclamait pour les troupes de cette localité soit un local spécial, soit l'abandon d'une église inoccupée. Il se heurtait au mauvais vouloir de l'administration municipale et à la négligence de notre administration militaire. Passant rapidement au ton de la menace, on nous laissait un court délai pour que la question fût définitivement réglée et on nous faisait entrevoir la possibilité de mesures de violence : l'occupation par la force d'une église catholique pour le cas où satisfaction ne serait pas donnée à la réclamation. Les instances de Saint-Vallier auprès du préfet de Meurthe-et-Moselle eurent rapidement raison des retards de la municipalité. Elle mit à la disposition de l'autorité allemande la salle de la bibliothèque du petit séminaire (2). Saint-Vallier avait été ému de l'incident à tel point, qu'il crut devoir solliciter l'intervention

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, dossier : Affaires franco-allemandes 1871-1872, n° 514.

(2) La correspondance relative à ce conflit se trouve aux Archives de Meurthe-et-Moselle, dossier : Affaires franco-allemandes 1871-1872, n° 695.

Digitized by Google

directe du chef de l'État pour empêcher le retour de pareils faits. Une dépêche de celui-ci aux préfets des départements occupés (Meurthe-et-Moselle, Ardennes, Meuse, Vosges, Haute-Marne, Marne) indiquait en termes impératifs l'obligation d'assurer aux occupants le moyen de suivre les prescriptions de leur culte. « Si vous ne pouvez décider les curés à prêter leurs églises pour quelques heures, disait Thiers, ménagez-vous un local ailleurs et notamment dans les mairies. Faites céder toutes les résistances des maires... Parlez au nom du gouvernement et faites-vous obéir (1). » La dépêche fut communiquée à Manteuffel. Celui-ci, tout en constatant « qu'il n'était pas dans le sens du Seigneur » de refuser une église, déclarait se contenter de la bibliothèque du séminaire (2). Mais il priait qu'à l'avenir on n'offrît plus, comme l'avait fait par dérision l'autorité municipale, une salle de spectacle pour célébrer le service religieux. Avec raison il jugeait de tels procédés offensants pour lui et ses soldats (3). Il fallait éviter qu'un conflit de ce genre se reproduisît. C'est à quoi s'employa sur-le-champ Saint-Vallier en adressant une circulaire aux préfets des départements occupés. Un peu plus tard, au mois d'octobre même

(1) Thiers aux préfets, 11 février 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 164.

(2) Les Allemands étaient d'autant plus surpris de la résistance des curés à prêter leurs églises pour quelques heures qu'en Allemagne il y a beaucoup de localités où les édifices religieux servent à l'un et à l'autre culte. Ils ne pensaient donc pas commettre de profanation.

(3) Manteuffel à Saint-Vallier, 11 février 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 166.

Digitized by Google

année, il crut devoir encore prendre ses précautions au moment où l'évacuation des départements champenois allait faire refluer des troupes en plus grand nombre dans les derniers départements occupés (1). Cette fois, les mesures avaient été prises en temps opportun. Une prévoyance intelligente et toujours en éveil avait conjuré tout péril et rendu impossible le retour d'une querelle où nos administrateurs locaux avaient pu faire supposer à nos hôtes forcés que l'intolérance religieuse était pour nous une des formes du patriotisme.

Une seconde question, celle-ci relative à l'installation matérielle des troupes, n'alla pas non plus sans encombre. C'est celle du baraquement, l'une des plus difficultueuses que nous eûmes à débattre avec l'autorité allemande (2). Dès la fin de 1871, elle donnait lieu à des désaccords fâcheux et qui n'étaient point encore terminés tout à fait en octobre 1872. Ici encore nous eûmes à lutter à la fois contre les lenteurs voulues ou l'esprit de routine étroit de nos agents et les exigences insatiables des chefs de corps allemands. Il fallut au gouvernement central toute son énergie, à son représentant près du quartier général toute son adresse, à Manteuffel tout son esprit de bienveillante équité pour aboutir à des solutions satisfaisantes.

(1) Circulaire du 12 février 1872 et lettres au préfet de Meurthe-et-Moselle des 19 et 28 octobre 1872. Archives de Meurthe-et-Moselle, dossier : Affaires allemandes 1870-1873, liasse : Entretien de l'armée d'occupation.

(2) VALFREY, *Histoire du traité de Francfort,* a consacré une de ses notes annexes à cette affaire assez complexe, t. II, pp. 245-251. On le complétera par l'ouvrage de DONIOL sur Thiers, Saint-Vallier et Manteuffel, pp. 233-263, et les dépêches insérées dans les deux volumes de THIERS, *Occupation et libération du territoire.*

Digitized by Google

La convention de Ferrières prévoyait (art. 10) que les troupes d'occupation seraient logées de préférence dans les bâtiments publics et ceux pris à loyer dans ce but. On ne devait employer le logement chez l'habitant qu'en cas d'insuffisance de ces deux premiers moyens. Il semblait donc tout naturel que, là où existaient des casernes, on les utilisât avant tous autres locaux pour y placer les soldats. Mais on ne fut pas long à se heurter ici à une résistance inattendue de la part des chefs de corps. Le procédé du placement chez l'habitant paraissait avoir toutes les prédilections des Allemands, accoutumés chez eux de longue date à ce mode de logement qui leur laisse une liberté relative et des facilités de vie auxquelles le soldat caserné ne saurait prétendre. Durant la guerre et pendant l'armistice, ce moyen avait été employé partout où avaient lieu des passages de troupes et même des séjours prolongés. Le casernement avec ses rigueurs disciplinaires contrariait donc des habitudes invétérées et ces velléités d'indépendance qui se manifestent toujours chez les militaires en campagne. Les chefs eux-mêmes étaient dans les mêmes sentiments que leurs soldats. Aussi, tous les prétextes leur étaient bons pour ne pas accepter les casernements : humidité, installation incomplète, absence de literie ou de couvertures, aménagement défectueux au point de vue sanitaire (1). Ajoutons que, dans beaucoup de

(1) Thiers à Saint-Vallier et Saint-Vallier à Thiers, 30 octobre 1871 ; Saint-Vallier à Rémusat et à Thiers, 26 octobre 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 88, 89, 90 ; t. II, pp. 109, 110, 116, 117.

Digitized by Google

localités occupées ou destinées à l'être, il n'y avait point de casernes, ce qui, vu la difficulté de trouver en peu de temps des bâtiments publics pouvant servir au casernement et répondre aux exigences des occupants, nous mettait dans la nécessité de continuer la pratique du logement chez l'habitant. Or, nos populations, écrasées depuis plus d'un an par les passages incessants de troupes, demandaient avec instance que cette charge, pénible avant tout pour leur patriotisme, leur fût épargnée (1). Les contacts rendus plus fréquents par la présence permanente des soldats étrangers au foyer de ceux qu'ils seraient tentés de traiter en vaincus pouvaient d'ailleurs devenir trop facilement une cause de rixes, de conflits et de désordres dangereux pour la sécurité de l'occupant, encore plus pour celle des populations exposées à des représailles rigoureuses.

On ne fut pas longtemps à s'apercevoir combien il était difficile de concilier ces exigences contradictoires. Ce ne fut pas sans se dépenser en efforts souvent paralysés par la lenteur ou les dissensions mesquines de nos administrations militaires (intendance et génie), que Saint-Vallier finit par obtenir le consentement de Manteuffel à l'entrée des soldats dans les casernes existantes (2). Et encore fallait-il que les

(1) Il est à noter, que d'après l'article 10 de la convention de Ferrières, les troupes en logement chez l'habitant n'avaient plus droit à la nourriture, mais uniquement à la « place au feu et à la chandelle ».

(2) Saint-Vallier à Thiers, 31 octobre 1871. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 95, pour les obstacles apportés par nos administrations.

Digitized by Google

locaux fussent remis en état et que rien ne manquât dans les fournitures de matériel, sinon le casernement devait être abandonné, et on nous menaçait de revenir au système de l'*Einquartierung,* au logement chez l'habitant. Assez vite pourtant, dans l'été de 1871, cette première difficulté avait été aplanie. La solution était moins aisée à trouver pour les localités dépourvues de casernes, pour celles aussi où les casernements existants étaient trop exigus eu égard au chiffre de la garnison. En pareil cas, il n'y avait qu'un seul moyen d'épargner aux habitants les désagréments du logement militaire, c'était de construire dans les délais les plus brefs des locaux appropriés en y adjoignant toutes les dépendances prévues par la convention de Ferrières. Comme il ne pouvait être question d'édifier des bâtiments en pierre, on s'était arrêté à des constructions en forme de baraques. Mais la difficulté de les faire agréer était plus grande que pour les casernes. Les Allemands étaient encore moins préparés à admettre ce mode de logement dont le type leur était peu familier, édifié en matériaux légers, et où les hommes paraissaient devoir être plus exposés aux intempéries. Il fallut toute la diplomatie patiente de notre représentant au quartier général, aidée des bonnes dispositions de Manteuffel, pour triompher des répugnances irraisonnées ou feintes des soldats et de leurs chefs. Après des essais qui donnèrent satisfaction, on réussit à baraquer sur différents points du territoire occupé un certain nombre de troupes. Le général en chef favorisait ce mode de casernement qui libérait les habitants de la charge

Digitized by Google

des logements militaires. Mais les lenteurs apportées à la construction par notre administration militaire, « son formalisme maladroit et hors de saison » paralysaient singulièrement les bonnes dispositions du chef de l'armée d'occupation et les efforts de notre commissaire. Les dépêches de Saint-Vallier dans les derniers jours de 1871 sont remplies de plaintes impatientes à ce sujet (1). Et dans les débuts de 1872, en février, il fallait encore une fois s'adresser au président de la République, solliciter des ordres catégoriques destinés à avoir raison des résistances sournoises et des mauvaises volontés de nos administrations (2).

A peine résolue, la question des baraquements se représenta dans l'été de 1872 et cette fois avec une acuité toute particulière. A la suite de la convention du 29 juin 1872, les deux départements de la Marne et de la Haute-Marne allaient être évacués. Comme on n'avait pu obtenir la réduction de l'effectif de l'armée occupante, il s'agissait de trouver de la place pour les 16 800 hommes qui devaient quitter les localités champenoises et s'ajouter à ceux qui étaient déjà dans les derniers départements occupés. Les casernements existants étaient encombrés. A tout prix le gouvernement français voulait éviter le logement chez l'habitant. Il fallait donc encore une fois recourir à l'expé-

(1) Saint-Vallier à Thiers, 24, 26 décembre 1871. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 110, 111, 113.

(2) Thiers aux préfets de Nancy, Mézières, Bar-le-Duc, Épinal, Chaumont, Châlons-sur-Marne, 11 février 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 164.

Digitized by Google

dient des baraques. Mais pour qu'à aucun moment les habitants ne fussent contraints de recevoir des troupes, il était nécessaire de combiner le moment de l'évacuation avec celui de l'achèvement des constructions, pour que les soldats pussent passer sans transition des baraquements des deux Marne dans ceux à construire. Au préalable, il était nécessaire d'obtenir le consentement de l'autorité militaire allemande. Manteuffel comme auparavant s'y prêtait de bonne grâce, et aussi à toutes les combinaisons destinées à faciliter l'opération de l'évacuation et de la réinstallation dans les baraquements nouveaux (1). Mais encore une fois il fallut triompher des résistances des chefs de corps qui, regrettant le logement chez l'habitant, soulevaient des difficultés continuelles. Il fallut que Saint-Vallier traitât avec chacun d'eux séparément et obtînt d'eux un engagement écrit d'entrer dans les baraques (2). Manteuffel le secondait sans doute dans ses démarches. Mais cet officier général se trouvait dans une situation très délicate. S'employant à calmer les plaintes souvent injustifiées de ses officiers subordonnés, il s'exposait à leur mécontentement. On l'accusait de sacrifier le bien-être de ses troupes et même leur sécurité à son désir de plaire aux Français. Il en vint même, pour faire taire les récriminations, à allouer aux troupes baraquées des gratifications en argent et à leur faire distribuer des rations supplémentaires de cognac sur

(1) Saint-Vallier à Rémusat, 4 juillet 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 434 et suiv.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 26 octobre 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, pp. 116, 117, 118.

Digitized by Google

les fonds du quartier général, pendant la saison des pluies (1). L'appui que notre représentant trouvait auprès du général en chef lui était d'autant plus précieux que les obstacles auxquels il se heurtait venaient souvent de ceux qui auraient dû être les premiers à lui faciliter la tâche. Le désaccord persista longtemps entre nos intendants et nos officiers du génie. Ces derniers affectaient de ne point obéir et même de ne pas répondre aux instructions que leur donnait Saint-Vallier (2). Les préfets s'interposaient dans ses négociations avec les chefs de corps, s'efforçant d'obtenir pour leur département des atténuations à l'occupation et ne visant qu'à faire retomber la charge sur les départements voisins (3). Les retards furent tels, que l'évacuation des deux départements de la Marne n'eut pas lieu à l'époque fixée. Enfin, l'activité inlassable et la volonté tenace de Saint-Vallier triomphèrent de toutes ces résistances (4). Vers la mi-novembre, tout était terminé. On avait obtenu l'entrée des troupes dans les baraquements, les locaux avaient été acceptés, nulle part on n'avait imposé aux habitants les logements militaires (5).

---

(1) Saint-Vallier à Thiers, 21 décembre 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, pp. 142, 143.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 12 août 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, pp. 8, 9, 10.

(3) Saint-Vallier à Rémusat, 4 juillet 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 440.

(4) DONIOL, *M. Thiers, le comte de Saint-Vallier, le général de Manteuffel*, pp. 244, 245.

(5) Saint-Vallier à Thiers. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, p. 137.

Digitized by Google

IV

Les difficultés d'ordre militaire ne se bornèrent pas aux questions concernant les établissements destinés aux troupes de l'armée d'occupation. On eut à se préoccuper aussi d'une question connexe, celle de la répartition des corps évacuant des départements pour entrer dans d'autres. L'état-major allemand et le parti militaire, toujours défiants, insistaient pour la concentration des troupes dans des localités choisies en vue de la reprise éventuelle d'une action militaire contre nous (1). On ne voulait pas croire au besoin de repos, au désir de paix qui succèdent aux grandes crises et aux grands désastres. On persistait à voir en nous la nation turbulente et inquiète. On prêtait à nos gouvernants les plus sages des arrière-pensées de revanche, parce qu'ils voulaient une armée réorganisée, et qu'à la différence de l'Empire, ils aspiraient « à ne pas être entreprenants et faibles, mais tranquilles et forts (2) ». Ces dispositions d'esprit peu favorables pesèrent certainement d'un poids assez lourd sur les arrangements relatifs à l'entrée des troupes dans les baraquements. Elles provoquèrent aussi de vives réclamations chaque fois qu'une partie du territoire étant évacuée, la France la faisait réoccuper par ses troupes. Les conventions qui réglaient les conditions de l'évacuation prévoyaient la neutralisation de ces terri-

(1) DONIOL, p. 237.

(2) Thiers à Gontaut-Biron, 28 janvier 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, p. 141.

Digitized by Google

toires et stipulaient qu'on ne devait y replacer que les troupes nécessaires au maintien de l'ordre. Mais toujours en éveil, toujours en garde contre une attaque inopinée, les Allemands ne cessaient de scruter jusqu'au moindre mouvement de troupes, signalaient comme un danger le placement d'un régiment dans telle localité. En janvier 1872, Saint-Vallier avertissait le gouvernement d'avoir à se montrer très réservé, de ne pas fournir au Chancelier l'occasion, en nous rappelant à la stricte observance de nos engagements, de se mêler de nos affaires intérieures (1). Et les mêmes appréhensions provoquaient de nouveau ses observations en octobre 1872, après l'évacuation des départements de la Marne (2). On ne savait que faire de notre côté, ni si on pouvait réoccuper le camp de Châlons avec des effectifs sérieux, ni si on avait le droit de mettre une garnison importante dans des villes populeuses et ouvrières comme Reims, ou si on devait céder une fois de plus, s'incliner devant des exigences qui ne se produisaient pas encore ouvertement, mais qu'on sentait menaçantes. On finit par se résoudre au parti le plus prudent. Au lieu d'envoyer toute une division, ce qui n'était pas trop pour deux départements comme ceux de la Marne et de la Haute-Marne, et ce qui était précisément l'ancienne garnison du temps de paix, on se borna à l'envoi d'une brigade

(1) Saint-Vallier à Thiers, 12 janvier 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 118, 119.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 14 et 17 octobre 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, pp. 77, 79; 84, 88 pour la réponse de Thiers.

Digitized by Google

et d'un régiment de cavalerie(1). Il fallait faire preuve de ces intentions pacifiques auxquelles nos adversaires, toujours sur leurs gardes, ne voulaient pas nous croire résignés.

Ces craintes vraiment exagérées du parti militaire poussaient le quartier général dans une voie où il n'était guère souhaitable de le voir entrer trop avant. Elles l'amenaient à intervenir dans des questions où notre administration civile eût dû avoir sa pleine liberté d'action. Il était difficile qu'elle la conservât dès que les Allemands invoquaient dans l'intérêt de la sécurité de leurs troupes des raisons irréfutables. C'est ce qui, dès le mois d'août 1871, nous avait déterminés à régler la question délicate du droit de chasse dans un sens restrictif. Un accord avait été ménagé à ce sujet par les soins de Saint-Vallier. Afin d'éviter toutes les occasions possibles de collision, le gouvernement français interdisait par mesure générale l'exercice de la chasse au fusil dans les départements occupés. De son côté, le général en chef prenait l'engagement d'interdire la chasse à ses officiers et soldats(2). La question se posa à nouveau l'année d'après. Sur les instances des populations, les préfets avaient cru devoir déclarer la chasse ouverte. Mais l'autorité militaire allemande maintenait avec fermeté sa décision antérieure. On pouvait craindre qu'elle ne

(1) Thiers à Saint-Vallier, 5 octobre 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, p. 64.

(2) Saint-Vallier à Manteuffel, Compiègne, 26 août 1871. Archives de Meurthe-et-Moselle, Affaires allemandes 1870-1873, liasse : Chasse, port d'armes à feu.

Digitized by Google

se décidât à faire elle-même la police de la chasse, sous le prétexte de prémunir les occupants contre les agressions des chasseurs. Saint-Vallier dut provoquer l'intervention du ministre de l'intérieur. Celui-ci donna aux préfets des départements occupés le droit de prononcer la clôture générale de la chasse dans leurs départements respectifs (1).

La prévision d'une prise d'armes contre les troupes allemandes donna lieu également, dans l'automne 1872, à une nouvelle immixtion de l'autorité militaire dans une question de police intérieure. Il s'agissait de l'armement des douaniers et des gardes forestiers (2). Tout le long de la nouvelle frontière, les préposés des douanes étaient exposés à de fréquentes agressions. La contrebande, plus active que jamais sur un terrain nouveau pour elle, était provoquée par la surélévation des droits d'entrée en France nécessitée par nos besoins d'argent. Saint-Vallier avait donc demandé qu'on nous autorisât à réarmer nos douaniers. Pouvait-on sérieusement redouter l'attaque de ces agents, au nombre de 1 200 à 1 300, égrenés sur une longue bande de territoire? Rien de moins probable. On se heurtait pourtant à un refus. Nos préposés allaient rester désarmés en face des fraudeurs. Enfin, après des négociations laborieuses, nous obtenions le droit de donner à nos douaniers les moyens de se défendre. Saint-Vallier obtenait de Manteuffel

(1) Saint-Vallier au préfet de Meurthe-et-Moselle, 13 septembre, 2, 6 novembre 1872. Archives de Meurthe-et-Moselle, Affaires allemandes 1870-1873, liasse : Chasse, port d'armes à feu.

(2) Doniol, pp. 238, 239, 263.

Digitized by Google

l'armement de 1 200 douaniers de la ligne frontière de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse. Il en fut de même pour le réarmement des forestiers (1).

V

L'occupation par l'Allemagne d'un certain nombre de nos départements n'avait pas eu pour unique effet de mettre à notre charge les frais d'entretien des troupes qu'elle y avait laissées, de nous obliger à leur fournir le logement et les établissements militaires accessoires, de nous forcer à prendre des mesures exceptionnelles destinées à garantir la sécurité des occupants. Le fait que l'autorité militaire n'était plus exercée par nous dans tout le rayon de l'occupation entraînait un partage d'attributions avec l'autorité civile qui restait confiée aux agents administratifs français. Ce régime avait fait l'objet d'une stipulation des préliminaires. L'article 8 portait qu'après ratification du traité définitif, l'administration des départements occupés serait remise aux autorités françaises. Mais celles-ci restaient subordonnées aux commandants des troupes occupantes pour tout ce qui concernait la sûreté, l'entretien et la distribution des troupes (2). Une convention beaucoup plus explicite, signée à

(1) Saint-Vallier au préfet de Meurthe-et-Moselle, 20 septembre et 8 octobre 1872. Archives de Meurthe-et-Moselle, Affaires allemandes 1870-1873, liasse : Armée, armement, poudres ; Saint-Vallier à Thiers, 7 octobre 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, p. 69.

(2) VILLEFORT, t. I, p. 26.

Digitized by Google

Rouen le 16 mars 1871, vint compléter ces dispositions un peu trop sommaires (1). Elle décidait la remise immédiate de l'administration des départements occupés aux autorités françaises, sans qu'on eût à attendre la conclusion du traité définitif. Le gouvernement français obtenait le droit de réinstaller les préfets, sous-préfets, maires et autres agents administratifs. Les services de la justice civile et criminelle, de la police, de la gendarmerie étaient rétablis. De son côté, le gouvernement impérial se réservait le droit de placer partout où il le trouverait nécessaire des commissaires civils auxquels serait dévolue la direction de toutes les affaires concernant les intérêts allemands. Les fonctionnaires français devaient se conformer aux mesures prises à cet égard par le commissaire civil, comme aussi à celles que les commandants militaires prescriraient dans l'intérêt de la sûreté, de l'entretien et de la distribution des troupes. Enfin, l'état de siège, avec toutes ses conséquences, était établi pour tous les départements occupés. Une lettre du général de Fabrice, commandant en chef de l'armée d'occupation, en date du 5 avril, adressée à notre office des affaires étrangères, commentait en termes mesurés cette réglementation des rapports entre les autorités civiles françaises et les autorités militaires allemandes (2).

Il était désirable que les faits ne vinssent pas donner un démenti à ces bonnes intentions. Les Alle-

(1) VILLEFORT, t. I, p. 56.

(2) VILLEFORT, t. II, p. 261.

Digitized by Google

mands, qui avaient, non sans regret, renoncé au droit de lever les impôts à partir du 2 mars 1871, jour de la ratification des préliminaires (1), allaient-ils se contenter de la large part d'autorité qui leur était faite, n'auraient-ils pas la tentation d'en abuser ? Les administrateurs français sauraient-ils, de leur côté, se cantonner de bonne grâce dans le rôle nécessairement subordonné qui leur était assigné, imposer silence aux manifestations inopportunes d'un patriotisme exaspéré par la défaite, faire comprendre aux populations, aux organes de l'opinion que leur intérêt, d'accord avec leur dignité, leur interdisait les violences en actes et en paroles, leur conseillait le calme recueillement qui convient à des vaincus ? Les habitants, foulés par l'invasion, auraient-ils la sagesse de suivre ces avis ? Pourraient-ils supporter sans révolte l'humiliation constamment renouvelée d'une occupation qui, en se prolongeant, devait produire « l'effet inflammatoire d'un corps étranger dans une plaie » (2) ? Ces questions angoissantes, nos gouvernants d'alors durent se les poser bien des fois au cours de ces années d'épreuve, jusqu'au jour où ils purent entrevoir en pleine confiance l'échéance de la libération. Personne, ni eux, ni les autorités allemandes, ne pouvait espérer empêcher les rixes locales, les conflits de détail sur des questions secondaires. Dans une situation semblable, ils étaient inévitables et ne manquèrent

(1) Voir la seconde convention de Rouen du 16 mars 1871. VILLEFORT, t. I, p. 58.

(2) Thiers à Saint-Vallier, 4 mars 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 102.

Digitized by Google

pas de se produire (1). Mais, dans l'ensemble, les choses tournèrent mieux qu'on n'eût pu le présager.

La stricte discipline de l'armée allemande d'occupation fut, on ne saurait le nier, un des facteurs les plus efficaces de ce résultat favorable. Elle tendait sans doute à fléchir vers la fin, sous l'influence des excès de boisson (2). Les rixes et les actes de violence s'accroissaient au point d'inquiéter son chef. Mais celui-ci se montrait d'autant plus sévère, d'autant plus prompt à la répression. Dans un esprit de prudence réfléchie, de conciliation intelligente, il s'efforçait d'atténuer ce que les manifestations extérieures du loyalisme de ses troupes pouvait avoir d'excessif ou de dangereux pour la sécurité des habitants. On en eut la preuve dans les dispositions qu'il prit lors de la célébration, en mars 1872, de la fête de l'empereur d'Allemagne. Bien qu'il eût reçu l'ordre de la faire célébrer avec la même solennité qu'en Allemagne, il interdit par précaution les feux d'artifice et les illuminations, décida que les banquets des soldats auraient lieu dans l'intérieur des casernes, enfin qu'il ne serait pas fait de distribution d'argent aux troupes, afin d'éviter l'ivresse et les rixes, et que le nombre des villes où des salves d'artillerie devaient être tirées

(1) Les documents conservés aux Archives de Meurthe-et-Moselle contiennent de nombreuses pièces sur des questions où la préfecture a eu à agir seule, sous les inspirations sans doute de Saint-Vallier, mais sans que son intervention fût apparente. Les archives des autres départements occupés fourniraient certainement des documents de même nature.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 12 avril 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 246.

Digitized by Google

serait restreint. Pour répondre à ces dispositions pacificatrices, nos fonctionnaires administratifs, préfets et sous-préfets, durent, par ordre, faire visite aux chefs des garnisons établies dans leurs résidences respectives(1). Les choses furent arrangées en 1873 de façon aussi discrète(2). On vit même Manteuffel s'abstenir de figurer dans des cérémonies allemandes officielles, telle que la grande séance d'inauguration de l'Université de Strasbourg, en expliquant que sa situation en France « lui interdisait de prendre part à une solennité qui ne pouvait manquer d'être douloureuse pour les Français(3) ». Cette correction d'attitude, cette sympathie qui ne cherchait même pas à se dissimuler, étaient vivement appréciées par ceux, comme Saint-Vallier, qui chaque jour avaient l'occasion d'approcher le commandant en chef de l'armée d'occupation. Sa correspondance avec Thiers et le ministre des affaires étrangères est un témoignage sans cesse renouvelé des sentiments de gratitude que tout Français averti des choses aurait dû avoir pour le général.

Mieux que personne, par conséquent, Saint-Vallier était autorisé à recommander à nos fonctionnaires

---

(1) Saint-Vallier à Thiers, 13 mars 1872; Thiers à Saint-Vallier, 15 mars 1872; Saint-Vallier à Thiers, 18 mars 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 211, 212, 213, 214, 217; Archives de Meurthe-et-Moselle, Affaires franco-allemandes 1871-1872, n° 766.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 12, 13, 24 mars 1873. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, pp. 313, 325, 364.

(3) Saint-Vallier à Thiers, 3 mai 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 322.

Digitized by Google

civils le respect des convenances internationales dans leurs relations quotidiennes avec les chefs militaires allemands. Au début, alors que le quartier général était encore à Compiègne, il dut signaler à Thiers le langage peu diplomatique des préfets ou sous-préfets qui, dans leurs rapports relatifs à des plaintes contre les Prussiens, traitaient ceux-ci de « barbares, sauvages, soudards ». Il demandait qu'on rappelât nos agents à des formes plus courtoises dans les communications officielles (1). Il ajoutait qu'il y avait tout à gagner à ne point exciter la susceptibilité toujours en éveil des militaires allemands. Plus tard, en mars 1872, il dut revenir à la charge, au moment où Manteuffel prenait sur lui d'empêcher, à l'occasion de la fête de l'Empereur, des manifestations extérieures pénibles pour nos sentiments patriotiques. Dans la Marne, les sous-préfets, « indociles et présomptueux », le procureur de la République à Reims, se faisaient une sorte de point d'honneur d'affecter vis-à-vis des fonctionnaires allemands une attitude d'impolitesse et d'éloignement contraire à nos véritables intérêts (2). Il fallait éviter que cette petite guerre discourtoise ne fournît un prétexte à des représailles dont les populations auraient fait les frais. A force de patience, de souplesse insinuante, de fermeté persuasive, notre représentant diplomatique y réussit. Sa correspondance avec le président de la République et le minis-

(1) Saint-Vallier à Thiers, 22 juillet 1871. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 26.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 18 mars 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 220.

Digitized by Google

tère des affaires étrangères, à partir de ce moment ne contient plus la moindre plainte à ce sujet contre les fonctionnaires administratifs, transformés par nécessité en agents diplomatiques bien stylés et prêts à accepter ses directions.

Même on les vit bientôt prendre trop à cœur leur nouveau rôle, se mêler d'une façon intempestive aux négociations entamées par Saint-Vallier, au risque de les contrecarrer ou de les faire avorter. Tel fut le cas pour le préfet de Meurthe-et-Moselle, de Montesquiou, qu'on fut obligé de semoncer depuis Paris à la demande de Saint-Vallier, pour lui interdire de négocier directement avec l'État-major allemand (1). Son successeur Le Guay ne devra pas imiter cet exemple fâcheux. Il est de toute nécessité qu'on lui fasse la leçon par avance. Une lettre du ministre de l'intérieur au nouveau préfet lui rappelle que les préfets des départements occupés ne correspondent qu'avec le général de division qui commande dans leur département et pour les affaires locales. Mais ils doivent toujours s'adresser à notre commissaire extraordinaire à Nancy quand ils se trouvent en présence de questions dont la solution appartient au quartier général et s'abstenir de toute communication avec le commandant en chef(2). La leçon semble avoir porté ses fruits

(1) Saint-Vallier à Thiers et réponse de Thiers, 13 et 15 juillet 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 454, 455, 457, et t. II, p. 12.

(2) Victor Lefranc au préfet de Meurthe-et-Moselle, Versailles, 9 septembre 1872. Archives de Meurthe-et-Moselle, série R, carton : Affaires allemandes 1870-1873, liasse : Armée, armement, poudres.

Digitized by Google

et Saint-Vallier se loue de l'excellente position prise dès son arrivée par le nouveau préfet (1). Doniol, qui remplaça Le Guay à la préfecture du chef-lieu de l'occupation, sut, comme son prédécesseur, s'en tenir à son rôle subordonné et seconder habilement notre agent diplomatique, sans porter atteinte à sa prérogative comme chef de mission, sans intervenir à contretemps dans un domaine où celui-ci était seul maître (2).

VI

Nos administrateurs trouvèrent-ils dans la presse locale, organe et inspiratrice de l'opinion désorientée par tant de revers, un appui utile pour cette œuvre de pacification à laquelle le gouvernement central les avait conviés ? Il est de toute justice de le constater. Au cours de la guerre, les journaux des départements envahis avaient presque partout cessé leur publication. Ils avaient dû céder la place à des feuilles inspirées par les autorités allemandes, sorte de presse semi-officielle publiée dans chacun des gouvernements généraux formés successivement, à mesure que l'ennemi étendait ses prises (3). Puis, la paix signée, l'occupant

(1) Saint-Vallier à Thiers, 12 août et 17 septembre 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, pp. 12, 39.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 29 mars 1873. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, p. 373.

(3) En voici la liste : *Nouvelles officielles pour le gouvernement général de l'Alsace*, publiées d'abord à Haguenau, ensuite

Digitized by Google

avait spontanément renoncé à cette pratique dont il n'espérait plus tirer d'avantages. La liberté de paraître avait été rendue aux journaux départementaux, mais avec les restrictions que comportait l'état de siège. Sauf de très rares exceptions, ils comprirent quelle réserve prudente leur imposait la condition anormale où ils se trouvaient placés et qu'ayant affaire à l'autorité militaire allemande, ils n'auraient pas de ménagements à en espérer (1). Cette attitude de correction forcée contrastait avec celle de certains représentants de la presse parisienne qui, loin des atteintes de l'occupant, montraient moins de retenue (2). Ne ménageant leurs attaques ni à l'armée d'occupation, ni à son chef, ni aux Allemands en général, ils entretenaient l'agitation dans les régions où le gouvernement français avait le plus grand intérêt à la calmer, et ne comprenaient pas « qu'il y a peu de mérite à faire du patriotisme de mauvais goût, quand il a

---

à Strasbourg; *Moniteur officiel du gouvernement général de Lorraine,* paru à Nancy; *Moniteur officiel du gouvernement général siégeant à Reims,* paru à Reims; *Moniteur officiel du gouvernement général du Nord de la France et de la préfecture de Seine-et-Oise,* paru à Versailles.

(1) La correspondance officielle de Thiers et de Saint-Vallier ne porte aucune trace de difficultés soulevées par l'attitude de la presse locale. Aux Archives de Meurthe-et-Moselle, je n'ai trouvé en tout que deux pièces concernant des menaces d'intervention militaire, en 1871 et 1872, à propos du langage des deux journaux : la *Voix de la Moselle* et l'*Impartial de l'Est* (série R, carton : Affaires allemandes 1870-1873, liasse : Presse française).

(2) C'est surtout le *Soir* qui suscita le plus de difficultés au gouvernement. Voir THIERS, *Occupation et libération du territoire,* t. I, pp. 55, 60, 61, 62, 136; t. II, pp. 80, 81.

Digitized by Google

pour résultat d'empirer la situation des départements occupés (1) ».

Nos calmes populations de l'Est avaient heureusement un bon sens trop ferme, une vue trop claire de leurs véritables intérêts pour se laisser influencer par des excitations venues de ceux qui ne devaient pas prendre part aux périls qu'ils auraient contribué à faire naître. Obligés de vivre côte à côte pendant de longs mois avec ceux en qui ils voyaient toujours les vainqueurs d'hier, les habitants prirent le parti le plus prudent, le plus politique et le plus digne. Ils ignorèrent ou feignirent d'ignorer la présence de l'occupant qu'ils rencontraient dans leur vie journalière à chaque pas. Plutôt froids par calcul que par tempérament, peu disposés à se risquer dans des affaires dont ils apercevaient dès l'abord le côté peu profitable, vivant dans des régions ouvertes, sillonnées de routes, peu propices aux vendettas et aux surprises, ils s'abstinrent des révoltes collectives, parce qu'ils en prévoyaient l'insuccès et des violences isolées qui, si elles n'étaient pas sans danger, étaient sans honneur et sans gloire. Il y eut des exceptions sans doute et il eût été surprenant qu'il en fût autrement. Des attentats individuels furent commis contre des soldats allemands. Il n'y en eut qu'un fort petit nombre dirigés contre les officiers ou les fonctionnaires de l'armée occupante.

Si rares qu'aient été les actes de violence de la part des habitants, ils ne pouvaient manquer de nous créer

(1) Saint-Vallier à Thiers, 14 octobre 1872. THIERS, *op. cit.*, t. II, 81.

Digitized by Google

chaque fois des embarras et même de susciter des difficultés d'ordre général. D'abord, il y avait la question de savoir si les auteurs des attentats devaient être livrés à la justice militaire allemande ou s'ils demeuraient justiciables de nos tribunaux de répression. La réponse ne pouvait faire doute, l'état de siège ayant été établi « avec toutes ses conséquences » par la convention de Rouen. Si un particulier accusé d'attentat contre un militaire allemand était réclamé par l'autorité militaire allemande, nous n'avions aucune raison de droit pour nous refuser à le livrer. Mais il fallait au préalable instruire contre l'auteur inconnu de l'attentat. Là, semble-t-il, l'autorité allemande était incompétente. Nous seuls pouvions utilement faire les recherches indispensables, « des étrangers ne pouvant, comme nous, pénétrer dans les recoins du pays pour y découvrir et y saisir les coupables ». L'application des principes eût donc conduit notre police judiciaire à se faire l'auxiliaire, la pourvoyeuse des tribunaux de guerre allemands. Il fallait éviter dans la mesure du possible ce résultat fâcheux. Il semble qu'on l'ait senti des deux côtés. La meilleure manière d'y arriver, c'était de ne point s'attacher strictement aux règles et, « sans faire de théorie, décider chaque cas pour lui-même et selon les circonstances particulières qui l'ont accompagné ». Telles étaient les instructions pleines de bon sens pratique que donnait Thiers en réponse à une demande de Saint-Vallier (1). Il nous arriva donc plu-

(1) Saint-Vallier à Thiers ; Thiers à Saint-Vallier, 24 et 29 janvier 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 127, 144, 145.

Digitized by Google

sieurs fois de livrer des prévenus aux Allemands, comme aussi, en sens inverse, ceux-ci nous abandonnèrent la poursuite, l'instruction et le jugement des inculpés.

Cette latitude laissée à la justice répressive française, si elle donnait satisfaction à notre amour-propre national et nous permettait d'épargner des rigueurs extrêmes à nos compatriotes, pouvait être la source de graves difficultés pour le pays. C'est ainsi qu'à Lunéville, en janvier 1872, trois Français ayant blessé dans une rixe un hussard prussien, nos autorités judiciaires laissaient échapper les prévenus. Maladresse ou connivence, prétendaient les autorités militaires, et elles menaçaient d'imposer des garnisaires à la ville jusqu'à ce qu'on eût retrouvé les coupables ou l'un d'entre eux, s'engageant d'ailleurs à ne prononcer qu'une peine légère pour l'exemple (1). Même mésaventure en 1873 à Saint-Dié, où l'intervention active de Saint-Vallier épargnait à la ville des mesures coercitives, mais où il fallut blâmer ou déplacer substitut, commissaire de police, lieutenant de gendarmerie, dont l'incurie nous valait cette alerte (2). Mais ces légers ennuis ne furent rien à côté des tribulations que nous causèrent, au début, en août et septembre 1871, deux attentats contre des militaires allemands, commis dans la région parisienne, à Chelles et à Montreuil-sous-Bois.

Le gouvernement avait insisté auprès de Manteuffel

(1) Saint-Vallier à Thiers, 15 janvier 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 120, 121.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 3 et 4 avril 1873. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, pp. 377-380.

Digitized by Google

pour que le jugement de ces actes criminels fût laissé à la justice française, bien que l'état de siège donnât certainement compétence aux tribunaux militaires allemands. Le général y avait consenti. Mais, au lendemain même de la lutte, il était difficile de demander à des jurés un verdict qui ne fût point dicté ou influencé par la passion. Bien que le ministère public eût, comme il le devait, fait tous ses efforts pour obtenir une condamnation, les jurys de Seine-et-Marne et de la Seine renvoyèrent absous les auteurs de ces violences (14 et 27 novembre). Dans l'intervalle entre ces deux verdicts, Épernay et Aÿ furent le théâtre de deux nouveaux attentats. Cette fois, les autorités françaises n'hésitèrent pas à livrer les coupables aux Allemands, qui les passèrent par les armes (1). Mais la presse allemande avait pris texte des deux acquittements de Melun et de Paris pour se répandre en invectives contre nous. Loin de la calmer, Bismarck avait attisé ses colères en lui donnant l'exemple de la violence. Une dépêche de lui à d'Arnim, du 7 décembre 1871, dont copie devait être laissée à notre ministre des affaires étrangères et dont le texte intégral fut livré aux journaux allemands quelques jours après, contenait des protestations indignées contre les acquittements de Melun et Paris, des menaces de représailles pour l'avenir au cas où la remise des auteurs d'attentats serait refusée à l'autorité militaire, et, ce qui était plus grave encore, des attaques contre la France « où le sentiment du droit

(1) VALFREY, *Histoire du traité de Francfort*, t. II, pp. 41, 42.

Digitized by Google

est si complètement éteint », où « les amis du droit et de l'ordre dans la presse ne se sont pas sentis assez forts pour condamner la conduite des jurés », et où les rares voix qui ont risqué un blâme timide ne se sont placées qu'au point de vue des inconvénients qu'une telle sentence peut causer à la France, mais n'ont pas affirmé « qu'elle était incompatible avec les principes éternels de la justice, de l'ordre politique et avec le niveau actuel de la civilisation » (1). Il y avait dans ce réquisitoire coléreux, dans cette leçon de justice et de bonne tenue donnée à la France sur un ton de pédantisme moralisateur tout à fait insolite, une exagération dans l'incorrection qui frappa Manteuffel lui-même (2). Il engageait notre gouvernement à ne pas rester sous le coup de cette violente sortie. Meilleur juge qu'à Berlin des bonnes dispositions de nos populations, il faisait, dans le même temps, rendre aux habitants leurs armes de chasse, et dans ses rapports au Roi il affirmait avec énergie sa confiance dans la modération des habitants, attestant la sécurité de ses soldats contrairement aux assertions d'une diplomatie qui s'abaissait au ton des polémiques de presse (3). Mais le gouvernement français crut qu'il était préférable de ne pas protester contre cette diatribe. Il lui eût fallu en dire trop pour en pouvoir dire assez. Bismarck, d'ailleurs, n'avait voulu donner

(1) La dépêche est reproduite dans VILLEFORT, t. II, p. 262.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 24 décembre 1871. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 104, 107.

(3) Saint-Vallier à Thiers, 12 et 25 janvier 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 116, 130.

Digitized by Google

qu'une satisfaction au sentiment public allemand surexcité. Le premier moment de colère passé, il s'attacha à atténuer la dureté du procédé et, sans doute sous des pressions venues du dehors, s'efforça de présenter l'incident comme ne pouvant porter atteinte aux rapports pacifiques entre les deux pays (1).

Manteuffel de son côté faisait tout son possible pour ramener le Chancelier à une juste appréciation des choses. Étant allé à Berlin au début de l'année 1872, il eut occasion de renseigner l'Empereur et Bismarck sur l'état véritable des esprits, et ses observations étaient en contradiction si manifeste avec celles qu'au même moment l'ambassadeur allemand d'Arnim envoyait de Paris, que, forcé d'opter, Bismarck, avec sa vue claire des faits, sa pénétration prompte et sa brusquerie de décision habituelle, avait fait fond sur les dires du général et déclaré qu'il n'aurait désormais confiance qu'en ses avis (2). Rentré à Nancy, Manteuffel dut, à la demande de Berlin, rédiger un rapport sur l'état d'esprit des populations, et répéter par écrit le contenu de ses entretiens verbaux. Il affirma que les départements occupés étaient calmes, que les fonctionnaires avaient des relations conciliantes avec les chefs allemands, et surtout que les rares actes d'agression contre des soldats ne devaient pas être attribués à une exaltation du sentiment patriotique, encore moins à une sorte de conspiration permanente contre l'Allemagne, mais qu'il fallait

(1) VALFREY, *Histoire du traité de Francfort*, t. II, pp. 52, 53.
(2) DONIOL, pp. 90, 94.

Digitized by Google

y voir bien plutôt des rixes de cabarets dans lesquelles les torts étaient aussi bien du côté des Allemands que du côté des Français. Il ajoutait, toujours dans le même ordre d'idées, que la prolongation de l'occupation engendrait inévitablement le mécontentement des troupes et par une suite forcée l'indiscipline et l'ivrognerie surtout qui faisait de regrettables progrès, étant donné le bon marché du vin en France et la facilité de se le procurer pour des hommes à qui il était presque inconnu (1). Ainsi, le chef de l'armée d'occupation faisait tout pour atténuer les heurts inévitables, pour apaiser les passions toujours en éveil, et surtout pour imposer à ses hommes le joug d'une discipline qu'il sentait fléchissante. Préoccupé jusqu'au bout de la bonne tenue de ses troupes, lorsqu'il vit arriver la fin de cette « triste occupation » comme il l'appelait, il fit un dernier appel à ses généraux, officiers, soldats, pour que les derniers moments de leur séjour en France ne fussent marqués par aucun incident fâcheux, capable de compromettre le renom de discipline de l'armée allemande. Il poussa la précaution plus loin. Il reporta en été les manœuvres de régiments et de brigades qui devaient avoir lieu au printemps, de façon à tenir jusqu'au dernier moment les soldats en dehors des villes, où les excitations étaient plus à redouter (2).

---

(1) Saint-Vallier ayant eu connaissance de la réponse de Manteuffel, la communique en résumé à Thiers, 2 mars 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 195, 197, 198.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 29 mars 1873. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, pp. 371, 372.

Digitized by Google

VII

Bien des fois, au cours de ce chapitre et des précédents, on a eu l'occasion de parler de Manteuffel et de Saint-Vallier. A chaque pas on rencontre ces deux personnages. Tous deux ont joué pendant l'occupation un rôle de premier plan, l'un complétant l'autre, s'aidant mutuellement à rendre moins sensibles les froissements, s'ingéniant à éviter, à apaiser les conflits. On ne saurait les quitter sans porter un jugement d'ensemble sur cette collaboration de tant de mois, où l'on ne sait ce qui doit être loué le plus : l'application à remplir son devoir, le désir de conciliation et d'apaisement, la bonne volonté toujours en quête des solutions transactionnelles, l'intelligence des faits, l'esprit de finesse qui permet de les ramener à leur vraie valeur, la connaissance des hommes, de leurs passions élevées ou mesquines, la pénétration que donne le maniement des grandes affaires internationales et, pardessus tout, le désir d'attacher son nom à l'une de ces œuvres de paix et de concorde qui, si elles n'ont pas le retentissement tumultueux et la sanglante auréole de l'œuvre guerrière, n'en laissent pas moins des traces durables dans le souvenir reconnaissant des peuples qui en ont profité.

L'idée de créer auprès du quartier général une représentation diplomatique, où la France eût un avocat autorisé, toujours prêt à défendre ses intérêts, n'est pas née brusquement. Comme toutes les déterminations des politiques, elle a eu d'humbles commencements.

Digitized by Google

Le hasard, la nécessité, plus que la volonté prévoyante, y ont eu d'abord leur part. Dès le 6 mars 1871, quelques jours après la ratification des préliminaires, Bismarck avait dû quitter la France, retourner à Berlin. Il jugea utile d'avoir un remplaçant, une sorte de substitut, qui pût parler en son nom au gouvernement français, avec lequel les relations diplomatiques restaient toujours rompues, qui eût surtout qualité pour traiter des questions complexes qu'allait amener avec elle l'occupation d'une partie de notre territoire. C'étaient là des détails d'exécution, mais qui avaient leur importance et pour le règlement desquels il fallait une attention de tous les instants. Le général saxon de Fabrice fut investi de cette mission (1). Il la remplit avec modération et équité. De Rouen, où était d'abord son quartier général, il négocia et signa la convention du 16 mars réglant l'administration des territoires occupés. Le mouvement insurrectionnel de Paris devenant menaçant, il se rapprocha de la capitale et se transporta, le 14 avril, à Soisy, un peu au-dessus de Saint-Denis (2). Puisque étant délégué de Bismarck, il avait une mission d'ordre diplomatique, il était en rapport direct avec notre ministre des affaires étrangères. Mais comme chaque minute, dans ces premiers

(1) VALFREY, t. I, p. 136; FAVRE, t. III, p. 169; SOREL, t. II, p. 261; DONIOL, p. 2.

(2) VALFREY, t. I, pp. 136, 140, fait erreur en appelant cette localité Soisy-*sous-Étiolles*. DONIOL, p. 14, a reproduit cette dénomination inexacte. Soisy-sous-Etiolles est dans l'arrondissement de Corbeil, au sud de Paris. Valfrey se rectifie lui-même en situant Soisy près d'Enghien. C'est donc Soisy-sous-Montmorency, où il y a un château du dix-huitième siècle.

Digitized by Google

temps de l'occupation, pouvait faire surgir des incidents exigeant une solution urgente, il était bon que notre office des affaires étrangères eût à poste fixe un représentant qualifié auprès du général allemand. Le colonel Delahaye, attaché militaire près notre légation d'Italie, occupa d'abord ce poste de confiance. Il fut l'agent officiellement accrédité du ministre auprès du quartier général (1).

Le siège du quartier général fut maintenu à Soisy tant que dura la Commune. L'Allemagne avait intérêt à surveiller et à serrer de près la capitale en révolution. Mais, une fois le traité de paix signé, l'insurrection domptée, les choses changèrent. L'occupation se régularisait; elle devenait conventionnelle, cessait d'être une sorte de menace journalière d'intervention armée. Le personnel supérieur, le siège du commandement en chef, furent l'objet de modifications importantes. On mit fin à la mission du général de Fabrice. Le 25 juin, le général de Manteuffel, aide de camp du roi de Prusse, était nommé à sa place (2). Immédiatement, d'accord avec Thiers, il consentait à éloigner de Paris le siège de son quartier et à le reporter plus au nord, à Compiègne (3), où il le fixait dès le début de juillet. Quelques jours après, le 14 juillet, Thiers nommait le comte de Saint-Vallier plénipotentiaire du gouvernement français auprès du général commandant l'armée d'occupation (4). Cette fois, c'était autre chose que la

(1) FAVRE, t. III, p. 314; SOREL, t. II, pp. 282, 288, 293, 294.
(2) VALFREY, t. I, p. 139.
(3) VALFREY, t. I, p. 140; DONIOL, p. 14.
(4) VALFREY, t. I., p. 143; DONIOL, p. 10.

Digitized by Google

mission déléguée au colonel Delahaye. Thiers, avec sa compréhension affinée des choses que doublaient son sens critique et sa science d'historien, avait compris qu'un organisme nouveau convenait à une situation si particulièrement anormale. Un pays n'accrédite ses agents diplomatiques qu'en dehors de son territoire. Car, c'est au delà des limites de sa souveraineté qu'il a besoin d'avoir quelqu'un qui parle pour lui. Mais les circonstances faisaient que plusieurs de nos départements, occupés par une armée étrangère, formaient comme une France distincte du reste du pays, une France diminuée, où on nous avait enlevé l'un des principaux attributs de l'État souverain : le droit d'entretenir des forces armées et de s'en servir. Dans ces territoires, un chef suprême commandait au nom d'une puissance étrangère. Il était logique qu'auprès de ce chef nous eussions de façon permanente un agent qui servît d'organe de transmission et surtout pût chaque jour défendre nos droits et veiller à nos intérêts. En fait, d'ailleurs, dès les premiers moments où l'occupation s'était constituée en forme régulière, on avait eu l'impression très nette des difficultés sans cesse renaissantes qu'entraînerait l'absence, au quartier général, d'un représentant diplomatique de la France (1).

(1) Aux Archives de Meurthe-et-Moselle (série R, Affaires allemandes 1870-1873, liasse : Questions de service et de relations), il y a quelques pièces des mois de mai et début de juillet, où on voit le préfet communiquer directement, sous sa seule inspiration, avec les autorités locales allemandes. Mais, embarrassé, dénué de directions d'ensemble, il a recours au ministre des affaires étrangères qui s'efforce de le guider dans un rôle qui n'est pas le sien.

Digitized by Google

Celui que, par une inspiration heureuse, Thiers désignait pour ce rôle particulièrement délicat et presque paradoxal d'ambassadeur à l'intérieur, n'était pas un nouveau venu dans la carrière. Pendant l'Empire, il avait occupé une série de postes dans les pays allemands ou de langue allemande. L'année 1870 et la guerre le trouvèrent plénipotentiaire à Stuttgart. Jeune encore (1), actif et infatigable au travail malgré une santé débile, très au fait de la langue, du caractère, de la tournure d'esprit des Allemands, ses qualités de séduction personnelle, une rare distinction de tenue, la grâce et l'affabilité des manières le désignaient pour ce poste ingrat, où il semblait que tant de mérites délicats dussent être un hommage de plus rendu au triomphe de la force. Sans jamais abdiquer, sans humilier notre patriotisme devant un vainqueur qui « gardait toutes ses prétentions et demandait la reconnaissance de son triomphe (2) », il sut, dans cette position difficile, conquérir l'estime et gagner la confiance du commandant en chef. Celui-ci, de son côté, bien que militaire, avait été mêlé aux choses de la politique. Envoyé en Russie en 1866, après Sadowa, il avait ménagé l'accord secret, l'entente en vue de paralyser l'Autriche, au cas de lutte, déjà prévue, contre la France. Pourvu durant la guerre de hauts commandements, dans le Nord, puis dans l'Est, c'était sa vigoureuse poursuite qui avait acculé à la frontière

(1) Né en 1833, il n'avait que trente-huit ans.

(2) Manteuffel à Thiers, 26 décembre 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, p. 149. Cette lettre est presque en entier un éloge de Saint-Vallier.

Digitized by Google

suisse les troupes en déroute de l'armée de Bourbaki, porté les derniers coups à nos armées de province. Comme il était Prussien, très estimé par son Roi, il avait paru, mieux que tout autre, indiqué pour le rôle définitif de délégué impérial, de représentant de l'Empire dans des pays mis en gage sous la forte main de l'Allemagne. Mais la rudesse militaire se tempérait chez lui de finesse, de tact, de haute politesse, d'un sentiment profond d'équité et de justice, d'une nuance aussi d'humaine compassion, d'autant plus précieuse qu'elle tendait à se faire plus rare chez ses compatriotes. Ne cachant point ses sympathies pour la France, qui étaient sincères, il fut et demeura « le plus ami de nos ennemis » (1). Il sut comprendre, pénétrer la psychologie du vaincu. Tandis que d'autres, à Paris, Waldersee, Arnim et son entourage, nous jugeaient légèrement, avec outrance dans la sévérité, envoyaient des rapports de nature à nous nuire dans l'esprit d'un gouvernement déjà peu disposé à la bienveillance (2), Manteuffel nous peignait au naturel (3). Il se portait le garant de nos sentiments véritables et nous défendait contre les siens, bravant les critiques de ses entours, les attaques de la presse allemande, la colère de ses chefs. Désireux d'aboutir, il nous expliqua les Allemands, nous les découvrant par leurs petits côtés

(1) Saint-Vallier à Thiers, 7 octobre 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, p. 71.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 12 janvier 1872. THIERS, t. I, pp. 116, 117; *Adde* t. I, p. 263.

(3) Tout à la fin on reconnaît que seul de tous les agents allemands il a vu juste. Le Roi et Bismarck l'en félicitent. THIERS, t. II, p. 368.

Digitized by Google

« pointilleux et méthodiques, pédants et minutieux (1) ». Il nous mettait en garde contre des défauts qu'il n'avait pas, mais qu'il regrettait de voir s'insinuer et s'installer chez lui : l'esprit de spéculation et d'avidité, l'âpreté au gain (2). Sans jamais trahir ses devoirs, il s'efforça de nous orienter du côté où nous avions chance de nous accorder avec notre rude adversaire, de ne pas être trop inférieurs à ce terrible jouteur diplomatique à qui il nous fallait disputer lambeau par lambeau la liberté de nos actes et de notre sol (3). Il sut rester modéré et conciliant dans une situation où d'autres eussent fait montre d'arrogance et d'emportement. Avec toutes ses qualités de cœur, son idéal de loyauté, sa sensibilité extrême, son effort continu pour se hausser à l'impartialité absolue, sa propension mal dissimulée pour tout ce qui était français (4), il était bien l'homme de cette vieille Allemagne que nous avions tant admirée jadis, au point de méconnaître son tempérament rancunier, volontaire et combatif.

Le quartier général ne resta pas longtemps à Compiègne. A la suite de l'évacuation des départements (Aisne, Aube, Côte-d'Or, Haute-Saône, Doubs, Jura)

---

(1) Saint-Vallier à Thiers, 24 décembre 1871. THIERS, t. I, p. 109.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 31 octobre 1871. THIERS, t. I, pp. 92, 93.

(3) Saint-Vallier à Rémusat et à Thiers, 13, 15 août 1871. THIERS, t. I, pp. 46, 53, 54.

(4) « Plus français, disait-il lui-même, par le cœur que par la grammaire. » Saint-Vallier à Thiers, 22 juillet 1871. THIERS, t. I, p. 25.

Digitized by Google

que libérait la convention du 12 octobre 1871, il fut transporté à Nancy (1). Bien que cette ville, placée à l'extrême frontière de l'Est, ne fût point au centre des départements encore occupés, elle offrait pour un état-major nombreux et les services dépendant d'un commandement en chef des ressources d'habitation et d'installation qu'aucune autre ne pouvait lui disputer. Véritable résidence princière, où l'art français du dix-huitième siècle affirme sa noblesse et sa grâce dans un ensemble d'architectures élégant et harmonieux, elle se prêtait parfaitement à ce rôle de capitale de l'occupation qu'elle allait tenir pendant tant de mois. Saint-Vallier s'y rendit aussitôt. Il y gardait le titre et la fonction dont on l'avait chargé à Compiègne. Mais bientôt il fallut aviser à les modifier, tout en maintenant celui qui en était investi dans un poste où il avait déjà rendu tant de services. Et ce n'était point là une simple question de protocole, une pure affaire de forme. Cette transformation devenait absolument nécessaire au succès de sa mission.

Le traité de Francfort à peine signé, les deux gouvernements avaient tenu à rétablir au plus vite des rapports diplomatiques réguliers. Le 17 juin 1871, M. de Waldersee était accrédité à Versailles comme chargé d'affaires d'Allemagne. M. de Gabriac était envoyé à Berlin au même titre. Mais, dans le même temps, Manteuffel et Saint-Vallier à Compiègne devaient régler les questions quotidiennes que sou-

(1) La première dépêche datée de Nancy, donnée dans le recueil de Thiers, est du 17 octobre 1871. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 86.

Digitized by Google

levait l'occupation. Notre office des affaires étrangères, dirigé alors par Jules Favre, n'avait pas dès l'abord respecté ce partage de compétence. Il avait fait mine de s'adresser à Waldersee pour des faits relatifs à l'occupation (1). Celui-ci, de son côté, jaloux d'avoir en Manteuffel un concurrent, voyait d'un œil défavorable le général en chef nouer des négociations qu'il estimait de son ressort exclusif. Il chercha à profiter de l'occasion que nous lui offrions pour supplanter Manteuffel et devenir le maître des affaires que celui-ci, non moins jaloux de sa prérogative, se croyait en droit de traiter directement. Ainsi s'explique l'avortement d'un projet négocié au début d'août, où on réglait l'évacuation anticipée des abords de Paris et des quatre départements qui l'entourent, où le chiffre des troupes à entretenir par la France était dès à présent diminué et devait être réduit par la suite. Bismarck avait refusé de ratifier cet accord. Il semble bien que Waldersee n'ait pas été étranger à cet échec. Le chargé d'affaires avait été vivement froissé de ne pas avoir été avisé par le gouvernement français. Il avait critiqué le projet et l'écho de ces critiques parvenu à Berlin avait engagé davantage Bismarck dans la voie de la résistance et du refus (2). Pour l'avenir, il fallait éviter d'éveiller ces susceptibilités qui risquaient de provoquer entre les représentants de l'Allemagne des conflits dont nous serions

(1) Saint-Vallier à Thiers, 28 juillet 1871. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 31, 33.

(2) Saint-Vallier à Rémusat, 13 août 1871. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 44, 45.

Digitized by Google

les premières victimes. Dans cette grave affaire des rapports avec l'occupant, il était absolument indispensable qu'il y eût unité de direction et qu'on s'accordât pour tout centraliser au quartier général. Saint-Vallier fut assez adroit pour y arriver. Waldersee ne paraît plus avoir soulevé de difficultés.

L'obstruction, la mauvaise volonté, les rapports tendancieux recommencèrent avec son successeur, d'Arnim. Celui-ci, d'abord simple chargé d'affaires (1er septembre 1871), s'était tenu tout d'abord dans une réserve et une attitude d'effacement favorables à l'accomplissement de la mission spéciale de Saint-Vallier. Mais, en fin d'année 1871, un changement important eut lieu dans les relations diplomatiques des deux pays. On s'était entendu pour remplacer les chargés d'affaires par des ambassadeurs. Gontaut-Biron était envoyé en cette qualité à Berlin; un peu plus tard, au début de 1872, d'Arnim était élevé sur place au rang d'ambassadeur. Le 9 janvier, il présentait à Thiers ses lettres de créance. Le Président avait eu tout de suite le pressentiment des difficultés que cet agent allait essayer de nous susciter. Notre représentant à Nancy le lui avait dépeint comme « un esprit étroit et méticuleux, guidé par une opinion préconçue », nous jugeant mal et inexactement d'après les rapports de ses subordonnés qu'il accueillait aveuglément, sans doute par défaut de sens critique, ou parce qu'ils répondaient à ses sentiments intimes (1).

(1) Saint-Vallier à Thiers, 12 janvier 1872. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, pp. 116, 117.

Digitized by Google

Avec un caractère de ce genre, on pouvait craindre de nouveau les complications soulevées par Waldersee. Peut-être qu'Arnim verrait avec le même déplaisir malveillant le rôle diplomatique attribué à Manteuffel et tenterait-il de se subordonner le général en attirant à lui toutes les affaires traitées à Nancy. Pour parvenir à ses fins, peut-être prétendrait-il que Saint-Vallier n'était pas qualifié pour causer avec d'autres que lui. Thiers, assez fin pour comprendre l'intérêt que nous avions à continuer directement la conversation avec Manteuffel et à garder auprès de celui-ci, dans ce but, un agent éprouvé, ne voulut pas qu'on pût à un moment donné contester à notre représentant le droit qu'il avait de parler en notre nom. Comme les rapports diplomatiques étaient rétablis dans les conditions normales, il était impossible théoriquement que nous continuions à communiquer avec le quartier général. Mais, pour maintenir le contact, un contact jugé à raison si nécessaire, il suffisait de changer le titre de Saint-Vallier. On fit de lui un : commissaire extraordinaire du gouvernement français près le commandant en chef de l'armée d'occupation (1). C'est le titre officiel qu'il gardera jusqu'à la fin (2). Il le con-

(1) Saint-Vallier à Thiers, 18 janvier 1872, où il lui annonce qu'il accepte la fonction nouvelle de commissaire extraordinaire. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. I, p. 126.

(2) Le personnel de la mission s'est augmenté, au courant des années 1872 et 1873. En voici la composition en avril 1873 : un premier et un deuxième secrétaire, deux attachés techniques appartenant à l'intendance et au génie militaires, un chancelier et des attachés. Saint-Vallier à Thiers, 16 avril 1873. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, p. 396.

Digitized by Google

servera, après avoir quitté Nancy, quand le quartier général étant transporté à Verdun, dernière place occupée, il y suivra Manteuffel.

Ce changement d'étiquette nous prémunissait contre une querelle que l'ambassadeur allemand n'eût pas manqué de soulever. Mais on n'en avait pas fini avec lui, avec ses manœuvres souterraines, avec sa politique de perfides accusations et de négligences calculées qui, si elle n'eût pas été contrebattue par notre représentant, par Manteuffel, enfin par Bismarck lui-même, eût amené des complications funestes. Aussi, est-ce à partir de ce moment que le rôle de Saint-Vallier s'amplifie. Au quartier général il est devenu l'homme nécessaire, nécessaire au chef allemand qu'il fortifie dans ses tendances pacificatrices, nécessaire à Thiers dont il est le confident de toutes les heures, le conseiller écouté, nécessaire au Chancelier lui-même qui, lorsqu'il a percé à jour le jeu de son ambassadeur, passe par-dessus sa tête et communique, officieusement mais utilement, avec nous par la voie de Nancy (1). Dès lors, Nancy devient, plus que Versailles et Berlin, le centre où aboutissent tous les fils de la négociation. Durant les longs mois de 1872 et 1873, dans cette période de préparation et d'attente où s'élaborait la libération définitive, notre commissaire n'eut pas une défaillance. Avec une égale sollicitude il veillait à tout, aux plus petits détails comme aux

(1) Bismarck à Manteuffel, 2 avril 1873. Le Chancelier fait à Saint-Vallier sa large part dans la réussite des négociations ayant abouti à la convention de libération du 15 mars 1873. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, p. 382.

Digitized by Google

plus grandes choses. Toutes les difficultés étaient proposées à son jugement. D'une main experte, avec une délicatesse de touche où l'on sentait beaucoup de fermeté, il trouvait la note juste, savait prononcer la parole décisive, s'engager à propos dans la voie où l'on était assuré de réussir, suggérer les solutions équitables, combiner les transactions, calmer les impatiences des uns et des autres, apaiser les susceptibilités surexcitées, détourner à propos les colères, s'imposer par la dignité de la tenue et la réserve un peu hautaine des manières, forcer la confiance du vainqueur. Peu préoccupé de sa santé chancelante, régulièrement il se rendait au palais du Gouvernement, siège du quartier général. Il accompagnait Manteuffel et son état-major, pendant la parade du milieu du jour, sur la place de la Carrière, aux sons d'une musique militaire qu'aucun Français ne consentait à écouter. Parmi les habitants de la capitale lorraine, il passait sans bruit, sans faste, presque inaperçu (1). Seuls quelques hauts fonctionnaires civils pouvaient savoir l'importance de ce rôle sans précédent, comprenaient la raison de ces assiduités auprès des vainqueurs, ce raffinement de politesse où l'aisance du geste cachait parfois tant de soucis et de patriotiques angoisses.

Par dérogation aux usages, le chef de l'État corres-

(1) L'hôtel de la mission était situé rue du Manège, dans un quartier très retiré, d'une solitude quasi conventuelle. Il avait été donné en location à l'État, le 27 septembre 1871 (Archives de Meurthe-et-Moselle, série R, carton : Affaires allemandes 1870-1873, liasse : Mobilier de la mission française).

Digitized by Google

pondait directement avec notre agent de Nancy, sans passer par le département dont celui-ci dépendait. Thiers, jaloux de sa responsabilité, parce qu'il se sentait de force à la porter, avait banni tout intermédiaire entre lui et son collaborateur de tous les instants (1). Aussi, au 24 mai, Saint-Vallier voulut suivre le Président dans sa retraite. Celui-ci le dissuada de se retirer (2). Il resta sous des chefs nouveaux, Mac-Mahon et de Broglie, avec lesquels il avait des affinités politiques plus étroites qu'avec l'ancien Président. Ceux-ci continuèrent à se servir de lui, mais avec une réserve et une froideur qu'ils n'essayèrent pas de dissimuler. Pendant les trois semaines qui suivirent la crise présidentielle, ils le laissèrent, à Nancy, sans nouvelles, sans directions (3). Le souci des « choses de l'intérieur » faisait passer l'occupation et les rapports avec l'occupant à l'arrière-plan (4). Au surplus, n'avait-on pas, grâce à Thiers, conclu l'arrangement du mois de mars pour la libération définitive ? Il n'y avait plus qu'à laisser aller les événements, qu'à

(1) Dans les deux gros volumes de dépêches publiées par la famille de Thiers, il y en a 9 seulement de Saint-Vallier à Rémusat, ministre des affaires étrangères, contre 130 du même à Thiers et 41 en réponse de celui-ci à Saint-Vallier.

(2) Saint-Vallier à Thiers, 26 mai 1873 ; Thiers à Saint-Vallier, 27 mai 1873. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, pp. 417-420.

(3) DONIOL, p. 399.

(4) DONIOL, p. 399, note 1, rapporte que le gouvernement de Mac-Mahon envoya les 24 et 25 mai des dépêches chiffrées au « *général de division à Nancy* ». Les hommes nouveaux qui prenaient le pouvoir avaient oublié sans doute la présence de l'armée occupante dans l'Est.

Digitized by Google

récolter ce que d'autres avaient semé. Puis peu à peu, il avait fallu reprendre l'œuvre du précédent gouvernement au point où il l'avait laissée, avec l'aide de celui en qui il avait si justement placé sa confiance. Avant la chute de Thiers, Saint-Vallier avait essayé d'améliorer la convention de mars, d'obtenir l'évacuation de Verdun en août, avant le temps fixé. Saint-Vallier, qui restait ce qu'il s'était montré, essaya de renouer cette négociation, interrompue par notre crise intérieure (1).

Mais le gouvernement nouveau ne fut pas aussi habile manœuvrier que l'ancien. Préoccupé outre mesure de replacer Gontaut-Biron en vedette, il ne se souvint pas assez de Nancy, de Manteuffel, du secours qu'apporterait son intervention officieuse auprès de Bismarck, maintenant en plein accord avec lui. Le général eût aplani les voies auprès du Chancelier. Celui-ci, qui n'était pas préparé par des confidences ou des avis du quartier général, répondit par un refus aux avances de Gontaut-Biron. L'affaire de l'évacuation anticipée de Verdun avait échoué. De Broglie et son gouvernement n'étaient pas partisans de la décentralisation diplomatique. Pour avoir décapité Nancy de son rôle si utile, ils s'étaient enlevé le bénéfice d'un succès personnel (2). Saint-Vallier au surplus n'était pas *persona grata* auprès de ses nouveaux chefs. On ne

(1) DONIOL, chap. XXV. L'auteur paraît avoir eu communication par Saint-Vallier de la correspondance entre celui-ci et de Broglie pendant les trois derniers mois de l'occupation.

(2) DONIOL, pp. 400-404, donne sur cet épisode mal connu des précisions intéressantes.

Digitized by Google

lui pardonna pas d'avoir eu le patronage de Thiers. Quand tout fut terminé, quand le dernier soldat étranger eut repassé la frontière, le gouvernement de Mac-Mahon s'abstint de donner à notre représentant au quartier général les témoignages de gratitude auxquels il eût été en droit de prétendre, s'il avait pu, au cours de sa carrière, conserver encore des illusions sur la reconnaissance des hommes politiques (1). Sacrifié à de mesquines rancunes de parti, Saint-Vallier dut attendre jusqu'en 1877 pour être replacé dans un poste où il pouvait rendre d'utiles services. Il fut jusqu'en 1881 notre ambassadeur à Berlin. Son nom reste inséparable de celui de l'homme d'État qui sut se l'attacher comme collaborateur de tous les instants dans l'œuvre de la libération du territoire.

(1) Saint-Vallier à Thiers, 27 septembre 1873. THIERS, *Occupation et libération du territoire*, t. II, p. 422.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Sur l'histoire générale de l'occupation et des incidents notables auxquels elle a donné lieu, VALFREY, *Histoire du Traité de Francfort,* t. I et II *passim,* donne, comme toujours, des renseignements qu'on sent de première main, bien que, par une réserve, de mise à l'époque où il écrit, il n'ait pas indiqué ses sources. SOREL, *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande,* t. II *passim,* a été moins complet que Valfrey.

DONIOL, dans l'étude très approfondie intitulée : *M. Thiers, le comte de Saint-Vallier, le général de Manteuffel,* Paris, 1897 (2e édit. 1898), s'est particulièrement attaché à raconter l'œuvre diplomatique accomplie en collaboration constante par les protagonistes dont il met les noms en vedette. Préfet de Meurthe-et-Moselle durant les derniers mois de l'occupation, il a été dans une certaine mesure mêlé aux efforts de Thiers dans la poursuite de son œuvre libératrice. Pour la fin de l'occupation, le livre a donc toute la valeur d'un témoignage inspiré par la vue directe des événements. Mais l'auteur ne s'est pas contenté de ses souvenirs personnels qui eussent été insuffisants. Il a eu l'occasion de puiser à des sources plus abondantes et plus sûres. La famille de Thiers lui avait, par avance, donné communication des documents qu'elle avait l'intention de publier. Doniol a utilisé largement ces archives si libéralement ouvertes. Les dépêches qu'il reproduit textuellement ou dont il s'est constamment aidé donnent à son ouvrage une saveur marquée d'authenticité et font oublier les imperfections d'un style cahoteux, embarrassé, parfois obscur.

Digitized by Google

Les renseignements fournis par Valfrey et par Doniol ont été confirmés et complétés par la publication due à la famille de Thiers. Les deux volumes qu'elle a donnés en 1900, sous le titre : *Occupation et libération du territoire, 1871-1873, Correspondances,* contiennent la majeure partie de la correspondance diplomatique échangée entre le Président, les représentants de la France à Nancy ou Berlin et les chefs militaires de l'occupation allemande. Nombreux, ordonnés avec soin en série chronologique, se complétant et s'éclairant l'un par l'autre, ces documents précieux se suffisent à eux-mêmes. Comme l'insinue Doniol (Introduction, XVII), ils dispensent de recourir au Dépôt du quai d'Orsay, beaucoup plus pauvre qu'on ne s'imagine sur cette époque, et où on ne trouverait, paraît-il, que des échos affaiblis de la vérité. On peut presque dire, tant ils sont vivants, qu'ils dispensent ou découragent d'écrire l'histoire de ce moment.

Sur la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays, on consultera : DE GABRIAC, *Souvenirs diplomatiques de Russie et d'Allemagne,* Paris, 1896 ; DE BROGLIE, *La Mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin,* Paris, 1896, et DE GONTAUT-BIRON, *Mon ambassade en Allemagne (1872-1873),* Paris, 1906. Ces trois ouvrages, le dernier surtout, contiennent des précisions sur le rôle diplomatique de Saint-Vallier et Manteuffel à Nancy. Hanotaux, mieux placé que tout autre, pendant un temps, pour donner de l'inédit, s'est borné, ici comme ailleurs, aux surfaces. On trouve chez lui des portraits vivement enlevés d'une pointe alerte et fine (cf., celui de Manteuffel, I, 295) et des anecdotes caractéristiques (cf., sur d'Arnim, I, 357-359).

Comme il s'agissait de l'histoire politique et diplomatique de l'occupation, on n'a pas cru devoir procéder à un dépouillement méthodique de la presse locale des divers départements occupés. Cette recherche n'eût enrichi, croyons-nous, que le côté anecdotique de l'ouvrage. Tel n'était pas le but qu'on se proposait. Pour la même raison,

Digitized by Google

on a estimé inutiles les investigations dans les archives de tous les départements occupés. Tout au contraire pour les archives départementales de Meurthe-et-Moselle. Là, du moins, à raison de la présence prolongée de Saint-Vallier, il y avait chance de trouver quelques pièces inédites et d'une portée générale. On peut voir qu'en effet notre attente n'a pas été trompée. Nous indiquons les cotes des dossiers que nous avons compulsés, pour le cas où on voudrait, derrière nous, poursuivre le même travail en descendant dans les détails : un carton coté : série R, *Affaires allemandes 1870-1873;* un dossier désigné ainsi : *Affaires franco-allemandes 1871-1872 ;* un dossier : *Pièces sur l'évacuation allemande 1873;* un dossier : *Évacuation allemande ;* un dossier : *Affaires diverses concernant l'occupation allemande en 1871-1872.* Tous ces dossiers renferment un grand nombre de lettres de Saint-Vallier, ayant surtout trait à l'exécution, à la mise en vigueur de ses instructions, dans le département de Meurthe-et-Moselle. Elles permettent de le suivre au jour le jour dans sa tâche ingrate et montrent avec quel scrupule il s'appliquait, même dans les plus petites choses, à ne rien négliger de son devoir.

Digitized by Google

CONCOURS OUVERTS

ET

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

I

PRIX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Herpin

M. le docteur Herpin (Jean-Charles), de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, décédé à Nice le 17 janvier 1872, a fondé un prix de 1 000 francs à décerner tous les *quatre ans* à la suite d'un concours ouvert par l'Académie de Stanislas « sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés ».

Il a été attribué pour la première fois en 1881.

Le concours est ouvert pour 1909.

2° Prix Dupeux

Fondation par M. François-Raymond Dupeux, ancien professeur, décédé à Rosières-aux-Salines le 19 novembre 1893, d'un prix de 350 francs à décerner par l'Académie de Stanislas au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant aussi de préférence à la Lorraine.

Ce prix est décerné trois années sur quatre : il l'a été pour la première fois en 1898.

Le concours est ouvert pour 1909 (sujet de science ou de linguistique).

Digitized by Google

3° Prix Stanislas de Guaita

En mémoire de son fils Stanislas, décédé au château d'Alteville le 19 décembre 1897, Mme de Guaita a institué un prix *annuel* de 200 francs ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur, ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et Mme la vicomtesse de Chambrun.

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, *chaque année,* depuis 1876, 600 francs pour récompenser le dévouement maternel et 600 francs pour récompenser la piété filiale.

Sont admises à concourir les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.

2° Legs Bourgon

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de Mlle Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10 000 francs, payable après le décès de sa veuve, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, *tous les cinq ans,* une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

Digitized by Google

3° Prix Mangeon

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, Mlle Emma Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas le soin de décerner, *chaque année,* un prix de piété filiale de 100 francs.

4° Prix René de Goussaincourt

Prix *annuel* de 300 francs destiné à récompenser la piété filiale ou exceptionnellement tout acte de vertu et de dévouement, même en dehors des liens de parenté ou d'alliance.

5° Prix du 3e bataillon des mobiles de la Meurthe

Grâce encore à la générosité de M. René de Goussaincourt, un prix *quinquennal* et indivisible de 500 francs est destiné à récompenser les actes de dévouement ou de vertu accomplis : en première ligne par d'anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul, en 1870, comme appartenant au 3e bataillon des mobiles de la Meurthe (bataillon de Nancy) ; en seconde ligne par d'anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers, ou par des membres de leurs familles à un degré déterminé. Enfin, ce prix pourrait être décerné pour tout acte de dévouement ou de vertu, soit dans la famille, soit même en dehors de la famille.

Il a été, pour la première fois, décerné en 1899.

Le concours est ouvert pour 1909.

6° Prix Chassignet

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix *quinquennal* et indivisible de 1 500 francs en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Digitized by Google

Le généreux abandon fait par Mme Chassignet de son droit d'usufruit a permis d'attribuer ce prix dès 1903.

Le concours est ouvert pour 1913.

7° Prix René de Goussaincourt

Prix *triennal* et indivisible de 200 francs « destiné à récompenser le serviteur ou la servante qui, par sa fidélité, par ses soins dévoués et désintéressés, aura donné l'illusion de l'aisance à ses maîtres trahis par la fortune, et, à défaut de ce mérite particulier, à récompenser un mérite analogue apprécié par l'Académie ».

Le concours pour l'obtention de ce prix s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1910.

8° Prix de Bouxières-aux-Dames

Prix *triennal* de 200 francs, en vue de récompenser des actes de vertu, institué par M. René de Goussaincourt, au profit des personnes habitant la commune de Bouxières-aux-Dames depuis plus de trois ans.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1910.

9° Prix René de Goussaincourt

Prix *biennal* de 100 francs fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser le dévouement dans la famille ou en dehors de la famille, chez des enfants ou des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe, âgés de moins de vingt et un ans.

Le concours pour l'obtention de ce prix, décerné pour la première fois en 1902, s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Le concours est ouvert pour 1910.

Digitized by Google

10° Prix Cardin-Roussel

En mémoire de ses parents, Mme Cardin-Roussel a fondé un prix *annuel* de 200 francs destiné à récompenser une fille plus ou moins jeune, ouvrière de son état, remarquable par son dévouement à sa mère veuve et pauvre, vivant ensemble toutes deux, très honnêtes, bonnes catholiques et dignes d'intérêt. Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.

Le concours est ouvert pour 1909.

11° Prix des infirmiers militaires

Prix *biennal* de 100 francs fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser un homme de troupe de l'armée française, gradé ou non gradé, appartenant au service des hôpitaux militaires ou à celui des infirmeries régimentaires de la place de Nancy, ou y étant temporairement employé à un titre quelconque, et qui se serait signalé par son dévouement, soit dans une circonstance particulière, soit dans la suite de ses services.

Dans le cas où, pour une raison quelconque, le prix ne pourrait être décerné dans ces conditions à l'une de ses échéances, l'Académie en disposerait en faveur de quelque autre dévouement.

Le concours est ouvert pour 1910.

12° Prix Ferdinand Lachasse

En souvenir de M. Ferdinand Lachasse, de son vivant docteur en droit et secrétaire de la Faculté de droit, Mme Lachasse, sa veuve, a institué un prix *annuel* de 100 francs, destiné à récompenser le dévouement, ce mot étant pris dans son sens le plus large.

Aucune condition particulière n'est imposée à l'Académie, qui appréciera souverainement.

Ce prix est à décerner pour 1909.

Digitized by Google

13° Prix des ouvriers et ouvrières de l'industrie

Prix *biennal* de 100 francs, institué par M. René de Goussaincourt, et destiné à récompenser le contremaître, l'ouvrier ou l'ouvrière qui se serait signalé : par une découverte ou innovation, un perfectionnement dans les moyens ou modes de travail, un acte d'initiative ou de dévouement, utiles à son industrie, à son patron ou à ses camarades ; — ou, à défaut, par un ensemble de qualités professionnelles de nature à servir d'exemple et de modèle.

Les concurrents devront appartenir à la grande ou à la petite industrie, dans le sens le plus large de ces mots, et justifier de trois ans au moins de service chez le même patron, dans la même maison ou dans le même établissement, ceci sans discontinuité.

Le concours s'étend aux départements de Meurthe-et-Moselle et des Ardennes.

Il est ouvert pour 1909.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1909

L'Académie décernera en 1909 les prix suivants :

I

PRIX LITTÉRAIRES

1° Prix Herpin. — Ce prix sera attribué au meilleur mémoire sur la question dont l'énoncé suit :

De l'insuffisance actuelle des voies de communication et de pénétration pour le développement économique des départements français de l'ancienne Lorraine (routes, voies navigables, chemins de fer, grands express internationaux). Étude *détaillée* des conséquences de cette insuffisance et des moyens d'y remédier.

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître, sous peine d'exclusion.

Les mémoires doivent être déposés, au plus tard, le 31 décembre 1908.

Ils porteront une devise qui sera aussi inscrite sur une enveloppe fermée, jointe au mémoire et contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Les enveloppes seront ouvertes seulement après que l'Académie aura rendu son jugement sur les mémoires présentés. Les noms des concurrents qui obtiendraient une mention honorable ne seront publiés que s'ils en manifestent le désir.

Les travaux présentés doivent être écrits en langue française.

Ils seront déposés au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs

Digitized by Google

pourront en faire prendre copie au Secrétariat de l'Académie.

Les membres titulaires de l'Académie de Stanislas ne pourront prendre part au concours.

2° **Concours Dupeux.** — Prix de 350 francs attribué au meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé depuis le 1er janvier 1901, qui aura été présenté sur un sujet de science ou de linguistique, se rapportant de préférence à la Lorraine. Le dépôt des mémoires et des travaux imprimés (ces derniers en triple exemplaire) sera effectué au plus tard le 31 décembre 1908, au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

3° **Concours Stanislas de Guaita.** — Prix de 200 francs ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine. Les renseignements relatifs aux candidats devront être adressés au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, au plus tard le 31 décembre 1908.

N. B. — Sont de fait hors concours, les ouvrages déjà récompensés par une des Académies de l'Institut de France.

II

PRIX DE VERTU

1° **Prix Gouy,** de 600 francs, pour récompenser le dévouement maternel.

2° **Prix Gouy,** de 600 francs, pour récompenser la piété filiale.

(Sont admises à concourir pour ces deux prix les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.)

Digitized by Google

3° **Prix Mangeon,** pour la piété filiale, porté exceptionnellement à 200 francs. pour 1909.

4° **Prix René de Goussaincourt,** de 300 francs, pour la piété filiale.

5° **Prix René de Goussaincourt,** de 500 francs, pour récompenser les actes de dévouement ou de vertu accomplis par d'anciens sous-officiers, caporaux ou soldats ayant pris part à la défense de Toul en 1870, comme appartenant au 3e bataillon des Mobiles de la Meurthe (bataillon de Nancy).

6° **Prix Cardin-Roussel,** de 200 francs, pour une ouvrière dévouée à sa mère veuve.
(Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.)

7° **Prix Ferdinand Lachasse,** de 100 francs, destiné à récompenser le dévouement.

8° **Prix René de Goussaincourt,** de 100 francs, pour récompenser le contremaître, l'ouvrier ou l'ouvrière qui se sera signalé par une découverte ou une innovation.

On est prié de faire connaître les concurrents et leurs titres par un rapport écrit, adressé avant le 1er mars 1909, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1907

BADEL (E.). — A travers la Belgique. — Impressions et souvenirs. Malzéville, 1907, 1 vol. in-8. — Dix ans du Souvenir français en Lorraine. Nancy, 1907, 1 vol. in-8. — La noce de not' Ugène, paysannerie lorraine en un acte, 1 vol. in-18. — Le parc de Saurupt hier, aujourd'hui, demain. Nancy, 1907, 1 br. in-8. — Les généraux Thiry à Neuves-Maisons. Nancy, 1907, 1 br. in-8. — Lorraine et Belgique. — Conférence publique faite à la Société belge de bienfaisance de Nancy, le 9 mai 1907. Nancy, 1907, 1 br. in-8.

BASHFORTH (F.). — Ballistic experiments from. 1864-1880. Cambridge, 1907, 1 br. in-8.

BERNARDAKIS. — La prise de Constantinople en 1453. Athènes, 1907, 1 vol. in-8.

BOYÉ (P.) et GŒPFERT. — Les œuvres d'hygiène sociale à Nancy. Nancy, 1907, 1 br. in-8.

BOYÉ (P.). — Postes, messageries et voitures publiques en Lorraine au dix-huitième siècle. Paris, 1907, 1 br. in-8.

Digitized by Google

BRIOT (F.). — Les Alpes françaises. — Nouvelle étude sur l'économie alpestre. — Diverses questions générales et monographiques. Paris, 1907, 1 vol. in-8.

CAISSE de recherches scientifiques. — Rapports scientifiques sur les travaux entrepris en 1906 au moyen des subventions de la caisse des recherches scientifiques. Melun, 1907, 1 vol. in-4.

CATALOGUE général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — Départements. T. XXXIX. Reims. T. II, 2e partie. Paris, 1906, 1 vol. in-8.

CATALOGUE général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — Paris. Chambre des députés, par MM. Coyecque et Debray. Paris, 1907, 1 vol. in-8.

CHARAUX (A.). — La Renaissance littéraire en France au seizième siècle et dans la première moitié du dix-septième siècle. Paris, 1 vol. in-8.

CHASSINAT (E.). — Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale. T. V, fasc. I. Paris, 1906, 1 vol. in-4. — Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire. — La bijouterie et la joaillerie égyptiennes, par E. Vernier. Paris, 1907, 1 vol. in-folio.

CHEVALIER (U.). — Un document en faveur de Lorette (1310). Rome, 1907, 1 br. in-8.

COLLIGNON (A.). — Note sur l'onomastique de La Bruyère. Paris, 1907, 1 plaq. in-8.

CONFÉRENCES faites au Musée Guimet, par MM. Parmentier, Pierret, Henry, Mlle Menant, MM. Berger et Moret. Paris, 1906, 1 vol. in-12.

COURDAVAULT (Abbé). — La glossotechnie ou l'art d'apprendre facilement les langues anciennes et modernes

Digitized by Google

(*Nova et vetera*). 3e édition. Lille, 1 br. in-4. — La mnémotechnie ou l'art d'acquérir facilement une mémoire extraordinaire (*Nova et vetera*). 3e édition. Lille, 1 br. in-4.

CUMONT (F.). — Les religions orientales dans le paganisme romain. Paris, 1907, 1 vol. in-12.

DE COMPAGNIES KAMER. — Van het Museum van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. Batavia, 1907, 1 br. in-4.

DEMAISON et JADART. — Aperçu de l'histoire de Reims. Reims, 1907, 1 br. in-8. — Archives, bibliothèque et musée de Reims. Reims, 1907, 1 br. in-8.

DUVERNOY (E.). — Catalogue des documents des archives de Meurthe-et-Moselle antérieures à 1101. Besançon, 1907, 1 br. in-8.

ESPÉRANDIEU (E.). — Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine. T. I. Paris, 1907, 1 vol. in-folio.

ÉTIENNE (Ch.). — Cahiers de doléances des bailliages des généralités de Metz et de Nancy pour les États généraux de 1789. — 1re série. Département de Meurthe-et-Moselle. T. I. Nancy, 1907, 1 vol. in-8.

FLICHE (P.). — Les Monocotylédones arborescentes ou frutescentes de France, d'Algérie et de Tunisie. Paris, 1 br. in-8. — Note sur quelques végétaux tertiaires de la Catalogne. 1 plaq. in-8. — Note sur un Charbon quaternaire de Châtaignier (*Castenea vulgaris* Lamk.). Paris, 1907, 1 plaq. in-8.

FLOQUET (G.). — Des passages de Mercure sur le soleil. Le passage du 14 novembre 1907. Nancy, 1 br. in-8. — Discours prononcé à la distribution des prix aux élèves de l'école des Beaux-Arts, de l'école profes-

Digitized by Google

sionnelle Drouot et des écoles primaires supérieures, le 2 août 1907. Nancy, 1907, 1 br. in-8.

GAFFAREL (Paul). — La Sardaigne. Marseille, 1907, 1 br. in-8.

GALISSARD DE MARIGNAC. — Œuvres complètes. T. I, II. Genève, 2 vol. in-4.

GUYOT (Ch). — Cours de droit forestier. T. I. Paris, 1908, 1 vol. in-8.

HALLAYS (A.). — En flânant. — A travers l'Exposition de 1900. Paris, 1901, 1 vol. in-18. — En flânant. — A travers la France. Paris, 1903, 1 vol. in-18. — Sainte-Beuve et Ondine Desbordes-Valmore. Paris, 1904, 1 br. in-4. — Les villes d'art célèbres. — Nancy. Paris, 1906, 1 vol in-4. — Beaumarchais. Paris, 1907, 1 vol. in-18.

HARMAND (Georges). — Étude sur la réglementation du contrat d'édition. Paris, 1894, 1 plaq. in-8. — De la collaboration envisagée dans les diverses législations. — Tours, 1894, 1 plaq. in-8. — Étude sur les droits des collaborateurs dans les œuvres de la pensée. Paris, 1896, 1 plaq. in-8. — De la propriété de l'original et du droit de reproduction, de ses conséquences, notamment en sculpture, gravure en médailles, architecture et photographie. Paris, 1897, 1 plaq. in-8. — Observations sur la convention de Berne et l'acte additionnel de Paris de 1896. Paris, 1897, 1 br. in-8. — Observations sur les juridictions compétentes en matière de brevets d'invention. Paris, 1900, 1 br. in-8. La collaboration dans les œuvres intellectuelles. Paris, 1901, 1 br. in-8. — Le droit moral de l'auteur. Paris, 1901, 1 br. in-8. — Le contrat d'édition et la nouvelle loi allemande du 19 juin 1901. Paris, 1902, 1 br. in-8.

Digitized by Google

— Observations sur le registre du commerce. Paris, 1902, 1 br. in-8. — Le droit d'auteur dans les articles de presse, les recueils périodiques et les encyclopédies. Paris, 1904, 1 br. in-8. — Commentaire de la loi du 11 mars 1902 étendant aux œuvres de sculpture l'application de la loi des 19-24 juillet 1793 sur la propriété artistique et littéraire. Paris, 1904, 1 br. in-8. — Du droit de reproduction en cas de cession de l'œuvre originale par l'auteur. Paris, 1906, 1 br. in-8. — De la propriété artistique des œuvres d'architecture. Londres, 1906, 1 br. in-8. — Le droit de propriété artistique des architectes et le droit moral. Paris, 1906, 1 br. in-8.

HAUSSONVILLE (Cte D'). — Réponse au discours de M. le cardinal Mathieu, prononcé dans la séance du 7 février 1907. Paris, 1907, 1 br. in-4.

HENRY (E.). — Les forêts et les pluies. Bergerac, 1906, 1 br. in-8. — La forêt accumulatrice d'azote. Nancy, 1906, 1 br. in-8. — L'Hylésine polygraphe et les Épicéas de Lorraine. Nancy, 1906, 1 br. in-8. — Le pissode du Sapin dans les Vosges. Nancy, 1907, 1 plaq. in-8. — Préservation des bois contre la pourriture par le sol, les Champignons et les Insectes. Nancy, 1907, 1 vol. in-8.

IMBEAUX et ROLANTS. — Hygiène rurale. Paris, 1908, 1 vol. in-8.

INGOLD (A. M. P.). — La Haute-Alsace durant l'administration provinciale (d'après des documents inédits). — 1° Les troubles de 1789. — 2° Les États généraux. Colmar, 1907, 2 vol. in-8.

JADART (Henri). — Inventaire sommaire des Églises rurales de l'arrondissement de Reims au point de vue de l'art

Digitized by Google

et de l'histoire. Paris, 1906, 1 br. in-8. — Émotion causée à Reims par la nouvelle de la mort du roi Henri IV. Paris, 1907, 1 br. in-8. — L'album d'ex-libris de la bibliothèque de Reims. Reims, 1907, 1 br. in-8. — Les inscriptions de N.-D. de Reims. Reims, 1907, 1 vol. in-8.

JOURNÉE (Le colonel). — Rapport entre la force vive des balles et la gravité des blessures qu'elles peuvent causer. Paris, 1907, 1 br. in-8.

KARLOWICZ (Jan). — Slownik Gwar Polskich. T. V., R. S. T. Krakovie, 1907, 1 vol. in-8.

LASTEYRIE (DE) et VÉDIER. — Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France, 1903-1904. Paris, 1906, 1 vol. in-folio. — Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France. T. V, 2e liv. Paris, 1906, 1 vol. in-folio.

LEFÈBVRE et DES ROBERT. — Note sur l'origine mussipontaine de la maison de La Tour-en-Woëvre. Nancy, 1907, 1 br. in-8.

LEHR (E.). — De la nationalité et de la naturalisation d'après la législation actuelle des États-Unis d'Amérique. Bruxelles, 1907, 1 br. in-8. — De l'obligation alimentaire d'après les principaux codes de l'Europe. Étude de législation comparée. Bruxelles, 1907, 1 br. in-8. — De la puissance et de la tutelle paternelles d'après les principaux codes de l'Europe. Étude de législation comparée. Bruxelles, 1907, 1 vol. in-8.

LEFORT (Alfred). — Histoire du département des Forêts. — Le duché de Luxembourg de 1795 à 1814. T. I. Luxembourg, 1905, 1 vol. in-8.

Digitized by Google

LUCIEN-GRAUX. — Le « Sweating system » et la loi sur la protection de la santé publique. Paris, 1907, 1 br. in-8.

MARCHAL (Le chevalier Edmond). — Le baron J.-J.-A.-M. de Witte, 1808-1889. Bruxelles, 1907, 1 vol. in-8.

MARTIN (Albert). — Note sur l'ostracisme dans Athènes. Paris, 1907, 1 vol. in-folio.

MARTIN (Abbé Eugène). — Comment la Lorraine travaille à l'œuvre nationale de la décentralisation. Nancy, 1906, 1 vol. in-folio.

MARVILLE (DE). — Lettres au ministre Maurepas (1742-1747). T. II. Paris, 1905, 1 vol. in-8.

MATHIEU (S. Ém. le Cardinal). — L'ancien régime en Lorraine et Barrois. 4e édition. Paris, 1907, 1 vol. in-8.

MOSELLY (Émile). — La vie lorraine. — Contes de la route et de l'eau. Paris, 1 vol. in-18. — Terres lorraines. Paris, 1 vol. in-18.

NAVILLE (E.). — La religion des anciens Égyptiens. Paris, 1906, 1 vol. in-12.

NICKLÈS (R.). — Sur l'existence de Psiloceras phanorbe dans la région de Vitry (Haute-Marne). Nancy, 1907.

NICKLÈS et JOLY. — Sur la tectonique des terrains secondaires du nord de Meurthe-et-Moselle. Paris, 1907, 1 br. in-8.

OVE DAHL. — Carl von Linné's forbindele med Norge. Trondhjem, 1907, 1 vol. in-4.

PASCAUD (H.). — Les incompatibilités électorales des candidats et des électeurs dans les élections politiques. Paris, 1907, 1 br. in-8. — L'impôt global sur le revenu et les impôts spéciaux sur les revenus. Paris, 1907, 1 br. in-8.

Digitized by Google

PENCK (A.) et BRÜCKNER (E.). — Les Alpes françaises à l'époque glaciaire (Extrait de l'ouvrage intitulé « Die Alpen im Eiszeitalter »). Grenoble, 1907, 1 vol. in-8.

PERDRIZET (Paul). — Voyage dans la Macédoine première. Paris, 1894, 1 br. in-8. — Inscriptions de Delphes. Paris, 1896, 1 br. in-8. — Polyphème. Paris, 1897, 1 br. in-8. — Lécythe attique trouvé à Chypre. Paris, 1898, 1 br. in-8. — Statère chypriote au nom d'Épisolos. Paris, 1898, 1 br. in-8. — Le dieu Thrace Zbelthiourdos. Paris, 1899, 1 br. in-8. — Inscriptions d'Acraephiæ. Paris, 1899, 1 br. in-8. — Encore Labys. Paris, 1899, 1 br. in-8. — Trois inscriptions latines de Roumélie. Paris, 1900, 1 br. in-8. — Trazilos. Paris, 1900, 1 br. in-8. — La Triade d'Héliopolis. Paris, 1901, 1 br. in-8. — Sur le Folk-Lore de la chouette dans l'antiquité. Paris, 1903, 1 br. in-8. — Syriaca. Paris, 1903, 2 br. in-8. — D'une certaine espèce de reliefs archaïsants. Paris, 1903, 1 br. in-8. — Hermès criophore. Paris, 1903, 1 br. in-8. — L'Hippalechyon. — Contribution à l'étude de l'Ionisme. Paris, 1904, 1 br. in-8. — Note sur l'arrangement des Métopes des trésors d'Athènes à Delphes. Paris, 1904, 1 br. in-8. — Inscriptions de Salonique. Paris, 1905, 1 br. in-8. — Hypothèse sur la première partie du « Dyonysalexandros » de Cratinos. Paris, 1905, 1 br. in-8. — Verres de Sidon donnés en prix dans les concours. Paris, 1906, 1 br. in-8. — L'art symbolique au Moyen Age à propos des verrières de l'église Saint-Étienne à Mulhouse. Mulhouse, 1907, 1 br. in-8. — Les fouilles de Delphes : principaux résultats. Paris, 1907, 1 br. in-8. — Maria Sponsa Filii Dei. Nancy, 1907, 1 br. in-8. — Melnie et Rossno. Paris, 1907, 1 br. in-8.

Digitized by Google

PFISTER (Chr.). — Histoire de Nancy. T. III. Nancy, 1907, 1 vol. gr. in-8. — Nicolas Remy et la sorcellerie en Lorraine à la fin du seizième siècle. Paris, 1907, 1 br. in-8. — Tableau de Nancy et de la Lorraine pendant le règne de Léopold (1697-1729). Saint-Dié, 1906, 1 vol. in-8.

PERROUT (René). — Goëry Cocquart, bourgeois d'Épinal. Épinal, 1906, 1 vol. in-18.

POULET (H.). Le sans-culotte Philip, président de la Société populaire de Nancy. Paris, 1906, 1 vol. in-8. — Origines coutumières de l'usufruit légal. — Essai historique sur la Garde Noble. Paris, 1899, 1 vol. in-8. — Une petite ville lorraine à la fin du dix-huitième siècle et pendant la Révolution. — Thiaucourt (1787-1799). Paris, 1904, 1 vol. in-8.

QUINTARD (L.). — Quelques réflexions sur les deniers toulois des douzième et treizième siècles. Nancy, 1907, 1 br. in-8. — Note sur un camée antique trouvé à Metz. Nancy, 1 plaq. in-8.

RENEL (Ch.). — Les religions de la Gaule avant le christianisme. Paris, 1906, 1 vol. in-12.

RIPERT-MONCLAR (Mis DE). Cartulaire de la commanderie de Richerenches de l'orde du Temple, 1136-1214. T. I. Avignon, 1907, 1 vol. in-8.

RISTON (Victor). — Léon Vidal, membre d'honneur de la Société lorraine de Photographie. Malzéville, 1906, 1 br. in-8.

ROBERT (F. DES). — Maurice du Coëtlosquet. Metz, 1907, 1 vol. in-8.

DE ROCHE DU TEILLOY (Alex.). — Rapport sur la gestion du Comité et la situation de l'Association amicale des

Digitized by Google

anciens élèves des lycées de Nancy, Metz, Strasbourg et Colmar. Nancy, 1907, 1 vol. in-8.

RUFIUS CRISPINUS. — Amsterdam, 1907, 1 vol. in-8.

SCHAUDEL (L.). — La Seigneurie de Breux. Arlon, 1906, 1 vol. in-8.

SCHEMANN (L.). — Die Gobineau. — Sammlung der Kaiserlichen Universitäts- und Landesbibliothek zu Strassburg. Strassburg, 1907, 1 br. in-8.

SÉANCE de rentrée de l'Université de Nancy, 8 novembre 1906. Nancy, 1907, 1 vol. in-8.

SIMONIN (Armand). — Jurisprudence générale des assurances terrestres de 1880 à 1905. Paris, 1906, 2 vol. in-folio.

SOBIESKI (Waclaw). — Henryk IV wobec Polski i Szwecyi, 1602-1610. Krakow, 1907, 1 vol. in-8.

TARDIEU (A.). — Collection A. Tardieu (titre : Gloire à Molière [gravures]).

THE blind and the deaf, 1900. Washington, 1906, 1 vol. in-4.

THIEULLEN (A.). Le critérium présentation et controverses, dernier chapitre. Paris, 1907, 1 br. in-4.

TRANSCRIPTION des noms propres russes adoptés par l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg. 1 feuille in-4.

UNION des Syndicats de la région du Nord. — Cri d'alarme de la culture du nord de la France. Boulogne-sur-Mer, 1907, 1 br. in-8.

VACANT et MANGENOT (E.). — Dictionnaire de théologie catholique, fasc. XXI, XXII, XXIII, XXIV. Paris, 1907, 4 vol. in-folio.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1907-1908

1° Sociétés françaises

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.

AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France.

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts (35, boulevard du Roi-René).

ANGERS. — Société industrielle et agricole (7, rue Saint-Blaise).

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

AVIGNON. — Académie de Vaucluse.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

BEAUVAIS. — Société des études historiques et scientifiques.

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

Digitized by Google

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (3, rue des Trois-Conils).

BORDEAUX. — Société linnéenne.

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture.

BOURG. — Société des sciences naturelles et archéologiques de l'Ain.

BREST. — Société académique.

CAEN. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

CAEN. — Société d'agriculture et de commerce (Hôtel des Sociétés savantes).

CAEN. — Société des antiquaires de Normandie.

CAEN. — Société des beaux-arts.

CAEN. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques (34, rue au Canu).

CAHORS. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

CAMBRAI. — Société d'émulation (rue Vaucelette).

CARCASSONNE. — Société des arts et sciences.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHAMBÉRY. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir (16, rue Saint-Pierre).

CHERBOURG. — Société académique.

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

Digitized by Google

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (à la Bibliothèque).

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture.

CONSTANTINE. — Société d'archéologie.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

ELBEUF. — Société industrielle (ancien Hôtel de ville).

ENGHIEN. — Cercle archéologique.

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GRENOBLE. — Société de statistique de l'Isère.

LAON. — Société académique.

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LILLE. — Commission historique du département du Nord.

LILLE. — Société régionale des architectes du Nord de la France (87, rue Nationale).

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.

LONS-LE-SAUNIER. — Société d'émulation du Jura.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Société d'agriculture, sciences et industrie (30, quai Saint-Antoine).

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.

MACON. — Société des arts, sciences, lettres, agriculture et encouragement au bien de Saône-et-Loire (hôtel Sénée).

MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts.

MARSEILLE. — Société de statistique (52, rue Sylvabelle).

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

Digitized by Google

MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTMÉDY. — Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOULINS. — Société d'émulation du Bourbonnais.

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.

NANCY. — Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle.

NANCY. — Société lorraine de photographie.

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (au Muséum).

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (13, rue Saint-François-de-Paule).

NÎMES. — Académie.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine (16, rue Bonaparte, 6e).

PARIS. — Association philotechnique (17, rue Saint-André-des-Arts, 6e).

Digitized by Google

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques (12, rue de l'Abbaye, 6e).

PARIS. — Club alpin français (30, rue du Bac, 7e).

PARIS. — Société d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine, 6e).

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France (au Musée du Louvre, 1er).

PARIS. — Société de botanique de France (84, rue de Grenelle, 7e).

PARIS. — Société des études historiques (44, rue de Rennes, 6e).

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (8, rue des Petits-Champs, 2e).

PARIS. — Société de médecine légale de France (Palais de Justice, 5e).

PARIS. — Société de secours des Amis des sciences (79, boulevard Saint-Germain, 6e).

PARIS. — Société philomathique (45-47, rue des Écoles, 5e).

PARIS. — Société philotechnique (8, rue de la Banque, 2e).

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest (4, rue de l'Étude).

REIMS. — Académie nationale.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-DIZIER. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie (rue de Bar).

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie (5, rue Caventou).

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

Digitized by Google

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SOUSSE. — Société archéologique.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres (26, port Saint-Étienne).

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle (17, rue de Rémusat).

TOURS. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire (4 *bis*, rue Origet).

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes (à l'Hôtel de ville).

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture de Seine-et-Oise (25, avenue de Paris).

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise (Hôtel de la Bibliothèque).

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.

2° Sociétés étrangères

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANVERS. — Académie royale d'archéologie de Belgique (53, rue du Transvaal).

BÂLE. — Naturforschende Gesellschaft.

BATAVIA. — Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

BERLIN. — Königlich-preussische Akademie der Wissenschaften (W. 35. Potsdamerstrasse, 120).

BERNE. — Naturforschende Gesellschaft (Kesslergasse, 41).

BOLOGNE. — Accademia delle scienze dell'Istituto.

Digitized by Google

Brême. — Naturwissenschaftlicher Verein.

Brunswick. — Verein für Naturwissenschaft.

Bruxelles. — Académie royale de médecine de Belgique.

Bruxelles. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

Bruxelles. — Commission royale d'histoire (palais des Académies).

Bruxelles. — Société d'archéologie (11, rue Ravenstein).

Bruxelles. — Société royale malacologique de Belgique (14, rue des Sols).

Bruxelles. — Société des Bollandistes (775, Boulevard militaire).

Buffalo (N. Y.). — Society of Natural Science.

Caire. — Institut égyptien (à la Bibliothèque).

Colmar. — Société d'histoire naturelle.

Cracovie. — Académie des sciences.

Drontheim. — Videnskabers Selskabs Skrifter.

Dublin. — Royal Irish Academy.

Dürkheim. — Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz.

Florence. — Reale Accademia della Crusca.

Florence. — Istituti di studi superiori pratici e di perfezionamento.

Genève. — Société de physique et d'histoire naturelle.

Giessen. — Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

Gothenbourg. — Kungl. Vetenskaps- och Vitterhets-Samhälles Handlingar.

Halle-sur-Saale. — Kaiser Leop. Carol. Akademie der Naturforscher (Wilhelmstrasse, 37).

Harlem. — Société hollandaise des sciences.

Heidelberg. — Historisch-philosophischer Verein.

Kiel. — Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte.

Digitized by Google

KIEW. — Société des naturalistes.

KÖNIGSBERG. — Physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles (École de chimie).

LÉOPOL (Galicie). — Société d'histoire.

LIÈGE. — Institut archéologique liégeois (13, rue du Palais).

LIÈGE. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège (35, rue Pont-d'Avroy).

LIÈGE. — Société géologique de Belgique.

LONDRES. — Geological Society.

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société botanique (20, Boulevard extérieur).

LUXEMBOURG. — Verein für Geschichte, Litteratur und Kunst.

MADISON. — Wisconsin Academy of sciences, arts and letters.

MADISON. — Wisconsin geological and natural history Society.

MERIDIEN (Connect.). — Scientific Association.

METZ. — Académie.

METZ. — Société d'histoire naturelle.

MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate » (Palma, 13).

MEXICO. — Institut géologique (5e del Ciprès nùm 2728).

MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, lettere ed arti.

MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

MOSCOU. — Société impériale des naturalistes.

MULHOUSE. — Société industrielle.

MUNICH. — Königlich-bayerische Akademie der Wissenschaften.

NEUCHÂTEL. — Société neuchâteloise de géographie.

NEW HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

Digitized by Google

NEW YORK. — Academy of sciences (Seventy-seventh Street, Central Park West).

RIO-DE-JANEIRO. — Instituto historico.

ROCHESTER (N. Y.). — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Academy of sciences.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Missouri botanical Garden (3817, Olive Street).

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie des sciences.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

STOCKHOLM. — Kongliga Svenska Vetenskaps-Akademiens.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TOURNAI. — Société historique et archéologique.

TRIESTE. — Società adriatica di scienze naturali.

TURIN. — Reale Accademia delle scienze di Torino.

UPSAL. — Geological Institution of the University.

VIENNE. — K. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe).

VIENNE. — K. k. geologische Reichsanstalt.

VIENNE. — K. k. zoologische und botanische Gesellschaft.

WASHINGTON. — Smithsonian Institution.

WASHINGTON. — National Academy of sciences.

WASHINGTON. — Philosophical Society.

WASHINGTON. — United States Geological Survey.

WASHINGTON. — Bureau of Ethnology.

ZAGRA. — Societas historico-naturalis croatica.

Digitized by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

1° Publications françaises

LYON. — Bulletin historique du diocèse de Lyon (place de Fourvière).

NANCY. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'instruction publique) [110, rue de Grenelle, 7e].

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l') [60, rue des Francs-Bourgeois, 3e].

PARIS. — École polytechnique (Journal de l') [5, rue Descartes, 5e].

PARIS. — Journal des savants (Bibliothèque de l'Institut) [quai Conti, 6e].

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet (place d'Iéna, 16e).

PARIS. — Revue Mabillon (abbaye de Ligugé), à Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique).

TOULOUSE. — Bulletin de l'Université (2, rue de l'Université).

2° Publications étrangères

BERKELEY. — University of California.

CEARA (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do Ceará.

CINCINNATI (Ohio). — Bulletin of the Lloyd library of botany, pharmacy and materia medica.

Digitized by Google

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bolletino delle publicazione italianc.
HARLEM. — Archives du musée Teyler.
KIEL. — Christian-Albrechts Universität in Kiel.
MONTEVIDEO. — Anales del museo nacional de Montevideo.
RIO-DE-JANEIRO. — Archives du Museum national.
SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

1° Établissements français

AIX. — Annales des facultés de droit et des lettres (bibliothèque de l'Université).
BAR-LE-DUC. — Bibliothèque de la ville.
CHAUMONT. — Bibliothèque de la ville.
LUNÉVILLE. — Bibliothèque de la ville.
PARIS. — Ministère de l'instruction publique (110, rue de Grenelle, 7e).
PARIS. — Académie française (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Académie des inscriptions et belles-lettres (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Académie des sciences morales et politiques (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Académie des sciences (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Académie des beaux-arts (23, quai Conti, 6e).
PARIS. — Bibliothèque de la Sorbonne (15, rue de la Sorbonne, 5e).

Digitized by Google

PARIS. — Bibliothèque du Ministère de la guerre (231, boulevard Saint-Germain, 7e).
PARIS. — Muséum d'histoire naturelle (57, rue Cuvier, 5e).
PONT-A-MOUSSON. — Bibliothèque de la ville.
TOUL. — Bibliothèque de la ville.
VENDÔME. — Bibliothèque de la ville.

2° Établissements étrangers

BRUXELLES. — Bibliothèque royale de Belgique.
METZ. — Bibliothèque de la ville.
STRASBOURG. — Bibliothèque de la ville.

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1908

BUREAU

—

Président : M. Pierre Boyé.
Vice-Président : M. F. Villain.
Secrétaire perpétuel : M. Gabriel Thomas.
Bibliothécaire-Archiviste : M. J. Favier.
Questeur : M. de Metz-Noblat.
Secrétaire annuel : M. G. Melin.

I

MEMBRE HONORAIRE

1899. 21 Juill. Mgr Mathieu (Son Éminence le Cardinal), Membre de l'Académie française, à Rome (Membre titulaire du 23 janvier 1880 au 20 juin 1890).

---

(1) L'Académie de Stanislas, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé-correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés-correspondants nationaux et aux associés-correspondants étrangers.

Digitized by Google

II

MEMBRES TITULAIRES

1876. 17 Mars. M. Fliche (Paul), Professeur honoraire à l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 6 mars 1874), 17, rue Bailly, Nancy.

1877. 2 Fév. M. Lederlin (Eugène), Doyen honoraire de la Faculté de Droit, 17, rue Isabey, Nancy.

1881. 5 Août. M. de Metz-Noblat [Antoine] (Associé le 4 juin 1880), 35, cours Léopold, Nancy.

1884. 18 Janv. M. Guyot (Charles), Directeur de l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 19 janvier 1883), 12, rue Girardet, Nancy.

2 Mai. M. Favier (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville, Vice-Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

7 Nov. M. des Robert (Ferdinand), Homme de lettres (Associé le 20 avril 1883), 25, rue du Faubourg-Saint-Jean, Nancy.

1885. 6 Mars. M. Germain (Léon), Secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

15 Mai. M. Mellier (Émile), Inspecteur honoraire d'Académie (Associé le 21 mars 1884), 5, rue des Tiercelins, Nancy.

1887. 21 Janv. M. Audiat (Edgard), Président de chambre honoraire (Associé le 4 décembre 1885), 45, rue de la Ravinelle, Nancy.

1888. 21 Déc. M. Millot (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours honoraire à la Faculté des Sciences (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

1889. 7 Juin. M. de Meixmoron de Dombasle [Charles] (Associé le 15 juillet 1887), 19, rue de Strasbourg, Nancy.

Digitized by Google

1890. 10 Janv. M. Thomas (Gabriel), Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 2 juillet 1886, Secrétaire perpétuel le 18 novembre 1898), 82, rue Stanislas, Nancy.

1893. 5 Mai. M. Riston (Victor), Avocat à la Cour d'appel (Associé le 8 janvier 1892), 1, rue d'Essey, à Malzéville, près Nancy.

Id. M. Thoulet (Julien), Professeur de minéralogie à la Faculté des Sciences (Associé le 6 mai 1892), 65, rue de Metz, Nancy.

1894. 15 Juin. M. Mengin (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé le 12 mai 1893), 49, rue Stanislas, Nancy.

1897. 5 Fév. M. de Roche du Teilloy (Alexandre), Professeur honoraire au Lycée (Associé le 12 mai 1893), 5, rue de Rigny, Nancy.

16 Juill. M. Martin (l'abbé Eugène), Professeur à l'École Saint-Sigisbert (Associé le 7 juillet 1893), 15, place Carnot, Nancy.

1898. 3 Juin. M. Villard (Évrard), Président de Chambre honoraire (Associé le 15 juillet 1892), 68, rue Charles III, Nancy.

Id. M. Floquet (Gaston), Doyen et Professeur d'analyse à la Faculté des Sciences (Associé le 3 mars 1893), 21, rue de la Commanderie, Nancy.

1900. 27 Avr. M. Boyé (Pierre), Avocat à la Cour d'appel, Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 18 novembre 1898), 53, rue Hermite, Nancy.

21 Déc. M. Collignon (Albert), Professeur d'histoire de la littérature latine à la Faculté des Lettres (Associé le 17 février 1893), 4, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1901. 21 Juin. M. Blondel (Raymond), Doyen et Professeur de Code civil à la Faculté de Droit (Associé le 16 mars 1900), 13, rue Hermite, Nancy.

25 Oct. M. Imbeaux (le Dr Édouard), Ingénieur en chef des ponts et chaussées (Associé le 22 avril 1898), 18, rue Sainte-Cécile, Nancy.

1902. 16 Mai. M. Jérôme (l'abbé Léon), Vicaire général, Secrétaire général de l'Évêché (Associé le 6 mars 1896), 26, rue de la Pépinière, Nancy.

Digitized by Google

1903. 9 Janv. M. Gross (le Dr Frédéric), Doyen et Professeur de clinique externe à la Faculté de Médecine, 25, rue Isabey, Nancy.

Id. M. Pariset (Georges), Professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres (Associé le 29 octobre 1897), 15, rue du Pont-Mouja, Nancy.

1904. 21 Oct. M. Martin (Albert), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen et Professeur de langue et de littérature grecques à la Faculté des Lettres (Associé le 5 décembre 1902), 9, rue Sainte-Catherine, Nancy.

2 Déc. M. Villain (François), Ingénieur en chef des mines (Associé le 21 novembre 1902), 57, rue Stanislas, Nancy.

1905. 6 Janv. M. Blondlot (René), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur de physique à la Faculté des Sciences (Associé le 15 juillet 1892), 16, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

Id. M. Le Monnier (Georges), Professeur de botanique à la Faculté des Sciences (Associé le 2 avril 1897), 3, rue de Serre, Nancy.

5 Mai. M. Melin (Gabriel), Avocat, Chargé du cours de science sociale à la Faculté de Droit (Associé du 16 mars 1900), 39, rue de Boudonville, Nancy.

1906. 5 Janv. M. Le Joindre (Raymond), Lieutenant-colonel d'artillerie en retraite (Associé du 20 janvier 1905), 8, place d'Alliance, Nancy.

1907. 4 Janv. M. Duvernoy (Émile), Archiviste de Meurthe-et-Moselle (Associé du 21 octobre 1904), 1, rue de la Monnaie, Nancy.

26 Avril. M. Dessez (Charles), Inspecteur d'Académie (Associé du 20 juillet 1906), 5, cours Léopold, Nancy.

1908. 21 Févr. M. Perdrizet (Paul), Maître de conférences à la Faculté des Lettres (Associé du 15 février 1907), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

Digitized by Google

1908. 6 mars. M. ARTH (Georges), Professeur de chimie agricole à la Faculté des Sciences, Directeur de l'Institut chimique (Associé du 2 janvier 1902), 7, rue de Rigny, Nancy.

MEMBRES DONATEURS

M. LALLEMENT (Edmond), Professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. LEUPOL (Louis), Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1882, décédé le 29 octobre 1896.

M. CHASSIGNET (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

M. LEJEUNE (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

III

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1855. 16 Fév. M. MÉZIÈRES (Alfred), Membre de l'Académie française, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Paris, Sénateur de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris (5e).

1857. 10 Juill. M. LAFON (A.), Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866), 5, rue du Juge-de-Paix, Lyon-Fourvières.

Digitized by Google

1863. 23 Janv. M. Chasles (Émile), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), 49, rue de Lille, Paris (7e).

Id. M. Liégeois (Jules), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur honoraire à la Faculté de Droit (Titulaire du 27 mars 1874 au 1er avril 1892), 8, rue de la Monnaie, Nancy.

1865. 16 Juin. M. Arnault de La Ménardière (Joseph-Camille), Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Poitiers (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1866. 16 Fév. M. Jacquemin (Eugène), Directeur honoraire de l'École supérieure de pharmacie, Associé national de l'Académie de Médecine de France (Titulaire du 8 janvier 1875 au 16 décembre 1887), 18, rue d'Amance, villa de l'Ermitage, à Malzéville, près Nancy.

1872. 12 Avril. M. Adam (Lucien), ancien Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), boulevard Sévigné, Rennes.

22 Nov. M. Michel (Émile), Membre de l'Institut [Académie des Beaux-Arts] (Titulaire du 5 décembre 1873 au 7 novembre 1879), 9, avenue de l'Observatoire, Paris (5e).

Id. M. Viansson (Lucien-Edmond), ancien Percepteur des contributions directes (Titulaire du 20 avril 1877 au 5 juin 1891), Goussaincourt, par Maxey-sur-Vaise (Meuse).

1873. 10 Janv. M. Pierrot (Émile), Avocat, ancien Magistrat (Titulaire jusqu'au 20 mai 1881), 93, place Saint-Georges, Nancy.

1875. 5 Mars. M. Rousselot (Paul), Inspecteur d'Académie honoraire (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878), 79, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 16 Mars. M. Gigot (Edme-Albert), ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), 49, avenue Malakoff, Paris (16e).

Digitized by Google

1878. 15 Nov. M. Debidour (Antonin), Professeur d'histoire du christianisme dans les temps modernes à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Nicole, Paris (5e).

1882. 4 Août. M. Ballot-Beaupré (Alexis), Premier Président de la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8e).

1886. 2 Juill. M. Pfister (Christian), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire de la civilisation et des institutions du Moyen Age à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 3 février 1888 au 23 octobre 1902), 72, boulevard de Port-Royal, Paris (5e).

1889. 5 Juill. M. Barthélemy (François), Archéologue (Titulaire du 5 juin 1892 au 29 juin 1900), 2, place Sully, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

1902. 24 Oct. M. Gasquet (Amédée), Directeur de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique (Titulaire du 24 octobre 1893 au 23 octobre 1902), 48, rue de Vaugirard, Paris (15e).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1)

1°

1863. 24 Juill. M. Lambert (Théophile), Professeur honoraire au Lycée de La Roche-sur-Yon (Vendée).

5 Mai. M. Gérardin (Camille), Professeur honoraire de Droit romain à la Faculté de Droit de Paris, 73, rue de Rennes (6e).

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1 du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

Digitized by Google

1867. 15 Mars. M. GÉRARDIN (Charles-Auguste), ancien Inspecteur des établissements insalubres, 34, rue de Vaugirard, Paris (6e).

29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Alexandre), Conservateur des eaux et forêts en retraite, 57, rue de Toul, Nancy.

21 Déc. M. DUBOIS (Charles), Homme de lettres, 4, place Vaudémont, Nancy.

1874. 6 Mars. M. HYVER (l'abbé Charles), Vicaire général honoraire d'Alger, 10, La Croix-du-Val, Meudon (Seine-et-Oise).

18 Déc. M. DEPAUTAINE (Léon), Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

1877. 7 Déc. M. GRAND'EURY (Cyrille), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Ingénieur civil des mines, 12, rue d'Amance, Malzéville (Meurthe-et-Moselle).

1879. 2 Mai. M. SERGENT (Gustave), Avocat, ancien Magistrat, 21, rue François-de-Neufchâteau, Épinal.

1881. 6 Mai. M. BROILLIARD (Charles), Conservateur des eaux et forêts en retraite, 1, rue d'Alsace, Saint-Dié.

1883. 16 Mars. M. BARDY (Henri), ancien Pharmacien, à Lafeschotte, par Fesches-le-Châtel (Doubs).

15 Juin. M. le comte DE WARREN (Lucien), ancien Capitaine d'artillerie, 3, place de l'Arsenal, Nancy.

1884. 18 Juill. M. DINAGO (François), Avocat, 9, rue des Carmes, Nancy.

19 Déc. M. HAILLANT (Nicolas), Docteur en droit, Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, 21, place de l'Atre, Épinal.

1885. 15 Mai. M. BOUVIER (Félix), Chef de Division au Ministère des Finances, 123, rue Mozart, Paris (16e).

20 Nov. M. THIRION (Maurice), Professeur d'histoire au Lycée de Bourges, 9, place Planchat.

1886. 19 Mars. M. TISSERANT (Henri), Vétérinaire, 3, rue Gilbert, Nancy.

Digitized by Google

1887. 4 Fév. M. KRANTZ (Émile), Doyen honoraire, Professeur de langue et de littérature françaises à la Faculté des Lettres, 21, rue des Dominicains, Nancy.

16 Déc. M. AMBROISE (Émile), Docteur en droit, Avoué, 16, rue Gambetta, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

1888. 2 Mars. M. COLLIGNON (le Dr René), Médecin-Major de 1re classe au 25e régiment d'infanterie, 6, rue de la Marine, à Cherbourg (Manche).

13 Avril. M. CHAPELIER (l'abbé Charles), Curé de Mirecourt (Vosges).

29 Juin. M. le baron HULOT (Étienne), Secrétaire général de la Société de géographie de Paris, 41, avenue de La Bourdonnais, Paris (15e).

1889. 3 Mai. M. ROGIE (l'abbé J.), à Vaudoncourt, par Spincourt (Meuse).

1891. 6 Fév. M. CHARAUX (Charles), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Grenoble (Isère), 1, rue Jean-Jacques-Rousseau.

1892. 8 Janv. M. BRUNOT (Ferdinand), Professeur d'histoire de la langue française à la Faculté des Lettres de Paris, 4, avenue d'Orléans (14e).

1893. 17 Fév. M. BUISSON (E.), Professeur, 14, rue Legendre, Paris (17e).

Id. M. POINCARÉ (Henri), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur d'astronomie mathématique à la Faculté des Sciences de Paris, 63, rue Claude-Bernard, Paris (5e).

3 Mars. M. JOURNÉE (le Général de brigade Félix-Albert), commandant le camp de Châlons (Marne).

7 Juill. M. DIEHL (Charles), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur d'histoire byzantine à la Faculté des Lettres de Paris, 4, square du Roule (8e).

1894. 2 Mars. M. BASSET (René), Directeur et Professeur d'arabe à l'École supérieure des Lettres d'Alger, villa Louise, rue Denfert-Rochereau, Alger.

Digitized by Google

1894. 23 Nov. M. Zeiller (René), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Inspecteur général des mines, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris (6e).

21 Déc. M. Ferry (René), Docteur en droit et en médecine, 3, avenue de Robache, à Saint-Dié (Vosges).

1896. 21 Fév. M. Briot (Félix), Conservateur des eaux et forêts, à Aurillac (Cantal).

1897. 7 Mai. M. Bloch (Isaac), Grand Rabbin, 28, rue de l'Équitation, Nancy.

1898. 4 Mars. M. Liégeois (le Dr Charles), Correspondant de l'Académie de Médecine, à Bainville-aux-Saules (Vosges).

22 Avril. M. Henry (Edmond), Professeur de sciences naturelles à l'École nationale des eaux et forêts, 5, rue Lepois, Nancy.

1899. 20 Janv. M. Boppe (Paul), Chef d'escadrons de cavalerie territoriale, 40, rue de Toul, Nancy.

1900. 16 Mars. M. Parisot (le Dr Pierre), Professeur de médecine légale à la Faculté de Médecine, 47, rue Gambetta, Nancy.

28 Juin. M. Nicklès (René), Professeur de géologie à la Faculté des Sciences, 41, rue des Tiercelins, Nancy.

1901. 26 Avr. M. de Lallemand de Mont (Pierre), ancien Secrétaire général de Préfecture, 8, rue Isabey, Nancy.

19 Juill. M. Langlois (le Général de division Hippolyte), ancien Membre du Conseil supérieur de la guerre, Sénateur de Meurthe-et-Moselle, 185, rue de Vaugirard, Paris (15e), et au château de Maxéville (Meurthe-et-Moselle).

8 Nov. M. Beaupré (le comte Jules), Associé-Correspondant national de la Société des Antiquaires de France, Conservateur du Musée historique lorrain, 18, rue de Serre, Nancy.

20 Déc. M. Gillant (l'abbé Jean-Baptiste-Antoine), Curé d'Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse).

*

Digitized by Google

1902. 20 Juin. M. Brunotte (Camille), Professeur de matière médicale à l'École supérieure de pharmacie, 17, rue Grandville, Nancy.

1904. 15 Avril. M. Fournier (le Vice-Amiral Ernest), du cadre de réserve, Vice-Président du Bureau des Longitudes, 65, avenue Bosquet, Paris (7e).

1er Juill. M. de Goussaincourt (René), ancien Officier de mobiles, avenue Lartigue, Givet (Ardennes).

16 Déc. Mme la marquise d'Eyragues, 27, place de la Carrière, Nancy.

1905. 6 Janv. M. Levallois (Henri), Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 7, rue des Arènes, Paris (5e).

17 Janv. M. Adam (Charles), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Recteur de l'Université, palais de l'Université, place Carnot, Nancy.

17 Janv. M. Marx (Roger), Inspecteur général des Musées des départements, 2, rue Béranger, Paris (3e).

3 Mars. M. Barrès (Maurice), Membre de l'Académie française, 100, boulevard Maillot, Neuilly (Seine).

Id. M. Liébaut (l'abbé Augustin), Curé d'Outremécourt, par Bourmont (Haute-Marne).

7 Juill. M. Parisot (Robert), Chargé d'un cours d'histoire de l'Est de la France à la Faculté des Lettres, 15, rue Sigisbert-Adam, Nancy.

20 Oct. M. Perrout (René), Avocat, 10, rue Thiers, Épinal.

3 Nov. M. Marin (l'abbé Eugène), Professeur au Collège de La Malgrange, Jarville-La Malgrange, près Nancy.

1906. 27 Avr. M. Ferté (Georges), Proviseur du Lycée Lakanal, à Sceaux (Seine).

20 Juill. M. Prouvé (Victor), Artiste peintre, Président de l'École de Nancy, 6, avenue de la Garenne, Nancy.

1907. 18 Janv. M. Poulet (Henri), Maître des requêtes au Conseil d'État, 201, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e).

Digitized by Google

1907. 7 Juin. M. Simonin (Armand), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 3, rue du Dôme, Paris (16e).

6 Déc. M. Schaudel (Louis), Receveur principal des douanes à Chambéry (Savoie).

1908. 21 Fév. M. May (Gaston), Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit de Paris, 12, rue de Longchamp, Paris (16e).

3 Avril. M. Sadoul (Charles), Directeur de la *Revue lorraine illustrée* et du *Pays lorrain*, 29, rue des Carmes, Nancy.

2°

1852. 16 Déc. M. d'Arbois de Jubainville (Henri), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres), Professeur de langues et de littératures celtiques au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris (14e).

1862. 4 Juill. M. Passy (Frédéric), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 8, rue Delabordère, à Neuilly (Seine).

1864. 15 Juill. M. Millien (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1866. 20 Avr. M. de Rosny (Léon), Directeur à l'École des Hautes-Études, 28, rue Mazarine, Paris (6e).

1869. 19 Fév. M. Terrien de Lacouperie (Albert), Professeur de langue chinoise, 136, Bishop's Road Fulham, Londres.

1870. 17 Juin. M. Lehr (Ernest), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Attaché-Jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse, Professeur honoraire de législation comparée, villa Saint-Jean, 12, avenue des Toises, Lausanne (Suisse).

1872. 22 Nov. M. Petsche (Charles), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 8 *bis*, chaussée de la Muette, Paris (16e).

Digitized by Google

1874. 4 Déc. M. Garrigou (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 6 Août. M. Petitot (l'abbé Émile), ancien Missionnaire arctique, Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

Id. M. Vinson (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 58, rue de l'Université, Paris (7e).

Id. M. Gaffarel (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon, Professeur d'histoire à l'Université d'Aix-Marseille, 317, rue Paradis, Marseille.

Id. M. de Sémallé (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1882. 5 Mai. M. Hanauer (l'abbé Auguste), Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).

1er Déc. M. Babeau (Albert), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 133, boulevard Haussmann, Paris (9e).

1883. 16 Mars. M. Deny (Édouard), Ingénieur civil, Fondé de pouvoirs à la faïencerie de Badonviller (Meurthe-et-Moselle).

1884. 7 Nov. M. le comte d'Haussonville (Othenin), Membre de l'Académie française, 6, rue Fabert, Paris (7e).

21 Mai. M. Tardieu (Ambroise), Homme de lettres, à Royat (Puy-de-Dôme) et à Alger, 10, boulevard Gambetta.

1887. 19 Juill. M. de Raynal (Paul), ancien Magistrat, 10, rue Washington, Paris (8e).

1888. 2 Mars. M. Jadart (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant, Reims (Marne).

16 Mars. M. de Magnienville (Roger), 5, rue des Cordeliers, Compiègne (Oise).

1889. 4 Janv. M. Fournier (Paul), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres),

Digitized by Google

Doyen et Professeur de droit romain à la Faculté de Droit de Grenoble, 11 *bis*, place Victor-Hugo, à Grenoble (Isère).

1889. 7 Juin. M. THUREAU-DANGIN (Paul), Membre de l'Académie française, 11, rue Garancière, Paris (6e).

1890. 10 Janv. M. CHERVIN (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

1893. 17 Mars. M. BOUTROUX (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur honoraire d'histoire de la philosophie moderne à la Faculté des Lettres de Paris, Directeur de la Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud, Paris (16e).

12 Mai. M. DOLLFUS (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 35, rue Pierre-Charron, à Paris (16e).

15 Déc. M. PINGAUD (Léonce), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire et de géographie des temps modernes à la Faculté des Lettres de Besançon (Doubs), 17, rue Saint-Vincent.

1894. 5 Janv. M. MIEG (Mathieu), Archéologue, 48, avenue de Modenheim, à Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. MARICHAL (Paul), Archiviste aux Archives nationales, 11, avenue de Paris, à Sceaux (Seine).

1898. 18 Nov. M. BERGER (Philippe), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur de langues et de littératures hébraïques, chaldaïques et syriaques au Collège de France, 3, quai Voltaire, Paris (7e).

1900. 1er Juin. M. LYAUTEY (le Général de division Louis-Humbert-Gonzalve), Commandant la division d'Oran (Oran).

1901. 19 Juill. M. PASCAUD (Henri), Président de Chambre honoraire, 29, rue Porte-Jaune, Bourges (Cher).

1903. 30 Oct. M. LEFORT (Alfred), ancien notaire, 4, rue d'Anjou, à Reims (Marne).

4 Déc. M. BAZIN (René), Membre de l'Académie française, 16, rue de la Préfecture, Angers (Maine-et-Loire).

Digitized by Google

1904. 22 Janv. M. Appell (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen et Professeur de mécanique rationnelle à la Faculté des Sciences de Paris, 17, rue Bonaparte, Paris (6e).

Id. M. Picard (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur d'analyse et d'algèbre supérieures à la Faculté des Sciences de Paris, 4, rue Bara, Paris (6e).

1905. 17 Mars. M. Homolle (Théophile), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Directeur des Musées nationaux et de l'École du Louvre, palais du Louvre, cour Lefuel, Paris (1er).

1907. 15 Fév. M. Chevalier (l'abbé Ulysse), Chanoine honoraire à Romans (Drôme).

5 Juill. M. Hallays (André), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 21, rue de Lille, Paris (7e).

19 Juill. M. Harmand (Georges), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 134, rue de Rivoli, Paris (1er), et 14, rue des Fontenelles, à Sèvres (Seine-et-Oise).

25 Oct. M. Ingold (l'abbé Augustin-Marie-Pierre), Directeur de la *Revue d'Alsace*, à Colmar (Alsace).

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

1869. 17 Déc. M. Muller (E.), Chambellan et Veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade, Copenhague.

1871. 17 Mars. M. Bernardakis (Athanase N.), 2, rue Hippocrate, à Athènes (Grèce).

1875. 6 Août. M. Haynes (H.-W.), Professeur, Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, 229, Beacon Street, à Boston (États-Unis).

Digitized by Google

1872. 6 Août. M. Schmidt (Waldemar), Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. Chil y Naranjo, Docteur en médecine, à Las Palmas [îles Canaries (Espagne)].

1888. 13 Avr. M. Aagaard, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, à Hillerod (Danemark).

1889. 5 Juill. M. Marchal (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 63, rue de la Poste, Bruxelles.

1891. 20 Fév. M. Langsted (Adolphe), 34, Kronprinsessegode, Copenhague (Danemark).

1892. 15 Juill. M. de Loriol le Fort (Perceval), Géologue, à Fontenex, près Genève (Suisse).

1893. 15 Déc. M. Nœlting (E.), Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. Arendt (Charles), Architecte honoraire de l'État, à Luxembourg.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 21 mai 1908

Pages.

Rapport sur les prix de vertu, par M. C. Millot 1

Rapport sur le concours pour le prix Stanislas de Guaita, par M. Alexandre de Roche du Teilloy XIII

L'Évolution de l'évolutionisme, discours de réception, par M. G. Le Monnier XXIX

Réponse du président, M. Imbeaux, au récipiendaire, M. Le Monnier. LII

Compte rendu de l'exercice 1907-1908, par le lieutenant-colonel Le Joindre, secrétaire annuel. LXVIII

Discours prononcé, le 18 juillet 1907, aux obsèques de M. Schlagdenhauffen, membre titulaire, par M. Imbeaux, président XCV

Mémoires dont la Société a voté l'impression

Notice nécrologique sur Henri Druon, par M. le Dr Ed. Imbeaux, ingénieur en chef des ponts et chaussées, président 1

Promenades dans Nancy. Les couvents des Minimes et de la Visitation, par M. Chr. Pfister 18

Une page de l'histoire des sapeurs-pompiers de Nancy. Les secours contre l'incendie sous le règne de Stanislas, par M. Henri Mengin. 71

Un hydrographe français du dix-septième siècle. Le P. Fournier, par M. J. Thoulet, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy. 111

La Notion de prospérité et de supériorité sociales, par M. Gabriel Melin. 153

Digitized by Google

Pages.

Lettres d'un jeune soldat de la Grande Armée, Auguste Paruit (1813-1814-1815), recueillies par son neveu, M. Alexandre de Roche du Teilloy 211

L'Occupation du territoire français à la suite de la guerre de 1870-1871, par M. Gaston May 241

Concours ouverts et prix décernés par l'Académie de Stanislas 305

Concours de 1909 311

Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1907 314

Liste alphabétique des Sociétés savantes en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1907-1908. 324

Publications périodiques adressées à l'Académie 333

Établissements auxquels l'Académie adresse ses publications 334

Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception 336

Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

La collection des *Mémoires* de l'Académie de Stanislas forme cinq séries distinctes :

1° *Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres fondée en 1750 par Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar* ; 4 vol. in-12, 1754 à 1759 (très rares).

2° *Précis analytique des travaux de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy* ; 12 fascicules ou volumes in-8°, de 1804 (an XII) à 1833 (en partie épuisés).

3° *Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy* (Académie de Stanislas) ; 35 volumes in-8°, de 1835 à 1866.

4° *Mémoires de l'Académie de Stanislas* ; 15 volumes in-8°, de 1867 à 1882.

5° *Mémoires de l'Académie de Stanislas* ; 20 volumes in-8°, de 1883 à 1902-1903.

6° Le volume de 1903-1904 ouvre une sixième série.

Une table des matières comprises dans les trois premières séries a paru en 1870 ; elle a été rédigée par M. le docteur Simonin père.

Une *Table alphabétique des publications de l'Académie de Stanislas* (*1750-1900*), rédigée par les soins de J. Favier et précédée de l'Histoire de l'Académie, a été publiée en 1902.

Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie

Digitized by Google